HISTOIR
DES REVO
LUTION
TOM. II.

120 1955
Sdlh

Varillas
m 20.944

HISTOIRE DES REVOLUTIONS ARRIVE'ES DANS L'EUROPE en matiere de RELIGION.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME SECOND.

Suivant la Copie inprimée.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. LXXXVI.
AVEC PRIVILEGE ET APROBATION.

ARGUMENT
Du
LIVRE SIXIE'ME.

CArloſtat ne demeure pas long-temps aprés ſes nôces uni avec Luther. Il veut ajoûter l'erreur des Sacramentaires à la nouvelle doctrine : mais il manque de bonheur ou de credit. Luther luy fait perdre ſon Archidiaconé, & le reduit à une telle miſere, qu'il eſt contraint de labourer la terre pour gaigner du pain. Les Saxons n'ont pas neanmoins tant de compaſſion pour luy que pour ſa femme, qui pour être d'une des meilleures Maiſons du Païs, ne laiſſe pas de mandier. Muncer ſecond Diſciple de Luther ſe revolte contre ſon Maître à l'exemple de Carloſtat, & ne ſe laiſſe pas ſi facilement dompter. Il ajoûte des pretenduës Revelations à la nouvelle Doctrine : Il promet aux Païſans d'Alemagne de les exempter de la ſujetion de la Nobleſſe & des Princes. Il attire ſous ſes Enſeignes juſqu'à trois cens mille hommes : mais il n'eſt pas aſſez habile pour les aſſembler tous en un ſeul Corps d'armée, & pour les exercer à la diſcipline mi-

litaire. Truchsez General de la Ligue de Suabe en surprend une partie, sur le point qu'elle pretendoit se rendre à ceux qui travailloient aux Mines du Comté de Mansfeld, & la taille en pieces. Il offre au reste des conditions avantageuses pour le renvoyer à son labourage; mais Muncer fait égorger le Gentil-homme porteur de ces conditions. Ainsi toute esperance d'accommodement est ostée; & les Païsans persuadez que l'Artillerie n'aura point d'effet contr'eux combattent avec une obstination qui ne cesse pas même lors qu'ils reconnoissent par experience le contraire. Ils sont pourtant défaits; Muncer se sauve & n'est arresté que par hazard. Il meurt sans repentir, & les trois autres Corps de Païsans qui s'approchent du Rhin, y trouvent un Adversaire qu'ils n'attendoient pas. Le Duc de Guise sollicité par le Duc de Lorraine son frere de qui les Etats couroient risque de changer de Maître, mene à son secours les troupes Françoises destinées pour la garde de la Champagne & de la Bourgogne, & défait les Païsans en trois batailles rangées. Le Lutheranisme multiplié dans la Province d'Vtrec donne occasion à Charles-Quint de s'en saisir sous couleur de justice; & l'Evêque de Strasbourg ne peut obtenir qu'on luy rende les Ecclesiastiques de cette Ville qui s'étoient mariez publiquement. Treves & Cologne ne conservent l'entiere Religion que par l'assistance qu'elles reçoivent de la Gouvernante des Païs-bas, & les Villes Imperiales se font un point de liberté de l'embrasser.

HISTOI-

HISTOIRE
Des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion.

LIVRE SIXIE'ME

Où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable en l'Alemagne dans les Hereſies des Anabaptiſtes, de Luther, & de Zuingle durant les années 1523, 1524, 1525. *& partie de* 1526.

COmme Luther n'avoit point eu de deſſein formé en établiſſant ſa doctrine, & qu'il l'avoit enſeignée à meſure qu'il étudioit, ou qu'il étoit pouſſé par ſes Adverſaires, elle étoit ſujette à l'inconvenient de toutes les choſes qui doivent leur origine au hazard; c'eſt-à-dire qu'il y avoit peu de raport dans les parties dont elle étoit compoſée. Ceux qui l'examinoient ſans paſſion, remarquoient qu'elle étoit defectueuſe juſques dans ſon principe, & le prouvoient d'une maniere tout-à-fait invincible. Ils ne s'amuſoient point à conteſter, ſi l'Egliſe avoit beſoin de Reformation pour la doctrine & pour la diſcipline; ils ſoûtenoient ſeulement, que ſi Luther en étoit perſuadé, il avoit dû chercher un autre moyen de la reformer que celuy qu'il ſe vantoit d'avoir trouvé. Ce moyen conſiſtoit à donner à un chacun le droit d'expliquer à ſa mode l'Ecriture Sainte. Cependant bien loin de reformer par là l'Egliſe on la jettoit dans de plus grands abus que 1523.

1523. ceux où l'on pretendoit qu'elle fuſt engagée en luy oſtant l'unité, puiſque les hommes étoient ſi differens dans leurs conceptions qu'il étoit impoſſible qu'ils convinſſent tous dans le ſens qu'il faloit donner aux paroles du vieux & du nouveau Teſtament, quand même il n'y auroit point eu de paroles obſcures. Ce qui pourtant étoit abſolument neceſſaire pour retenir les Fideles dans le ſein de l'Egliſe, & pour les empêcher de ſe diviſer à l'exemple dans les deux cent Societez, non ſeulement differentes, mais encore contraires les unes aux autres qui ſortirent incontinent de celle de Luther.

Ceux qui n'avoient pas l'eſprit ſi penetrant ſe contenterent d'obſerver diverſes choſes dans ſes Livres qui choquoient à leur avis le ſens commun & l'honneſteté, comme d'avoir eu une longue converſation avec le Diable, de s'être laiſſé convaincre par les raiſons de cet Impoſteur, que les Meſſes baſſes étoient un abus, & que c'étoit-là le motif qui l'avoit porté à les abolir. D'avoir engagé Melancton & Bulinger à traduire l'Alcoran, & d'avoir mis à la tête de ce Livre une Preface honteuſe pour le Chriſtianiſme. D'avoir eſſayé de rendre ridicule l'Epître de ſaint Jacques : d'avoir preferé ſa traduction de la Bible à celle des Septante que l'Egliſe avoit canoniſée : d'avoir avoüé d'être également ſujet aux femmes & au vin, & de ne ſe pouvoir non plus paſſer des unes que de l'autre : d'avoir pretendu abolir les deux vertus les plus celebres de l'ancienne Egliſe, la Penitence & la Virginité : d'avoir ſappé les fondemens des Vertus en niant le libre arbitre : d'avoir exclus les mêchans de la definition de ſon Egliſe : d'avoir reconnu les Souverains temporels pour Chefs de la même Egliſe chacun dans ſon Etat : d'avoir découragé les Chrétiens de pratiquer les bonnes œuvres, en les dégradant de la part qu'elles avoient à l'œconomie du ſalut : de s'être ingeré d'ajoûter à l'Ecriture dans ſa traduction Alemande des paſſa-

passages decisifs ; & d'avoir assuré que la Contrition ne servoit de rien. Mais le Dogme de Luther le plus dangereux & le plus prejudiciable au repos de l'Empire, fut celuy qu'un ressentiment particulier arracha pour ainsi dire de sa plume, dans une occasion qu'il s'étoit luy même attirée. Il croyoit que sa traduction de la Bible fust un chef-d'œuvre ; & quand il n'en auroit pas été persuadé, les éloges qui luy furent donnez par ceux qui se vantoient d'y avoir trouvé toutes les delicatesses de la langue Alemande, suffisoient pour inspirer de la presomption à un homme qui n'étoit pas trop en garde contre la flaterie. Il s'imagina qu'il n'y avoit qu'a remplir les Cercles voisins de celuy de Saxe où il étoit, d'une infinité d'exemplaires de ce Livre bien imprimez pour rendre Lutheriens tous les peuples qui les habitoient ; mais il s'abusa, & le Duc George de Saxe fit saisir tous les Exemplaires, que les Marchands de Vittemberg avoient envoyez en Misnie. 1523.

Les Docteurs Catholiques de l'Université de Leipsic commis pour examiner si la Traduction étoit fidele, rapporterent qu'ils y avoient trouvé plus de huit cent fautes considerables, & le Livre sur leur deposition fut condamné à être brûlé par la main du Bourreau. L'Electeur de Brandebourg usa de la même precaution dans ses Etats, & le Duc de Baviere dans les siens.

Luther apprehendant les consequences de cet affront, se déchaîna contre les trois Princes que l'on vient de nommer, d'une maniere qui fut la premiere & la principale cause de la guerre civile d'Alemagne. Il écrivit un Livre de la puissance Seculiere, & il fut assez hardy pour le dédier à l'Electeur de Saxe, quoyque ce Prince n'y fust pas moins offensé que les autres. L'Ouvrage tout entier n'étoit fondé que sur deux passages mal entendus, l'un du vieux & l'autre du nouveau Testament. Dans le premier Dieu témoignoit d'avoir rendu les Princes mépri-

1523. bles, & de les avoir fait marcher ſur une route ſujette à de continuels égaremens ; & dans le ſecond la ſageſſe du monde étoit declarée ennemie de Dieu, & le monde étoit accuſé de n'avoir pas connu Jeſus-Chriſt ; d'où Luther concluoit que les Souverains qui rejettoient la pureté de l'Evangile qu'il diſoit être contenuë dans ſa doctrine, & dans ſa Traduction, étoient des extravagans & des tyrans : & les menaçoit d'être bien-tôt reduits à la condition privée.

l'Ouvrage ne fut pas bien reçû à la Cour de Saxe, * non ſeûlement à cauſe que ſon Auteur y donnoit des marques de la plus noire ingratitude, en déchirant la reputation de l'Electeur de Brandebourg, & du Duc George de Saxe qui avoient principalement empêché qu'on ne le livrât entre les mains du Pape ; mais encore parce que les Peuples y étoient indirectement ſollicitez à la revolte. On y traittoit le Duc George d'une maniere toute nouvelle, & dont il n'y avoit point eu d'exemple depuis le tranſport de l'Empire des François aux Alemans. La Miſnie qui luy étoit échuë en partage, devenoit vacante par un forfait de leze-Majeſté Divine, qui donnoit à l'Empereur le droit d'en diſpoſer à ſa fantaiſie au prejudice des mâles de la Maiſon de Saxe, tous heritiers nez l'un aprés l'autre de cette fertile Province, & s'il prenoit envie à l'Electeur de Saxe, & à ſon frere d'abandonner le Lutheraniſme, ſa depoſition luy étoit ſignifiée par avance dans le Livre de Luther. Mais cet Hereſiarque ne s'en mit pas beaucoup en peine, il étoit déja plus fort dans la Saxe que celuy qui luy avoit donné retraitte, & l'Electeur avoit plus ſujet de le craindre qu'il n'en avoit de craindre l'Electeur. Ceux qui ne le pouvoient croire, en furent incontinent perſuadez par une action dont Luther fut l'inſtigateur & le complice. Il y avoit à deux lieuës de Vittemberg une petite Ville appellée Vimigue, celebre par un grand

* Dans le Livre de Luther de la puiſſance Seculiere.

Mona-

Monaſtere de Religieuſes deſtiné pour les filles des Gentils-hommes du Païs, & tres-ancien & fort riche, où il n'y avoit que les filles de bonne maiſon qui fuſſent reçuës. La diſcipline Religieuſe y étoit obſervée avec aſſez de negligence; & ce fut par là que les Lutheriens y eurent accez. La curioſité de ſçavoir ce qu'ils enſeignoient de nouveau, forma leur habitude avec neuf Religieuſes, & l'envie de retourner dans le monde acheva de perſuader ces filles, que ce qu'ils diſoient de la nullité de leurs vœux étoit veritable. Elles conſentirent de ſe faire enlever, & Leonard Coppe Prevoſt des Ecoliers de Vittemberg, le plus hardy & le plus inſolent qui fuſt alors dans l'Univerſité, offrit de preſter main-forte pour rompre la clôture. Le jour du Vendredy Saint 1523. fut choiſi pour l'execution de l'entrepriſe, ſoit que les Lutheriens vouluſſent témoigner en cela plus de mépris de la devotion des Catholiques durant la Semaine Sainte, & que la conjoncture fût jugée plus favorable, ou parce que les Superieures étoient tellement occupées qu'elles ne pouvoient obſerver avec leur exactitude ordinaire ce qui ſe paſſoit dans leur Monaſtere. Les neuf Religieuſes du complot ſe trouverent à point nommé dans le jardin, donnerent le ſignal & apperçûrent incontinent aprés Coppe ſur la muraille, ils l'aiderent à deſcendre, & il les aida reciproquement à monter l'une aprés l'autre par l'aſſiſtance qu'il leur donna. Il y avoit de l'autre côté des Lutheriens pour les aider à deſcendre, & pour les eſcorter. On les mit dans deux chariots, & on les conduiſit à Vittemberg en forme de triomphe. Elles y furent reçuës avec d'autant plus de ceremonie, que la mieux faite d'entre elles nommée Catherine de Bore, étoit deſtinée pour femme de Luther. Le crime demeura impuny, quoyque les plus anciennes loix d'Alemagne l'euſſent jugé digne de la roüe. Luther fit un Panegyrique à Coppe pour l'avoir commis; & 1523.

1524. ſa hardieſſe paſſa juſqu'à faire imprimer cette declamation, quoy qu'elle ne fuſt pas des plus eloquentes. Son impudence alla ſi loin, qu'il compara la deſcente de Coppe dans le jardin du Monaſtere à celle de Jeſus-Chriſt aux Limbes, & de pretendre qu'il en avoit auſſi bien que le Sauveur tiré de la puiſſance des enfers, des ames predeſtinées.

La ruſe dont il ſe ſervit pour diſpoſer les Saxons à ne ſe pas ſcandaliſer de ſes nôces avec la Religieuſe que l'on vient de nommer, fut d'écrire un Livre du mariage, ſous pretexte de repartir à Jean Faber Grand Vicaire de l'Evêque de Conſtance, qui luy avoit repliqué pour le Roy d'Angleterre; & il luy échappa de dire dans un Sermon prêché ſur une matiere ſi delicate, * que la ſervante pouvoit tenir la place de la Maîtreſſe, lorſque celle-cy faiſoit la dédaigneuſe. La crainte que Carloſtad en s'uniſſant aux Zuingliens ne ruïnât le Lutheraniſme, luy fit traiter ſans miſericorde cet Archidiacre & Docteur, qu'il avoit autrefois appellé ſon meilleur amy. Il le degrada en un même jour de ſa Dignité & de ſon Benefice, & le reduiſit premierement à porter les crochets, & depuis à labourer la terre pour gaigner ſa vie. Ceux qui regardoient Carloſtad en cette pitoyable poſture, ne le plaignoient pas tant que la femme de qualité qu'il avoit épouſée, qui n'oſoit demander du pain, quoy qu'elle en manquât ſouvent. Ses amis intimidez par ſon malheur ſe reünirent aux Lutheriens; & Luther enflé de ſa victoire, écrivit un Livre ſur la principale difficulté que luy faiſoient les Catholiques. Elle conſiſtoit en ce qu'ils pretendoient qu'il eut banni de l'Egliſe le Juge des Controverſes, & il traitta de pure calomnie le reproche qu'ils luy faiſoient en ce point. Il ſoûtint que Jeſus-Chriſt avoit ôté aux Docteurs, aux Evêques & aux Conciles même, le droit de juger de la doctrine, & l'avoit attribué à chaque Chrétien en particulier par

* Si nolit uxor, veniat Ancilla.

ces

ces paroles de saint Jean. *Mes brebis entendent ma voix, elles la connoissent, & la sçavent distinguer de celle des autres Pasteurs qu'elles ne suivent point, & qu'elles fuyent, les prenant pour des étrangers & pour des voleurs.* Il conclud de-là que les Docteurs, les Evêques & le Pape avoient bien le droit d'enseigner, mais que tous les fideles en general, & chacun d'eux en particulier avoit le droit de juger si leur doctrine étoit celle de Jesus-Christ ou non. Tous les maux dont l'Alemagne fut depuis inondée vinrent de ce Livre, parce qu'il anima les Imposteurs à debiter leurs réveries sous pretexte d'interpreter l'Ecriture Sainte, & les Peuples qui les écoutoient avec d'autant plus d'avidité, qu'ils étoient ravis d'être pris pour Juges en des matieres où l'on avoit autrefois pretendu qu'ils n'entendoient rien, prononcerent aveuglement sur les Articles les plus incomprehensibles en la maniere qui leur étoit suggerée. Chaque nouveau Predicateur fit agréer sa doctrine aux lieux où il étoit écouté, & comme elle étoit presque par tout differente, & même contraire en plusieurs points, les Lutheriens se trouverent bien-tôt si divisez, que leur Chef fut obligé de mettre la main à la plume pour s'en plaindre publiquement. Il écrivit encore trois Livres en la même année 1524. Le premier des Ceremonies du Baptême pour le purger, disoit-il, de celles que la superstition Romaine avoit inventées. Le second de l'Institution du culte Divin, où il ne pût éviter le reproche, que luy firent depuis les Catholiques, de s'être artribué à luy seul la Jurisdiction qu'il avoit si hautement contestée aux Evêques & au saint Siege. Le dernier ne peut bien être exprimé qu'en representant l'occasion qui le fit naître. 1524.

La Bourgeoisie de Leipzic presque toute Lutherienne, s'étoit emparée des biens Ecclesiastiques sous pretexte qu'il y en avoit plus qu'il n'en falloit pour entretenir des Ministres utiles à l'Eglise; & pour

1524. montrer qu'elle n'avoit pas pretendu s'en enrichir, elle avoit par un Reglement particulier deſtiné le ſurplus à la ſubſiſtance des pauvres & à l'inſtruction de la Jeuneſſe. Le Reglement avoit été dreſſé par un habile homme, mais inconnu; & Luther s'étant donné la peine de l'examiner, le trouva ſi beau qu'il en fit ſon ouvrage en le rajuſtant; & mettant au commencement une Preface de ſa façon. Il donna de grands éloges aux Magiſtrats de Leipzic, pour avoir retably l'Egliſe, autant que la corruption des derniers ſiecles le pouvoit permettre, dans la pureté où elle étoit ſous le gouvernement des Apôtres, lors qu'on aſſiſtoit tout le monde ſelon ſon indigence, & que la charité y étoit d'autant plus admirée qu'elle ſe faiſoit en commun. Il ajoûta comme s'il euſt eu deſſein de parler en Prophete, que l'exemple de Leipzic ſeroit bien-tôt ſuivy par tous ceux qui ſe piquoient d'un zele ſincere de reformation, & que les revenus de tant de Benefices, plus riches ſans comparaiſon en Alemagne que dans tout le reſte de la Chrétienté, ôtez à des faineans & à des vitieux, & employez à d'utiles & de chaſtes uſages, feroit qu'on ne verroit plus perſonne ſuccomber à la miſere dans les dix Cercles de l'Empire.

Jean Coclée Theologien Catholique répondit à ce Livre, & trouva plus de cinq cent erreurs, de compte fait, en trente-ſix Sermons de Luther. Mais la guerre paſſa bien-tôt de la plume à l'épée, & Sequingue fit une querelle d'Alemand à Richard Archevêque de Treves, ſur ce qu'il ne vouloit ſouffrir dans ſon Dioceze aucun Lutherien. Cet Electeur ſorty de l'illuſtre Maiſon de Grifenclau, avoit des qualitez plus convenables à ſa profeſſion que la plûpart des autres Evêques d'Alemagne. Il étoit plus que mediocrement ſçavant: il avoit de la gentilleſſe d'eſprit & de l'honneſteté, il n'aimoit point à ſe ſervir du miniſtere d'autruy dans les fonctions Epiſco-

Epiſcopales : il étoit zelé, aſſidu, ferme & labo- 1524
rieux ; il ne tranchoit du Souverain, que dans les occaſions où il n'étoit pas poſſible de s'en diſpenſer, & il n'y avoit rien à luy reprocher en matiere d'incontinence. Sequingue étoit perſuadé de l'impoſſibilité d'inſinuer ſa nouvelle Secte dans l'Archevêché de Treves ſous un ſi vigilant Paſteur, & forma ſur cette preſuppoſition le deſſein de l'en chaſſer. Il avoit mis ſur pied, de l'argent que le Conneſtable de Bourbon luy avoit apporté, des troupes en Alemagne pour les mener en Italie, au ſecours des Imperiaux qui pretendoient faire lever le ſiege de Pavie : Et de peur qu'elles ne fuſſent pas ſuffiſantes pour opprimer tout d'un coup l'Electeur de Treves, & qu'elles n'y trouvaſſent de l'exercice pour plus long temps que ne permettoit le beſoin que l'on avoit d'elles dans le Duché de Milan ; il engagea dans ſon deſſein la Nobleſſe de Franconie, & preſſa l'Electeur de Mayence d'y entrer, par l'eſperance qu'il luy donna de l'aider à recouvrer ce qu'il pretendoit avoir autrefois été uſurpé ſur ſon Electorat par celuy de Treves. Mais comme on a remarqué dans l'hiſtoire de François Premier, l'Archevêque de Mayence étoit extraordinairement fin pour un Alemand, & d'ailleurs il avoit à menager les intereſts de la Maiſon de Brandebourg dont il étoit, qui n'alloient pas à s'engager dans une guerre à l'une des extrémitez de l'Empire, pendant que le Dannemarc changeoit de Maître vers l'autre extrémité, où elle avoit à perdre la vieille & la nouvelle Marche de Brandebourg. Ainſi Sequingue ne fut aſſiſté qu'indirectement, & d'une maniere ſi ſecrette, que le ſoupçon que les Catholiques en conçurent ne pût être prouvé : l'Electeur de Mayence ne luy fournit à la verité ny argent ny troupes ; mais il conſentit que ſes meilleurs amis le favoriſaſſent ſous main & luy menaſſent des ſoldats. De ce nombre furent Frobin Hutte grand Maître de ſa maiſon, & Gaſ-

1524. pard Leche vieux Meſtre de camp, que la Maiſon de Brandebourg entretenoit pour s'en ſervir en cas de beſoin. Ces deux hommes tout-à-fait accreditez dans les Cercles de Suabe & de Turinge, aſſemblerent tant de troupes ſous les Enſeignes de Sequingue, que l'Electeur de Treves, hors d'état de tenir la campagne, fut reduit à s'enfermer dans ſa Ville capitale. Il n'y demeura pas neanmoins ſans action, & ſes premiers ſoins furent de repreſenter aux Princes qui avoient ſigné avec luy l'Acte de reformation propoſée par le Cardinal Campege, que c'étoit là l'unique cauſe de l'irruption de Sequingue dans ſes Etats, & que ce Lutherien les traiteroit tous de même l'un aprés l'autre, s'il les voyoit d'humeur à ſouffrir, ſans ſe remuer, qu'il dépoüillât le premier qu'il attaquoit.

La conſequence parut dangereuſe à ſes petits Souverains, & l'Electeur Palatin, le Duc de Baviere, & le Langrave de Heſſe qui n'avoient point encore changé de Religion, armerent pour ſecourir l'Electeur de Treves. Leur premier effort fut contre l'Etat du Comte de Croneberg Lieutenant General de l'armée de Sequingue, dont ils s'emparerent, & la facilité de ce ſuccez joint à des lettres interceptées, qui témoignoient que l'Electeur de Mayence favoriſoit ſous-main Sequingue les auroit portez à traiter ce Prelat d'ennemy, s'il ne ſe fuſt mis en peine de conjurer la tempête en retirant du party de Sequingue ceux à qui il avoit permi d'y entre.

* Dans le troiſiéme Tome de Freherus.

* Sequingue devenu plus foible par cette deſertion, ſe mit à ſon tour ſur la défenſive; mais il fut accablé avant que l'Electeur de Saxe eût le temps de le dégager. On le pouſſa ſi vertement qu'il s'enferma dans ſon Château de Lanſtal, où il fut tué d'un coup de canon. Comme il étoit l'auteur de la querelle, elle ceſſa ſi promptement par ſa mort, que les Catholiques retournerent dans leurs quartiers, & ne ſe mirent pas en peine d'exiger des heritiers du défunt les frais de leur armement. Lu-

Luther compara la pitoyable fin de Sequingue à celles des plus illuſtres Martyrs, & pour attirer de nouveaux Adverſaires aux Princes Catholiques qui s'en réjoüiſſoient, il écrivit un Livre du negoce & de l'uſure. Il y fit le dénombrement des maux qui venoient de celle-cy dans la Republique Chrétienne, & ajoûta que les Rois & les Princes la favoriſoient par une negligence honteuſe, au lieu d'apporter leurs plus grands ſoins à purger leurs Etats de cette peſte; qu'il y en avoit même pluſieurs dans l'Empire qui avoient degeneré de la vertu de leurs Predeceſſeurs, juſqu'à établir l'uſure aux lieux où elle n'avoit point encore été, à condition d'en tirer un plus grand profit, & que c'étoit là l'accompliſſement de la Prophetie d'Iſaïe, qui prediſoit aux Princes qu'ils déviendroient compagnons des voleurs: que ces miſerables ne faiſoient aucun ſcrupule de faire pendre un homme pour avoir dérobé un florin & demy, c'eſt-à-dire, environ trente-trois ſols de la monnoye de France, & que cependant ils voloient eux-mêmes des millions entiers; que c'étoit d'eux à proprement parler, que le plus ſage de l'ancienne Rome, Caton, avoit eu raiſon de dire, que les priſons n'étoient remplies que de petits voleurs, & que les grands logeoient dans les plus magnifiques Palais; mais qu'enfin le temps étoit venu, où l'on verroit l'accompliſſement de la Prophetie d'Ezechiel, qui condamnoit les uns & les autres à être liez enſemble, & jettez en cette poſture dans le feu. Cet Ouvrage fut la cauſe, ou du moins l'occaſion de l'Hereſie des Anapabtiſtes, & Luther l'avoüa depuis aſſez clairement, en appellant ſon Abſalon celui qui en fut l'Auteur. 1524.

C'étoit Thomas Muncer un de ſes plus fameux diſciples, qui avoit été Prêtre auſſi bien que luy, & qui n'avoit guere moins de qualitez propres pour inſinuer une nouvelle doctrine. Il poſſedoit tout l'exterieur ſevere, qui dans le ſentiment des Eſpagnols

1524. ſait la meilleure partie de la gravité : Jamais homme n'eut la mine plus venerable : ſon viſage étoit pâle : ſes yeux enfoncez : ſa barbe longue : & ſa contenance meſurée. On l'appelloit le Vicaire de Luther, & ce n'étoit pas à faux titre ; puiſqu'il avoit enſeigné ſes erreurs dans la meilleure partie de l'Electorat de Saxe. Il reüſſiſſoit mieux à preſcher à la Campagne que dans les Villes : parce que les Païſans ſe laiſſoient plutoſt & plus facilement gagner que les Bourgeois, par cet air mortifié dont étoient accompagnées ſes paroles & ſes actions. Auſſi-toſt qu'il avoit preſché, il ſe retiroit dans une chambre qu'il avoit auparavant ajuſtée à ſon badinage : & s'y mettoit dans la contenance la plus ordinaire à ceux qui veulent perſuader qu'ils ſont ravis en extaſe, & qu'ils ont des entretiens ſecrets avec Dieu. Il y demeuroit long-temps ſans remuer, afin d'inſpirer la curioſité, & de donner le loiſir aux Alemans qui venoient pour le voir, de regarder par les fentes de la porte ce qu'il faiſoit. Et aprés qu'ils avoient tous l'un aprés l'autre admiré un ſpectacle ſi nouveau, l'extaſe ceſſoit inſenſiblement & Muncer alloit ouvrir ſa porte. Il ne devenoit neanmoins ny plus humain ny plus civil : il rentroit dans la poſture d'un homme ſi charmé de l'entretien qu'il venoit d'avoir avec Dieu, qu'il ne regardoit que ſuperficielement les choſes de la terre : il ne parloit que par enthouſiaſme, & la Trinité luy avoit à ce qu'il diſoit immediatement revelé tout ce qui ſortoit enſuitte de ſa bouche.

Cet artifice continué long-temps avec toutes les precautions neceſſaires pour empêcher qu'on ne le découvriſt, attira bien-toſt une telle troupe de peuple aprés Muncer, qu'il s'imagina que l'honneur ne luy permettoit plus de ſe dire diſciple de Luther. Il conçut une opinion aſſez avantageuſe de luy-même pour preſuppoſer qu'il auroit deſormais le credit de devenir Chef de party. Il avoit remarqué que Luther

ther s'étoit quelquefois servy des revelations particulieres, lors qu'il en avoit eû besoin pour établir des maximes qui n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture Sainte. Il croyoit que si Luther n'y avoit pas eu plus souvent recours, c'étoit parce que la vie de goinfre qu'il aimoit à mener, lors qu'il le pouvoit sans donner trop de scandale, ne s'accordoit pas avec la vie mortifiée, qu'il faloit au moins affecter pour persuader les simples que l'on convertissoit facilement avec Dieu. 1524.

Il s'efforça sur cette conjecture d'encherir sur son Maître, & de former une Religion de Fanatique, dont le principe seroit uniquement fondé sur de fausses revelations. Il ne se fut pas plutost declaré sur sa nouvelle methode, que Luther l'entreprit, & le fit chasser de l'Electorat de Saxe. Mais il ne put l'empêcher d'être reçu dans la ville d'Astat en Turinge : car encore qu'elle reconnust pour Souverain l'Electeur de Saxe, elle n'étoit pas neanmoins precisément du domaine attaché à l'Electorat, & sa soumission n'étoit à proprement parler qu'une espece de redevance. Muncer n'y demeura pas longtemps sans en pervertir les Bourgeois, en leur preschant qu'ils avoient également à se precautionner contre les Catholiques & contre les Lutheriens ; parce que les uns & les autres etoient passez dans les deux extremitez contraires, de l'erreur que les Fideles devoient éviter, en se souvenant que la Foy aussi bien que les autres vertus consistoit dans le milieu. Qu'il étoit vray que les Catholiques assujettissoient la nature humaine à de trop dures Loix ; mais qu'il étoit encore vray que Luther ne l'avoit affranchie qu'en tombant luy-même, & faisant aussi trebucher les autres dans le relaschement, * & que ce défaut de conduite venoit de n'avoir pas reconnu avec assez d'exactitude les veritables bornes de la liberté, que Jesus-Christ nous avoit acquise aux dépens de tout son sang ; Que cette precieuse

* Dans la premiere Confession de Foy des Anabaptistes.

1524. cieuſe liberté conſiſtoit d'une part à s'exempter de toutes les ſuperſtitions que l'Egliſe de Rome avoit inventées, & miſes à la place de la maniere legitime de ſervir Dieu : & de l'autre part à fuïr les crimes évidens, comme le blaſphéme, le meurtre & l'adultere, & à châtier ſon corps par le jeûne, à ſe vêtir ſimplement, à porter ſur ſon viſage les marques d'une longue mortification, à parler peu & à laiſſer croître ſa barbe.

Lors qu'il euſt attiré aſſez de gens pour en former une eſpece de Communauté, il ſe découvrit davantage, & leur dit que pour travailler plus ſurement à leur ſalut, ils ſe devoient ſeparer du grand monde afin de penſer plus ſouvent à Dieu. Les ſujets impies qu'il leur donna pour mediter dans la ſolitude furent, ſi le Dieu dont on parloit tant étoit en effet, ou ſi la politique l'avoit inventé pour contenir les hommes dans la crainte au défaut des Loix civiles qui ne défendoient pas aſſez toutes ſortes de crimes. Si le ſoin de ce Dieu s'étendoit bien loin au delà du Ciel ſon ſejour ordinaire, ou s'il laiſſoit aller à l'avanture les affaires du monde. S'il avoit ſouffert la mort pour nous, ou s'il avoit ſubſtitué en ſa place un corps fantaſtique. Si la Religion Chrétienne étoit bonne, ou ſi celle des Turcs meritoit de luy être preferée. Il ajouſta qu'aprés qu'ils auroient vaqué quelque temps à la meditation, ils demandaſſent à Dieu un ſigne ſenſible qui leur fiſt connoiſtre s'ils étoient dans la veritable Foy, & que ſi Dieu pour les éprouver ne leur accordoit pas ſitoſt leur requeſte, il faloit recommencer leurs pieuſes occupations, & redemander enſuite le ſigne dont il s'agiſſoit avec des inſtances qui dégeneraſſent en importunitez : que l'indignation & la colere étoient permiſes en ce cas contre la Majeſté Divine, & que bien loin de l'irriter elles ſervoient plus que toute autre choſe à nous avancer dans ſon amour, en luy montrant les tranſports & les impatiences

tiences que l'on avoit de s'unir plus étroitement avec elle : qu'étant preſſée de la ſorte, il ne faloit point douter qu'elle ne ſe communiquaſt d'une maniere ſenſible, qu'elle ne noyaſt ainſi dans l'Ocean de ſon eſſence la ſoif de l'ame alterée, qu'elle n'accompliſt ſes promeſſes de ne rien refuſer de tout ce qui luy ſeroit demandé au nom de Jeſus-Chriſt, & qu'elle ne traittaſt enfin les enfans de la Loy de grace comme elle avoit traité les Patriarches de la Loy de nature, & les Prophetes de la Loy écrite, qui pour être plus imparfaits n'avoient pas laiſſé de recevoir ſouvent de tres-importantes revelations. Il prouvoit par un grand nombre de paſſages tirez du vieux Teſtament, que Dieu avoit preſque toûjours fait connoiſtre ſa volonté par la voye des ſonges : il concluoit qu'il en arriveroit de même à ſes Diſciples ; & c'étoit en cet unique point que conſiſtoit le ſecret de ſa Secte ; parce que les abſtinences qu'il ordonnoit à des gens accoutumez aux excez de la bouche, comme les Alemands, leur épuiſoient incontinent le cerveau, & produiſoient ainſi des réveries. Elles étoient le lendemain rapportées à Muncer qui montoit auſſi-toſt en chaire & faiſoit deux choſes également artificieuſes ; l'une d'expliquer toûjours la réverie en un bon ſens, & l'autre de combler de loüanges ceux à qui elles étoient arrivées. La premiere ruſe ſervoit à confirmer ſa doctrine, & la ſeconde à multiplier les revelations : Il courut bien-toſt à luy une infinité de Païſans de tous les Cercles de l'Empire ; & lors qu'il ſe ſentit aſſez fort pour découvrir impunement le fond de ſes intentions, il leva le maſque, & declara à ſes Auditeurs que Dieu étoit las de ſouffrir les oppreſſions des Souverains, & les injuſtices des Magiſtrats : Que les uns & les autres étoient la principale cauſe des pechez que commettoient leurs Inferieurs : Que le temps de les exterminer étoit venu, & que le même Dieu qui luy avoit 1524.

1524. avoit ordonné de commencer l'execution par ceux d'Alemagne luy avoit commandé de mettre en leur place des gens de probité connuë qui jugeassent gratuitement, & ne missent aucune charge sur les peuples.

Il n'en falut pas davantage pour exciter une sedition qui cousta la vie à plus de personnes que la Chrétienté n'en avoit perduës dans ses trois derniers guerres contre les Turcs.

* Il y a des Auteurs qui les font monter jusqu'à trois cent mille.

* Les Sujets du Comte de Lupfen en Suabe se revolterent les premiers, & le Conseil Imperial se mit inutilement en devoir de les reconcilier avec leur Seigneur. Ceux des Provinces Ecclesiastiques dont les Etats approchoient du Danube suivirent leur exemple, & sur la necessité qu'il y avoit d'exposer leurs griefs avant que de mettre la main aux armes, ils les enfermerent dans les douze Articles suivants, qu'ils distribuerent par toute l'Alemagne en forme de Manifeste.

* Dans le manifeste des Anabaptistes.

* Le premier qu'il leur appartenoit de pleine puissance de choisir les Ministres de leurs Eglises, qui enseignassent la parole de Dieu purement & sans mêlange d'aucune tradition humaine, & de les destituer s'ils le meritoient. Le second qu'ils n'entendoient plus de payer d'autres Decimes que celles du bled, qu'ils nommeroient tous les ans dans chaque Paroisse des personnes pour les lever exactement, & qu'aprés la collecte elles seroient divisées en trois parties égales. La premiere pour les Prestres, la seconde pour les pauvres, & la derniere pour les reparations publiques. Le trois qu'il étoit honteux dans le Christianisme, que la Noblesse traittast d'esclaves ceux qui avoient été rachetez aussi bien qu'elle, & mis dans une entiere liberté par le Sang de Jesus-Christ; parce qu'ils cultivoient la terre & fourniſſoient aux riches les moyens de vivre dans l'abondance. Le quatre que puisque Dieu immediatement aprés avoir créé le premier

mier Homme & ſa femme leur avoit permis d'uſer à diſcretion des animaux, des oyſeaux & des poiſſons ſans diſtinction & ſans reſerve : Ils demandoient que quiconque avoit uſurpé les droits de chaſſe ou de peſche les reſtituaſt, ſi ce n'étoit peut-être à l'égard de quelque bord de riviere que ſes Predeceſſeurs euſſent acheté des Habitans des lieux, & qu'il en juſtifiaſt la vente par des Titres authentiques. Le cinq qu'il faloit bien que les Seigneurs tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, ſe fuſſent emparez des Foreſts qui naturellement n'appartenoient à perſonne ; puis que le monde ne s'étoit pas peuplé tout d'un coup, & que le long-temps qu'étoient demeurées deſertes les Regions éloignées de la Meſopotamie où vivoit Adam les avoit indubitablement couvertes d'arbres, que ceux qui les étoient venus les premiers habiter avoient été contrains d'abbatre pour cultiver la terre : que ce qu'ils en avoient reſervé pour leur uſage qu'on appelle maintenant Foreſts, étoit deſtiné pour bâtir & pour ſe chauffer, & que par conſequent tous les Habitans des lieux avoient droit de les employer à l'un & à l'autre de ces uſages ſans en demander ny obtenir la permiſſion. Le ſix que les corvées fuſſent entierement abolies comme contraires à l'Ecriture Sainte qui ordonnoit de payer exactement le ſalaire des Ouvriers. Le ſept que les redevances fuſſent rétablies en la maniere qu'elles étoient dans leur premiere Inſtitution, & qu'il fuſt défendu de les accroiſtre deſormais ſous pretexte qu'elles paſſeroient en de nouvelles mains. Le huit que toutes les Terres tenuës en rente des Seigneurs par les Païſans fuſſent viſitées par des hommes intelligens & deſintereſſez, & que s'il ſe trouvoit que ces Terres euſſent été données à autant qu'elles rapportoient par an & même à plus, ils les reduiroient enſorte que ceux qui cultivoient les Terres euſſent aprés avoir payé leurs Seigneurs dequoy vivre de leur

1524.

1524. leur travail. Le neuf que les Souverains ne puniſſoient que par caprice, & que les gibets n'étoient plus pour les coupables, mais ſeulement pour les malheureux, d'où il arrivoit que les méchans n'étoient plus retenus de commettre les plus grands crimes par la crainte des peines: Que l'unique remede à ce mal ſeroit de convenir, que quiconque feroit grace mal à propos perdiſt ſa haute, baſſe, ou moyenne Juſtice. Le dix qu'il n'y avoit point autrefois eû de village en Alemagne qui ne ſe fuſt reſervé des paſturages en commun, afin que ceux qui n'auroient point de pré y peuſſent mener paître leur troupeau, que ces pâturages avoient été preſque tous uſurpez par deux avantures; l'une étoit l'abondance cauſée par la paix profonde dont l'Alemagne avoit joüy avant que le voiſinage des Turcs l'euſt incommodée. D'ou il étoit arrivé que toutes les familles de chaque village étant aſſez riches pour avoir des Prez en particulier, les publics étoient devenus inutiles, & la Nobleſſe s'étant appauvrie par ſon luxe en ce qui regardoit la table & les habits, ou par ſa negligence, elle avoit été contrainte de vendre une partie de ſes biens pour acquiter ſes dettes les plus preſſées, & ce qui luy reſtoit ne ſuffiſant pas pour entretenir le grand nombre de chevaux dont elle faiſoit montre dans les Aſſemblées publiques, elle s'étoit appropriée les Prez communs ſous pretexte qu'ils étoient autant d'effets de la liberalité de ſes Anceſtres qui n'en avoient accordé l'uſage aux Païſans que pour un temps, & durant les années ſteriles en foin. Ainſi l'on avoit droit de les reprendre en quelques mains qu'ils euſſent paſſé: & la preſcription n'empêchoit en aucune maniere d'y rentrer, puiſqu'elle étoit purgée par l'exception de la mauvaiſe foy. Le unze qu'il faloit abolir le plus injuſte & le plus inhumain des droits qui s'appelloit le cas de mort. Il conſiſtoit en ce qu'un Villageois

geois pere de famille avoit à peine les yeux fermez 1524.
que les Officiers impitoyables du Seigneur du lieu, entroient dans sa maison, & sans se laisser toucher par l'affliction de la veuve ny par les larmes des enfans, exigeoient à l'heure même une année entiere du revenu du défunt, & mettoient tous ses biens en sequestre, si on ne leur comptoit de l'argent à l'heure même, ou si on ne leur fournissoit des gages. La vexation alloit si loin que les trois quarts des familles Païsannes étoient inconsolables, & demeuroient éperduës & sans action à la moindre maladie de leur Chef; parce qu'elles prevoyoient leur entiere ruïne attachée á sa perte, le sequestre attirant toûjours aprés lui de si grands frais que les dépens absorboient le principal. Le douze que les Articles precedens contenoient toutes les choses dont ils avoient presentement à se plaindre, mais que s'il s'en presentoit d'autres qu'ils eussent oubliez, ou qui pour quelque autre cause que ce fut n'eussent point été inserées dans leurs memoires, on se reservoit la faculté de les proposer quand on le jugeroit à propos & d'en solliciter une entiere satisfaction.

l'Artifice de ce Manifeste qui fut à bon droit nommé le Chef-d'œuvre de Muncer consistoit principalement en deux choses. La premiere que comme on n'y parloit de Religion en aucune maniere, les Païsans Catholiques n'étoient pas retenus par cette consideration de se joindre aux Anabaptistes. La seconde qu'aprés leur jonction ils étoient si fortement rétenus dans le party heretique par la communauté d'interest qu'il n'étoit plus possible de les en détacher. Et defait il se souleva presque en même temps dans les dix Cercles de l'Empire une si prodigieuse multitude de Païsans, que les Ecrivains Catholiques les font monter à trois cent mille.

L'Alemagne n'avoit point encore couru un si grand

1524. ſi grand danger depuis l'établiſſement Ariſtocratique où nous la voyons, & l'on peut aſſurer ſans ſe piquer d'être Prophete, qu'elle auroit degeneré en Anarchie, ſi les ſeditieux euſſent élû un Chef univerſel, ou s'ils euſſent accepté celuy que la fortune ne manqua pas de leur offrir à point nommé par cette rencontre.

Uleric Duc de Virtemberg étoit un Prince tout-à-fait ſemblable au Roy de Dannemarc Chrétien Second, & pour ainſi dire ſon portrait en petit. Il aimoit à faire le mal pour le ſeul plaiſir, que ſon imagination bleſſée luy figuroit qu'il y auroit à le commettre, & ſon humeur étoit ſi fâcheuſe qu'il y avoit du malheur à l'aborder, & à en être connu. Comme il portoit dans un corps de Prince la phiſionomie & les inclinations d'un Comite de Galere, il paſſoit toûjours de la ſeverité à la cruauté. Il haïſſoit la qualité de Souverain en toutes choſes, excepté le pouvoir qu'elle luy donnoit de mal faire impunement. Il étoit le plus incivil des hommes, & il n'aimoit à traiter qu'avec les plus baſſes ames de la lie du peuple. Comme il étoit le Chef d'une des plus anciennes Maiſons d'Alemagne, que ceux qui avoient eu ſoin de ſon éducation, & aprés avoir entierement deſeſperé d'en faire un honneſte homme, avoient pris toutes les precautions neceſſaires pour empêcher qu'on ne le reconnut pour Duc, il avoit vêçu long-temps en homme privé. Mais enfin il s'étoit inſtalé dans le Virtemberg, & le Duc de Baviere luy avoit accordé en mariage Sabine ſa Sœur. Cette Princeſſe meritoit un meilleur mary; mais Dieu l'avoit attachée à celuy-là pour mettre ſa vertu à l'épreuve la plus difficile qui fuſt jamais. Elle étoit fille d'une ſœur de l'Empereur Maximilien, & par conſequent tante à la mode de Bretagne de l'Empereur Charles-Quint: elle étoit parente ou alliée de tous les Princes de l'Empire. Elle avoit de l'eſprit, de la prudence & de l'agrément, & l'éclat de

de ces vertus étoit rehaussé par un veritable zele pour la Religion Catholique, & par une incomparable modestie. Elle supportoit les épines du mariage avec une patience qui au lieu d'adoucir le Duc son mary ne servoit qu'à l'effaroucher. Les mauvais traittemens qu'elle souffroit augmentoient de jour en jour, & ils arriverent enfin à leur derniere periode, lors qu'il luy prit envie de se faire Lutherien. Il souhaitoit que toute sa famille suivist son exemple, mais il trouva de la resistance du costé de sa femme, & ce fut là le seul point où elle se dispensa toute sa vie de luy obeïr. Il s'en vangea d'une maniere d'autant plus cruelle qu'elle dura plusieurs années & signala son entrée dans la nouvelle Secte en devenant le boureau de sa compagne. Il ne se contenta pas de l'offenser en secret, & il voulut avoir autant de témoins de sa barbarie qu'il avoit de sujets. Il outragea en public la Duchesse par des voyes qui ne pouvoient être conçuës sans horreur ny exprimées sans causer du scandale, mais cette Histoire seroit défectueuse si elles y manquoient. On le vit plus d'une fois prendre la malheureuse Sabine par les cheveux, luy donner les étrivieres, luy disloquer les membres en la faisant tomber inopinement sur des carreaux de marbre, & l'en faire relever à coups d'éperon. Le premier bruit qui s'en répandit dans l'Empire auroit armé tous les Princes d'Alemagne contre le Duc, si la Duchesse eust voulu leur fournir le pretexte dont ils avoient besoin en faisant sa plainte. Mais elle demeura dans un silence qui auroit éternellement suspendu leur action, si Dieu qui mesuroit les peines qu'elle avoit à souffrir, & qui ne permettoit pas qu'elles s'étendissent plus loin, ne l'en eust délivree par la mauvaise politique de son Persecuteur. 1524.

Deux Sujets du Duc de Virtemberg prirent querelle avec deux Bourgeois de la ville de Reutlinguem,

1524. guem, & furent ſi mal-traitez que le Duc crût être obligé d'en demander reparation. Il s'adreſſa au Senat de la Ville qui étoit Imperialle ; mais il trouva des gens preſque tous parens ou alliez des coupables, qui chicanerent ſi long-temps ſous pretexte de juger le procez dans toutes les formes de la Juſtice, que le Duc impatient d'en attendre la concluſion, leva des troupes, aſſiegea la Ville, la prit & la pilla pour ſe dedommager des frais de la guerre. *

* Dans la Relation de la Priſe de Reutlinguem.

La Ligue de Suabe ſubſiſtoit alors en Alemagne dans tout ſon éclat, & c'étoit elle qui avoit élevé les Princes de la Maiſon d'Auſtriche au point de grandeur où ils étoient montez, elle avoit ſur pied une puiſſante armée, & il y auroit eu de la honte pour elle à ſouffrir que le Duc de Virtemberg euſt impunement maltraité une Ville de ſa Confederation. Ainſi l'armée de la Ligue marcha droit à luy ſans dénoncer autrement la guerre que par un écrit dont la ſubſtance étoit, que ce Prince avant que de ſe faire juſtice avoit dû s'adreſſer au Chef, ou au Conſeil de la Ligue, & l'informer des motifs qu'il avoit de la traiter d'ennemie. Il étoit facile au Duc de répondre, qu'ayant l'honneur d'être Souverain, il ne reconnoiſſoit que l'Empereur à qui il fuſt obligé de rendre compte de ſes actions, mais on ne luy en donna pas le loiſir. L'armée de la Ligue plus conſiderable que la ſienne en toutes manieres le dépoüilla de ſes Etats, & ſa femme, qu'il abandonna pour fuïr avec moins d'embaras, ſe retira chez ſon frere le Duc de Baviere avec un fils unique qu'elle avoit, nommé Chriſtophle âgé ſeulement de quatre ans. Comme il n'étoit permis à la Ligue de s'approprier aucune des Terres qu'elle conquerroit dans l'Empire, ny de les donner à aucun de ſes membres, & que neanmoins elle vouloit être rembourſée des frais de la guerre, elle vendit le Duché

ché de Virtemberg, ou pour mieux dire l'uſufruit de ce Duché à l'Empereur Charles-Quint ; puiſqu'elle le lui donna pour cent mille écus par un contract qui ne lui permettoit d'en joüir que juſqu'à ce que le Prince de Virtemberg eût dix-huit ans accomplis : on lui reſervoit tous ſes droits ſur le Duché, & l'on entendoit qu'il joüît des Seigneuries de Cobingue & de Neiffen en attendant que la mort de ſon pere ou l'âge competant l'appellât à la Souveraineté. 1524.

Mais la trop grande précaution dans les contracts eſt d'ordinaire une pepiniere de procez. L'Empereur prétendit avoir acquis le Duché de Virtemberg par une vente pure & ſimple, & ſe fonda ſur ce que les Vendeurs avoient reſervé au Prince de Virtemberg les terres de Cobingue & de Neiffen. Il ſoûtint qu'ils avoient eu deſſein d'aliener tout le reſte ſans clauſe de retour, puiſque la pitié dont ils avoient été ſaiſis pour un enfant de quatre ans, leur avoit inſpiré le ſoin de lui créer une penſion alimentaire, ce qui ne ſe pratiquoit en Alemagne qu'à l'égard des biens confiſquez ou du moins litigieux. La chicane étoit aſſez évidente ; mais le Duché de Virtemberg étoit trop à la bienſéance de la Maiſon d'Autriche, pour être reſtitué par une autre voye que celle de la force : & d'ailleurs l'Empereur en avoit beſoin pour une tranſaction qui ne lui pouvoit être plus importante. Il avoit marié l'Archiduc d'Auſtriche ſon frere unique, ſans lui rien donner de la ſucceſſion de leur commun pere & de leur commune mere. Cependant le Pere avoit laiſſé les riches Provinces des Païs-bas & la Franche-Comte, & la mere tous les Etats dans les deux mondes, dont étoient alors compoſez les Monarchies de Caſtille & d'Arragon. L'Archiduc demandoit ſon partage, & prétendoit qu'il deût être d'autant plus grand, que le Roi Catho-

1524. tholique ſon Ayeul maternel qui lui avoit donné ſon nom, avoit eu deſſein de le traiter en aîné quoy qu'il ne fuſt que cadet, & de luy laiſſer toute l'Eſpagne. L'Empereur pretendoit au contraire que l'Archiduc ſe contentaſt de la ſucceſſion de Maximilien Premier leur commun Ayeul paternel, qui conſiſtoit dans les dix Provinces hereditaires de la Maiſon d'Auſtriche. L'Archiduc proteſtoit qu'il étoit lezé d'une maniere trop énorme, & les amis communs intervenus pour rétablir la paix entre les deux freres, condamnerent l'Empereur à donner le Duché de Virtemberg à Ferdinand pour ſupplement de partage.*

* Dans l'Acte de donation.

Ferdinand qui tenoit ainſi ce Duché à titre onereux ne ſe mit en devoir de payer ny la penſion alimentaire du Prince de Virtemberg, ny la dot de la Ducheſſe dont il étoit chargé: & le Duc las de vivre aux dépens de ſes amis, crut que la revolte des Païſans d'Alemagne luy offroit une occaſion favorable pour recouvrer ſon Etat. Il obtint des Cantons Suiſſes trois ou quatre mille hommes, & ſe mettant à leur tête penetra dans le Virtemberg par la complaiſance des Princes, & des Republiques dont il faloit traverſer les domaines. Il n'eſt point d'indignitez perſonnelles qui effacent abſolument & pour toûjours le caractere de la Souveraineté imprimé ſur le viſage de ceux qui ſont nez pour commander aux autres. Les Peuples du Duché de Virtemberg ſçavoient que leur Duc étoit le plus méchant des hommes, & que ce ſeroit aimer la tyrannie que de le recevoir pour Maître. Ils connoiſſoient l'humeur de Ferdinand, douce, agreable, moderée & pacifique; & ils prevoyoient qu'en ſecoüant le joug de ce Prince, ils s'engageoient imprudemment dans une guerre éternelle; puiſque la Maiſon d'Auſtriche étoit ſi puiſſante, que plus on luy déferoit d'armées, plus elle en remettroit ſur pied, & recouvreroit ainſi toſt

toſt ou tard ce qu'elle auroit perdu. Cependant les quatre conſiderations que l'on vient de repreſenter, quoyque puiſſantes d'elles-mêmes toucherent ſi peu ceux de Virtemberg, qu'ils reçurent par tout leur Duc avec joye. Il n'y eut que Stutgard Ville capitale du Duché retenuë par une forte garniſon qui reſta dans l'obeiſſance de Ferdinand : encore ſes Fauxbourgs ſe declarerent-ils contre elle. Mais la Providence divine avoit trop d'intereſt de ne plus ſouffrir que le Duc de Virtemberg fuſt long-temps heureux. Il reçut un ſecond coup de foudre ſemblable au premier qui l'avoit déja terraſſé. L'armée de la Ligue de Suabe retourna dans le Virtemberg avant qu'il euſt eu le loiſir de s'y fortifier, & le dépoüilla une ſeconde fois avec plus de facilité que la premiere. Les Païſans au lieu de le reconnoiſtre pour leur General, ou de l'aller au moins ſecourir le laiſſerent ruïner à leur veuë, & demeurerent les bras croiſez dans les trois camps qu'ils avoient dreſſez l'un à Biberac, l'autre en Algou, & le dernier ſur le Lac de Conſtance. Georges Truchez Comte de Valpourg commandoit alors l'armée de la Ligue de Suabe en qualité de Lieutenant General de l'Electeur de Saxe Chef de la même Ligue déja malade de la fiévre lante dont il mourut depuis. Truchez étoit un vieux Officier qui avoit beaucoup d'experience & de courage, & qui excelloit en la partie la plus neceſſaire aux Generaux, qui eſt de ſçavoir admirablement prendre ſa reſolution ſur le champ. Il amuſa les Païſans par de feintes negotiations à deux fins, l'une de les empêcher de s'unir, & l'autre d'en tirer une partie vers le Danube, & lors qu'il les euſt conduits par cet artifice, comme autant de brebis au lieu où il étoit aſſuré de les égorger ſans mettre au hazard l'armée des Confederez, il prit ſon temps pour les attaquer au moment, qu'ils penſoient loger dans 1525.

1525. Lippen petite ville, une lieuë & demie au deſſous de celle d'Ulmes, & les y tailla en piéce ſans perdre que cinquante ſoldats. Il prétendoit enſuite marcher contre l'autre camp des Païſans qui étoient rentrez dans la Franconie, & le diſſiper en pourſuivant ſa victoire ; mais il fut retardé par un accident aſſez ordinaire à ceux qui commandent des gens de guerre tous ou du moins la plûpart mercenaires. Son armée lui demanda le Donatif, c'eſt-à-dire le preſent dont on avoit accoûtumé de regaler ceux qui remportoient de pleines victoires. Comme il n'avoit point d'argent il fut obligé de chicaner ſur la propoſition qu'on lui faiſoit, & de ſoûtenir à ſes ſoldats que le Donatif ne leur ſeroit dû qu'aprés qu'ils auroient entierement défaits tous les Païſans qui s'étoient revoltez en Alemagne : mais cette raiſon n'étoit bonne que pour des Sujets qui portent les armes pour leurs Souverains. L'armée de la Ligue qui ne ſervoit que pour de l'argent ne s'en contenta pas, & demeura ſur le bord du Danube juſqu'à ce que ſon General eût dequoi l'appaiſer. Les Païſans informez de cette ſuſpenſion attaquerent la ville de Vinſperg azile de preſque toute la Nobleſſe de Franconie. La place qui n'étoit fortifiée qu'à l'ancienne mode fut emportée au troiſiéme aſſaut, & ceux qui ſe ſauverent de la premiere furie des Vainqueurs n'en furent pas plus heureux. On les punit du ſuplice des anciens Alemans qui conſiſtoit à être traverſé de deux coups de pique en forme de croix, & la femme du Comte de Helfeſtein Chef de la garniſon tâcha en vain de lui ſauver la vie. Elle étoit fille naturelle de l'Empereur Maximilien, que les Alemans avoient tendrement aimé, & ſur l'opinion que le Conſeil de guerre auroit égard à ſa qualité elle entra dans le lieu où il étoit aſſemblé les larmes

aux

aux jeux & un fils de six mois entre ses bras. Elle se mit dans toutes les postures qui servoient à inspirer de la pitié. Elle les conjura de rendre le mari à la femme & le pere à l'enfant, mais tout ce qu'elle pût obtenir fut d'ensevelir celui dont elle sollicitoit la vie. 1525.

Cét accident rapporté à l'armée de la Ligue la tira de la letargie où elle étoit, & la fit courir à la vangeance du crime dont elle avoit été du moins l'occasion si elle n'en avoit été la cause. Les Païsans eurent la hardiesse de l'attendre, & ce fut en cela seulement qu'ils signalerent leur défaite, puisqu'ils lâcherent le pied presque aussi-tôt qu'ils furent chargez. Le carnage en fut horrible, l'on eut soin de chercher exactement entre les prisonniers ceux qui avoient fait le procez au malheureux Comte de Helfestein. On trouva celui qui lui avoit prononcé sa Sentence, & l'on crut qu'il ne serviroit de rien d'en faire un exemple si l'on ne donnoit de la terreur par l'enormité du supplice.

* Le Criminel fut condamné au feu & les Officiers generaux de l'armée voulurent eux-mêmes porter le bois qui serviroit à le brûler. Ils le rangerent à l'entour d'un poteau, où il y avoit une chaîne de la longueur qu'il faloit afin que celui qui y seroit attaché pût aller à l'entour. Le Criminel y fut lié par la moitié du corps, & lorsque la flâme eût gaigné toute la circonference, il fit inutilement toutes les contorsions que la nature enseigne pour éviter les horribles dangers. Il se debattit prés d'une demie heure, & l'on observa que la voix & le mouvement lui manquerent en même instant.

* Dans la Relation de ce suplice.

Une autre troupe de Païsans aprés avoir brûlé deux cent maisons de Franconie s'étoient emparez de la ville de Virsbourg, & en tenoient assiegé le Château. Truschez obligé de secourir

1525. l'Evêque du lieu qui y étoit enfermé, parce qu'il contribuoit pour la ſubſiſtance de l'armée de la Ligue, marcha à grandes journées, & les Païſans eurent la hardieſſe d'aller au devant de luy juſqu'à Engelſtat: le combat y fut long-temps obſtiné & la victoire douteuſe; mais un accident imprevû la fit pancher du coſté des Catholiques. L'Electeur Palatin étoit engagé par deux conſiderations à dégager l'Evêque de Virsbourg, l'une que ce Prelat étoit ſon proche parent, l'autre qu'il prevoyoit qu'aprés le ſaccagement de la Franconie, les Païſans entreroient infailliblement dans le Palatinat. Cet Electeur ſur une ſi juſte apprehenſion avoit aſſemblé toutes ſes forces, & les conduiſoit à Virsbourg. Il arriva à Engelſtat au plus fort de la mélée, & prenant l'armée des Anabaptiſtes à dos au moment qu'elle étoit aſſez occupée à reſiſter par devant à celle de la Ligue, il la tailla en pieces.

Le recouvrement de Virsbourg fut le prix de la victoire, & les Païſans ſe voyant malheureux dans l'Alemagne voulurent éprouver ſi les armes ne leur ſeroient pas plus favorables au dehors. Ils s'attroupperent au nombre de vingt ſix mille des plus reſolus, & tournerent tête du coſté de l'Alſace à deſſein de piller la Lorraine. On ne ſçait qui leur avoit inſpiré ce deſſein; mais il eſt conſtant que c'eſtoit le plus utile qu'ils euſſent pû former. La Lorraine étoit alors la plus floriſſante contrée de l'Europe, mais elle étoit auſſi la plus aiſée à troubler dans le calme profond dont elle joüiſſoit depuis plus de cinquante ans. Il n'y avoit aucune Place forte, & les Villes n'y étoient fermées que comme des Bourgs, c'eſt-à-dire, par de ſimples murailles. Antoine Duc de Lorraine averti de l'orage qui venoit fondre ſur ſes Etats, en fut d'autant plus ſurpris qu'il luy étoit également impoſſible de le diſſiper & detourner. Il n'y avoit point d'armée

dans

dans les Païs-bas pour accourir à ſon ſecours, & celle de la Ligue de Suabe aprés avoir recouvré Virsbourg étoit allée du coſté de Munſter où les Anabaptiſtes avoient établi le principal theatre de la guerre. Les meilleures troupes de la France venoient d'être defaites devant Pavie où le Roy Tres-Chrétien avoit été pris priſonnier, & celles qui y reſtoient ſuffiſoient à peine pour défendre les frontieres de ce Royaume ſi les Vainqueurs ſe fuſſent mis en devoir d'y entrer. 1525.

Il eſt vray que Claude Comte de Guiſe frere du Duc de Lorraine étoit avec cinq mille vaillans hommes ſur les frontieres de Champagne & de Bourgogne pour veiller à la ſureté de ces deux Provinces, dont le Roy partant pour l'Italie lui avoit laiſſé le Gouvernement. Mais l'honneur obligeoit ce Prince à ne pas laiſſer deſoler le Païs où il étoit né, & de ſauver les deux ſeules Souverainetez qui reſtoient dans ſa Maiſon de tant de Royaumes qui y étoient autrefois entrez. L'intereſt perſonnel ne l'engageoit pas moins à conſerver un Etat qui devoit luy revenir ou à ſes deſcendans ſi François unique fils de ſon frere aîné, venoit à mourir ſans enfans. Les Anceſtres de ce Prince luy avoient d'ailleurs communiqué un zele tres ardent pour la Religion Catholique de ſes peres; & Philippe de Gueldre ſa mere qui s'étoit faite Religieuſe dans le Convent des filles de ſainte Claire du Pont-à-Mouſſon ne ceſſoit d'animer encore ce zele par de vives & continuelles inſtances qu'elle luy faiſoit de s'oppoſer à toutes les nouveautez qui commençoient à troubler l'Egliſe. De plus le Duc de Lorraine le preſſoit de ſe joindre à luy, en ajoûtant à ſes prieres la conſideration du danger que courroient la Champagne & la Bourgogne, où le Comte de Guiſe commandoit pour le Roy, ſi ces Anabaptiſtes ſe ſaiſiſſoient de la Lorraine, qui leur ſerviroit de paſſage, & d'amorce pour

1525. entrer dans les deux autres Provinces qui en ſont voiſines, & qui n'en étoient ni ſeparées par de grandes rivieres, ni défenduës par aucune Place forte. Tous ces motifs joints à l'inclination naturelle que ce Prince avoit pour tout ce qui lui paroiſſoit grand, quoi qu'il fût difficile, n'étoient que trop capables de le déterminer à faire ce qu'on deſiroit de lui : mais deux grandes raiſons firent qu'il balança quelques momens à prendre ſon parti. L'une étoit la conjoncture des affaires qui lui donnoit ſujet de craindre que le Connêtable de Bourbon voyant les Frontieres de Champagne & de Bourgogne dégarnies de troupes, ne reprît le deſſein que le même Comte de Guiſe avoit fait avorter. Ce deſſein étoit de penetrer dans le centre du Royaume où étoient ſituez les cinq Provinces hereditaires de la Maiſon de Bourbon, dans l'eſperance infaillible de les exciter à la revolte, à cauſe de la crainte où la bataille de Pavie & la priſon du Roi les avoit jettées. Outre que Marguerite d'Auſtriche Gouvernante des Païs-bas pourroit bien ſe ſervir de la conſternation où étoit lors la France, pour y faire entrer des troupes par les Païs-bas & par le Comté de Bourgogne, & s'emparer de quelque Place, ou du moins y cauſer quelque ſoûlevement. L'autre conſideration étoit, qu'il avoit raiſon d'agir dans cette occaſion avec des égards particuliers, ſoit pour ne point donner de priſe aux envieux, pour ne pas dire ennemis, qu'il avoit à la Cour, qu'à cauſe que le Duc de Lorraine ſon frere avoir épouſé la ſœur du Connêtable, à qui la Reine Mere ne pouvoit pardonner, parce qu'elle l'avoit offenſée.

On peut ajoûter pour troiſiéme motif du Comte de Guiſe, qu'encore qu'il fût General des troupes qu'il commandoit, il n'en avoit pas la diſpoſition ſi abſoluë, qu'il oſât ſans ordre les employer

ployer à tout ce qui lui paroiſſoit avantageux au ſervice du Roi, ni même à ſa propre gloire. Il faloit qu'il demandât à la Regente la permiſſion de mener les troupes de ſes Gouvernemens au ſecours de ſon frere. La Regente étoit à Lyon, & quand elle eût été d'humeur à l'accorder, ç'auroit été avec des longueurs, qui euſſent donné aux Anabaptiſtes plus de loiſir qu'il n'en faloit pour piller la Lorraine & les Provinces voiſines. 1525.

Il s'agiſſoit donc de prendre une prompte reſolution, & comme la neceſſité ne force que trop ſouvent d'executer des choſes qui ſeroient blâmables, ſi on les avoit faites en d'autres conjonctures, & que les heureux ſuccez ont ſouvent juſtifié des entrepriſes, qu'on auroit punies ſi elles n'avoient reüſſi aux Entrepreneurs. Ceux qui ont approuvé celle du Duc de Guiſe, ſoûtiennent que ſa penetration d'eſprit lui fournit alors des lumieres ſuffiſantes pour conclure par un de ces reſultats de prudence, qui rend toûjours certains les jugemens des grands Capitaines, quoi qu'ils ne ſoyent évidens qu'à eux; que puiſque les Eſpagnols n'avoient pas profité de leur victoire, en entrant par les Païs-bas, & par la Franche-Comté dans la Champagne & dans la Bourgogne, au moment qu'ils avoient ſçû la priſe du Roi Tres-Chrétien devant Pavie, ils ne ſe mettroient point en devoir de reparer leur faute deux mois aprés, parce qu'ils ſuppoſeroient, que ces Provinces auroient été ſi bien munies, qu'elles ne ſeroient plus en état de recevoir d'inſulte. On ajoûte que la marche du Comte de Guiſe contre les Païſans étoit propre à confirmer les Eſpagnols dans cette opinion, bien loin de les inviter à attaquer ces Gouvernemens durant ſon abſence, parce qu'ils s'imagineroient plûtôt qu'il faloit bien que la Bourgogne & la Champagne euſſent plus de troupes

1525. qu'il ne leur en étoit neceſſaire pour ſe tenir ſur la defenſive, puiſque le Gouverneur en tiroit le ſurplus pour le mener au ſecours de ſon frere. Ils concluent enfin leur Apologie en faveur du Comte de Guiſe en diſant que ce Prince avoit pris avec ſes Officiers Generaux de ſi juſtes meſures pour défaire les Païſans en peu de jours, qu'encore que les Eſpagnols euſſent été préciſement informez de l'état où il laiſſoit la Champagne & la Bourgogne en menant leurs Garniſons dans l'Alſace, il étoit aſſuré d'executer ſon entrepriſe, & d'être de retour avant que Marguerite d'Auſtriche euſt aſſemblé les troupes neceſſaires à profiter de ſon éloignement. Ce Prince partit donc au commencement de May 1525. avec cinq mille hommes qu'il commandoit, & les Hiſtoriens même qui luy ſont contraires avouent qu'il uſa d'une diligence incroyable. Il joignit ſur la Frontiere de Lorraine le Duc ſon frere qui avoit aſſemblé un Corps de cavalerie, & marcha du coſté de Saverne où ſes Eſpions avoient raporté qu'étoit le rendez-vous general des Païſans revoltez dans les deux Cercles du Rhin. Il les trouva diviſez en trois Corps afin de ſubſiſter plus commodement, & de faire le degaſt plus au large par les maiſons champeſtres des Gentils-hommes & des Bourgeois des Villes. Le premier étoit campé auprés du village de Supfeſtein, & ce fut là que ſe fit la premiere attaque. Le Comte de Guiſe preſuppoſa qu'il ne ſe ſeroit pas donné la peine de ſe retrancher avantageuſement ; & le ſuccez juſtifia que ce grand Capitaine s'étoit pas trompé dans ſa conjecture ; puiſque le camp des Anabaptiſtes n'étoit fermé que par un Foſſé mediocrement large & profond. Ce Foſſé fut bien-toſt comblé, & l'Infanterie Catholique ayant applany un chemin à la Cavalerie tous les Païſans qui s'y trouverent enfermez paſſerent au fil de l'épée. Le Comte de Guiſe

Guiſe ſans donner de relâche conſiderable à ſes troupes les mena contre le ſecond Corps des Païſans qui témoigna plus de courage. Il s'avança en bataille rangée à la veuë des murailles de Saverne où le Comte de Guiſe avoit laiſſé garniſon, & choqua la petite armée de ce Comte avec une fermeté qui faiſoit juger que ces Païſans étoient reſolus de vaincre ou de ſe faire tuer juſqu'au dernier. Mais leur ardeur ſe ralentit entiérement aprés le premier effort. Ils demanderent quartier, & le Comte de Guiſe promit de leur ſauver la vie à condition qu'ils poſeroient les armes, & qu'ils paſſeroient au travers des Vainqueurs rangez en haye, la diſcipline militaire apprend qu'il eſt dangereux de ſe ſoûmettre à de ſemblables conditions avant que la chaleur du combat ſoit tout à fait éteinte & les Païſans ne l'éprouverent que trop à leur dommage. 1525.

Un d'entr'eux portoit un baſton ferré : & le Soldat Catholique qui l'apperçut le premier pretendit que c'étoit une arme offenſive, & ſe mit en devoir de l'arracher. Le païſan ne le lâcha que par forces, & il n'en falut pas davantage pour exciter un tumulte qui fit recommencer le combat, quelque ſoin que prît le Comte de Guiſe pour l'en empêcher. Les païſans deſarmez & enfermez entre leurs Adverſaires furent tous égorgez, & les Officiers Catholiques n'en purent dérober un ſeul à la furie de leurs ſoldats. Le troiſiéme Corps apprehendant d'être traitté comme les autres crut prevenir l'entiére ruïne dont il étoit menacé en coupant chemin au Comte de Guiſe, & en ſe ſaiſiſſant de la Foreſt Guillaume par où les Catholiques avoient à paſſer pour retourner en Lorraine. Le projet ne pouvoit être plus juſte, & le Comte de Guiſe auroit été contraint de s'arreſter en Alſace nonobſtant la haſte qu'il avoit de re-

1525. tourner dans ſes Gouvernemens, ſi les Païſans ſe fuſſent prevalu de l'avantage du lieu qu'ils avoient heureuſement occupé. Mais une eſcharmouche, où les Catholiques lâcherent le pied, feignant d'avoir du pire, ſuffit pour tirer inſenſiblement les Anabaptiſtes de leur fort. Ils ne furent pas plûtôt hors de la foreſt, que le Comte de Guiſe tourna tête, & les chargea avec une impetuoſité qui les renverſa. La commodité qu'ils avoient de ſe cacher à la faveur des arbres leur ôta le moyen de ſe ralier, & ils furent pourſuivis avec tant d'obſtination, & cherchez avec tant d'exactitude, que ceux qui éviterent la rencontre des Vainqueurs, ſervirent preſque tous de paſture aux bêtes ſauvages.

Ce ſont là les particularitez les plus certaines des trois combats du Comte de Guiſe, que les Hiſtoriens racontent en tant de differentes manieres. * Ceux qui ſont pour la maiſon de Lorraine jonchent d'une infinité de morts les campagnes où ils furent donnez, & les autres comme Sleidan dans ſa premiere édition, les reduiſent à ſeize mille.

* Valſembour & Reſieres.

Le Comte de Guiſe rentra dans la Champagne le dix-neuviéme jour aprés qu'il en étoit ſorti; mais ni ſa prodigieuſe diligence ni trois Victoires remportées en ſi peu de temps ne le garantirent pas de l'envie des ennemis de ſa Maiſon, qui avoient tellement aigri l'eſprit de la Regente, qui d'ailleurs n'étoit pas déja trop bien diſpoſé à ſon égard, qu'elle ſe ſeroit peut-être portée à lui faire un crime du ſervice qu'il venoit de rendre à la Religion & à l'Etat, ſi la même fortune qui l'avoit accompagné dans ſon voyage n'eût fait naître à ſon retour un accident imprevû qui le garantit de tout ce qu'il avoit à craindre.

On rapporta à la Regente dans le temps qu'elle paroiſſoit plus irritée, que le Comte de Vandôme, devenu premier Prince du Sang par la mort du Duc d'Alen-

d'Alençon, & par la rebellion du Connêtable de Bourbon, étoit à Paris, & qu'on le preſſoit d'accepter la Regence & la Lieutenance generale du Royaume durant la priſon du Roi. Ce Prince avoit été laiſſé dans la Picardie en qualité de Gouverneur, avec ordre, d'y commander la petite armée, deſtinée pour la défenſe de cette Province, la plus importante du Royaûme. Le Comte de Guiſe étoit ſon beau frere. Ils vivoient enſemble dans la plus étroite liaiſon : * ils étoient Maîtres de ce qui reſtoit de troupes en France, excepté celles que commandoit Lautrec en Guyenne, dont la Regente étoit d'autant moins aſſurée qu'elle avoit offenſé leur General en deux ſignalées rencontres, l'une en détournant les trois cent mille écus, qui lui avoit fait perdre l'honneur avec le Duché de Milan ; l'autre en perſecutant la Comteſſe de Château-Bryant ſa ſœur. Il étoit donc au pouvoir des Comtes de Vandôme & de Guiſe d'ôter à la Regente le Gouvernement de l'Etat. La crainte qu'elle en eut la contraignit de diſſimuler avec le Comte de Guiſe, & l'on ne parla plus de l'action de ce Prince que pour en relever l'éclat. 1525.

*Le Comte de Guiſe avoit épouſé la ſœur du Comte de Vandôme.

L'Electeur Palatin fut touché d'émulation au premier avis des victoires dont on vient de parler. Il joignit ſes forces à celles de l'Electeur de Treves. Il attaqua une autre troupe d'Anabaptiſtes campée à Petershein, & la défit ſi entierement, que les Païſans d'Alemagne, affoiblis par la perte de trois cent mille hommes, ſuivant la ſupputation des Auteurs Catholiques, poſerent par tout les armes, excepté dans la Turinge, où Muncer avoit établi le principal ſiege de la rebellion. Il étoit entré par adreſſe dans la ville de Mulhauſen, où le premier fruit de ſes predications avoit été, de faire dépoſer le Magiſtrat qui lui étoit contraire, & d'en créer un autre à

1525. ſa devotion. Enſuite il avoit chaſſé les Moines de leurs Monaſteres & s'étoit emparé de leurs biens. Il pretendoit que toutes les affaires civiles devoient être decidées par la ſeule lecture de la Bible interpretée à ſa mode, & ce pretexte tout ridicule qu'il étoit lui ſuffit pour s'emparer de l'autorité Souveraine, par tout où ſes diſciples étoient les plus forts. * Il regloit toutes les choſes divines & humaines ſans exception & ſans reſerve. Il prononçoit auſſi ſouvent par caprice que de propos deliberé, & neanmoins tout ce qui ſortoit de ſa bouche paſſoit pour oracle. Il vouloit que l'union devenuë plus étroite entre les hommes aprés l'Incarnation qu'elle ne l'avoit été auparavant s'étendît juſqu'à la communauté des biens, & que pour rendre l'Egliſe d'ici-bas plus conforme à celle du Ciel, il faloit que tous les membres dont elle étoit compoſée fuſſent égaux dans les trois circonſtances que l'orgueil avoit inventées pour les diſtinguer; la naiſſance, les dignitez & la fortune. Cette propoſition étoit ſans doute la plus plauſible de toutes celles qui pouvoient être faites au peuple, parce qu'elle flattoit les deux inclinations ou pour mieux dire les deux vices où il a le plus de panchant, la faineantiſe & le larcin. Elle diſpenſoit pour toûjours les gueux de leur travail ordinaire, où ils avoient beaucoup de peine pour peu de gain; & leur ouvroit une voye prompte & facile pour ſoulager leur pauvreté, en leur permettant de prendre ce qui leur manquoit chez les riches, ſans s'amuſer à le demander & ſans s'enquerir s'ils le trouvoient mauvais. L'attrait fut ſi charmant pour eux que jamais Hereſiarque n'avoit eu de Sectateurs ſi ſoûmis que le furent ceux de Muncer. Les Relations du temps en ont marqué l'excez par deux particularitez qui ne peuvent être omiſes en ce lieu, quoi qu'elles ſoyent d'ailleurs extraordinairement delicates.

* Dans les Memoires de Pomarin.

Il

Il devint amoureux de la plus belle & de la plus illuſtre fille de la ville de Cygne où il prêchoit, & il n'eut pour en joüir qu'à témoigner aux parens que Dieu ſouhaitoit ſon mariage avec elle. Le même artifice lui ſervit à corrompre une jeune veuve qui étoit allé le conſulter ſur un cas de conſcience : & comme il étoit à craindre que des exemples d'impureté trop frequens ne ſcandaliſaſſent les moins preoccupez, il tâcha de les excuſer en ſoûtenant que la ſimple fornication n'étoit pas un crime entre les Fideles, pourvû qu'ils ſe propoſaſſent d'augmenter le nombre des predeſtinez. Il ne leva neanmoins tout-à-fait le maſque qu'aprés avoir aſſemblé juſqu'à quarante mille hommes ; parce qu'il crut ſeulement alors être aſſez fort pour commencer à reduire l'Alemagne en Anarchie. Il fit un état tout particulier des vieux Soldats qui ſe jettoient dans ſon parti. Il leur donna des Charges dans ſa milice. Il voulut qu'ils travaillaſſent tous les jours à dreſſer leurs compagnies aux exercices militaires. Il les amorça par le pillage des Châteaux de la Turinge, & lors qu'il les eut ſuffiſamment inſtruits ; il changea en artillerie les cloches des lieux où il avoit été reçu ; & ſe mit en poſture d'attendre l'armée de la Ligue de Suabe, qui marchoit contre lui à grandes journées ſous la conduite du Duc Georges de Saxe. 1525.

Les premiers exploits des Anabaptiſtes furent heureux, & il ſembla d'abord que Muncer eût communiqué ſa bonne fortune à celui qu'il avoit choiſi pour ſon Lieutenant Général ; c'étoit un Avanturier qui ne lui étoit pas beaucoup inferieur en audace, & pour toutes les autres qualitez d'un excellent Fanatique, ſon eſprit étoit fertile en viſions au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Il penſoit le jour à loiſir ce qu'il devoit publier lui avoir été revelé durant la nuit,

ſes

1525. ſes réveries étoient toûjours conçuës dans un admirable raport avec les deſſeins de ſon Prophete. Il avoit la facilité de ſe perſuader les menſonges qu'il s'étoit dit trois fois, & l'art de les debiter enſuite pour autant de veritez divines. Mais il n'eſt rien de ſi difficile à des extravagans que de ſe tenir longtemps dans les termes de ſimples diſciples: ils veulent être Maîtres à leur tour. Et ils veulent l'être trop-tôt. Muncer étoit d'avis de ſe tenir d'abord ſur la défenſive, & les raiſons qui l'y portoient, ne pouvoient être plus preſſantes. L'armée de la Ligue n'avoit pas dequoi ſubſiſter un mois en Turinge, & quand elle l'eût eu, il n'étoit pas poſſible d'empêcher qu'elle ne ſe diſſipât, parce que le Manifeſte des Anabaptiſtes ne ſeroit pas plûtôt porté dans les Etats des Princes dont elle étoit compoſée, qu'il exciteroit un embraſement qui obligeroit les ſoldats Catholiques à retourner promptement chacun chez ſoi pour l'éteindre. * Ce Manifeſte étoit une tres-dangereuſe piéce qui ſappoit également les principes de la Religion & de la Politique. Il ſuppoſoit que le Regne de mille ans alloit commencer, & que le monde dans ce Regne ne devoit être peuplé que de Predeſtinez, qu'ils y ſeroient honorez de la preſence de Jeſus-Chriſt, & qu'ils y goûteroient toutes les delices du corps & de l'ame à proportion que ces deux parties en étoient capables ici-bas. Il concluoit de ce fondement qui avoit autrefois été celui de l'Hereſie de quelques Millenaires, qu'il n'y avoit point de meilleure œuvre à faire pour ſeconder les intentions de Dieu en preparant les voyes au ſecond avenement du Sauveur, que d'exterminer les coupables qui portoient en ce monde le caractere de leur reprobation par la vie ſcandaleuſe qu'ils y menoient; que le ſacrifice n'en pourroit être que tres-agreable à Dieu, s'il commençoit par ceux qui étoient ſans comparaiſon les plus criminels des hommes.

* Dans le Manifeſte des Anabaptiſtes.

Ou-

Outre ce Manifeſte qui n'eut pas tout le ſuc- 1525.
cez que ſon Auteur avoit eſperé, Muncer avoit une reſource qui étoit inconnuë, dont il auroit tiré de grands avantages, ſi on lui en eût donné le loiſir. Il avoit intelligence avec les Ouvriers qui travailloient aux Mines du Comté de Manſfeld, & ils lui avoient tous promis de ſe joindre à lui, pourvû qu'il s'approchât d'eux avec des forces capables de tenir la campagne contre l'armée de la Ligue. C'étoit les hommes les plus brutaux, mais en recompenſe les plus déterminez d'Alemagne, qui ſe promettoient de faire pancher la balance du côté qu'ils ſuivroient. S'il y avoit de la preſomption dans cette ſorte de confiance, ce n'eſt pas ici le lieu de le décider; mais il eſt au moins certain, qu'ils auroient notablement augmenté la reputation des armes de Muncer, & que les Catholiques n'euſſent pas oſé l'attaquer d'abord, comme ils firent, s'ils l'euſſent trouvé avec un tel renfort. Cependant ils étoient encore ſi loin, que Muncer, ſans rien hazarder, pouvoit aller ſur la Frontiere du côté de Mansfeld, & revenir à Mulhauſen, avant qu'ils y arrivaſſent; Mais les revoltez manquent le plus ſouvent de réüſſir, faute de ſoûmiſſion entre les Chefs. Phifer mena la meilleure partie de l'armée Anabaptiſte faire le degât dans le Territoire d'Isfeld, dont il ruïna les Châteaux, pilla les Egliſes, tua la jeune Nobleſſe, chargea de chaînes la vieille, & la mena en triomphe à Mulhauſen. Muncer n'avoit oſé ſans lui faire la marche neceſſaire pour donner la main aux Ouvriers des Mines, & s'étoit tenu cependant enfermé dans la ville de Cranchauſen, ce qui déconcerta ſon projet. Car d'un côté Albert Comte de Mansfeld découvrit l'intelligence des Anabaptiſtes avec ſes Ouvriers, & fit obſerver ceux-ci de ſi prés, qu'ils ne diſcontinuerent point leur travail. De l'autre côté l'ar-

1525. l'armée de la Ligue de Suabe fit tant de diligence qu'elle parut à la veuë des Anabaptiſtes preſque auſſi-tôt que Phifer fut retourné du Territoire d'Iſfeld. Le Duc Georges de Saxe ſon Général y étoit en perſonne, & le jeune Landgrave de Heſſe Philippe ſon Gendre dont il ſera tant parlé dans les Livres ſuivans, y faiſoit ſon apprentiſſage en l'art militaire. Henry le Duc de Brunſvic commandoit l'Infanterie, & la Cavalerie obéïſſoit à Jean Duc de Saxe qui venoit de ſucceder à l'Electorat à Frederic ſon frere aîné décedé ſans enfans.

Ces quatre Princes trouverent les Anabaptiſtes aſſez bien retranchez, & ne perdirent pas neanmoins l'eſperance de les forcer, parce que leurs lignes n'étoient pas ſuffiſamment garnies d'artillerie pour empêcher qu'on ne les comblât en pluſieurs endroits, enſuite dequoi il n'y avoit preſque point à douter de la victoire, à ceux qui connoiſſoient l'avantage des troupes reglées ſur des gens aſſemblez ſans aucun choix, le ſeul embaras conſiſtoit dans la crainte de rendre le Païs deſert & ſterile en le privant de tant de perſonnes accoûtumées à cultiver la terre, & cette raiſon d'intereſt qui ſe trouvoit jointe à celle de l'humanité, porta les quatre Princes à faire une demarche pour épargner s'il étoit poſſible tant de ſang Alemand. Ils envoyerent un Trompette aux Anabaptiſtes pour leur remontrer que la partie n'étoit pas égale, & pour les exciter à la compaſſion d'eux-mêmes.

Le parti des Anabaptiſtes étoit comme tous les autres formé à la hâte & par hazard, c'eſt-à-dire que toutes les perſonnes qui y étoient entrées, ne ſe trouvoient également ni prevenuës ni perſuadées de la juſtice de leur cauſe. Il y en avoit pluſieurs qui ne le ſuivoient que pour ſe vanger de quelque injure particuliere reçuë de la Nobleſſe,

se, & il y en avoit d'attirez par le seul motif du pillage. Le pur libertinage y en entretenoit encore un plus grand nombre, & quoique ces trois sortes de gens comptez ensemble n'égalassent pas la multitude de ceux que l'esprit d'erreur retenoit dans le même parti, il suffisoit neanmoins pour balancer les resolutions qui y seroient prises. Et de fait ils cabalerent si finement entre les Anabaptistes de bonne foi, & firent ensuite tant de bruit dans le Conseil de guerre sous pretexte qu'avant que de rebuter les propositions des Princes, il faloit au moins sçavoir en quoi elles consistoient, que le Trompette fut renvoyé pour demander à ses Maîtres un plus grand éclaircissement, afin qu'il rapportât aprés une réponse plus categorique. 1525.

Les Princes prirent cette civilité si peu familiere à leurs ennemis pour une marque qu'ils commençoient à rentrer en eux-mêmes. Ils envoyerent avec le Trompette un jeune Gentilhomme spirituel & de bonne mine, dont l'Histoire a peut-être caché le nom pour épargner à sa famille la honte du mauvais traitement qu'il reçut. Celui-ci porta aux Anabaptistes une lettre signée de la main des quatre Princes, dont le sens étoit, * qu'encore que les cruautez exercées par les troupes de Phifer dans le Territoire d'Isfeld meritassent un châtiment exemplaire, on étoit neanmoins prêt d'accorder aux soulevez un pardon ou plûtôt une Amnistie generale à trois conditions, l'une de poser incontinent les armes, l'autre de livrer les principaux de ceux qui les avoient excitez à la revolte, & la derniere de retourner incessamment à leur labourage.

* Dans la lettre des 4 Princes aux Anabaptistes.

La lettre étoit tournée d'une maniere qui mit la discorde entre les Anabaptistes. Les trois premieres sortes de gens dont on vient de parler, qui avoient beaucoup de credit entr'eux, soûtenoient que les Princes ne demandoient rien qui ne dût

1525. deût leur être accordé dans la conjoncture d'alors, & ſe fondoient ſur l'extrême danger où les troupes Anabaptiſtes étoient reduites. Ils pouvoient attirer à leur ſentiment ceux de l'autre faction dont les ames ſeroient plus timides, & Muncer qui le connoiſſoit mieux que nul autre, ſe tenoit déja pour perdu, lorſque le même hazard qui ſembloit l'avoir mis en poſture d'être livré à ſes ennemis lui fit naître une occaſion d'échaper dont il ſçut admirablement ſe prévaloir.

Il avoit choiſi pour deviſe l'Arc-en-Ciel, ſoit qu'il affectât de s'attribuer l'ancienne marque de la reconciliation de Dieu avec les hommes; ou qu'il prétendît purger auſſi entierement la Terre de coupables qu'elle l'avoit été par le Deluge. Au moment qu'il attendoit qu'on luí mît la main ſur le colet, il apperçut le même Arc-en-Ciel pleinement formé ſur la nuée qui couvroit le camp des Anabaptiſtes, & ſans donner le loiſir aux plus éclairez d'attribuer ce Phenomene à ſa veritable cauſe, il parla d'une voix ſi tonante, & d'une maniere ſi pathetique, que ceux qui étoient exclus du Conſeil de guerre, ne laiſſerent pas d'accourir pour l'entendre. Il leur dit qu'ils contemplaſſent l'accompliſſement des promeſſes qu'il leur avoit faites de la part de Dieu en regardant le ſigne qui les invitoit à exterminer les Tyrans; que ſa divine Majeſté étoit accoutumée à expliquer ſes volontez par cét admirable ſigne, & que comme il n'avoit paru à Noé à la ſortie de l'Arche qu'aprés que les eaux avoient lavé toute la ſurface de la Terre des abominations qui y avoient été commiſes, il ne paroiſſoit maintenant que pour animer les veritables enfans de Dieu, qui étoient les Peuples d'Alemagne repreſentez dans l'Ecriture par les eaux à ne faire ni paix ni tréves avec de miſerables Magiſtrats, qui les tenoient en ſervitude.

tude. Il ajoûta que leur Artillerie n'étoit point à craindre, & par un trait d'imprudence plus grand en toute maniere que l'on ne le ſçauroit décrire, il s'engagea par ſerment à recevoir dans les replis de ſa robe tous les boulets de canon que tireroient les ennemis. Il n'étoit pas poſſible de porter plus loin l'effronterie & la preſomption: cependant la plûpart des Anabaptiſtes fut aſſez credule pour ajoûter foi à cette prétenduë revelation. L'Auditoire retentit des cris de ceux qui proteſtoient de mourir plûtôt que de livrer leur Prophete; & Muncer perſuadé que cette ardeur ſe ralentiroit bientôt ſi elle n'étoit entretenuë par quelque ſtratagême, en inventa un ſi ingenieux & ſi malin, que la poſterité aura de la peine à le croire. 1525.

Il ſuppoſa que les hommes ne combattoient jamais avec toute l'induſtrie & toute l'obſtination neceſſaire pour obtenir la victoire dans les guerres civiles, qu'aprés que l'on avoit trouvé le ſecret de les rendre irreconciliables avec leurs ennemis, & ſur cét abominable principe il appliqua tout ſon eſprit à penſer par quelle voye les Princes & les Anabaptiſtes pouvoient être broüillez deſorte, que rien ne les empêchât de vuider leur querelle à vive force. Il ne chercha pas longtemps l'expedient ſans le trouver, & il lui tomba dans l'imagination que ſi les Anabaptiſtes mettoient en piéces le Gentil-homme qui leur avoit apporté de la part des Princes des propoſitions de Paix, les Princes ne l'auroient pas plûtôt appris qu'ils courroient à la vangeance de l'injure & commenceroient le combat.

L'inhumanité qui paroiſſoit dans une action d'ailleurs ſi contraire au droit des gens, ne retarda pas un moment celui qui l'avoit conçuë de l'executer; tant il y a de facilité à ſe porter aux plus grands crimes, lorſqu'on ſe laiſſe perſuader

1525. ſuader qu'on ne ſçauroit éviter par d'autres moyens les plus effroyables dangers. Muncer fit ſigne qu'il vouloit encore une fois parler, & le prompt ſilence qu'il obtint l'ayant aſſuré par avance d'être favorablement écouté, il dit que Dieu venoit de lui reveler qu'il faloit commencer le ſacrifice qu'il demandoit qu'on lui fit des Tyrans par celui de leur Deputé, & que c'étoit là la ſeule diſpoſition où les Fideles ſe devoient mettre pour meriter ſur leurs Adverſaires la victoire la plus ſignalée qui fût jamais. *

* Dans la Relation de cét aſſaſſinat.

Ce diſcours anima les Anabaptiſtes à un attentat qui dans toute autre occaſion leur auroit inſpiré de l'horreur. Les plus proches du lieu où le Gentilhomme attendoit ſa dépêche, ſe jetterent ſur lui & le traînerent au milieu de l'Aſſemblée. Il y reçut des outrages que la bien-ſeance ne permet pas d'exprimer icy d'une autre maniere qu'en diſant qu'ils allerent juſqu'à la derniere extrémité où l'inſolence ſe peut porter, lors qu'elle eſt appuyée ſur un faux pretexte de Religion. Le malheureux Gentilhomme expira ſous les coups qu'on luy donna, & ſon corps fut mis en autant de piéces qu'il y avoit de Boureaux, parce que chacun voulut en avoir la ſienne.

Le Trompette qui l'avoit conduit ſans y penſer à la boucherie, ſe ſauva, ſoit qu'il n'y eût point d'ordre de l'arrêter, ou que les Anabaptiſtes euſſent negligé de le garder dans l'extrême application où ils étoient à tourmenter le Gentil-homme. Le dépit qu'il excita dans l'armée de la Ligue auſſitôt qu'il y fut arrivé, & le reſſentiment dont il la remplit produiſirent en partie l'effet qu'attendoit Muncer; puiſque les Soldats & les Officiers coururent aux armes, & ſe rangerent chacun ſous ſon Enſeigne ſans embarras & ſans tumulte. Les Princes n'eurent de peine qu'à retenir l'impetuoſité de ceux qui demandoient qu'on les ménât contre le

Camp

Camp des Anabaptiſtes, avant que les Pionniers en euſſent comblé le Foſſé. On les obligea neanmoins à force de remontrances de faire halte durant un quart d'heure, & le jeune Landgrave de Heſſe qui leur étoit le plus agreable des quatre Princes, prit ce moment pour les inviter à faire plus de reflexions ſur le combat qu'ils alloient livrer. Il avoüa que les Anabaptiſtes n'avoient pas tort en toutes manieres, & qu'il n'y avoit en effet que trop de Souverains en Alemagne qui commettoient une partie des excez que le Manifeſte des Rebelles leur reprochoit. Mais que l'Ecriture Sainte bien loin de diſpenſer par là les Sujets de l'obeïſſance avoit voulu prevenir toutes les ſeditions qui arriveroient dans la ſuite des ſiecles en avertiſſant les veritables Chrétiens qu'ils n'avoient qu'à s'armer de patience lorſque la Providence leur donneroit des Maîtres inſuportables; que les Princes de la Ligue bien loin d'étre de ce nombre ſe comportoient à l'égard de leurs Sujets avec tant de moderation, que leur joug paſſoit à bon droit pour le plus leger qu'il y eût dans la Chrétienté. Que leurs inferieurs pour une petite ſomme qu'ils payoient tous les ans plus par reconnoiſſance que par tribut, vivoient en toute ſureté dans leurs maiſons, cultivoient leurs champs, nourriſſoient leurs troupeaux, exerçoient la marchandiſe, & tiroient de la vie civile cent autres avantages dont le moindre valoit beaucoup plus ſans comparaiſon que ce qu'ils contribuoient: Que le motif de Religion n'étoit pas même ſuffiſant pour excuſer une revolte, * & que Jeſus-Chriſt en faiſant une ſevere correction à ſaint Pierre qui avoit tiré l'épée, apprenoit que les Perſecuteurs de la veritable doctrine ne devoient pas être plus maltraitez que ceux qui en vouloient à la reputation, aux biens, à la liberté & à la vie. Et que le recours aux armes n'étoit pas permis, lors même qu'il s'agiſſoit d'éviter les

1525.

* Dans la Harangue du Langrave.

1525. les ſupplices les plus horribles, & par conſequent les plus capables de vaincre la conſtance d'un homme de bien.

Ce diſcours n'étoit pas neceſſaire pour animer des gens à qui le deſir de vangeance avoit redoublé le courage. Les Foſſez furent bien-tôt comblez, les retranchemens abbatus en pluſieurs endroits, & les plus déterminez Anabaptiſtes qui les défendoient paſſez au fil de l'épée. Leur propre artillerie tournée contr'eux les foudroya impitoyablement, & l'on vit alors une triſte preuve de ce que peut produire l'excez de credulité dans les eſprits malfaits.

Les Anabaptiſtes étoient ſi fortement perſuadez que Muncer leur tiendroit parole en ſuſpendant l'action de l'artillerie, qu'ils ne ſe mettoient en devoir lorſqu'ils y voyoient mettre le feu, ni d'ouvrir leurs rangs ny de ſe jetter à terre, & le boulet trouvant les files extraordinairement ſerrez y faiſoit ces terribles effets que la parole & la plume ne peuvent exprimer. Les membres emportez alloient tuer à côté ceux que le boulet n'eût pû rencontrer directement, & les piéces des armes fracaſſées devenoient toutes meurtrieres ſur un champ où il n'y avoit point de vuide. L'immobilité y faiſoit perir pour le moins autant de perſonnes que la confuſion en auroit perduë dans une deroute, & ceux dont les compagnons étoient emportez ne ſortoient pas pour cela de la dangereuſe prévention que leur faux prophete leur avoit inſpirée. Ils s'imaginoient que Dieu les avoit punis pour n'avoit pas ajoûté aſſez de foi à ſa doctrine; mais que pour ceux qui la croyoient fermement ils ne manqueroient pas d'être invulnerables. Ils demeuroient ainſi fierement en butte aux boulets qui les tuoient à leur tour, & comme ils n'avoient pas profité de la mort de leurs voiſins, la leur ne faiſoit aucune impreſſion ſur ceux qui reſtoient,

restoient, ainsi tous les Anabaptistes de bonne foi moururent sans fuïr, sans se défendre, sans murmurer, & sans dire autre chose que l'hymne dont l'Eglise Catholique se sert pour invoquer le Saint Esprit. Mais ceux qui étoient entrez dans leur parti par les motifs raportez ci-dessus, ne se piquerent ni d'insensibilité ni d'obstination à attendre la mort de pied ferme. Ils fuïrent de l'autre côté du camp où il y avoit une montagne. Ils s'en saisirent & y eussent disputé long-temps & vendu cherement leur vie, s'ils eussent eu le loisir de se ranger en bataille. Mais le jeune Landgrave présentit leur dessein, & se mit si promptement à leurs trousses avec un Corps de Cavalerie qu'il les atteignit, & monta confusément avec eux. Il en vouloit principalement aux deux Chefs des Anabaptistes Muncer & Phifer qui aprés avoir exhorté leurs disciples à se laisser tuer n'avoient pas suivi le conseil qu'ils donnoient aux autres. Ils avoient tourné le dos les premiers, & s'ils eussent échapé la guerre n'auroit pas fini. Il les faloit avoir vifs ou morts, & le Landgrave en partant pour les attaquer sur la montagne avoit eu la précaution d'avertir le Duc Georges de Saxe d'envoyer des troupes au delà pour couper le chemin à ceux qui tâcheroient de se sauver à Franchausem. Mais il n'est rien de si difficile à la guerre que de tirer des troupes quelques disciplinées qu'elles soyent, du camp ennemi qu'elles ont force & qu'elles pretendent piller pour les employer à une nouvelle fonction militaire où vraisemblablement il n'y a rien à profiter. 1525.

Le Duc Georges ne fut point obeï, mais le Landgrave chargea avec tant de vigueur les Anabaptistes qui commençoient à se ralier sur la croupe de la montagne, qu'il les renversa dans la vallée prochaine, où ils ne penserent qu'à fuïr. *

* Dans les Relation de la bataille de Franchausem.

1525. Il y en eut quatre cent qui ſe retirerent avec Phifer dans Mulhauſem, par la ſeule conſideration que cette Ville étoit la plus proche : les uns & les autres furent également infortunez dans leur choix, parce que l'armée de la Ligue perſuadée qu'il dépendoit uniquement de ſa diligence de terminer la guerre en peu de jours aprés une telle victoire, ſe diviſa en deux brigades, & inveſtit en même temps les deux Places où s'étoient ſauvez les reſtes des vaincus. Les troupes de l'Electeur de Saxe & du Duc de Brunſvic, arriverent aſſez-tôt à Mulhauſem pour y ſurprendre Phifer & ſes complices, avant qu'ils euſſent eu le loiſir de ſe refugier plus loin. Elles en firent une punition exemplaire, & le Duc Georges & le Landgrave ſe preſenterent ſi promptement aux portes de Franchauſem qu'ils entrerent pêle mêle avec les fuyards ; ils les firent tous priſonniers à diſcretion, mais la victoire n'étoit pas accomplie, puiſque Muncer ne ſe trouvoit pas entr'eux. Il demeura caché pluſieurs jours, & ne fut découvert que par une aſſez bizarre avanture.

Il avoit fuï des premiers & cette circonſtance qui lui nuiſoit en ce qu'il y avoit autant de témoins de ſon entrée à Franchauſem, qu'il y avoit eu de gens à le ſuivre ; lui étoit d'ailleurs favorable en ce que peu de perſonnes ſçavoient le lieu où il s'étoit caché : le hazard voulut qu'aucun n'y prît garde, ſoit que les fuyards fuſſent uniquement attentifs à ſe ſauver, ou que les Bourgeois ne penſaſſent dans une conjoncture ſi ſurprenante, qu'à ſe garantir du pillage. Il entra dans la premiere maiſon qu'il trouva ouverte, & cette maiſon qui n'étoit éloignée de la porte de la Ville que de la diſtance neceſſaire entre les murailles & les ruës, ſe trouva toute habitée par de ſecrets Anabaptiſtes, qui reconnurent leur faux Prophete, & le cacherent avec toutes les précautions que le zele

zele leur ſuggera dans une occaſion où ils s'atten- 1525.
doient eux-mêmes de perir. Ils lui enfoncerent la tête dans un bonnet le plus avant qu'ils purent, & le coucherent au grenier dans un lit deſtiné pour les valets. Ils l'avertirent de contrefaire le malade, & la ruſe, quoique groſſiere réüſſit d'abord.

Mais l'égarement de Muncer étoit ſi grand qu'il faloit lui ôter à la fois toutes les réſources humaines, pour l'obliger à rentrer en lui-même, & pour le ramener au bon chemin. On logea dans la maiſon où il étoit, un Gentil-homme de l'armée de la Ligue, dont le valet ne ſe trouvant pas bien dans l'écurie, qu'on lui avoit donné pour gîte, monta dans le grenier pour voir s'il y pourroit repoſer avec moins d'incommodité. Il y trouva un homme couché, & comme c'étoit juſtement à l'heure de midy, il ſuppoſa que c'étoit une perſonne malade. Comme il n'eſt point de gens moins ſenſibles à la pitié que les goujats, l'objet qui ſe preſentoit à celui-ci auroit ſuffi pour le chaſſer à l'inſtant de ce grenier, s'il n'eût en même temps apperçu quelque choſe qui l'y retint.

C'étoit alors la mode en Alemagne de porter la bourſe à la ceinture, plus par ornement que par neceſſité, & de la mettre ſous le chevet lorſque l'on ſe couchoit, celle du malade étoit en vûë, ſoit que ce fût à cauſe qu'il n'y avoit pas de tour de lit, ou qu'il ne l'eût pas cachée aſſez avant, ou qu'enfin il l'eut fait ſortir du lieu où elle étoit à force de ſe remuer. Si le goujat eût pû s'en ſaiſir ſans que le malade l'eût ſçu, il ſe ſeroit contenté de la dérober, & de ſortir incontinent du grenier pour n'y jamais remettre le pied; mais elle étoit diſpoſée enſorte, qu'il n'y avoit que les cordons qui pendoient en bas, & le reſte étoit juſtement ſous la tête du malade, qui ayant

1525. le viſage tourné du côté des cordons, encore qu'il ne les vît pas, il n'auroit pas laiſſé d'appercevoir la main que le goujat y eût miſe. Il n'y avoit donc point d'autre expedient pour le goujat que de faire au malade une querelle d'Alemand pour s'emparer enſuite de ſa bourſe, & il la commença en criant, que c'étoit-là un Anabaptiſte bleſſé qui s'étoit ſauvé de la bataille : en prononçant ces paroles il tira la bourſe d'une main & jetta de l'autre la couverture en bas. Le prétendu malade ſauta ſi alegrement du lit, & fit de ſi puiſſans efforts pour ravoir ſa bourſe, que le Goujat reconnut aſſez qu'il n'étoit pas bleſſé. Ils ſe colleterent long-temps, & le bruit qu'ils firent obligea le Gentil-homme logé au deſſous de monter au grenier : il arracha la bourſe à ſon domeſtique & l'ouvrant il y trouva une lettre dont il connoiſſoit l'Ecriture. * Elle étoit de la propre main d'Albert Comte de Mansfeld, elle s'adreſſoit à Muncer. Elle lui donnoit de tres-ſalutaires avis, & ſur la fin elle le menaçoit de peines les plus rigoureuſes ordonnées dans l'Ecriture contre les Chefs de parti qui animoient les peuples à la ſedition.

* Dans la Relation de la priſe de Muncer.

Il ne faloit qu'une legere teinture des affaires du monde pour ſoupçonner que le depoſitaire de la lettre étoit celui à qui elle s'adreſſoit, & le Gentilhomme en eût l'imagination ſi prevenuë qu'il tira ſon poignard & jura de l'enfoncer dans le ſein du prétendu malade s'il n'avoüoit la lettre. Le prétendu malade n'avoit qu'à nier fortement la choſe, & qu'à couvrir ſon menſonge de la premiere fable qui lui ſeroit venuë dans l'eſprit. Mais l'effronterie & la fierté qu'il ſembloit avoir portées au ſouverain degré, l'abandonnerent tout d'un coup. Il perdit le jugement d'une maniere ſi deplorable qu'il confeſſa à la premiere inſtance qu'il étoit Muncer ; & le Gentil-homme aprés l'avoir

l'avoir donné en garde à plusieurs de ses compagnons qu'il appella, l'alla declarer au Duc Georges, & recevoir la recompense promise à quiconque le découvriroit. 1525.

Le Duc ravi que le hazard l'eût mis vivant entre ses mains ordonna qu'on l'amenât, & lui demanda d'un ton de Vainqueur par quel principe il avoit trompé & conduit à la boucherie tant de miserables Païsans. Muncer qui avoit repris sa premiere fierté, répondit insolemment qu'il n'avoit trompé personne, & qu'il s'étoit contenté d'enseigner avec quelle severité devoient être traitez ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Le Landgrave present à cette entreveuë qui étoit extraordinairement sçavant pour un homme de son âge & de sa qualité, & qui lisoit assiduëment la traduction de la Bible par Luther, voulut entrer en quelque sorte de conference avec Muncer, & lui prouva par une multitude de passages qu'il avoit en main tirez du vieux & du nouveau Testament, que l'on devoit du respect aux Magistrats, & de l'obeïssance aux Souverains: Qu'il n'étoit permis en aucun cas à des particuliers Chrétiens de trouver à redire à la forme du gouvernement établie dans les lieux où ils avoient à vivre: & que la vangeance des injures leur étoit si étroitement défenduë que Jesus Christ avoit declaré que s'étoit-là la marque à laquelle on examineroit s'ils étoient les veritables enfans de son Pere.

Muncer ne daigna répondre, & le Landgrave persuadé que son silence procedoit d'un secret mépris le fit appliquer à la question. Il la souffrit mais avec des douleurs si aiguës & des cris si épouvantables que le Duc Georges touché de sa peine se mit en quelque devoir de le consoler. Il lui remontra que les tourmens qu'il enduroit étoient grands à la verité; mais qu'ils

1525. etoient peu de choſe eu égard au nombre de tant de perſonnes qu'il avoit menées à la boucherie en une ſeule année, ſi grand que le Turc n'en avoit point tant fait mourir depuis qu'il faiſoit la guerre aux Chrétiens. Il répartit à peu prés comme Ceſar dans la bataille de Pharſale, que ces gens-là l'avoient bien voulu, & ſe teut pour laiſſer refléchir ces Princes ſur ce qu'il venoit de dire. Ils n'y trouverent point d'autre ſens, ſinon que Muncer avoit voulu reprocher aux morts de ne s'être pas défendus avec aſſez de valeur, & cette ſorte de moquerie ajoûtée à l'injure les irritant davantage contre l'Auteur de la Secte des Anabaptiſtes, ils differerent ſon ſupplice afin qu'il endurât plus long-temps. Les Juges nommez pour travailler à ſon procez s'aſſemblerent à Helderang, ville capitale du Comté de Mansfeld, le condamnerent dans les formes à perdre la tête ſur un échaffaut dans la même ville de Mulhauſem, qu'il avoit corrompuë par ſa pernicieuſe doctrine. Les Ecrivains du temps racontent ſi differemment le reſte de la tragedie, que tout ce que l'on ſçauroit faire de mieux eſt de rapporter ici les diverſes Relations. Il y en a qui aſſurent que Muncer voyant que c'étoit tout de bon qu'il faloit mourir, renonça ſincerement aux erreurs qu'il n'avoit ſoûtenuës que par des intereſts, qui ceſſoient alors: Qu'il rentra dans la Communion de l'Egliſe; qu'il ſe confeſſa à ſon Curé; qu'il reçut le ſaint Sacrement en forme de Viatique, & qu'il donna juſqu'à la fin des marques d'un veritable repentir. D'autres diſent au contraire, qu'il fit la profeſſion de foi Lutherienne, telle qu'il plût au Duc de Brunſvic de lui ſuggerer: mais Sleidam le plus ſincere des Ecrivains Proteſtans ajoûte une circonſtance qui gâte tout le myſtere. Il ſoûtient que Muncer fut alors dans un ſi grand trouble, & dans un abattement d'eſprit ſi general, que

non

non ſeulement il perdit l'uſage de la memoire ; 1525.
mais encore il n'eut ni la liberté de penſer, ni l'application neceſſaire à refléchir ſur ce qu'il diſoit. D'où il eſt aiſé de conclure que le même Sleidam préſuppoſoit qu'il eut échapé à Muncer de dire des choſes, qui ne s'accordoient pas tout-à-fait avec le Lutheraniſme. Mais il arrive quelquefois à ceux qui doivent bientôt être punis du dernier ſupplice, le même ſimptôme qu'aux malades de la fiévre chaude ; c'eſt-à-dire que les uns & les autres ont preſque toûjours avant que d'expirer des intervalles lucides, qui ſont à proprement parler les momens heureux, où l'ame fait de ſi puiſſans efforts contre la douleur, qu'elle recouvre tout-à-fait ou du moins en partie l'uſage de la raiſon pour quelques momens.

Muncer monté ſur l'échaffaut au lieu de s'étonner du nombre extraordinaire de gens de guerre dont il étoit environné, & de la prodigieuſe multitude de Spectateurs accourus de toutes parts pour lui voir perdre la tête, ſe trouva dans le plus grand calme où il eût été de ſa vie. Il avoüa d'avoir mal fait en ſoûlevant le peuple contre ſes Souverains : mais il exhorta les mêmes Souverains à la pitié & à la condeſcendance pour des malheureux, qui ne leur étoient aſſujettis que par la peine du peché d'origine, & par l'inſtitution du droit des gens. Il les conjura de lire ſouvent les Livre de l'Ecriture Sainte, où il étoit parlé du devoir des Grands : il leur promit en ce cas une obeïſſance univerſelle de la part des Sujets, & aprés avoir fait ſes prieres il tendit le cou au bourreau vers la fin de l'année 1525.

Luther n'avoit pas conſideré la guerre des Anabaptiſtes avec toute l'indifference d'eſprit & toute la conſtance, que ceux de ſon parti lui attribuent : & ſi d'abord il n'avoit pas eu deſſein de la fomenter, il avoit écrit des choſes qui

1525. ſembloient tendre uniquement à cette fin. Il avoit à la verité fait imprimer une exhortation au Peuple en forme d'avis pour éviter les ſeditions & pour prevenir les revoltes: Cependant il y ſoûtenoit en termes exprés que les Loix humaines étoient d'inutiles inventions de l'eſprit humain, & que l'on n'y devoit avoir aucun égard: Qu'elles ne devoient pas empêcher que l'on ne chaſſât les Eccleſiaſtiques de leurs Benefices, & que l'on ne tournât en des uſages temporels les revenus qu'on leur ôteroit. Il donnoit la licence aux Religieux de l'un & de l'autre ſexe de ſortir de leurs Monaſteres, & s'ils ne la prenoient d'eux-mêmes, il vouloit qu'on les en arrachât par force. Il défendoit de donner de l'argent pour les Bulles, pour le luminaire des Egliſes, pour les ornemens, & pour la ſubſiſtance du Clergé: & il promettoit que pourvû que les Seculiers retranchaſſent leurs liberalitez à cét égard, il n'y auroit plus dans deux ans ni Prêtre, ni Moine, ni Religieux, ni Meſſe, ni Confrairie, ni Vigile, ni Regle, ni aucune autre marque de la Papauté. Il expliqua plus clairement ſa penſée dans le Livre où il examinoit les douze articles contenus dans le Manifeſte des Anabaptiſtes: car il avertit les Princes de l'Empire Eccleſiaſtique & Seculier, que les ſignes extraordinaires qui paroiſſoient alors dans le Ciel les menaçoient tous d'une ruïne également inévitable & prochaine, & que les Païſans étoient animez à la revolte par l'eſprit de Dieu las de ſouffrir la tyrannie dans l'Alemagne. Qu'il s'agiſſoit de reformer en même temps la Religion & le Gouvernement, & que ſi l'on ne le faiſoit volontairement on y ſeroit contraint par la force: que l'on auroit beau défaire des armées, puiſque Dieu en ſçauroit bien former d'autres, & qu'il couvriroit plûtôt l'Empire de Gueſpes, comme il avoit fait autrefois l'Egypte, que de ne

pas

pas exterminer les Potentats qui s'oppoſoient aux progrez du Lutheraniſme. 1525.

Mais les Anabaptiſtes taillez en piéces dans les neuf Cercles de l'Empire & entierement ruïnez par la perte de la bataille de Franchauſem inſpirerent à Luther de plus moderez ſentimens à l'égard des Princes, & de déraiſonnables penſées à l'égard des Païſans, qu'il n'en avoit eu auparavant. Il eut peur que les Vainqueurs ne ſe vangeaſſent ſur lui du danger où il les avoit expoſez, & qu'au moins deux d'entr'eux, le Duc de Brunſvic & le Landgrave de Heſſe qui faiſoient gloire d'être ſes Diſciples, ne renonçaſſent à ſa doctrine. Le meilleur expedient pour ſe degager de ce mauvais pas étoit de jetter la derniere pierre aux Vaincus, ou pour mieux dire de les attaquer aprés leur mort, & Luther aima mieux ſe porter volontairement à les accuſer ainſi, que de voir diminuer avec ſa reputation le nombre de ſes Sectateurs.

On a déja remarqué qu'il écrivoit admirablement bien en ſa langue, & l'ordre des matieres veut que l'on ajoûte ici qu'il écrivoit tres-mal en Latin, & que ſi les Ouvrages qui nous reſtent de lui ne ſont pas tout-à-fait barbares, c'eſt que Melancton ſon diſciple les corrigea en prenant le ſoin de la premiere edition. Il écrivit donc un Livre en Alemand, & le fit debiter ſous ce titre magnifique, Jugement terrible de Dieu contre Thomas Muncer pour juſtifier que l'eſprit du menſonge parloit par ſa bouche. Il prouvoit ſa propoſition en ſuppoſant que l'eſprit de Dieu étoit un eſprit de reconciliation, de paix, de clemence & de charité; & que Muncer en prêchant le carnage avoit dû perſuader les plus incredules qu'il étoit poſſedé d'un eſprit d'éloignement, de guerre, de vangeance & de haine. Aprésqu'il ſe fut ainſi déchaîné contre l'Auteur

1525. de la Secte des Anabaptiſtes, il répandit le reſte de ſa bile dans un ouvrage à part contre les Païſans revoltez. Il encouragea la Nobleſſe & les bons Bourgeois des Villes à les exterminer en toutes manieres, ſous pretexte qu'ils étoient autant de chiens enragez dont il faloit purger la Terre. Il ajoûta que leur malice encheriſſoit ſur celle des demons, & que tous les eſprits de tenebres étoient ſortis de l'enfer pour les poſſeder. Que leur folie alloit au delà de l'imagination, & que pour la repreſenter dans l'excez où elle étoit montée, il ſuffiſoit de dire qu'elle avoit paſſé par tous les dégrez qui ſervoient à la rendre plus atroce par la perfidie, par la ſedition, par le parjure, par la revolte & par le brigandage.

Les dernieres étincelles du feu qui venoit d'embraſer l'Alemagne parurent dans les Païs-bas, & c'eſt principalement à l'occaſion que l'on va décrire que l'on reprocha depuis à Charles-Quint, qu'il ne s'étoit point d'abord oppoſé avec aſſez de vigueur aux progrez de l'Hereſie, afin de profiter des pretextes qu'elle lui donneroit infailliblement d'augmenter ſa puiſſance. On a déja vû qu'il s'étoit emparé par cette voye du Duché de Virtemberg, & l'on doit ajoûter ici, qu'il ſe ſaiſit par le même moyen de la Seigneurie d'Utrec. Ce beau païs qui eſt maintenant des ſept Provinces unies, appartenoit à ſon Evêque en qualité de Seigneur temporel, aux mêmes conditions que le Liege appartient au ſien, c'eſt-à-dire que ces deux Evêchez relevoient de l'Empire, quoique ce ne fût pas tout-à-fait ni de la même maniere, ni avec les mêmes obligations d'aſſiſter aux Diettes, & de payer leur part des contributions que les autres Prelats du Corps Germanique. Ils étoient élus par leur Chapitre; & comme les Canonicats étoient ordinairement poſſedez par les enfans de l'ancienne Nobleſſe, on jettoit toûjours

jours les yeux sur un homme de qualité pour le faire Evêque. Celui d'Utrec étoit de la derniere Maison de Bourgogne, quoiqu'il n'en vint pas par la voye legitime. * Il étoit fils d'un des bâtards que Philippe le Bon penultiéme Duc de Bourgogne avoit laissez. Il portoit le nom & le surnom de son ayeul : il lui ressembloit en beauté ; mais au reste c'étoit l'homme le moins digne de son caractere qui fût jamais. Il étoit donc fort éloigné d'empêcher l'Heresie de s'insinuer dans son Diocese, & les Anabaptistes, qui se multiplioient dans la Vestphalie à l'occasion que l'on rapportera dans les Livres suivans, penetrerent dans le païs de Swol, & dans la ville de Campen. L'Evêque fut inutilement sollicité par son Chapitre d'en faire la recherche, & ne se laissa persuader que lorsque le mal étoit devenu sans remede. La ville de Campen changea toute de Religion en moins de trois mois, & refusa de payer les droits Seigneuriaux de l'Evêque, aprés avoir détruit les marques exterieures, qui servoient à montrer qu'elle avoit été Catholique. L'Evêque, aprés avoir convaincu les Bourgeois dans les formes du double crime de leze Majesté divine & humaine, leva des troupes pour les punir, & la Gouvernante des Païs-bas lui préta de l'Artillerie. Les Rebelles, n'étant pas capables de resister, se mirent sous la protection du Duc de Gueldre, ancien ennemi de la Maison de Bourgogne, qui les assista si puissamment, qu'il fut impossible à l'Evêque de les dompter. On soupçonna que les troupes auxiliaires qu'il avoit reçuës de la Gouvernante, n'avoient point agi avec toute la vigueur dont elles étoient capables, & cette défiance n'eut point d'autre fondement, que l'interest qu'avoit l'Empereur d'entretenir la guerre autant qu'il lui seroit possible ; afin qu'aprés que les deux partis se seroient

1525.

* Gerard de Nimegue en a écrit la vie.

1525. roient mutuellement épuiſez d'argent & de forces ; il prit envie à celui qui ſe ſentiroit le plus foible, de ſe jetter entre ſes bras, & qu'alors l'armée des Païs-bas, qui n'étoit plus occupée à garder les Provinces Valones depuis la victoire de Pavie, tomberoit toute entiere ſur l'autre parti, & l'accableroit ſans réſource. On prétendit que l'évenement avoit depuis ſervi de preuve à ce prejugé ; mais ſi l'Empereur eut en effet l'intention qu'on lui attribuë, il eſt au moins certain qu'elle ne parut pas ſi-tôt. Au contraire les Anabaptiſtes pouſſerent ſi loin leur avantage, qu'ils porterent à ſe revolter la ville d'Utrec, capitale du Dioceſe, & reſidence de l'Evêque. Ce Prelat en fut chaſſé ; & quoique les perſonnes voluptueuſes ayent beaucoup moins de diſpoſition que les autres à ſupporter la mauvaiſe fortune, il ne laiſſa pas de montrer que la moleſſe ne lui avoit pas tout-à-fait abbatu le courage. Il amaſſa des troupes, il ſe mit à leur tête, & les mena ſouvent contre l'ennemi. Il hazarda pluſieurs fois ſa vie en ſimple ſoldat, cependant il eut le malheur d'être toûjours battu ; & ne ſçachant plus que faire, il eut recours à l'expedient que prennent tous ceux qui s'aiment plus qu'ils n'aiment le Public. * Il ſacrifia l'intereſt de ſon Dioceſe à ſa vangeance particuliere, & ne ſe mit point en peine de reduire ſes Succeſſeurs à la vie privée, pourvû que ſes Sujets, qui lui raviſſoient ſa Souveraineté, n'en profitaſſent pas. Il fit lui-même, comme diſent les Hiſtoriens favorables à la Maiſon d'Auſtriche, ou il écouta, comme veulent les Ecrivains qui lui ſont contraires, la propoſition de ceder ſa Souveraineté à l'Empereur. Il fut auſſi-tôt pris au mot, les plus habiles Juriſconſultes furent employez à dreſſer le Traité, on n'y oublia aucunes des clauſes accoûtumées en pareil cas : & l'on en auroit neanmoins trouvé plus

* Dans l'Hiſtoire des Evêques de Liege.

plus qu'il n'en faloit pour le rendre nul ; ſi ceux qui ſuccederent à l'Evêque euſſent eu la hardieſſe de ſe faire relever d'une convention qui étoit injuſte en toute maniere. Mais l'Empereur fut auſſi fidelement ſervi dans les ſuites qu'il avoit été dans le commencement de l'affaire. Son armée des Païs-bas aſſurée que les François n'entreprendroient rien contre les Provinces Valones dans la conſternation où ils étoient à cauſe de la priſon de leur Roi, feignit de tourner tête vers le Duché de Gueldre, & cette ſeule demonſtration ſuffit pour obliger le Duc à ſortir de la Seigneurie d'Utrec & pour courir à la défenſe de ſon Etat. Le païs de Swol & la ville de Campen abandonnez par leur Protecteur ſe ſoûmirent aux Imperiaux, qui ſans donner le loiſir à la Bourgeoiſie d'Utrec de ſe preparer à un long ſiege, l'inveſtirent & menacerent tous les habitans du plus infame des ſupplices s'ils attendoient la premiere volée de canon. Il ne falut que cela pour leur ôter le jugement, & pour leur faire ouvrir leurs portes, ſans autre capitulation que de la vie & des biens. Ils preſterent ſerment à l'Empereur, & ce Prince par une felicité que ſes Panegiriſtes ne ſe ſont point encore aviſez de conter entre les autres de ſa vie, quoi qu'elle ſoit inconteſtablement des plus ſingulieres & des plus ſurprenantes, conquit ainſi ſans rien hazarder une riche Province, qui lui étoit d'une extrême importance pour arondir les Païs-bas, & pour en former une Monarchie. Son bonheur alla même plus loin, puiſque deux ou trois mois aprés la reduction d'Utrec, l'Evêque, qui pouvoit ſe repentir de la convention qu'il avoit ſignée, mourut, & déchargea ſa Majeſté Imperiale de la groſſe penſion viagere qui lui devoit être payée. Il étoit entré, quelque temps auparavant, dans l'eſprit de penitence, qui lui étoit ſi neceſſaire ; & il expira d'une maniere toute differente de 1525.

1525. celle dont il avoit vécu. Il fit une confeſſion generale en public, & lorſqu'on le preſſa de laiſſer ſes biens à ſes bâtards qu'il avoit tendrement aimez, il répondit que puiſqu'ils étoient les enfans de ſon peché, ils devoient ſe contenter de partager ſa ſucceſſion avec les autres pauvres.

L'Hereſie de Luther augmentoit à proportion que celle des Anabaptiſtes diminuoit, & il n'y avoit rien de ſurprenant dans ce bizarre effet pour ceux qui penetroient aſſez avant dans la conjoncture des affaires d'alors. L'Alemagne n'étoit déja plus dans l'état que la repreſentent ſes Hiſtoriens, lorſqu'elle devint le Siege de l'Empire aprés que la Maiſon de Charlemagne fut tout-à-fait éteinte; & le plus ſenſible changement que le temps y avoit introduit conſiſtoit en ce qu'une multitude de petits Souverains, dont on ne connoiſſoit aſſez ni l'origine ni l'établiſſement, l'avoient partagée & la poſſedoient toute entiere. Les Villes n'étoient non plus exemptes de cette ſoûmiſſion que les Bourgs & les Villages: car outre qu'elles étoient alors en petit nombre, elles n'étoient ni grandes ni peuplées, & ce défaut venoit peut-être de ce qu'elles n'étoient habitées que par des Artiſans, & que la Nobleſſe auſſibien que les Païſans demeuroit à la campagne. Mais aprés que la commodité de la mer & des grandes rivieres eut inſpiré aux Alemans l'amour du commerce, dont ils avoient témoigné tant d'averſion dans les ſiecles précedens, leurs Villes s'agrandirent inſenſiblement, ſur tout celles qui ſe trouverent maritimes ou ſituées ſur les bords du Danube & de l'Elbe; parce que les Marchands qui s'y logerent, porterent avec eux l'argent & les autres commoditez de vivre agréablement dans la vie civile. Et les Auteurs de meilleure foi ne vont pas chercher plus loin l'agrandiſſement des Villes Hanſeatiques. Les Villes Imperiales

ſe

ſe mirent auſſi d'elles-mêmes dans le luſtre où elles ſont preſentement : Et les marchands y devinrent ſi riches en peu d'années, qu'il prit envie aux autres Habitans de s'engager à leur exemple dans le trafic ; & l'abondance croiſſant à meſure que plus de gens contribuoient à la faire venir ; les plus intelligens & les plus heureux dans le commerce amaſſerent plus de biens que n'en avoient les Princes proprietaires des lieux où ils exerçoient le trafic. On n'eſt jamais moins ſur ſes gardes contre l'orgueil que lorſqu'on vit dans le luxe. Ceux qui rampoient, pour ainſi dire, à la vûë de leurs Souverains, s'accoûtumerent à les regarder fixement, puis à ſe comparer avec eux, & enfin à les mépriſer au moment qu'ils ſe virent en état de faire autant & plus de dépenſe qu'eux ; & chercherent preſque auſſi-tôt les occaſions de ſecoüer le joug. Ils ne les trouverent pas neanmoins auſſi favorables qu'ils les demandoient ſous les Empereurs de la Maiſon de Suabe, parce que ces Princes extraordinairement puiſſans & qui avoient pour ſubſiſter des réſources indépendantes de l'Empire, mirent le capital de leur politique à maintenir les petits Souverains dans leurs droits, ſur la juſte crainte qu'ils eurent que s'ils negligeoient d'empêcher la revolte des Sujets d'autrui les leurs ſe revolteroient à leur tour : de là vint que tous les Privileges produits par les Villes Libres d'Alemagne, que l'on pretend avoir été donnez par les Empereurs de la Maiſon de Suabe ont été déja convaincus ou ſont à preſent ſuſpects de fauſſeté, & les plus habiles en cette ſorte de critique qui eſt des plus difficiles & des plus curieuſes étendent leur defiance juſqu'à l'Empereur Frederic ſurnommé Barbe-rouſſe, & même juſqu'a l'Empereur Rodolfe de Hasbourg ou la Maiſon d'Auſtriche commenca d'être Souveraine. Mais il eſt inconteſtable que celui-ci 1525.

1525. celui-ci n'ayant pour tout bien que le Château dans la Suiſſe dont il portoit le nom, ſe voyant mépriſé par les Princes d'Alemagne, & principalement par le Roi de Boheme, qui avoit refuſé en qualité de Seigneur de la haute & baſſe Auſtriche de le reconnoître, parce qu'il avoit été ſon domeſtique, préta l'oreille aux ſollicitations des meilleures Villes de l'Empire, qui le preſſoient de les affranchir de leurs petits Souverains, & de les recevoir à dépendre immediatement de ſa Majeſté Imperiale. On ne ſçait s'il ſuccomba à la tentation de l'argent qu'on lui offrit en grande quantité, & dont il avoit alors beſoin pour lever des troupes capables de faire ſubſiſter ſon autorité, ou s'il jugea qu'il y alloit de ſon intereſt de mettre la diviſion dans l'Alemagne en accordant la grace qu'on lui demandoit; mais il eſt certain que ſous pretexte d'encourager au commerce les Villes, où il n'étoit pas encore en uſage, il donna à cinq ou ſix de celles où il floriſſoit des Privileges qui les exemptoient de la domination, & même de la Juriſdiction de leurs Souverains particuliers. L'avantage qu'il remporta ſur le Roi de Boheme, * qu'il défit & tua en bataille rangée, & la licence qu'il ſe donna d'inveſtir ſon fils des Etats du Vaincu, qui relevoient de l'Empire, empêcherent de ſe plaindre ceux qui étoient lezez dans l'affranchiſſement des Villes; Et celles-ci prirent le nom d'Imperiales, avec d'autant moins d'oppoſition, que les Princes intereſſez ne ſe trouverent pas en état de les reduire à leur ancienne ſujettion. Ils manquoient preſque également d'argent & de credit, il n'y avoit point aſſez d'intelligence entr'eux pour armer à communs frais, & comme ils dépenſoient plus qu'ils n'avoient de revenu, ils étoient plus propres à emprunter qu'à faire des avances.

* Ottocarus.

Les Villes nouvellement émancipées ſentant leurs

leurs anciens Maîtres dans cette disposition, leur firent remontrer par des Emissaires apostez, qu'ils ne pouvoient desormais s'opposer aux volontez des Empereurs, sinon d'une maniere qui les rendroit plus mépriſables, en achevant de convaincre tout le monde de leur foiblesse, s'ils formoient le dessein de reduire les Villes, & qu'ils ne l'executassent pas; puisque les Peuples de la Campagne se revolteroient à leur tour, & reduiroient ainsi leurs Maîtres à la vie privée. Au lieu que si on laissoit les choses dans l'état où elles se trouvoient, chaque Ville feroit à son Prince un present capable d'acquitter ses dettes, l'aideroit à tenir en sujettion ses Vassaux, & lui fourniroit des troupes pour les dompter, en cas qu'ils se soulevassent. Les Souverains ne se voyant pas en état de mieux faire prirent ce qu'on leur offroit; & s'ils ne renoncerent pas à leurs droits expressément, & dans toutes les formalitez de Justice, ils demeurerent au moins dans un silence qui sembloit égaler un consentement tacite. On pretend que la Ville de Strasbourg s'étoit de cette sorte erigée en Republique: Que son Evêque qui en avoit été durant plusieurs siecles Seigneur Spirituel & Temporel, s'étoit demis de sa Jurisdiction temporelle, moitié par force & moitié par un honteux commerce: & que ceux qui lui avoient depuis succedé, n'avoient manqué ni de volonté ni de courage pour se rétablir dans leur Ville capitale, où l'on ne permettoit jamais qu'ils entrassent les plus forts. Mais qu'il y avoit eu des obstacles qui étoient devenus invincibles par le manquement d'autrui. La ville de Strasbourg s'étoit merveilleusement accruë, & ses Habitans avoient eux-mêmes travaillé à des fortifications, qui l'avoient renduë la meilleure Place d'Alemagne. Ils avoient construit un Arsenal spatieux & magnifique, où des armées en- 1525.

1525. entieres euſſent trouvé toutes les choſes neceſſaires pour elles. Les treſors & les magaſins publics étoient pleins, & les Ligues offenſives & défenſives ſi bien établies avec diverſes autres Republiques, que la Bourgeoiſie étoit aſſurée d'un prompt ſecours, ſi elle étoit aſſiegée.

Outre les difficultez que l'on vient de marquer, il y en avoit une plus cachée à la verité, mais qui n'étoit pas moindre en toute maniere. Les Empereurs de la Maiſon de Luxembourg, & ceux de la Maiſon d'Auſtriche qui leur avoient ſuccedé, au lieu de diminuer les Privileges des Villes Imperiales & principalement de celle de Strasbourg, les avoient augmentez; parce qu'ils s'étoient perſuadez de ne pouvoir regner paiſiblement dans la Monarchie Ariſtocratique d'Alemagne, dont ils étoient Chefs, qu'en balançant avec tant d'exactitude la puiſſance des Souverains, & celle des Villes Imperiales, que l'une n'anticipât en rien ſur l'autre. Et par conſequent comme le principal de leurs ſoins conſiſtoit à empêcher que les Princes n'uſurpaſſent pas un pied de terre ſur le Territoire de ces Villes, ſi les mêmes Villes s'ingeroient d'étendre tant ſoit peu leurs banlieuës au delà des bornes ordinaires, elles recevoient auſſi-tôt un commandement de ſe réſerrer, ſous peine d'être miſes au ban de l'Empire.

La Maiſon d'Auſtriche ſe fit de cette maxime une regle pour ſa conduite, tant que ſa puiſſance demeura enfermée dans les limites de l'Alemagne, & ne s'étendit au delà ni par mer ni par terre. Mais aprés que Charles Quint fut arrivé à l'Empire, paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne, des Païs-bas, des Royaumes de Naples & de Sicile & du nouveau Monde, il crut que la metode ſi étroitement obſervée par ſes Prédeceſſeurs ne le regardoit en aucune maniere; & que comme leur puiſ-

puiſſance n'avoit jamais approché de la ſienne, il avoit lieu de ſe diſpenſer de les imiter. Il les trouva trop moderez : il imputa leur retenuë à un défaut de hardieſſe, & forma le deſſein de s'agrandir à droit & à gauche, c'eſt-à-dire, de dépoüiller également les Princes & les Villes. Son ambition ne l'aveugla pas neanmoins juſqu'au point de lui perſuader, qu'il étoit aſſez fort pour attaquer les uns & les autres en même temps. Il eut une opinion plus raiſonnable de lui-même & de ceux qu'il vouloit attaquer, & ſuppoſant judicieuſement qu'il lui ſeroit impoſſible de ne pas ſuccomber, en s'attirant mal à propos un ſi grand nombre d'ennemis, il les diviſa en trois parties, pour les défaire enſuite avec plus de facilité. Et parce que les Souverains étoient plus conſiderables ſans comparaiſon que les Villes Imperiales, il les mit en deux rangs, le premier fut des Princes qu'il appelloit purement Temporels, & qui n'avoient point d'autre autorité que la Seculiere ; & le ſecond fut des Princes Eccleſiaſtiques, qui joignoient à l'autorité Seculiere celle de Miniſtres de l'Egliſe ſur les Fideles de leurs Dioceſes ; les Villes libres occuperent le dernier rang dans le projet de Charles-Quint, par la ſeule conſideration, qu'il attendoit d'elles une plus longue & plus obſtinée reſiſtance. Ainſi le Duc de Virtemberg fut le premier dépoüillé, & l'Evêché d'Utrec perdit enſuite ſa Souveraineté. Mais il n'étoit pas poſſible d'executer un deſſein ſi vaſte ſans faire de l'éclat, & les Villes Imperiales n'étoient pas exemptes de la maladie ordinaire aux petits Etats, qui eſt la jalouſie. Elles en conçurent une ſi forte des progrez de Charles, qu'elles ne ſe fuſſent pas mis ſur leurs gardes avec plus de précaution s'il leur eut declaré la guerre. Celle de Strasbourg fut ſaiſie d'une crainte d'autant mieux fondée, que

1525.

ſe

1525. ſe trouvant preſque environnée des Etats de la Maiſon d'Auſtriche, il y avoit apparence qu'elle ſeroit la premiere attaquée. Le danger qui la menaçoit étoit prochain, & il n'y avoit point de temps à perdre pour travailler utilement à s'en garantir: le meilleur expedient étoit de ſe joindre aux ennemis de l'Empereur, & ce Prince n'en avoit point d'autres en Alemagne, que ceux que le Lutheraniſme lui avoit ſuſcitez. On ſçavoit qu'il s'étoit declaré contre ceux qui le profeſſoient, & qu'il n'avoit fondé que ſur cela ſon refus de donner ſa ſœur en mariage à l'Electeur de Saxe. Qu'il avoit maltraité le Duc de Brunſvic en beaucoup d'occaſions, & qu'il chicanoit le Landgrave de Heſſe ſur l'inveſtiture que celui-ci lui demandoit de la Principauté de Marſpourg; & ces trois Princes furent les premiers dont la ville de Strasbourg rechercha l'union. Ce n'étoit pas une diſpoſition favorable pour l'obtenir que de maltraiter les Bourgeois qui ſe trouveroient dans des ſentimens Lutheriens, & le Senat fit ceſſer les pourſuites qu'on avoit commencées contr'eux. Mais on n'éprouva jamais mieux dans aucune autre rencontre que celle-là, combien il eſt dangereux de negliger les remedes capables d'empêcher l'accroiſſement des nouvelles Sectes. Ceux qui ſe méloient de prêcher le Lutheraniſme, apprenant qu'ils pouvoient le faire impunement dans Strasbourg, y accoururent de toutes parts, & ſeduiſirent en peu de temps le menu peuple, ſous pretexte de le tirer de l'erreur où il étoit depuis tant de ſiecles, & de le rendre Juge des articles qu'il devoit croire pour être ſauvé. Les bons Bourgeois qui aſpiroient à la Magiſtrature craignirent de s'en éloigner en perſeverant dans l'ancienne Religion: & comme ils prévoyoient que la maxime d'Etat obligeroit à jetter deſormais les yeux ſur des perſonnes agreables aux trois Princes dont

dont on vient de parler pour les introduire dans le Senat, ils se firent de leur Religion, pour conserver leur amitié. * 1525.

* Dans la Relation de ce changement.

De plus la corruption étoit si grande parmi les Ecclesiastiques de cette Ville, qu'il y en eut plusieurs qui se marierent dés la premiere fois qu'ils oüirent la nouvelle doctrine. Ils firent publiquement la recherche des Bourgeoises qu'ils vouloient épouser, & le Magistrat ferma les yeux à cette nouveauté. Il persista dans sa dissimulation, lorsque les mêmes Ecclesiastiques celebrerent leurs nôces dans la forme impudente que Carlostat avoit inventée, & il ne s'émut en aucune maniere par le bruit que fit l'Evêque de Strasbourg d'un attentat si contraire aux loix de l'Eglise. Ce Prelat étoit reduit à ne faire par lui-même aucun acte de Jurisdiction dans sa Ville Episcopale : le Vicaire qu'il y entretenoit n'avoit pouvoir que pour les cas ordinaires, & celui dont il s'agissoit étoit tout-à-fait extraordinaire. Il crut donc être bien fondé de faire citer les Ecclesiastiques nouvellement mariez devant son Tribunal, établi dans le lieu de sa residence. Mais les Ecclesiastiques, qui n'y eussent pas trouvé leur conte, presenterent une Requeste au Magistrat à deux fins. La premiere, de n'être pas contraints d'aller plaider hors de Strasbourg ; la seconde, d'être mis sous la protection du Senat. Pour entendre celle-ci, il faut présupposer que les Evêques de Strasbourg en perdant leur Souveraineté sur les personnes mariées de la Ville, se l'étoient reservée toute entiere sur les personnes qui ne l'étoient pas, & par consequent sur le Clergé. A quoi le Senat s'étoit d'autant moins opposé, que cette sorte de gens ne faisant point de famille ne donneroit point d'ombrage par son augmentation. Mais cette raison venant à cesser par leur mariage, le Magistrat prétendit, que puisque les

1525. les Eccleſiaſtiques changeoient de condition, ils ne devoient plus être diſtinguez des autres Bourgeois & accorda leur Requeſte tant à l'égard de ne pouvoir être traduits devant un Tribunal hors de la Ville, que pour être deſormais compris au nombre des Citoyens. L'Evêque ainſi fruſtré des Sujets qui lui reſtoient dans Strasbourg s'en plaignit au Conſeil Imperial, dont ne recevant pas toute la ſatisfaction qu'il eût deſirée; il s'adreſſa au Cardinal Campege Legat du ſaint Siege en Alemagne, comme à ſa derniere réſource. Le Legat ne differa pas un moment à ſe charger de l'affaire de l'Evêque, parce que la Cour de Rome n'y avoit pas moins d'intereſt que lui. Il étoit aiſé de prévoir que le Clergé des autres Villes Imperiales ſe regleroit ſur celui de Strasbourg: Que le Celibat des Prêtres d'Alemagne en general dépendroit de ce qui ſeroit décidé ſur cette conjoncture particuliere, & que les raiſons d'Etat & de Religion portoient également à prévenir un ſi dangereux exemple. L'Evêque de Strasbourg avoit choiſi pour ſolliciter ſon affaire auprés du Legat Thomas Murner Cordelier, fameux pour avoir ajoûté aux ſciences qu'il avoit appriſes dans ſon Ordre celle de l'intrigue qui juſques-là y étoit peu connuë. Il en uſa ſi utilement pour celui qui l'avoit envoyé auprés du Legat, que le Senat de Strasbourg apprehendant que le Miniſtre du Pape n'inſpirât aux Princes Catholiques de lui faire la guerre en l'abſence de l'Empereur, envoya des Deputez au Legat avec ordre de lui remontrer que leurs Superieurs bien loin d'avoir entrepris ſur la Juriſdiction Epiſcopale, avoient declaré à leur Prelat, que non ſeulement ils lui abandonneroient les Eccleſiaſtiques qui s'étoient mariez, s'il pouvoit juſtifier par la parole de Dieu qu'il eût droit de les mettre en cauſe pour ce regard;

gard ; mais encore qu'ils préteroient main-forte pour les punir exemplairement. Que dans le dernier Concordat entre l'Evêque & la ville de Strasbourg, * il étoit dit expreſſement, que lors qu'il y auroit une plainte formée contre le Clergé de la Ville, le Vicaire general de l'Evêque laiſſé pour reſider dans la même Ville en connoîtroit en premiere inſtance. Qu'il y avoit eu de la part de l'Evêque une contravention formelle à cét Article, & que les accuſez avoient été citez hors de Strasbourg, ſous pretexte que le crime dont on les accuſoit étoit compris dans les cas privilegiez, quoi que le Concordat ne fît aucune mention de cette ſorte de cas : Que ſur le refus de comparoître on avoit procedé à leur condamnation. Que le Senat informé des nullitez des trois Sentences conſecutives de l'Evêque n'avoit pas crû devoir livrer des gens que l'on vouloit perdre contre les formes, & qui étoient ſi étroitement alliez des plus conſiderables Bourgeois, qu'on n'auroit pû ſe ſaiſir de leurs perſonnes ſans exciter une ſedition generale, que les plus ſages Magiſtrats avoient toûjours conſideré comme le plus grand des maux. Qu'en recevant les Eccleſiaſtiques au nombre des Citoyens, ils n'avoient fait que ſuivre la coûtume pratiquée de tout temps inviolablement à Strasbourg, qui aſſujettiſſoit toutes ſortes de perſonnes aux Charges publiques immediatement aprés le mariage ; & qu'il étoit tout-à-fait juſte que ceux qui portoient le fardeau de l'Etat, participaſſent à ſes privileges. 1525.

* Dans les Actes publics de la Ville de Strasbourg

Le Legat pouvoit répondre à chacune de ces raiſons en particulier ou à toutes en general, en preſuppoſant pour principe que les Eccleſiaſtiques devenoient tellement dépendans de leur Evêque en vertu de leur caractere, que la ſoûmiſſion d'un côté, & la Juriſdiction de l'autre ne

1525. ne pouvoient ceſſer en aucun cas ; mais comme il prévit que cette repartie attireroit un trop grand nombre de repliques ; il ſe contenta de dire que l'Evêque de Strasbourg lui avoit envoyé toute la procedure dont il s'agiſſoit ; qu'il l'avoit examinée, & n'y avoit rien trouvé que de tres-conforme à la diſcipline Eccleſiaſtique. Que la puiſſance d'un Evêque n'étoit pas plus limitée dans ſa Ville capitale, que dans le reſte de ſon Dioceſe : & qu'il y pouvoit par tout agir d'une égale force : Qu'il ne s'étoit pas dépoüillé de l'autorité qu'il avoit deleguée à ſon Vicaire general, comme le Senat ne renonçoit point à la ſienne, en envoyant des Deputez pour negocier de certaines affaires.

Les Deputez qui ne vouloient pas entrer dans l'examen de cette comparaiſon, ne jugerent point à-propos d'y repliquer directement. Ils aimerent mieux expliquer les raiſons, que le Senat avoit euës de conſentir au mariage des Prêtres, & pour les rendre plus fortes, ils les reduiſirent toutes à la vie corrompuë de pluſieurs Eccleſiaſtiques du Clergé de Strasbourg, avant qu'on lui eût permis de violer le Celibat. Ils repreſenterent chacun d'eux vivant dans ſa maiſon en concubinaire public, ſans ſe mettre en peine du ſcandale, ni du pernicieux exemple qu'il donnoit. Ils ajoûterent que le Vicaire general en avoit reçu une infinité de plaintes : qu'il ne pouvoit ignorer un deſordre qui tiroit les larmes des yeux des plus mauvais Chrétiens ; & que cependant il avoit negligé d'y remedier. Que l'on avoit enſuite eu recours à l'Evêque, & que ce Prelat s'étoit contenté de donner une favorable Audience, & de promettre beaucoup ſans rien accomplir. Qu'ainſi le crime étoit demeuré impuni : & comme l'Evêque par ſa condeſcendance avoit alors lié les mains du Senat, il ne devoit pas s'étonner ſi le Se-

Senat les avoit presentement liées dans la satisfaction qu'il lui demandoit ; puisque la Bourgeoisie de Strasbourg se souleveroit infailliblement, si elle voyoit punir pour des fautes commises contre la seule discipline Ecclesiastique, ceux que l'on souffroit violer impunement la Loi de Dieu. 1525.

Le Legat étoit trop experimenté pour prendre facilement le change qu'on lui vouloit donner. Il s'en excusa, faisant souvenir les Députez que ce n'étoit pas son fait d'entrer dans la discussion des Traitez intervenus entre l'Evêque & le Senat de Strasbourg pour ce qui regardoit le Temporel, * & qu'il suffisoit que le crime des Ecclesiastiques de cette Ville fut si évident qu'ils n'osassent pas le desavoüer. Qu'ils avoient encouru les Censures Ecclesiastiques en le commettant, sans attendre la Sentence du Juge. Et que par consequent il y avoit eu d'abord lieu de les traiter en gens retranchez de la Communion de l'Eglise, & l'Evêque avoit été bien fondé de demander au Sénat main-forte pour les punir. Que le Concubinage des Ecclesiastiques n'étoit pas un crime de même nature que celui des Laïques : Que les Prêtres n'étoient pas moins obligez en Alemagne que dans les autres contrées de l'Europe, à mener une vie plus pure que celle des Seculiers, & que lorsqu'ils y manquoient, on ne devoit pas trouver étrange, que l'on agît contr'eux selon les Loix Canoniques ; qu'enfin il n'étoit pas permis en aucun cas aux Prêtres de se marier de leur autorité privée, & que la chose étoit si constante dans l'Eglise, que la Greque s'accommodoit en ce point avec la Romaine.

* Dans la Negotiation du Cardinal Compege.

Les Députez, dont le pouvoir étoit extraordinairement limité, ne passerent pas plus outre, & le Legat les renvoya avec ordre de representer de sa part à leurs Superieurs, que pourvû qu'ils

1525. qu'ils commençaſſent à reprimer l'attentat des Eccleſiaſtiques, en ce qui regardoit le mariage, il feroit ôter par l'Evêque, ou il ôteroit lui-même leur concubinage. Mais les Deputez trouverent à leur retour le mal plus incurable ſans comparaiſon qu'il ne l'étoit à leur départ. La plûpart des femmes que les Eccleſiaſtiques avoient priſes, étoient d'honnorable famille, & leurs parens avoient reſolu de ne rien épargner pour éviter la confuſion qui leur arriveroit, ſi les mariages, qu'elles avoient contractez, étoient declarez nuls. Elles ſe trouvoient auſſi preſque toutes groſſes, & ſi les enfans qu'elles mettroient au monde étoient reconnus pour bâtards, il faloit que le Senat ſe chargeât de leur nourriture & de leur éducation. Enfin le nouveau Senat n'étoit pas de la Religion Catholique en tous ſes membres, & les Lutheriens avoient eu le credit d'y mettre 15. ou 20. perſonnes de leur créance capables de traverſer toutes les reſolutions qui euſſent pû être priſes à leur deſavantage. Et defait on n'eut aucun égard à la propoſition du Legat, & les Prêtres furent traittez comme ils le demandoient, aucune difference ne fût miſe entre leur mariage & celui des Seculiers, & de-là vint l'entier changement de Religion arrivé trois ans aprés à Strasbourg.

La Ville Imperiale de Francfort ſur la riviere du Mein fut la ſeconde, dont le Senat oſa ſe mêler des affaires de la Religion. Elle encherit même ſur l'exemple que celle de Strasbourg venoit de lui donner; puiſqu'elle commença par l'entiere degradation de ſes anciens Senateurs. Elle en créa vingt-quatre preſque tous Lutheriens, & par une nouveauté d'autant plus dangereuſe, que les Alemands n'avoient jamais rien entrepris de ſemblable, elle donna plein pouvoir à ce petit nombre de Bourgeois, de regler à leur fantaiſie les

Loix

Loix divines & humaines ſans reviſion & ſans appel. La temerité de ces Legiſlateurs répondit à l'intention de ceux qui les avoient élus, & l'on vit en moins de temps qu'il n'en auroit falu pour decider une queſtion mediocrement difficile, regler par ces Bourgeois les principales matieres de la Foi & de la Politique. 1525.

Ils ordonnerent que le Senat de Francfort diſpoſeroit à l'avenir des Benefices à charge d'ames, ſituez dans ſon reſort tant pour y nommer des Sujets capables que pour y pourvoir, & qu'il prendroit le ſoin de les obliger à enſeigner l'Evangile dans toute ſa pureté, & ſans mêlange d'aucunes inventions humaines. Ils entendoient par ces derniers mots que l'on prêchât l'Evangile à la Lutherienne, & que l'on abolît entierement la tradition des Apôtres, des Conciles, des Peres & de l'Egliſe univerſelle. Que les Eccleſiaſtiques ne fuſſent plus exempts de payer le droit d'entrée, de porter les armes, d'aller à la garde des portes, & de fournir leur part des autres charges, puis qu'ils faiſoient partie de la Republique, & qu'ils étoient ordinairement les plus accommodez des Citoyens. * Que les Moines fuſſent reduits à leur ancienne Profeſſion, qui conſiſtoit dans l'unique exercice de la penitence, & qu'on ne les laiſſât deſormais ni prêcher, ni confeſſer, ni mandier: que le premier Inſtitut de ces perſonnes étant de vivre à la campagne & dans la ſolitude, on défendît aux Monaſteres enfermez dans la Ville & dans les Fauxbourgs de Francfort de recevoir aucun Novice, & que la porte fût ouverte à quiconque en voudroit ſortir: Que les rentes des mêmes Monaſteres fuſſent abolies, lorſqu'ils ne pourroient juſtifier par des titres authentiques qu'elles leur appartinſſent, & que la poſſeſſion immemoriale & non conteſtée ne ſuffit plus à leur égard: que les Benefices du Païs ne fuſſent

* Dans le Reglement de Francfort an 1529.

1526. plus conferez à des Courtiſans ou à des étrangers, & que les ſeuls fils des Bourgeois fuſſent capables de les tenir. Qu'on ne leur laiſſât que le neceſſaire pour un entretien honnête, & que le ſuperflus fût ſi utilement employé à la nourriture des pauvres, qu'il n'y eût plus de Mandians à Francfort. Que tous les legs pieux, & generalement toutes les aumônes entraſſent dans le fond public, deſtiné pour la ſubſiſtance des pauvres, & que les Fondations, les Confrairies, les Anniverſaires & les Ceremonies des Obſeques dans les Egliſes fuſſent abolies. Les Villes Electorales de Mayence & de Cologne, ſe mirent en devoir de faire de ſemblables Reglemens; mais leurs Archevêques ſe trouverent aſſez puiſſans pour les en empêcher. On a vû dans le troiſiéme Livre, que celui de Cologne étoit cadet de la Maiſon de Brandebourg, & que l'Archevêché de Magdebourg qu'il poſſedoit auſſi lui donnoit l'occaſion de ſe tenir armé pour empêcher les Lutheriens de Saxe d'entreprendre ſur ſon Dioceſe. Les troupes qu'il en tira arriverent ſi promptement à Mayence, que les Lutheriens y furent deſarmez au commencement de la ſedition qu'ils voulurent exciter. Ceux de même Religion qui ſe trouverent dans Cologne ne réüſſirent pas mieux dans un ſemblable deſſein; parce que leur Prelat Hermand, qui avoit toûjours vécu dans une liaiſon tres-étroite avec la Maiſon d'Auſtriche, depuis qu'il avoit donné ſon ſuffrage à l'Empereur, reçut ſi à-propos le ſecours qu'il avoit demandé à la Gouvernante des Païs-bas, que le ſeul exercice de la Religion Catholique fut maintenu dans ſon Electorat.

L'Archiduc d'Auſtriche Ferdinand ne ſe tint pas moins ſur ſes gardes, & comme il étoit convenu avec l'Empereur ſon frere de n'abandonner jamais la cauſe de la Religion Catholique, quelque hazard

zard qu'il courût de perdre les Provinces hereditaires, qui lui avoient été laiſſées en partage, il uſa d'un artifice, dont ſa Poſterité tire encore preſentement le fruit. Il ne s'amuſa point à pourſuivre les Heretiques avec des troupes reglées, ni à les combattre à l'exemple des autres Princes, en expoſant leurs Etats à changer de Maître, ſi l'Hereſie y eût remporté la victoire. Il reduiſit tous ſes ſoins à l'empêcher de s'inſinuer dans ſon Domaine, ou ſi elle y étoit déja, à l'empêcher de croître, & pour y parvenir il fit tomber les principaux Benefices à des perſonnes engagées par d'autres conſiderations à combattre les Lutheriens. De ce nombre fut le fameux Jean le Fevre, qui avoit aſſiſté aux Conferences de Zurich en qualité de Grand Vicaire de Conſtance. Et l'Archiduc lui procura l'Archevêché de Vienne Ville capitale d'Auſtriche : le Fevre étoit le plus zelé & le plus vigilant des hommes à prendre garde qu'il n'arrivât aucun changement dans la Province dont il étoit Prelat : & les ſoins qu'il y prit répondirent parfaitement à l'opinion que l'on en avoit conçuë, & l'Hereſie n'oſa paroître dans l'Archiduché d'Auſtriche tant que vécut l'Archevêque qui lui étoit ſi contraire. 1526.

La Religion Catholique auroit d'ailleurs reparé les pertes, qu'elle avoit faites dans l'Alemagne, ſi les Princes & les Republiques demeurées dans la Communion du ſaint Siege, euſſent profité de l'occaſion qu'il leur preſenta. Deux des plus puiſſans Monarques de l'Aſie, & de l'Afrique s'adreſſerent au Pape, & offrirent de joindre leurs armes à celles des Chrétiens contre les Turcs. On a vû dans le troiſiéme Livre qu'Iſmael Sophi, Roi de Perſe, avoit été aſſez malheureux pour perdre la moitié de ſes Etats, & pour être contraint de deſoler lui-même une bonne partie de ce qui lui en reſtoit. Le Sultan

1526. Selim avoit conquis ſur lui la Meſopotamie, l'Aſſirie, la Chaldée & les deux Armenies, & rien que le manquement des vivres ne l'avoit empêché de ſe rendre Maître du reſte. Iſmael n'avoit pû ſurvivre à ſa diſgrace & étoit mort à l'âge de trente ans. Mahomet Codabende * ſon fils aîné qui lui ſucceda craignit avec raiſon d'être dépoüillé, & certes comme il n'avoit pas les belles qualitez de ſon pere, ſes Sujets ne témoignoient pas tant d'attachement pour lui. D'ailleurs il ſe trouvoit entre deux Empereurs dont le moindre étoit ſans comparaiſon plus puiſſant que lui, l'un étoit le Sultan Solyman & l'autre Acebar qui tenoit le Mogol. Solyman n'étoit pas moins redoutable que l'avoit été Selim. Car outre que les Provinces de la Perſe qui avoient été dépeuplées ſe rétabliſſoient inſenſiblement malgré les défenſes de Codabende, les Turcs avoient amaſſé tant de vivres dans l'Armenie, & tant de bêtes de ſomme pour les tranſporter qu'ils pouvoient deſormais traverſer ſans incommodité les Païs que les Perſes avoient deſertez.

* Codabende eſt un Sobriquet qui ſignifie aveugle en langue Perſanne.

Codabende ſe fonda ſur ces deux conſiderations pour envoyer deux Ambaſſades, l'une au Pape & l'autre à l'Empereur Charles-Quint. Le deſſein de l'une & de l'autre étoit le même, les Perſes demandoient que les Chrétiens attaquaſſent les Turcs du côté de l'Europe, pendant que le Sophi feroit contr'eux un puiſſant effort dans l'Aſie; & parce qu'ils apprehendoient que le ſaint Siege ne ſe fût laiſſé prevenir par les lettres de Selim qui avoit accuſé Iſmael Sophi de ne pas croire d'autre Dieu que l'ame du monde, Codabende faiſoit une profeſſion de foi contraire aux erreurs qu'on imputoit à ſon pere. Il reconnoiſſoit un Etre ſuprême, Seul Tout-puiſſant, Infini, Eternel, & Incomprehenſible. Il lui attribuoit toutes les autres perfections qui ſont marquées dans l'Al-

l'Alcoran, & ne mettoit en ce point aucune difference entre sa Religion & celle des Turcs. Il proposoit ensuite aux Chrétiens une Ligue dont les principaux avantages devoient être de leur côté. Il offroit de mettre en campagne une armée de quatre-vingt mille chevaux, & de la conduire lui-même si avant dans leurs nouvelles conquêtes en Asie, qu'ils seroient contraints d'y faire passer les principales forces qu'ils tenoient dans l'Europe. Ils faisoient observer qu'en ce cas les Frontieres de Solyman du côté des Chrétiens demeureroient dégarnies au moins pour deux ans. Car outre qu'il leur faudroit une année pour passer des lieux où elles étoient dans la Perse, & pour s'y mettre dans l'état d'une vigoureuse resistance; si elles étoient battuës il seroit impossible à Solyman de les rétablir, & si elles ne l'étoient pas, il leur faudroit encore un an pour retourner sur les mêmes Frontieres d'où elles seroient parties. Le Sophi ajoûtoit que les Princes Chrétiens l'honorassent au moins d'une réponse, & menaçoit de s'accommoder avec Solyman s'il ne recevoit d'eux ni secours ni consolation. * L'acceüil de Clement Sept aux Ambassadeurs de Perse fut des plus favorables. Sa Sainteté envoya à tous les Princes Chrétiens des copies de la lettre de Codabende: mais ils étoient tellement attentifs à ce qui arriveroit de la guerre entre la France & l'Espagne, qu'ils se contenterent de souhaiter aux Perses une longue prosperité, & Clement fut reduit à renvoyer sans aucune réponse solide l'Ambassadeur de ces Infideles. 1526.

* Dans le second Tome Lettere Delli prencipi.

Zaga David Empereur d'Ethiopie rechercha dans le même temps le saint Siege pour une affaire presque semblable. Solyman vouloit étendre les conquêtes de son pere aux dépens des Abissins, & ces Peuples apprehendoient avec raison de succomber dans la querelle s'ils y restoient seuls; ils

1526. eſſayerent d'y faire entrer les Chrétiens, & s'adreſſerent dans cette veuë au Pape. Le projet que leur Ambaſſadeur lui preſenta ne pouvoit être plus judicieux, ni mieux entendu. Il commençoit par un dénombrement des Royaumes qui formoient l'Empire d'Ethiopie, & par une montre magnifique des forces qui s'en pouvoient tirer. Ces forces montoient à ſon conte à deux cent mille hommes dont les deux tiers ſeroient de cavalerie. Il propoſoit de mener ce prodigieux nombre de ſoldats dans l'Egypte, & de paſſer de-là dans la Syrie. Il ſuppoſoit que les Turcs avoient tant de beſoin de l'Egypte pour ſuppléer à la diſette des bleds qui manquoient ſouvent à Conſtantinople, qu'ils hazarderoient tous leurs autres Etats pour conſerver un Royaume ſi fertile ; & qu'alors il ne tiendroit qu'aux Chrétiens de recouvrer tous les Etats que ces Infideles leur avoient enlevez depuis deux cent ans. La lettre finiſſoit par des aſſurances que les Abiſſins étoient veritablement Chrétiens. Qu'ils avoient reçu la Religion Judaïque aprés que leur Reine étoit revenuë de la viſite qu'elle avoit faite à Salomon : Que le Chriſtianiſme leur avoit été annoncé par l'Enuque de la Reine Candace : Qu'ils avoient tous embraſſé & conſervé depuis ſans aucune alteration ; & que par conſequent ils n'etoient pas indignes que les Chrétiens de l'Europe vécuſſent avec eux dans une parfaite intelligence. La lettre que l'on vient d'abreger étoit accompagnée d'une Profeſſion de leur Foi, ſi defectueuſe qu'il étoit aiſé de juger, qu'ils avoient eu plus de ſoin de retenir le nom de Chrétiens que la doctrine de Jeſus-Chriſt. Ils ne reconnoiſſoient pour Sacremens ni la Confirmation, ni l'Extrême-onction, & ils joignoient la Circonciſion au Baptême : ils ne vouloient pas que le même Baptême fût abſolument neceſſaire au ſalut, & ils pretendoient que tous les enfans d'une

mere qui avoit une fois reçu la Divine Euchariſtie ne fuſſent pas exclus du Paradis s'il leur arrivoit de mourir, les mâles avant le quarantiéme jour, & les femelles avant le quatre-vingt, qui étoient les termes deſtinez au Baptême dans l'Ethiopie; mais leur Ambaſſade échoüa contre le même écuëil que celui des Perſes. L'Empereur Charles-Quint étoit le ſeul qui pût avoir quelque ſorte de communication avec les Abiſſins par les Places qu'il tenoit dans l'Afrique, & par les ſecretes liaiſons qu'il avoit avec les Maures. Mais il étoit tellement embaraſſé du bonheur ineſperé qui venoit de lui arriver, & il pouvoit ſi peu ſe réſoudre ſur ce qu'il feroit de François Premier, que l'armée Eſpagnole venoit de prendre priſonnier devant Pavie, que la réponſe qu'il fit à l'Empereur d'Ethiopie ne contenant rien de ſolide, les ſeuls Chrétiens qui reſtoient dans l'Afrique furent expoſez à l'invaſion des Infideles, & Solyman conquit une grande partie des Païs de Zaga David. 1526.

Fin du Sixiéme Livre.

ARGUMENT
DU SEPTIE'ME LIVRE.

Zvingle acheve de se separer de l'Eglise Catholique : Il se marie, & Luther, qui n'attendoit que son exemple, le suit. La plûpart des Chevaliers Teutoniques en fait autant, & leur Chef rend Lutherienne la Prusse Ducale en épousant à soixante neuf ans la Princesse de Holstein. Les Lutheriens laissent perdre la Hongrie, pour n'avoir pas obtenu liberté de conscience à la Diette de Spire, & envoyent vingt mille hommes en Italie, qui saccagent Rome sous les Enseignes de l'Empereur. Les quatre plus puissans Cantons des Suisses se declarent Zuingliens : Le Cardinal Chancelier Duprat assemble à Paris un Concile contre les nouvelles erreurs. La Province d'Vtrec devenuë Lutherienne, refuse à son Evêque la subjection spirituelle & la temporelle qu'elle lui devoit. Luther & Zuingle conferent inutilement à Marspourg pour unir leurs Sectes. Le Pape negotie avec l'Empereur la convocation de la Diette d'Augsbourg, où l'on fait naître sans y penser aux Sectes de Luther & de Zuingle la conjoncture qu'elles attendoient pour rendre publiques leurs Confessions de Foi.

HISTOIRE

Des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit l'Hereſie de Munſter, la Guerre des Anabaptiſtes, & ce qui eſt arrivé de plus remarquable durant le reſte de l'année 1526. & pendant les années 1527, 1528, 1529, & partie de 1530.

INcontinent aprés que l'Hereſie ſe fut inſinuée dans le Septentrion, ceux qui en étoient demeurez Chefs dans l'Alemagne leverent le maſque, & crurent n'avoir plus de meſures à garder, ni dans leurs paſſions ni dans leurs veritables ſentimens. Zuingle vendit ſon Canonicat de Zurich pour ſe mettre en ménage avec une femme qu'il épouſa. Il avoüa que ce fut par pure foibleſſe, & pour reſiſter aux mouvemens furieux de la chair; c'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même dans un Ecrit qu'il n'eut pas honte de rendre public. Mais au lieu de s'en humilier, ſa hardieſſe & ſon inconſtance n'eurent deſormais plus de bornes. Sa doctrine s'étoit juſques-là parfaitement accordée avec celle de Luther, qui lui en avoit écrit une lettre en forme 1526.

1526. de congratulation, où il l'appelloit le fort Athlete de Jeſus-Chriſt. Mais il n'eſt rien de moins durable, qu'une amitié fondée ſur l'erreur ; les complimens de part & d'autre dégenererent bien-tôt en plaintes, & de plaintes en reproches. Zuingle commença à prêcher, que Luther n'avoit combattu qu'à demi l'Egliſe Romaine, & qu'il s'étoit arrêté, lorſqu'il ne reſtoit plus qu'un coup à donner, pour achever de vaincre, en ruinant la Papauté. Qu'il avoit ſeulement oſé dire, que le pain & le vin demeuroient avec le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, dans la conſecration de la divine Euchariſtie ; mais qu'il étoit temps d'annoncer la verité dans toute ſon étenduë, & d'avertir le peuple ; qu'en participant au Sacrement, il ne recevoit que du pain & du vin, & que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt n'y étoient qu'en figure : mais il changea cinq ou ſix fois en la maniere d'expliquer cette pretenduë figure. Il aſſura d'abord, que le Corps de Jeſus-Chriſt n'y étoit, qu'entant que l'Euchariſtie nous faiſoit ſouvenir de ſa Mort & de ſa Paſſion ; puis il ajoûta, qu'il y étoit en tant que ſigne de la nature humaine, que la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité avoit priſe dans l'Incarnation : enſuite il interpreta de l'eſprit du Sauveur, c'eſt-à-dire, de ſa Divinité, tous les paſſages de l'Evangile, où il étoit parlé de ſa chair. Il prit depuis cette même chair, non plus pour la memoire de ſa Paſſion, mais pour ſa Paſſion même. De là il paſſa dans l'excez, de ſoûtenir, que l'Euchariſtie n'étoit qu'une ſimple repreſentation, & ſe trouvant preſſé de l'abſurdité, qui ſuivoit de ſon opinion, en ce que les Catholiques & les Lutheriens lui reprochoient également, que l'on ne pouvoit manger la memoire de quelque choſe, il ſoûtint que la manducation dans l'Euchariſtie ne ſe faiſoit

que

que par la Foi : Que le Corps de Jesus-Christ ne s'y prenoit point par la bouche, mais seulement par l'esprit, & qu'il n'étoit pas pour cela necessaire qu'il descendît en Terre du Ciel, où il étoit monté. 1526.

Enfin toutes ses diverses défaites ne lui semblant pas suffisantes, pour éluder la force des paroles Evangeliques, qui disoient, Ceci est mon Corps, & non pas, ceci est la figure de mon Corps ; il eut recours à deux voyes, pour établir sa doctrine, si étranges & si ridicules, qu'aucun Heresiarque avant lui n'avoit osé s'en servir. La premiere fut, de faire imprimer à Zurich, par le celebre Christophle Froscoüer, une Traduction du Nouveau Testament en langue Suisse, où dans toutes les textes, qui disoient, Ceci est mon Corps, il avoit ôté le mot, *est*, & mis en la place le mot, *signifie*. La seconde fut, de feindre ou d'avouër un songe, dans lequel disputant contre un Catholique, & ne sçachant plus en quelle maniere éluder les passages de l'Ecriture Sainte, qui établissoient dans l'Eucharistie le veritable Corps de Jesus-Christ, un fantôme blanc ou noir lui apparut, & lui dit, que ne te défais-tu des passages du Nouveau Testament, qui te pressent trop en les expliquant, par ce passage du Vieux au Chapitre douze de l'Exode, où la ceremonie de manger l'Agneau Pascal ayant été décrite, l'Auteur Canonique ajoûte, elle est le passage du Seigneur, cependant l'Eglise Catholique a toûjours entendu là, par le mot d'*est* celui de *signifie*.

Luther n'avoit, ni moins d'inclination que Zuingle pour le mariage, ni moins de hardiesse pour le contracter : mais il avoit été jusques-là retenu par un obstacle plus invincible à son égard, que toutes les considerations humaines & divines. On a vû dans les Livres précedens

1526. juſqu'à quel point il s'étoit emparé de l'eſprit de l'Electeur de Saxe : cependant l'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur ce Prince n'étoit pas univerſelle. Elle ſe trouvoit défectueuſe en une ſeule circonſtance, & c'étoit par malheur celle où Luther ſouhaitoit le plus d'être abſolu.

L'Electeur regardoit comme un monſtre dans la Politique auſſi-bien que dans la Religion le mariage d'un Moine, & s'étoit opiniâtré à n'en ſouffrir aucun dans ſes Etats, quoi qu'il eût une déference aveugle pour tous les autres ſentimens de Luther. D'où l'on concluoit prudemment, que l'Electeur ne ſe relâcheroit jamais, juſqu'à ſouffrir que Luther fit à de ſacrileges nôces, & qu'il ſuffiroit de lui en parler, pour le jetter dans une colere, qui paſſeroit peut-être juſqu'à la fureur. C'étoit pourtant là préciſement le cas dont il s'agiſſoit, puiſque Luther étoit devenu amoureux de Catherine de Bore Abbeſſe de Miſnie. Catherine étoit ſortie d'une illuſtre Maiſon, mais ſi pauvre, que ſon pere, n'ayant pas le moyen de la marier, l'avoit miſe dans le Cloître de Miſnie, & elle y avoit conſenti plus par deſeſpoir que par élection. Elle s'étoit neanmoins accoutumée dans la ſuite du temps au Cloître, par la conſolation qu'elle avoit des autres Religieuſes, qui étoient toutes de ſa qualité, la fondation du Monaſtere n'étant pas faite pour d'autres perſonnes ; & par le ſoin qu'avoient pris ſes parens de la ſatisfaire, au moins du côté de l'ambition, en lui procurant l'Abbaye de ſon Monaſtere. Mais on cache plûtôt que l'on n'étouſe dans le cœur humain une paſſion dominante. L'Abbeſſe n'eût pas ſitôt ſçu que Luther avoit écrit un Livre de la nullité des vœux, qu'elle eût le deſir de le lire, & ſa lecture lui inſpira la curioſité d'en voir l'Auteur. Il paroît par les premieres lettres de Luther qui ont été données au public,

blic, qu'il avoit penſé à ſe marier dés le temps qu'il s'étoit ſeparé de la Communion de l'Egliſe, & il prévoyoit aſſez que n'ayant aucun bien, & ne ſubſiſtant que de la penſion qu'il tiroit de l'Electeur, il ne lui ſeroit pas poſſible de trouver une femme riche. Il s'étoit ainſi reduit à deſirer qu'elle fût bien-faite, & qu'elle eût des parens aſſez puiſſans dans la Cour de Saxe pour l'appuyer, ſuppoſé que l'Electeur vint à mourir, & que ſon frere, qui lui ſuccederoit, n'eût pas les mêmes attachemens que lui pour la nouvelle doctrine. Il rendit dans cette veuë de frequentes viſites à Catherine, qui s'apperçut trop tard que la peine qu'il prenoit de l'inſtruire n'étoit pas tout-à-fait deſintereſſée. Et de fait Luther pour épargner le temps qu'il employoit pour aller de Vittemberg à Miſnie, trouva plus à-propos de faire venir ſa Maîtreſſe de Miſnie à Vittemberg. Il ne paſſa pas plus outre durant la vie de l'Electeur; mais les premieres meſures qu'il prit avec Jean Frederic frere & ſucceſſeur de ce Prince, furent qu'il lui permettroit d'épouſer l'Abbeſſe. 1526.

Les nôces en furent ſi magnifiques, qu'elles ne differoient en rien de celles des perſonnes les plus qualifiées de l'Empire. Luther ſe mit en devoir d'inſpirer le même aux deux plus puiſſans Eccleſiaſtiques de l'Empire. Ils étoient tous deux de la Maiſon de Brandebourg, & ſe nommoient Albert. L'un étoit Electeur de Mayence, & l'autre Grand Maître de l'Ordre Teutonique. La lettre qu'il écrivit à l'Electeur de Mayence contenoit des raiſons que la pudeur défend de rapporter: & celle qu'il adreſſa au Grand Maître de l'Ordre Teutonique ne ſubſiſte plus, cependant la premiere fut traitée de ridicule, & demeura ſans réponſe, au lieu que la ſeconde eut tout l'effet que Luther s'en étoit promis. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique aprés avoir été chaſ-

ſez

1526. ſez de la Paleſtine, s'étoient emparez de la Pruſſe, & avoient dans cette ſpacieuſe Province un établiſſement ſi conſiderable, que des Princes du Sang Royal, & des Souverains ſe tenoient tres-honorez de leur commander. Leur Chef s'appelloit Grand Maître, & l'on n'arrivoit à cette Dignité ſuprême que par élection. Les honneurs qu'on rendoit au Grand Maître étoient peu differens de ceux, que l'on rend aux Rois, & les Peuples, que les Chevaliers avoient domptez, ſupportoient leur domination avec patience, parce qu'elle étoit plus douce que celles des autres Souverains. Mais aprés que l'Ordre Teutonique n'eut plus d'ennemis à vaincre, & que la Religion Catholique ſe fut introduite dans toutes les contrées dont la Pruſſe étoit environnée, les Chevaliers perdirent peu à peu le reſpect qu'ils avoient pour leurs Statuts, & l'émulation loüable, qui les avoit porté à l'exacte obſervation de leur diſcipline. Ils tomberent, comme par degrez, de l'oiſiveté dans le relâchement, du relâchement dans la corruption, & de la corruption dans l'extrême licence. Ils ſe mirent en devoir de conquerir la Samogitie & la Lithuanie, ſans chercher d'autre pretexte, que celui de la bienſéance. Ils firent une guerre de cent cinquante ans contre les Polonois, qui les avoient appellez en Pruſſe, & s'étant enfin ſeparez de l'Egliſe, ils perdirent leur Souveraineté. Ils ſuivirent la doctrine de Luther par la ſeule raiſon qu'elle permettoit aux particuliers de l'Ordre de s'approprier les Commanderies, & de les rendre hereditaires dans leurs Familles. Ils quitterent les marques de leur Profeſſion, & devinrent ennemis de la Religion, qu'ils étoient obligez par vœu de défendre. Ils arracherent de leur cou les Croix qu'ils y portoient. Ils les attacherent à des murailles, & s'en ſervant comme de blanc, ils

les

les briſerent à coups de fleche. Albert de Brandebourg leur Grand Maître ſçachant que l'Empereur étoit en Eſpagne extraordinairement occupé dans les guerres de France & d'Italie, feignit d'être ſi preſſé par les Polonois, qu'il alloit ſuccomber ſans un prompt ſecours. Il le demanda à l'Empereur avec une impatience, qui ne s'accordoit pas avec l'humeur lente des Alemans; & n'en recevant point aſſez tôt, il ruïna tous les privileges de la Societé, qui l'avoit fait Grand Maître. Il tourna à ſon uſage la meilleure partie du Treſor de l'Ordre: il partagea la Pruſſe avec les Polonois: il ſe mit ſous leur protection, & devint leur tributaire, pour la moitié qui lui reſta de cette Province, à condition, qu'il la poſſederoit deſormais à tître de Duché, & qu'elle paſſeroit à ſes heritiers en qualité de Fief. Mais il ne put diſſimuler plus d'un mois le veritable motif de ſon changement. Il avoit déja ſoixante-neuf ans accomplis, & ce grand âge ne le détourna pas de penſer au mariage. Il étoit amoureux de Dorothée Princeſſe de Holſtein, quoi qu'il n'en eût vû que le Portrait, & il la rechercha dans les formes. Elle lui fut accordée: parce que le Duc de Holſtein croyoit avoir beſoin de ſon ſecours pour monter ſur le Trône de Dannemark, & la Princeſſe y conſentit avec d'autant moins de repugnance, qu'elle s'imaginoit d'être bientôt veuve, & par conſequent en état de porter à un ſecond & jeune mari l'argent contant & le riche doüaire qu'elle auroit à cauſe de l'extrême diſproportion de ſon âge avec celui d'Albert. Mais elle ſe trompa: Elle devint groſſe & accoucha d'un fils dont la naiſſance ruïna la meilleure partie des avantages qui lui étoient faits dans ſon contract, & pour comble d'infortune le vieux mari vécut encore prés de trente ans, & la Prin- 1526.

ceſſe

1526. ceſſe fut obligée de paſſer toute ſa jeuneſſe avec lui. Luther ravi d'une ſi promte revolution l'imputa à ſon exemple, & à la lettre qu'il avoit écrite au Grand Maître pour l'exciter à rompre le Celibat. Il crut qu'elle rendoit ſon parti aſſez conſiderable dans l'Empire pour obtenir liberté de conſcience. Il perſuada les ſiens de prendre pour la demander l'occaſion de la Diette de Spire où ils étoient apellez, & la conjoncture parut dautant plus favorable à ſon deſſein que l'on avoit alors un extrême beſoin de leur aſſiſtance.

Solyman Empereur des Turcs s'étoit preparé durant quatre ans à la conquête de la Hongrie, & avoit aſſemblé une armée de deux cent mille ſoldats, outre une prodigieuſe multitude de bouches inutiles qu'il ne menoit que pour intimider les Chrétiens. Loüis Roi de Hongrie Prince de vingt ans à qui rien ne manquoit que la bonne éducation & l'experience, n'avoit pas laiſſé de prévoir l'orage, ni de preſſer les Royaumes & les Républiques Chrétiennes de lui aider, en leur remontrant qu'il étoit trop foible pour reſiſter ſeul, & que cependant ſon Etat étoit le rempart du Chriſtianiſme. Mais ſes Ambaſſadeurs avoient été par tout refuſez. La France s'étoit excuſée ſur la priſon de ſon Roi : l'Eſpagne ſur la Ligue, que Jerôme Moron Chevalier de Milan venoit de former contre elle en Italie : l'Angleterre ſur la crainte que les Eſpagnols Vainqueurs des François ne tournaſſent leurs armes contr'elle : la Suede & le Dannemark ſur les revolutions que ces deux Etats venoient de ſouffrir : Et la Pologne ſur la Trêve avec les Turcs qu'elle avoit juré d'obſerver. Il ne reſtoit que l'Alemagne la plus intereſſée des Monarchies Chrétiennes à prévenir le malheur des Hongrois ; puiſqu'en ne l'empêchant pas elle devenoit Frontiere de l'Empire Ottoman.

Pierre

Pierre Victorius Nonce du Pape en Espagne avoit pressé l'Empereur de convoquer une Diette sur un sujet si legitime, & sa Majesté n'avoit pû s'en dispenser, à moins que de contrevenir aux Traitez de plusieurs siecles conclus entre l'Empire & la Hongrie, qui obligeoient l'un de ces deux Etats de secourir l'autre, supposé que les Infideles l'attaquassent. Mais au lieu de passer en personne dans l'Alemagne, d'animer la Diette par sa presence, de presser les secours qui y seroient accordez, & de les conduire s'il en étoit besoin, l'Empereur demeura à Madrid, où il étoit occupé à conclure son mariage avec l'Infante de Portugal, & se contenta de convoquer une Diette à Spire, d'envoyer pouvoir à l'Archiduc son frere d'y presider en son nom, de lui donner pour Conseillers en apparence, & pour Directeurs en effet sept personnes affidées, & d'inviter par des lettres particulieres les Princes de l'Empire les plus puissans à s'y trouver. La plûpart des Catholiques n'y assista pourtant que par Députez, mais tous les Lutheriens sollicitez par leurs nouveaux Docteurs se piquerent d'y paroître avec pompe afin d'augmenter la reputation de leur parti, ou pour intimider leurs adversaires par l'ostentation de leurs forces. Les Principaux d'entr'eux étoient l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse : l'Electeur avoit succedé à Frederic son frere dans le dessein de proteger Luther, aussi-bien qu'au droit d'aîneſſe dans la Maison de Saxe. Il avoit même passé plus outre en ce que Frederic n'avoit aucun attachement à la personne de Luther, & ne l'estimoit qu'à cause de sa doctrine, où pour mieux dire n'estimoit que sa doctrine en lui. Il en avoit donné une preuve assez évidente, en ne lui voulant jamais permettre de quitter l'habit d'Augustin, ni de se marier. Jean Frederic au contraire 1526.

1526. traire s'étoit fait pour ainſi dire une Idole de la perſonne de Luther, & n'étoit perſuadé des maximes du Lutheraniſme que par l'inclination qu'il avoit pour elle. La preuve qu'il en avoit donnée n'étoit ni moins extraordinaire ni moins convainquante que la demonſtration qu'il en faiſoit. Il avoit épouſé Sybile ſœur du Duc de Cleves, & ceux qui s'étoient mêlez de dreſſer le contrat de ce mariage y avoient inſeré cét article, que ſi la Maiſon de Cleves tomboit en quenoüille, celle de Saxe lui ſuccederoit dans tous ſes Etats, & que reciproquement la Maiſon de Cleves heriteroit de celle de Saxe, ſuppoſé qu'elle vint à manquer de mâles. La proportion n'étoit pas égale quoi qu'elle femblât l'être ; puis qu'il n'y avoit que deux Princes en Alemagne qui portaſſent le nom & les armes de Cleves, au lieu qu'il y en avoit plus de vingt du nom & des armes de Saxe. L'Electeur avoit donc intereſt d'obliger Charles-Quint à ratifier ſon contrat, parce que ſans cela la ſubſtitution n'auroit point été valable. Charles offroit de ſatisfaire l'Electeur; mais ſa Majeſte Imperiale vouloit qu'il renonçât auparavant, & qu'il donnât ſa parole de renoncer à l'Hereſie de Luther, & de ne l'appuyer jamais. Mais l'Electeur avoit proteſté que l'agrandiſſement de ſa Maiſon ne lui feroit rien faire qui fût tant ſoit peu préjudiciable à ſon ſalut, & ſon contrat de mariage n'avoit point été ratifié.

* Remond dans ſon troiſieme Livre.

* L'Electeur & le Landgrave diſpoſez en la maniere que l'on vient de repreſenter parurent à la Diette de Spire en qualité de Chef du Lutheraniſme, & demanderent d'abord une Egliſe pour y faire à leur mode le ſervice Divin. La Diette la renvoya à l'Evêque du lieu Prince de la Maiſon Palatine qui les refuſa. Le dépit qu'ils en eurent les porta à faire prêcher leur doctrine à la porte de leur Palais, & l'incommodité des

des lieux n'empêcha pas la Bourgeoisie d'y venir en foule. Les Lutheriens y accouroient par principe de Religion, & les Catholiques par curiosité. Le Magistrat ne s'opposa point à ces nouveautez dans l'esperance où il étoit d'adoucir les Lutheriens par sa condescendance, & de les rendre plus traitables dans le besoin que l'on avoit d'eux. Mais il se méprit, & l'on ne leur eût pas plûtôt proposée de contribuer pour la guerre de Hongrie qu'ils presenterent à leur tour une Requête à dessein d'obtenir par tout l'Empire une entiere liberté de conscience. L'Archiduc Ferdinand aprés l'avoir examinée y opposa deux choses qui étoient sans replique, l'une qu'on n'y pouvoit avoir égard sans l'avoir communiqué à l'Empereur, & que sa Majesté étoit trop éloignée pour être consultée, & pour répondre sur une matiere de telle importance avant la conclusion de la Diette. L'autre que les Electeurs, les Princes, les Etats & les Villes libres d'Alemagne, n'étoient assemblez que sur les moyens d'empêcher la Hongrie de tomber sous la domination des Turcs: Que c'étoit-là premierement ce qu'il y avoit à deliberer & à resoudre, & que s'il y avoit d'autres affaires, la discussion en devoit être remise à la prochaine Diette. 1526.

Les Lutheriens n'étoient pas si prevenus de zele pour leur parti qu'ils ne reconnussent, que l'excuse de l'Archiduc étoit pertinente, & que s'ils ne témoignoient du moins au dehors d'en être satisfaits, ils souleveroient contr'eux tous les autres membres de la Diette. Ils n'insisterent donc plus sur l'enterinement de leur Requête; mais lors qu'ils opinerent sur les expediens les plus propres à secourir la Hongrie, ils soûtinrent que le Christianisme étoit une Religion qui devoit tout souffrir, & qui défendoit de repousser une injure par une autre injure. Que ceux qui

1526. qui l'avoient profeſſée dans les premiers ſiecles s'étoient laiſſé opprimer, quoi quil leur fût facile de ſe défendre, & que la plûpart des Legions Romaines fuſſent compoſées de ſoldats Chrétiens; & que Tertulien & leurs autres Apologiſtes, bien loin de trouver à redire dans cette conduite ne s'étoient point laſſez de la loüer. Que ce ſeroit aller directement contre les ordres de la Providence, que de s'oppoſer deſormais aux progrez des Turcs: Que ſi cette Providence ne leur avoit point abandonné la Hongrie, elle trouveroit bien le moyen de la garantir de leurs efforts ſans l'aſſiſtance du bras humain, & ſi au contraire elle leur en avoit accordé la proprieté, tout le Chriſtianiſme tâcheroit en vain de leur reſiſter.

Ce diſcours choqua tous les Princes & tous les Députez de l'Aſſemblée qui n'avoient pas changé de Religion. Et de fait il étoit tiré de la Philoſophie Payenne, & il établiſſoit la pretenduë toute puiſſance du deſtin. Mais il étoit preſque mot à mot dans les Ecrits de Luther, & cette ſeule circonſtance ſuffiſoit pour le rendre Chrétien au jugement des Lutheriens, qui le prononçoient. Ainſi les Lutheriens ne voulant rien contribuer pour la guerre de Hongrie, & les Catholiques n'oſant dégarnir leurs Etats, de crainte que les Lutheriens n'entrepriſſent d'y introduire par force leur doctrine, l'infortuné Loüis Roi de Hongrie, qui n'avoit encore aſſemblé que vingt ſix mille hommes, fut accablé par des Turcx avant que d'avoir reçu les quinze mille Bohemes qui étoient déja ſur la Frontiere de Moravie, & les quarante mille Tranſylvains que le Vaivode Sepuſius menoit à ſon ſecours. *

* Dans la Relation de la bataille de Mogac.

L'Empereur ne ſe plaignit ni que les Lutheriens euſſent laiſſé perir ſon beau frere, ni qu'ils

qu'ils euſſent mépriſé publiquement les ordres qui leur avoient été envoyez d'Eſpagne. Au contraire il les careſſa plus qu'à l'ordinaire & rechercha leur amitié. La cauſe qui l'obligeoit à ſupprimer, ou pour mieux dire à diſſimuler ſon reſſentiment, n'étoit pas bien difficile à deviner a ceux qui connoiſſoient l'état veritable de ſes affaires. Il y avoit une Ligue formée pour le chaſſer d'Italie, & le Pape y étoit entré. L'Empereur avoit intereſt de l'en détacher, outre qu'il ſçavoit d'ailleurs que ſa Sainteté étoit extraordinairement timide. Il pretendoit l'attirer dans ſon parti en lui faiſant peur des Lutheriens. Et de fait il les fit ſonder s'ils ſeroient d'humeur à lui fournir des gens de guerre contre Rome, & les mêmes Deputez qui les avoient obſtinement refuſez contre les Infideles, les accorderent à la premiere ſollicitation, pour deſoler la principale Ville du Chriſtianiſme. 1526.

Georges Fronſperg avoit ſuccedé à Sequingue pour le credit entre les Lutheriens, & pour la facilité d'aſſembler des troupes. C'étoit un Gentil-homme de Suabe, de taille de Geant & de hauteur à peu prés conforme à celle que l'on attribuë aux Heros de l'Antiquité avant qu'ils euſſent été civiliſez, ſa brutalité obſcurciſſoit ce qu'il y avoit en lui de veritable valeur: Il n'agiſſoit que par les mouvemens de la paſſion qui le dominoit : la fougue lui tenoit lieu de courage, & il préferoit les applaudiſſemens de la multitude à ceux des honnêtes gens : Il s'étoit ſignalé dans la bataille de Pavie, en défaiſant le formidable Corps des Bandes noires Françoiſes, d'ou s'étoit enſuivie la victoire la plus entiere des derniers ſiecles, & quoi qu'il n'eût pas été recompenſé d'un ſi grand ſervice, la lecture des Livres de Luther lui avoit inſpiré

1526. ſpiré tant d'averſion pour le Pape, que les Emiſſaires de l'Empereur n'eurent qu'à lui dire en ſecret, que l'intention de ſa Majeſté étoit de porter la guerre dans l'Etat Eccleſiaſtique pour l'obliger à demander comme une grace la commiſſion de lever les troupes neceſſaires à l'execution de ce projet. Il toucha ſi peu d'argent pour mettre ſur pied vingt mille hommes, qu'à peine y en avoit-il aſſez pour un Regiment entiere; cependant cette armée fut prête en moins de trois ſemaines, & l'expedient qui fut mis en uſage pour attirer plus de ſoldats à s'enroller ſous les Enſeignes de Fronſperg, eſt aſſez rare pour être ici remarqué.

Ce Gentil-homme ſe fit faire un cordeau de ſoye verte, enrichi d'or, & le porta de même que les Chevaliers portent le collier de leur Ordre. Les premiers qui le virent ainſi paré ne manquerent pas de lui demander le ſujet d'une ſi bizarre decoration, & il leur répondit qu'ayant leu dans le plus celebre ouvrage de Luther qui étoit le Livre de la captivité de Babylonne, qu'il n'y avoit point de mal qui ne fût permis de faire au Pape & à la Cour de Rome, il pretendoit traiter ſa Sainteté & les Cardinaux de la même maniere que ceux des Empereurs des Turcs qui montoient ſur le Trône avoient accoutumé d'en uſer à l'égard de leurs freres. Il y eut de l'émulation entr'eux à qui ſeroit d'une ſi infame partie, & l'on voyoit de vieux ſoldats accoûtumez à mettre leur vie en commerce, courir pour s'enroller ſous les Enſeignes de Fronſperg ſans demander combien on leur donneroit, & ſans rien exiger au delà de la Richedale qu'on leur offroit. La hâte qu'ils avoient d'executer leur deſſein leur fit prendre le chemin le plus court pour aller en Italie. Et ils arriverent ſur la Frontiere de la Suiſſe, où

où ils ne s'arrêterent qu'un moment pour demander aux Cantons la permiſſion de paſſer ſur leurs Terres, encore la prirent-ils ſans qu'elle leur fût accordée. 1526.

Les Suiſſes n'avoient point été ſi ſurpris depuis l'établiſſement de leur République qu'ils le furent alors: * car d'un côté ils s'étoient engagez au Pape par un Traité en bonne forme, & par un ſerment ſolemnel à ne laiſſer paſſer ſur leurs Terres aucun de ſes ennemis, & de l'autre Fronſperg les prenoit au dépourvû. Il falloit néanmoins ſe réſoudre ſur le champ, & la lenteur qui leur eſt naturelle, ne permettoit pas de le faire, outre que quand ils euſſent été les plus prompts des hommes à ſe déterminer, on ne leur donnoit pas même le loiſir de s'aſſembler. Mais ce n'étoit pas encore là leur plus grand inconvenient, & la marche de Fronſperg avoit eu des veuës plus ſubtiles & plus éloignées de la portée du Vulgaire que celle-là. Il ſçavoit que le deſir du gain avoit obligé les Suiſſes à ſe défaire de la plûpart de leurs gens de guerre en conſentant que le Pape, le Roy Trés-Chrêtien, & la République de Veniſe fiſſent dans leurs Cantons des levées en même temps, ce qui en reſtoit ne ſuffiſoit pas pour attendre de pied ferme les Lutheriens, & quand il y en eut eu aſſez, il n'étoit pas poſſible de les aſſembler avec la diligence qui auroit été néceſſaire.

* Dans la Relation de cette marche.

Et de fait les Magiſtrats des Cantons ne ſe ſentant point aſſez forts pour refuſer ce qu'on leur demandoit, le laiſſerent prendre, & s'excuſerent depuis ſur la ſurpriſe & ſur l'impoſſibilité de l'empêcher où ils avoient été réduits. Ainſi les Lutheriens entrerent ſans obſtacle dans l'Italie, & les Miniſtres de l'Empereur profiterent de leur arrivée pour détacher de la Con-

1526. federation le Pape Clement Sept. Ils menacerent ſa Sainteté de les envoyer dans l'Etat Eccleſiaſtique, ſi elle ne renonçoit à l'Alliance des François & des Venitiens, & luy ſuſciterent par là la plus dangereuſe tentation qu'elle pouvoit avoir de manquer de parole. Le genie de Clement étoit tout à fait contraire à celui de la Maiſon de Medicis dont il étoit ſorty. Ses Ancêtres ſans en excepter aucun avoient aimé la magnificence au delà de ce qui ſembloit être permis à des particuliers, & n'avoient pas apprehendé d'inſpirer par leur luxe de la jalouſie aux Florentins. Mais pour luy ſon penchant étoit du côté de l'épargne. Il avoit une averſion inſurmontable pour la dépenſe, & rien ne luy déplaiſoit tant que d'avoir été fait Pape dans une conjoncture où il faloit emprunter pour ſûvenir aux frais extraordinaires, au lieu qu'il s'étoit propoſé d'épargner la meilleure partie de ſon revenu. Il avoit à penſer à l'entretien de deux armées toutes compoſées d'étrangers & de mercenaires, qu'il faloit payer chaque mois à point nommé; autrement les ſoldats euſſent deſerté, & paſſé dans l'armée Imperiale à cauſe de la répugnance qu'ils avoient à ſervir des Eccleſiaſtiques nonobſtant qu'ils les payaſſent mieux que les Chefs Seculiers. Les Impoſitions extraordinaires ne ſe levoient pas ſans peine dans le Domaine de l'Egliſe, & la crainte d'obliger les Peuples à la révolte empêchoit que l'on ne vint à ſon égard dans la derniére extrêmité. Cependant il ne reſtoit point d'autre voye que celle-là pour continuer la guerre; & les Miniſtres d'Eſpagne propoſoient en même temps un prétexte ſpecieux de la terminer. Ils offroient à ſa Sainteté une ſuſpenſion d'armes, où les Confederez pourroient entrer s'ils l'approuvoient. Ils laiſſoient à ſon choix

choix de la prolonger ou de l'abreger, & ils la flattoient de l'eſperance de rétablir la Chrêtienté dans une paix profonde, en réconciliant Charles-Quint avec François Premier, pourvû qu'elle allât ſucceſſivement en France & en Eſpagne négocier avec ces Princes. Le Pape avoit donné dans le piége avec d'autant plus de facilité, qu'il étoit d'un temperamment aſſez robuſte pour ſupporter les fatigues d'un ſi long voyage, & que d'ailleurs il ſe promettoit une gloire immortelle en terminant une affaire qui avoit coûté tant de ſang à la Chrêtienté. Il avoit accepté la Tréve & licentié l'armée qu'il entretenoit ſur la Frontiére du Royaume de Naples, lors que les Alemans Lutheriens prétendirent qu'ils n'étoient point obligez à l'obſerver, & qu'on les avoit trompez en les tirant de leur Païs ſous l'eſperance du butin de Rome. Ils marcherent contre cette Ville avec une extrême diligence. Bourbon qui commandoit l'armée Imperiale, les ſeconda par des raiſons que l'on a repreſentées dans l'Hiſtoire de François Premier, & Rome fut ſurpriſe avec d'autant plus de facilité, qu'il ne s'y trouva pas un homme de guerre pour défendre le quartier le plus foible, que quarante mille vieux ſoldats attaquoient en même temps. 1526.

Un Solitaire aſſez connu par la ſainteté de ſa vie, & par la rigueur de ſa penitence étoit peu de temps auparavant allé dans les ruës de Rome couvert d'un cilice, & criant à haute voix ces paroles de Jonas: *dans quarante jours Ninive ſera par terre.* Il ne diſoit autre choſe à ceux qui l'abordoient, ſinon qu'ils tâchaſſent d'appaiſer la colere du Ciel, & il leur en montroit l'exemple en ſe donnant la diſcipline devant eux.

Mathieu Gilbert Dataire étoit principal Miniſtre

1526. niſtre & Confident du Pape: & il paroit dans ſes lettres que ſa Sainteté n'avoit rien de ſecret à ſon égard. *Il ſe trouva par hazard ou par curioſité ſur le chemin du Solitaire, & en reçût une correction qui luy ſembla trop ſevere. Il le prit pour un fanatique; & ſur le rapport qu'il en fit on le mit dans une priſon, d'où il ne ſortit qu'aprés que l'évenement eut juſtifié que ſa Prédiction n'avoit été que trop veritable. Rome fut emportée au troiſiéme aſſaut le cinq de May mil cinq cens vingt-ſept, & plus maltraitée par les Lutheriens qu'elle ne l'avoit autrefois été par les Gots, par les Vandales & par les Lombards. Ils ne pardonnoient ni à l'âge ni au Sexe, & leur extrême cruauté s'étendit juſques aux choſes inanimées. Ils pillerent les Egliſes, & convertirent les vaiſſeaux ſacrez en des uſages profanes. Ils inventerent de nouvelles tortures pour tourmenter les Prêtres, & ils les firent ſervir d'objets à leur raillerie avant que d'exercer ſur eux leur fureur. Ils profanerent la divine Euchariſtie en une infinité de maniéres dont la ſeule idée inſpire de l'horreur, & ils firent nager dans le ſang les Sepulcres de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Les Dames Romaines réfugiées dans les Egliſes n'y trouverent pas plus d'azile, que celles qui étoient demeurées dans leurs maiſons & elles furent par tout violées. La mere d'un des principaux Officiers de l'armée Imperiale demeuroit dans un Palais aſſez proche du Vatican, où elle avoit des meubles qui paſſoient alors pour les plus ſuperbes de l'Italie. Son fils qui vouloit ſe les approprier, & ne l'oſoit de crainte de paſſer pour dénaturé, convint avec quelques Lutheriens de ce qu'il leur donneroit pour ce butin, & il les envoya piller le Palais de ſa mere. Les hommes aprés avoir per-

* Dans la Lettre de Gilbert.

perdu tous leurs biens furent encore condamnez à payer rançon, & l'on mit en uſage pour les obliger à ſe racheter, tous les ſupplices que l'impiété Payenne avoit inventez durant trois cens ans contre les Chrêtiens. La plus grande partie mourut dans les tourmens, & le reſte ne ſe ſauva que pour achever de vivre dans une extrême langueur. Les habits du Pape & des Cardinaux aux jours de ceremonies devinrent la proye des Valets, qui s'en étant revêtus s'aſſemblerent dans le Conclave. Ils y procederent à une élection ridicule aprés avoir dégradé le Pape qu'ils ne tenoient pas encore, & les ſuffrages de tous conſpirerent à élever leur Hereſiarque ſur le ſaint Siége. Luther fut de cette ſorte publié Souverain Pontife, & ce qu'il y eut de plus bizarre dans l'action, fut que les Lutheriens crurent ne pouvoir l'honorer autant qu'il méritoit de l'être, qu'en luy donnant par jeu une dignité qu'il avoit renduë le principal objet de ſes ſatyres. 1526.

Clement Sept s'étoit ſauvé avec trente Cardinaux dans le Château ſaint Ange, d'où il auroit pû donner aux François le loiſir de le dégager, ſi la peſte dont les Alemans étoient incommodez, n'eût enfin penetré juſques dans cette Forteresſe. Le premier Valet de Chambre du Pape en mourut, & la frayeur qu'en eut ſa Sainteté la réduiſit à conclure une capitulation honteuſe avec le Chef des Lutheriens. Elle portoit que le Pape livreroit à l'Empereur ſes principales Places, qu'il payeroit quatre cens mille écus à l'armée qui l'avoit pris: qu'il luy donneroit des Oſtages pour cette ſomme, & qu'il demeureroit en priſon juſqu'à ce qu'elle fût acquitée. Les Oſtages furent choiſis au nombre de huit, outre les perſonnes les

1527. plus riches du ſacré College, & de la Cour du Pape, & les Lutheriens crurent les obliger à ſe racheter plutôt par la crainte du plus infame des ſupplices. Ils les conduiſirent au champ de Flore, où il y avoit des potences dreſſées, & feignirent de les y attacher. Mais ces Oſtages n'avoient point d'argent, & la conjoncture d'alors étoit mal propre à leur en faire prêter. Les Lutheriens aprés les avoir contraints de monter ſur l'échelle les en firent deſcendre, & le lendemain la ſoldateſque deſtinée à leur garde s'étant enyvrée; ils trouverent moyen de briſer leurs chaînes & de ſe ſauver par la cheminée.

Leur évaſion donna courage à des Officiers Eſpagnols de mettre le Pape en liberté à l'inſçû des Lutheriens. On le traveſtit en Marchand, & on le tira hors de Rome: ce qui ne ſervit qu'à rendre les Lutheriens plus furieux contre ce qui leur reſtoit de Romains priſonniers. Ils les firent preſque tous périr à force de les tourmenter, & le peu de ſoin qu'ils prirent de les enterrer fut la cauſe ou du moins l'occaſion de la peſte dont ils furent incontinent frapez. Elle en emporta juſqu'à deux cens par jour, & de quarante mille Maîtres qui étoient reſtez dans Rome pour la ſaccager, il en ſortit à peine dix mille. Fronſperg n'avoit point eu la ſatisfaction de s'y trouver; parce qu'il étoit demeuré malade en chemin. Il s'étoit fait porter à Ferrare où il avoit demeuré long-temps. Mais lors que croyant être tout à fait guery, il ſe mit en chemin pour ſuivre ſes troupes, il tomba mort de deſſus ſon cheval. Lanoy, Moncade, Millant & les autres Chefs de l'armée Imperiale ne virent pas le bout de l'an, & le petit nombre de ſoldats que la peſte avoit épargné, fut chaſſé de Rome par l'armée Françoiſe,

çoiſe, & contraint de chercher un azile entre 1527.
les murailles de Naples, où il fut ſi long-temps
& ſi étroitement aſſiegé, qu'il fit une penitence
de ſes crimes plus rude ſans comparaiſon que
n'auroient été celles qu'il eût pû ſouffrir de la
main des hommes. La joye que reçûrent les Lu-
theriens, & les Zuingliens de la deſolation de
Rome, & de la priſon du Pape fut beaucoup
diminuée par la nouvelle diviſion qui ſe mit en-
tr'eux. Georges Bleurod qui de Prêtre habitué
dans Zurich s'étoit fait diſciple de Zuingle, &
étoit devenu le plus conſiderable aprés luy de la
Secte des Sacramentaires tomba par terre dans
l'Egliſe un jour qu'elle étoit extraordinairement
remplie, & fit un aſſez long-temps toutes les
grimaces d'un Poſſedé. En ſuite il ſe releva, il
monta dans la Chaire, il obtint ſans peine un
trés-profond ſilence, & ſema parmy les Suiſſes
la doctrine des Anabaptiſtes, en diſant à ſes Au-
diteurs étonnez; que Dieu venoit de luy reve-
ler, que le Docteur Zuingle ne s'acquittoit pas
de ſon miniſtére avec aſſez de zele, & qu'il y
avoit du defaut dans le premier article de ſa Ré-
formation. Que non ſeulement le Baptême reçû
dans l'Egliſe Catholique ne ſervoit de rien;
mais qu'il nuiſoit même beaucoup à ceux qui
aſpiroient à une entiére regeneration: qu'il fa-
loit avant toutes choſes l'effacer par un nouveau
Baptême, & que celuy-cy auroit deux fois
plus de vertu que le precedent; puis qu'il exem-
pteroit à l'avenir de toutes ſortes de pechez
quiconque le recevroit: au lieu que le premier
Baptême n'effaçoit que les pechez paſſez. Il
n'eut pas plûtôt achevé ces mots, qu'il deſcen-
dit de Chaire, & s'adreſſant à Conrad Gebbe
le plus conſiderable des aſſiſtans il le pria de le
rebaptiſer.

On ne ſçait s'il y avoit de la colluſion en-

1527. tr'eux, ou ſi Gebbe prévenu par Bleurod n'eut pas le loiſir de déliberer ſur ce qu'il avoit à faire. Mais il eſt conſtant qu'il le rebaptiſa, & que le reſte de l'Aſſemblée ſuivit ſon exemple. Elle ſe ſepara de la Communion de Zuingle dés le même jour, & Zuingle ne pouvant ſouffrir que ſes Diſciples le traitaſſent à ſon tour comme il avoit traité les Catholiques, employa l'autorité du Senat de Zurich pour les ramener. Le Senat qui craignoit une ſedition, n'oublia rien de ce qui ſervoit à les réconcilier avec les Sacramentaires; mais il réüſſit ſi peu qu'il fut contraint de bannir les Anabaptiſtes. Ils ſe réfugierent dans les Cantons de Glaris & d'Appenzel, & dans le Territoire de ſaint Gal, où leur nombre s'augmenta par les apparences de réforme; dont ils ébloüiſſoient le Vulgaire. Ils ne vivoient que de pain & d'eau, & ils n'y ajoûtoient des racines que rarement. Ils feignoient d'entrer dans de fréquentes extaſes, & prédiſoient en ſuite des choſes dont ils avoient d'ailleurs des lumieres afin d'être plus favorablement écoutez, lors qu'immédiatement aprés ils parleroient de leur nouvelle doctrine. Ils ſe vantoient de joüir ici bas d'une ſouveraine tranquilité, & de voir Dieu dés cette vie de la même maniére, qu'il s'étoit autrefois entretenu avec Moyſe. Ils ajoûtoient que Jeſus Chriſt leur rendoit un témoignage interieur; qu'ils menoient une vie exempte de tout peché, & que la perſecution qu'ils avoient ſoufferte à Zurich n'étoit que pour les éprouver, afin que comme ils étoient ſeuls inſtruits de la veritable doctrine des Apôtres, ils leur fuſſent conformes en tout. Qu'ils ſentoient à tous momens des deſirs inconcevables de retourner à Dieu, & que ſi leurs ames ne ſe ſeparoient alors de leurs corps, c'étoit par un miracle continuel de la Providence divine

qui

qui les jugeoit encore néceſſaires au monde pour 1526.
deſabuſer leurs freres ; & pour leur faire part de leur bonheur. Ils confirmoient ces faux diſcours par des miracles de pareille nature, & le plus habile d'entr'eux ayant ſçû qu'il y avoit dans le Canton où il étoit, un Etang où il n'y avoit jamais eu de poiſſon, & que les environs étoient éloignez de toutes les commoditez de la vie, s'imagina que ces endroits étoient tout à fait propres à contrefaire un des principaux miracles du Sauveur du Monde, qui étoit celui des cinq pains & des deux petits poiſſons. Il ſe mit un jour à prêcher ſur les paroles de l'Evangile qui promettoient aux parfaits Chrêtiens de faire d'auſſi grands miracles, & même de plus grands que ceux de Jeſus Chriſt, & pour convaincre ſes Auditeurs, que les Anabaptiſtes étoient de ce nombre, il commanda à quelqu'un d'entr'eux d'aller pêcher dans l'Etang, & les aſſura de la part de Dieu qu'ils y trouveroient du poiſſon. Les bonnes gens y allerent ſur ſa parole, employerent toute leur induſtrie à pêcher, y paſſerent la nuit, & rapporterent le lendemain qu'ils n'avoient rien pris. L'Anabaptiſte au lieu de les conſoler leur reprocha publiquement leur peu de foy & en commit d'autres pour retourner à la même fonction la nuit ſuivante. Ceux-cy ne furent pas plus heureux que les premiers, & l'Anabaptiſte ayant uſé du même reproche à leur égard, leur fit faire auſſi bien qu'au reſte de ſes Auditeurs un long circuit pendant que l'on alloit mettre par ſon ordre dans un endroit certain de l'Etang un rets plein de poiſſons tous achetez fort chers, & dans le creux d'un rocher bien reconnu autant & même plus de nourriture, qu'il n'en faloit à ſes Auditeurs pour faire un bon repas. Lors qu'on l'eût averty que tout étoit prêt,

1527. il alla droit à l'Etang, & fit pêcher en ſa preſence : les rets furent trouvez ſi peſans que ceux qui les voulurent tirer furent contraints d'appeller du ſecours. Les poiſſons furent portez vers le rocher, & l'Anabaptiſte qui marchoit avec les autres, n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il luy dit d'un ton imperieux de fournir une réfection ſuffiſante à ceux de ſa ſuite. Il fit foüiller dans le creux, on découvrit ce qu'il y avoit de caché. La faim & la ſoif des aſſiſtans fatiguez y furent pleinement raſſaſiées, & les Suiſſes auſſi contens que trompez coururent à leurs maiſons publier le prétendu Miracle. Ils enfermerent ce qui étoit reſté du feſtin comme autant de Reliques. Ils tirerent de leurs coffres ce qu'il y avoit de plus précieux & le porterent aux pieds de l'Impoſteur. Mais les ſuites de ſa predication devinrent auſſi fâcheuſes que le commencement en avoit été agreable. Un pere & deux de ſes fils âgez l'un de dix-neuf ans & l'autre de vingt y avoient entendu, que les veritables enfans de Dieu ne pouvoient mal faire, lors qu'ils ſuivoient le mouvement que le Saint Eſprit leur inſpiroit dans la priére. L'aîné qui ſe vouloit défaire du cadet, pour n'avoir plus perſonne qui partageât un jour avec luy la ſucceſſion de ſon pere, ſe prévalut de ce dangereux principe pour commettre un fratricide. Il ſe leva, il déclara que le Saint Eſprit venoit de luy reveler qu'il luy fit un ſacrifice de ſon frere, & ſans donner le temps de l'en empêcher à ſon pere & aux autres dont il étoit environné, il ſe jetta ſi promptement ſur ſon frere qu'il le perça d'une baïonnette qu'il tira de ſa poche avant qu'on eût eu le loiſir de retenir ſon bras. Une action ſi barbare réveilla les Républiques Suiſſes de l'aſſoupiſſement où il ſembloit qu'elles fuſſent à l'égard

l'égard de l'Hereſie. Il y eut une Diette generale convoquée à Bâle, où Zuingle & les autres Chefs des nouvelles doctrines dans le Païs furent mandez pour conferer avec les Catholiques. Les quatre Evêques dont les treize Cantons dépendoient pour le Spirituel y envoyerent les trois plus celebres Theologiens d'Alemagne, Faber, Ekius, & Murnerus. Le premier étoit encore Grand Vicaire de Conſtance, quoyque l'Evêché de Vienne lui eût été promis. Le ſecond étoit Confeſſeur du Duc de Baviére, & le troiſiéme Provincial des Cordeliers. * 1527.

Les Anabaptiſtes refuſerent abſolument de s'y trouver par la maxime de leur Secte, qui leur défendoit de ſe foüiller dans la converſation des impies, & mettoit en ce nombre les Catholiques. Zuingle s'en excuſa, mais ce ne fut pas par la même raiſon. Il étoit informé de la haine que les petits Cantons avoient conçûë contre lui, & la Sauvegarde qu'on lui avoit donnée ne l'exemptoit pas de la crainte de recevoir quelque outrage en chemin; mais il envoya en ſa place le plus ſçavant de ſes Diſciples Jean Ecolampade. Celui-ci avoit été Religieux de l'ordre de ſainte Brigide, & s'étoit mis à l'étude par inclination, ou pour ſuppléer au defaut qui lui étoit naturel de ne pouvoir chanter. Il y avoit ſi bien réüſſi qu'en peu d'années il étoit devenu trés-ſçavant dans la Langue Grecque & dans la Langue Hebraïque. Il s'étoit même ſervi de ces deux talens pour lire l'Ecriture Sainte, quelques Peres & quelques Conciles d'Orient. Mais il s'ennuya dans l'Ordre où il avoit fait ſon Noviciat & ſa Profeſſion, & nonobſtant ſon Vœu de Continence, il ſortit du Cloître pour épouſer une Bourgeoiſe de Bâle, dont il eût un

* Dans les Actes de cette Conference.

1527. fils & deux filles. Comme il étoit presque également fort pour la predication & pour la dispute, il avoit en peu de temps acquis autant de crédit dans la Ville où il s'étoit marié, que Zuingle en avoit à Zurich, & d'ailleurs il n'avoit pas le même prétexte pour éviter d'assister à la Conference, puis qu'elle se devoit tenir chez lui, & dans une Ville où il étoit tout puissant. Les deux seconds qu'il choisit furent Bertol Haller Prêtre & Chanoine de Berne, & Henri Studer Licentié en Droit; mais l'un & l'autre ne servirent qu'à partager avec lui la honte de sa défaite. Les sept articles qui formoient alors tout le sujet de la contestation, furent décidez en faveur des Catholiques, & Ekius remporta la gloire d'avoir défendu la Foy Orthodoxe d'une maniére invincible. Le Réglement general des Cantons fut dressé conforme aux propositions qu'il avoit faites & l'on y demeura d'accord en premier lieu, que le Corps & le sang de Jesus Christ étoient réellement presens, & se recevoient de même au Sacrement de l'Eucharistie. En second lieu, que ce Corps & ce Sang étoient offerts à la Messe pour les Vivans & pour les Morts; en troisiéme lieu, qu'on invoquoit la Vierge Mere de Dieu & les autres Saints avec fruit & utilité conformément à la Tradition de l'Eglise; en quatriéme lieu qu'il y avoit sept Sacremens; en cinquiéme lieu qu'il y avoit un Purgatoire aprés cette vie; en sixiéme lieu, que les enfans des Fidéles naissoient dans le peché; & enfin pour septiéme lieu, que le Baptême effaçoit le peché d'origine. Ce Decret qui condamnoit également la doctrine de Luther & celle de Zuingle fut accompagné d'une rigoureuse défense de rien innover en matiére de Religion. La peine de mort fut ordonnée pour les contraventions notables

bles qu'on y feroit, les Tribunaux furent déterminez pour cela auſſi bien que les Juges, & chaque Canton s'obligea par ſerment à ne donner aucune aſſiſtance ni retraite aux perſonnes qui ſeroient condamnez dans l'autre. Il ne faloit pour rétablir dans toute la Suiſſe le ſeul exercice de la Religion Catholique, que preſſer le Senat de Zurich de ſe conformer en ce point aux autres Cantons, & le menacer en cas de refus de l'y contraindre par la voye des armes. Comme il étoit ſeul dans la querelle il ne l'auroit oſé ſoûtenir, & s'il l'eût fait, il auroit été bien-tôt accablé. Zuingle même n'eût pas voulu être la cauſe de la guerre: il ſe ſeroit retiré d'abord pour en éviter le reproche, & s'il eût reſté, il auroit été continuellement expoſé aux inſultes de ce qui étoit reſté de Catholiques dans Zurich. 1528.

Mais les mêmes perſonnes qui avoient ſi utilement travaillé au Decret ſe contenterent de le faire publier & ne ſe mirent non plus en peine de travailler à ſon execution, que s'il eût été au rang des choſes purement imaginaires. Le Senat de Zurich ne fut pas ſommé de rétablir l'ancienne Religion, & Zuingle profita de la négligence de ſes Adverſaires. Il ſe raſſura & encouragea ſes Diſciples étonnez. Il harangua contre le Decret, & fournit au Senat des excuſes pour ne pas acquieſcer au Réſultat des autres Cantons. Il pervertit même deux ans aprés le Canton de Berne, & l'attira à une Ligue particuliére avec celui de Zurich. Il rétablit ſes Diſciples dans Bâle, quoy qu'ils en euſſent été chaſſez par un Edit public. Il inſinua ſa doctrine dans les Cantons d'Appencel & de Schaffouſe, & trouvant les Alliez des Suiſſes mieux diſpoſez à la recevoir que les Suiſſes mêmes, il la répandit preſque en un moment à Mulhauſem dans le Païs de ſaint Gal & chez les Griſons.

Ces

1527. Ces progrés luy donnerent lieu de penſer à réparer le dommage qu'il avoit ſouffert à la Conference de Bâle. Il étoit aſſez éclairé pour voir que cela ne ſe pouvoit que par une autre Conference, & il imputoit à deux cauſes l'affront qu'il avoit reçû à Bâle. La premiére d'avoir conſenti que la Conference ſe fît en Latin, & la ſeconde d'avoir donné le loiſir aux quatre Evêques invitez, d'appeller auprés d'eux les trois plus celebres Theologiens d'Alemagne, & de les lui oppoſer dans la diſpute. Il s'agiſſoit donc principalement d'éviter ces inconveniens, & le remède au premier n'étoit pas difficile à trouver, puiſqu'il n'y avoit qu'à prétendre, que les Suiſſes du Canton de Bâle s'étoient formaliſez, que l'on eût décidé en une Langue étrangere les matiéres de la Religion, & qu'ils euſſent été preſens à l'affaire, * où ils avoient le plus d'intéreſt, qui étoit celle de leur ſalut, ſans pouvoir rien entendre de ce qui s'y traitoit. Mais plus Zuingle penſoit au ſecond inconvenient, plus il lui paroiſſoit inſurmontable. Il n'étoit pas poſſible d'établir une Conference à Bâle ſans y inviter les Evêques intéreſſez qui étoient ceux de Lauſane, de Sion, de Conſtance, & de Bâle, & ſi Zuingle l'eût entrepris, il ſe ſeroit rendu ridicule. Il n'y avoit pas plus d'apparence de leur preſcrire un terme ſi court qu'ils n'euſſent le temps ni de choiſir leurs Députez, ni de les envoyer à point nommé, & quand même ces Prelats euſſent été réduits à donner commiſſion aux premiers venus d'y aſſiſter en leur nom. L'avantage étoit ſi grand pour les Catholiques qu'ils n'avoient pour vaincre qu'à s'y tenir en demeurant fermement attachez aux déciſions de l'Aſſemblée de Bâle, & qu'à ſoûtenir que tout ce que les Sacramentaires prétendoient remettre en queſtion, y avoit été plei-

* Dans les Actes de la Conference de Berne.

pleinement décidé. Il faloit donc dans le même temps que l'on inviteroit les Evêques, trouver un expedient qui les empêchât d'assister à la Conference, & d'y envoyer aucun de leur part, & l'on n'en sçauroit guere inventer de plus subtile ni de plus propre que celui qui vint en pensée à Zuingle. * 1527.

* Dans la Semonce pour la Conference.

Il fit dresser la Semonce en des termes d'un côté si injurieux à l'autorité Episcopale, & de l'autre si préjudiciable à la cause des Catholiques, qu'il n'y eut ni Prelat assez insensible aux injures faites à son caractere pour oser s'y trouver, ni de Docteur assez imprudent pour se hazarder d'entrer dans une lice où il étoit assuré de succomber. Elle imposoit aux quatre Evêques la nécessité de se trouver dans Berne au commencement de l'année mil cinq cens vingt-huit, & leur déclaroit que s'ils y manquoient, ils seroient sans autre formalité privez de tous les biens qu'ils possedoient dans les Cantons. En suite elle prétendoit que la République des Suisses n'avoit pas tiré le fruit qu'elle s'étoit proposée de la Conference de Bâle, parce que la plûpart du temps s'étoit consumé en digressions inutiles, d'où elle concluoit que pour éviter qu'il ne se dit rien de superflu dans celle de Berne, on n'y recevroit point d'autres preuves, que celles qui seroient tirées des Livres du vieux & nouveau Testament. La Semonce fut accompagnée des articles qui devoient être examinez dans la Conference. Zuingle les avoit dressez au nombre de dix, & ils contenoient en substance, que la veritable Eglise n'avoit point d'autre Chef que Jesus Christ, & que comme elle avoit été formée par la pure parole de ce divin Sauveur, elle ne subsistoit aussi que sur cette même parole, & ne devoit

point

1528. point entendre d'autre voix que celle de ſon Paſteur. Que cette Egliſe ne pouvoit obliger à d'autres Loix, qu'à celles qui étoient contenuës dans les Livres ſacrez, & que les Traditions de quelque nature qu'elles fuſſent, ne valoient qu'autant qu'elles lui étoient conformes. Que le ſeul Jeſus Chriſt avoit ſatisfait pour les peines de tout le Monde, & que c'étoit lui faire injure que d'introduire d'autres perſonnes en participation de ce Miniſtére, comme ſi de pures créatures pouvoient contribuer au ſalut ou à l'expiation des offenſes commiſes contre la Majeſté Divine: Qu'il n'étoit point aſſez nettement exprimé dans l'Ecriture Sainte, que l'on prît veritablement & corporellement dans l'Euchariſtie le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt: Que la ceremonie de la Meſſe où l'on offroit le même Jeſus Chriſt au Pere Eternel pour les Vivans & pour les Morts étoit contraire à l'Ecriture, & ruïnoit abſolument le ſacrifice de la Croix: Que Jeſus Chriſt ſeul devoit être invoqué pour Interceſſeur, & pour Avocat de tous les hommes à l'égard de ſon Pere: Qu'il ne ſe trouvoit pas dans les Livres ſacrez, qu'il y eût aprés cette vie un lieu deſtiné à purger les ames, & que par conſequent tout ce qui ſe faiſoit pour les morts, leur étoit inutile: Que c'étoit contribuer à l'idolatrie, ou du moins à la ſuperſtition que de propoſer des ſtatuës & des images pour objet du culte des Fidéles, & qu'il les faloit ôter des Temples au cas qu'elles y euſſent été miſes ou qu'elles contribuaſſent à cette fin: Que le mariage n'étoit incompatible ni de droit ni de fait avec aucunes des conditions humaines, & qu'au contraire il étoit permis & même ordonné indifferemment à tous, lors qu'il s'agiſſoit d'éviter la fornication: Et qu'il n'y avoit rien de ſi contraire à la ſainteté de

l'Etat

l'Etat Eccleſiaſtique, que la Loy du Celibat, quand elle n'étoit pas obſervée. Ces articles furent accompagnez d'une Lettre circulaire de Lavoier & des autres Magiſtrats de Berne, qui exhortoit les autres Cantons d'envoyer à la Conference les plus Sçavans d'entr'eux, & d'accorder le paſſage aux Etrangers qui voudroient y venir; mais elle ne fut bien reçûë que dans les Cantons de Zurich, de Bâle, & de Schaffouſe. Ceux de Suis, d'Uri, de Lucerne, de Zug, d'Undervald, de Glaris, de Fribourg, & de Solure, n'oublierent rien de ce qui ſervoit à détourner les Bernois de leur deſſein, & leur écrivirent une Lettre qui ne pouvoit être ni plus conſiderable ni plus preſſante. Ils les conjurerent de ſe ſouvenir de la maniére dont la République des Suiſſes s'étoit formée, & d'obſerver que ceux qui l'établirent lui avoient donné pour Loy fondamentale de ne ſe deſunir jamais en matiére de Religion, * parce que la moindre diviſion pour la créance, ou pour le culte qui ſurviendroit entr'eux, paſſeroit immédiatement aprés juſqu'à la Police & déconcerteroit la ſociété. Ils lui remirent devant les yeux la Conference de Bâle dont ils avoient été les Auteurs: ils ajoûterent que perſonne ne s'y étoit oppoſé; parce qu'on y avoit procedé par les voyes ordinaires; en conſultant la Tradition auſſi bien que l'Ecriture, & que chaque Auteur y avoit été examiné dans ſa Langue. Que les dix Articles dont les Bernois prétendoient qu'il s'agit maintenant, y avoient été décidez en termes exprés, & qu'il y auroit de la temerité ou de l'inconſtance à les retoucher, aprés que tous les Cantons en général, excepté celui de Zurich, & le Canton de Berne en particulier, les avoient ſi ſolemnellement approuvez: Que quelque libre que 1528.

* Dans la lettre des 8. Cantons à celui de Berne.

1528. que fût un Peuple, il ne lui étoit néanmoins pas permis de rien innover en fait de Religion, & qu'en attendant la tenuë d'une Assemblée générale de l'Eglise, il devoit perseverer dans la créance qu'il avoit reçûë de ces Ancêtres.

La réponse des quatre Evêques au Canton de Berne tendoit à la même fin, quoy que le stile en fût different. Elle lui remontroit charitablement que l'Ecriture seule ne pouvoit à proprement parler ni juger ni décider par elle-même, & qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre d'elle, qu'elle applaudît à ceux qui l'expliqueroient dans son veritable sens, ou qui lui feroient dire ce qu'elle n'avoit jamais prétendu. Que l'insolence du Conseil de Berne n'étoit pas supportable en ce qu'il croyoit être assez éclairé pour décider lesquels des Catholiques ou des Heretiques entendoient mieux l'Ecriture Sainte, & qu'il ne le faisoit apparemment que pour donner gain de cause à Zuingle; puis que s'étoit lui-même ou Oecolampade son Disciple, qui en avoit dressé la Semonce & les Articles: Que la Loy Divine établissoit une autre voye pour s'éclaircir sur les doutes de Religion en ordonnant au Chapitre sept du Deuteronome, à ceux qui en auroient, de les proposer au Souverain Pontife qui seroit alors, & d'acquiescer à sa décision sur peine du dernier supplice. Que la lettre de l'Ecriture Sainte, en quelques endroits étoit tellement obscure, que sans le secours de la Tradition expliquée par l'Eglise, on courroit risque en ces occasions de tomber dans l'erreur, comme y étoient tombez Arius, Helvidius & Viclef qui s'étoient servis de quelques passages mal entendus pour autoriser leurs Heresies. Que les Ariens en prenant trop à la lettre ces paroles

paroles de Jesus Christ, *Mon pere est plus grand que moy*, avoient prétendu qu'il n'étoit pas de même nature que son Pere Eternel, que Viclef s'étoit figuré que le même Jesus Christ avoit quelquefois été contraint d'obéïr au demon sur ce texte, *& c'est ici maintenant vôtre heure & la puissance des Tenebres*, mal expliqué. 1528.

Mais la Canton de Berne n'eût égard ni à la remontrance de ses Confederez, ni à l'instruction des quatre Prelats, parce que les Cantons de Bâle, de Zurich, de Schaffouse & d'Appenzel s'unirent avec lui, ceux de saint Gal, de Mulhausen, les trois ligues Grises, les Villes Imperiales de Strasbourg, d'Ulme, d'Augsbourg, d'Isenac, de Lindau, & de Constance ayant peu de temps aprés fortifié ce parti, le rendirent plus puissant de la moitié, que celui des Cantons Catholiques; & lors que les Zuingliens se virent en plus grand nombre qu'eux, rien ne fut plus capable de les retenir. La Conference commença le sept de Janvier mil cinq cens vingt-huit, & dura dix-neuf jours. Zuingle parut dans une contenance qui faisoit assez voir qu'il étoit assuré de triompher sans combattre. Il étoit accompagné de trois Moines défroquez, Oecolampade, Bucer & Blauvrel. Il debita sa doctrine avec d'autant moins d'interruption, que le champ lui étoit demeuré libre. Car il ne s'étoit presenté aucun Catholique pour disputer, excepté Conrad Triger Provincial des Augustins qui s'y trouva par une pure demangeaison de faire montre de sa doctrine, ou dans la créance qu'étant né Bernois, il ne seroit point assujetti aux Loix avec autant d'exactitude que les autres. Mais lors qu'il voulut user de ce prétendu privilege, & porter la conversation hors des termes de l'Ecriture, on l'arrêta si court qu'il sortit transporté de dépit,

1528. dépit, & ne rentra plus dans le lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée. Zuingle ainſi delivré de la ſeule oppoſition qui lui reſtoit, fit aiſément réſoudre les dix Articles de ſa doctrine ; & défendre que dans le Canton de Berne on ne s'adreſſât plus deſormais aux quatre Evêques, pour ce qui regardoit la Juriſdiction ſpirituelle, dont ils furent déclarez entiérement déchus, comme pour les mariages, pour les diſpenſes, pour les excommunications, pour les abſolutions, pour le crême, pour les oblations, & pour les dixmes. Ils dégagerent du ſerment fait à ces Evêques, les Doyens, les Paſteurs, les Predicateurs & les autres Eccleſiaſtiques. On abolit par tout le Territoire des nouveaux Confederez, la Meſſe, les Fondations, les Priéres pour les morts, les Confrairies & l'Etat Religieux, & comme s'ils euſſent voulu donner lieu de leur reprocher, qu'ils ne ſçavoient pas trop ce qu'ils faiſoient, *ils ajoûterent pour correctif à leur réformation, qu'ils ſe réſervoient le droit de la changer au moment qu'on les convaincroit de s'être trompez.

* Dans la Réforme de Berne.

Eraſme s'étoit expliqué d'une telle maniére que les Lutheriens l'avoient compté entre les Hommes Illuſtres de leur créance. Thomas Morus Chancelier d'Angleterre, & les autres ſçavans Catholiques en étoient ſcandaliſez, & ſon ſejour devenu ordinaire à Bâle augmentoit leur défiance ; mais ils ignoroient que la veritable cauſe qui le retenoit dans cette Ville, étoit l'amitié qu'il avoit contractée avec le celebre Imprimeur Froben, qui travailloit alors à une excellente édition de ſes Oeuvres. Eraſme les revoyoit à meſure qu'on les mettoit ſous la preſſe, & en corrigeoit lui-même les épreuves. Cependant un attachement ſi delicat pour lui ne dura qu'autant qu'il lui fut permis de demeurer

cer avec bien-séance à Bâle. Il en sortit incon- 1527.
tinent aprés qu'elle eût changé de Religion, & quoy qu'il ne fut sensible qu'à l'amitié, & à la demangeaison de laisser à la Posterité des Ouvrages où elle ne trouva point d'autre fautes que les siennes. Il surmonta ces deux passions dominantes, & changea le sejour de Bâle en celui de Fribourg en Brisgau, Ville de l'ancien Patrimoine de la Maison d'Autriche, & par consequent toute Catholique. Il écrivit un Livre contre les Lutheriens & contre les Zuingliens, sous ce titre, *Contre ceux qui prennent mal à propos la qualité d'Evangeliques*, & il les convainquit de l'usurper injustement par cette étrange observation, que la marque la plus certaine de la veritable Religion étoit de rendre meilleurs ceux qui la professoient, & que cependant de tous ceux de sa connoissance qu'il avoit vûs sortir de l'Eglise Catholique, il n'y en avoit aucun qui ne fut devenu pire qu'il n'étoit auparavant.

Le voisinage de Berne fit incontinent passer l'Heresie Zuinglienne de ce Canton dans la Ville de Geneve.

Guillaume Farel qui s'étoit sauvé de Paris dans la Province de Dauphiné où il étoit né, ne s'y croyant pas en seureté sortit du Royaume. Il se retira dans Geneve, où il gagna d'abord sa vie à tenir les petites Ecoles. Les connoissances qu'il fit par cette voye lui donnerent lieu d'enseigner l'Heresie de Zuingle, & lors qu'il se fut insinué dans l'amitié de trois cens Bourgeois, il ne differa pas davantage d'exciter des seditions. Il y avoit une ancienne contestation entre les Ducs de Savoye & les Evêques de Geneve pour la Souveraineté de cette Ville & de son Territoire : Farel profita de ce démélé, & remontrant à ceux de sa faction

&

1528. & à quelques autres, qu'il voyoit tranſportez du deſir de ſe mettre en liberté, que l'heure en étoit venuë, puis que d'un côté l'Evêque étoit abſent, & de l'autre le Duc de Savoye s'étoit rendu ſuſpect à la France en épouſant la ſœur de la femme de Charles-Quint. Ce motif ſecondé de l'Eloquence naturelle de Farel, augmenta ſon parti de ſorte que s'il n'étoit auſſi fort que le Catholique, il s'en faloit peu. Les nouveaux Zuingliens ſe ſervirent de l'Impreſſion de Geneve pour debiter leurs erreurs en Langue Françoiſe.

Belvin Gentilhomme d'Artois ſuivit auſſi les erreurs des Sacramentaires, mais on le découvrit bien-tôt, & comme la Province où il étoit né, ſe trouvoit encore ſoûmiſe à la Juriſdiction de Paris, ſon procés y fut fait, on le condamna à être brûlé, & l'Arreſt fut executé à la Place Maubert.

Les progrés de l'Hereſie réveillerent Antoine de Prat Chancelier de France & Cardinal du titre de ſainte Praxede. Ce Miniſtre qui avoit plus de crédit qu'aucun autre dans le Conſeil de François Premier, & l'on doit ici lui rendre ce témoignage qu'aucun Eccleſiaſtique du Royaume n'étoit plus convaincu que lui, qu'il faloit employer toute l'étenduë de l'autorité Souveraine pour étouffer les nouvelles erreurs dans leur berceau. Sa Majeſté Trés-Chrêtienne l'avoit nommé à l'Archevêché de Sens, & comme l'Evêque de Paris n'étoit alors qu'un de ſes Suffragans, il aſſembla dans le Convent des grands Auguſtins de cette Ville un Concile Provincial le dix de Mars de l'année mil cinq cens vingt-huit, & le termina le neuf d'Octobre de la même année. On y excommunia tous ceux qui s'étoient déja ſeparez ou ſe ſepareroient à l'avenir de l'Egliſe Romaine. On ordonna qu'ils

ſeroient

seroient punis dans toute la rigueur des Loix nonobstant la naissance, le sexe, la qualité & les privileges. L'on avertit les Evêques de visiter exactement les lieux de leurs Dioceses, où l'on soupçonneroit que l'Heresie se fut introduite: d'obliger par serment les Catholiques des lieux à découvrir les personnes qui en seroient infectées, & de recourir au bras seculier en cas qu'ils trouvassent de la résistance. Les Decrets que l'on y fit étoient de l'Unité de l'Eglise, de sa Visibilité, de son Infaillibilité, de l'Autorité des Conciles, du Juge des Controverses, de l'importance des Traditions, de l'Observation du Carême, du Celibat des Clercs, de l'obligation des vœux, de l'honneur dû aux Images: de l'obscurité de l'Ecriture Sainte en plusieurs endroits: de la nécessité des Sacremens en general, & du Baptême en particulier pour effacer les pechez: de l'Ordre pour donner des Ministres à l'Eglise, de la presence réelle & de la transsubstanciation dans l'Eucharistie: de la Confirmation: de la Penitence dans ses trois parties: la Contrition, la Confession & la Satisfaction. Le Concile s'étendoit principalement sur la Confession en la maniére Catholique. Et la justifioit contre les calomnies des anciens & des nouveaux Heretiques. Il traitoit encore de l'Extrême-Onction pour ce qui seroit resté d'imperfection dans l'ame, & pour la santé du corps, si elle étoit avantageuse au Salut, & enfin du Mariage pour éviter les tentations de la chair, ou pour y remédier, & pour augmenter le nombre des Prédestinez: De l'effet du Sacrifice de la Messe pour les Vivans & pour les morts, de la verité du lieu & des peines du Purgatoire pour achever de satisfaire à la Justice Divine en l'autre monde: pour les dettes contractées en celuy-cy: de la liberté & de la justification par la 1528.

Foy

1528. Foy ſans exclure les bonnes œuvres.

Aprés que le Concile eut établi ſa doctrine, il travailla à la diſcipline, en ordonnant des priéres pour la réconciliation des Princes Chrêtiens, & pour la paix de l'Egliſe. Il défendit de prendre de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens. Il preſcrivit la forme des atteſtations de vie, de mœurs, d'âge & de doctrine, * que ceux qui ſe preſenteroient deſormais aux Ordres Eccleſiaſtiques fourniroient à leur Evêque, & il aſſujettit les Collateurs à ne donner les Benefices qu'à des perſonnes qui en ſeroient dignes.

* Dans les Actes du Concile de Sens.

Le Roy François Premier eut tout le zele, & toute l'application néceſſaire pour faire executer les Decrets de ce Concile, en quoy les Gens de bien le loüerent d'autant plus qu'ils voyoient l'Empereur Charles-Quint agir en même temps par des maximes tout à fait oppoſées; & ſembler favoriſer par ſa conduite le progrés de l'Hereſie à cauſe qu'il en tiroit les occaſions d'agrandir ſon Domaine.

On a vû, qu'il y avoit déja huit cens ans que les Evêques d'Utrec étoient Seigneurs ſpirituels & temporels de la Province qui porte ce nom, lors que l'Hereſie Lutherienne y penetra, & comme il n'y avoit point de Païs mieux diſpoſé à la recevoir que celuy-là, il s'en falut peu que le nombre de ceux qui la ſuivirent d'abord n'égalât celuy des Catholiques.

L'Evêque d'Utrec n'oublia rien d'abord pour étouffer l'Hereſie dans ſon commencement, mais ce fut avec ſa lenteur ordinaire, & le mal étoit déja venu incurable lors qu'il ſe mit en devoir de le guerir. Les Lutheriens poſſedez du faux zele qui s'inſinuë toûjours dans les opinions nouvelles, ſe révolterent à la premiére recherche que l'on fit de ceux qui les enſeignoient, & n'ayant aucun preparatif pour ſoûtenir

la guerre contre leur Evêque & leur Chapitre, appellerent à leur secours Charles d'Egmont Duc de Gueldre. Ce Prince étoit à la verité leur plus proche voisin ; mais il y avoit long temps qu'il aspiroit à la souveraineté d'Utrec, & qu'il étoit d'autant plus tenté de l'usurper, qu'elle étoit plus à sa bienseance. Il regarda la proposition qui luy étoit faite d'assister les Lutheriens comme s'ils l'eussent invité à prendre possession de leur Païs, & il y courut avec des troupes qui furent introduites dans la Ville d'Utrec sans trouver de resistance. Elles s'emparerent ensuite des villes de Revenet & de Hardervic, & le reste de la Province s'étoit rendu à elles excepté la forteresse de Tyles qu'elles assiegeoient, lorsque l'Evêque & le Chapitre pris au dépourvû eurent recours à l'Empereur en qualité d'Archiduc des Païs bas comme à leur derniere resource. Ils luy representerent que les Ducs de Gueldre avoient toûjours été les ennemis irreconciliables de sa Maison, & que s'il enduroit que celuy-cy s'agrandist de la Seigneurie d'Utrec, Sa Majesté Imperiale seroit obligée pour luy resister d'entretenir dans la Province de Hollande de nombreuses troupes toutes les fois qu'elle seroit en guerre avec la France ; parce qu'il y avoit eu de tout temps une telle liaison contre la Maison d'Austriche, entre les Rois Tres-Chrétiens & les Ducs de Gueldres, que les François n'avoient jamais attaqué les Païs-bas, que ceux de Gueldres n'y fussent entrez. La raison étoit forte : & l'Empereur qui l'avoit tant de fois éprouvée à ses dépens en étoit tout-à-fait persuadé. Mais il n'avoit pas moins d'ambition que le Duc de Gueldres, quoy qu'il eust plus de sujet d'être content de la fortune que ce petit Prince. 1528.

La Province d'Utrec n'étoit pas moins à sa bienseance : car outre qu'elle couvroit celle de

1528. Hollande, qui par conſequent ne ſeroit plus Frontiere, elle étoit encore une barriere qui empêchoit les Archiducs des Païs-bas de s'aggrandir du coſté de l'Empire, en leur oppoſant un Etat Eccleſiaſtique auquel la Religion leur défendoit de toucher. Elle rendoit acceſſible le Duché de Gueldres par la plus foible de ſes Frontieres: elle l'obligeoit à retenir chez ſoy tout ce qu'il avoit de forces pour les employer à ſa propre défenſe: elle empéchoit qu'il ne puſt deſormais aſſiſter la France par voye de diverſion, & l'expoſoit au danger prochain d'une uſurpation d'autant plus inevitable; qu'il ſe trouveroit par là preſque entierement enfermé dans les Etats de ſon ancien ennemy. Ces conſiderations vinrent dans l'eſprit de l'Empereur au moment que l'Evêque & le Chapitre d'Utrec luy demandoient du ſecours, & ce Prince les voyant reduits dans une telle extrémité, qu'ils ne pouvoient ſans luy conſerver leur Souveraineté, il leur répondit, qu'il devoit plus à ſes Sujets qu'à ceux qui n'étoient que ſes Alliez, comme la Seigneurie d'Utrec: Qu'il étoit ſur le point de conclure une Paix avantantageuſe avec la France, & qu'il ne pouvoit y mettre un obſtacle inſurmontable, comme ſeroit celuy de traverſer les deſſeins du Duc de Gueldre, à moins que de voir une utilité auſſi grande pour les Peuples des Païs bas, que ſeroit la jonction de la Souveraineté d'Utrec à leur Domaine.

Hortenſius dans l'Hiſtoire de Gueldre.

Ces paroles ſignifioient aſſez nettement, que l'Empereur pretendoit avoir la Souveraineté d'Utrec pour recompenſe de ce qu'il auroit empeché le Duc de Gueldre de s'en emparer. La condition étoit ſi dure qu'il valoit mieux ſe hazarder de perdre ce qui reſtoit de la même Souveraineté que de l'accepter. Car à prendre les choſes au pis,

on

on ne perdroit pas l'eſperance de tirer un jour par force la Seigneurie d'Utrec des mains du Duc de Gueldre qui n'étoit qu'un foible Prince, & qui n'avoit point de puiſſans Voiſins liez d'intereſt avec luy pour le maintenir dans ſon uſurpation ; au lieu que ſi la Maiſon d'Auſtriche s'en emparoit une fois ſous un pretexte ſi ſpecieux que ſeroit celuy d'empécher le Duc de Gueldre de s'en ſaiſir : il n'y auroit ny raiſon dans la Morale ny Puiſſance dans l'Europe capables de l'obliger à lâcher priſe. Mais il n'eſt guere d'aveuglement plus déplorable dans l'eſprit humain, que celuy qui luy fait trouver une conſolation imaginaire à perdre pour ſe vanger ce qui luy reſtoit de ſolide. L'Evêque & le Chapitre d'Utrec ne firent pas tant de reflection ſur la neceſſité où ils étoient de laiſſer leurs biens à celuy qui l'avoit volé, ou de le ceder à celuy qui s'offroit de le recouvrer, qu'ils ne ſe laiſſaſſent tranſporter par la joye qu'ils receuroient en perdant leur liberté de faire tout le mal qu'ils pourroient au Duc de Gueldre, puis qu'ils luy oppoſeroient un Averſaire qui non ſeulement reprendroit ſur luy tout ce qu'il tenoit de la Seigneurie d'Utrec ; mais auſſi l'expoſeroit au danger d'être un jour dépoüillé. Ils conſentirent de cette ſorte à devenir Sujets de l'Empereur ; mais il y avoit encore une difficulté à ſurmonter pour la concluſion de l'affaire. 1528.

La Seigneurie d'Utrec étoit toute Eccleſiaſtique, & l'Evêque & le Chapitre n'en avoient que l'uſufruit : ils n'en pouvoient donc aliener la proprieté, & quelques ſeuretez que l'on euſt priſes en traitant avec eux, leurs Succeſſeurs auroient droit de s'en faire relever, ſi l'autorité du ſaint Siege n'y eſt intervenu. Il faloit donc engager la Cour de Rome à autoriſer le Traité, ce

1528. qui neanmoins paroissoit impossible ; puis qu'elle avoit interest de maintenir les autres Eglises dans les Souverainetez qu'elles possedoient, de peur que si elle se relâchoit dans l'affaire dont il s'agissoit, le contrecoup ne rejalliſt sur elle. Les Princes Protestans qui s'étoient déja accommodez d'une partie des biens Ecclesiastiques qui étoient à leur bien-seance, n'eussent pas manqué d'usurper l'autre partie s'ils eussent eu l'exemple de l'Empereur, qui tout Catholique qu'il étoit ne s'abstenoit pas de mettre de son autorité privée la main sur un bien qu'il tenoit sacrée. Mais la felicité de l'Empereur fut telle que la Cour de Rome se trouva dans la conjoncture de ne luy rien refuser. Le Pape Clement Sept continuoit les mêmes desseins que Leon Dix son cousin germain avoit formez, & n'avoit pas moins de passion que luy d'élever à la Souveraineté de Florence la Maison de Medicis, quoyque cette Maison ne fust plus dans le même état qu'elle s'étoit trouvée sous la Papaute de Leon Dix. * Clement souhaitoit neanmoins avec tant d'ardeur établir sa famille Souveraine dans Florence, que l'Empereur s'assuroit d'obtenir tout ce qu'il luy demanderoit, pourvû qu'il luy aidast à remettre les Florentius sous le joug qu'ils avoient secoüé. Et de fait l'armée Imperiale n'eut pas plutoſt passé du Royaume de Naples dans la Toscane avec ordre d'executer ce que le Pape luy commanderoit, que sa Sainteté autorisa le transport de l'Evêque & du Chapitre d'Utrec, & supplea de pleine puissance Apostolique à tous les défauts qui pourroient être intervenus dans le Traité.

* *Dans le Registre de Clement Sept.*

Le Duc de Gueldre aprés avoir vû que son ambition n'avoit servy qu'à luy donner un redoutable Voisin au lieu de l'Evêque & du Chapitre

pitre d'Utrec qui ne demandoient qu'à vivre en repos, fut trop heureux d'acheter ſon amitié par la reſtitution de ce qu'il tenoit dans le Païs d'Utrec, & les Lutheriens qui l'avoient appellé furent contraints de changer de Patrie & d'aller habiter en Alemagne dans les Villes de leur party. 1528.

L'ombrage que ces Villes prirent de voir la Maiſon d'Auſtriche s'emparer ainſi des Etats d'autruy ſous pretexte de Religion fut ſi violent qu'elles formerent entr'elles le grand projet ſi ſouvent entrepris, & ſi mal executé d'unir toutes les Religions ſeparées de la Catholique, afin qu'elles travaillaſſent enſuite de concert à leur propre défenſe. Mais elles n'apperçurent point que les deſſeins qu'elles formoient n'étoient pas de la nature de ceux qui reüſſiſſent en politique; puiſque tout ce qu'il y avoit de beau & de magnifique paroiſſoit dans la ſpeculation; & que les difficultez les plus inſurmontables y étoient cachées de maniere qu'elles ne ſe découvriroient que dans la pratique. Et de fait il n'y avoit rien de ſi ſpecieux que de former une eſpece de Republique de tant de Peuples qui avoient renoncé à la Communion du Pape: de les faire conſpirer au même deſſein: de les fortifier de l'alliance de la Suede & du Dannemark: & de les obliger à mettre ſur pied une armée conſiderable: & à contribuer un fond ſolide & durable pour ſa ſubſiſtance. Mais on ne ſçavoit point encore que pour commencer une liaiſon ſi deſirée, il faloit avant toutes choſes joindre les Lutheriens avec les Diſciples de Zuingle, ce qui dans toutes les apparences n'arriveroit jamais. Car encore qu'ils n'euſſent alors de conteſtation que ſur un ſeul article, qui étoit celuy de la preſence réelle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt au

1528. Sacrement de l'Euchariſtie, que la Secte de Luther avoit retenu, & celle de Zuingle retranchoit. Ils ne laiſſoient pas neanmoins d'être tellement animez les uns contre les autres, que ceux qui penetroient le plus avant dans leur diſpoſition interieure, jugeoient qu'il ſeroit plus aiſé ſans comparaiſon de reconcilier les Lutheriens & les Zuingliens en particulier avec l'Egliſe Catholique que de les reconcilier entr'eux : Cependant les Villes Imperiales preſſerent le Langrave de Heſſe de travailler à un Ouvrage ſi ſalutaire. Mais le Langrave n'avoit pas autrement beſoin d'être ſollicité pour une affaire où il avoit plus d'intereſt qu'aucun autre Prince de ſon party.

Pour éclaircir ce myſtere il faut preſuppoſer, que l'Hereſie de Luther s'étoit beaucoup plus multipliée que celle de Zuingle, & par conſequent il y avoit apparence, que ſi elles venoient un jour à s'unir, le Chef choiſi pour commander les forces de l'une & de l'autre ſeroit tiré de la Lutherienne. Or dans celle-cy il n'y avoit à proprement parler que deux Pretendans au Generalat, l'Electeur de Saxe & le Langrave de Heſſe.

L'Electeur de Saxe n'étoit preſque plus capable de ſupporter les fatigues de la guerre à cauſe de ſes frequentes maladies, & de ſa prodigieuſe groſſeur, & ſi l'on faiſoit l'honneur à ſa dignité de luy déferer le commandement ſupréme des forces Proteſtantes d'Almagne, il étoit aiſé de prévoir qu'il n'en retiendroit que le nom, & qu'il en tranſporteroit tout l'effet au Langrave de Heſſe. Celuy-cy avoit donc attiré ſur ſa perſonne les yeux de tout ſon party qui le regardoit comme ſon General à venir, & certes il poſſedoit preſque toutes les qualitez neceſſaires pour une commiſſion ſi penible. *

* *Dans les Preliminaire de l'Aſſemblée de Marpourg.*

Il

Il n'y avoit jamais eu en Alemagne de tem- 1528.
perament ſi robuſte que le ſien, ny d'homme plus infatigable en toutes ſortes d'excercices penibles : ceux de la guerre ne luy ſervoient que de divertiſſement, & la vie déreglée qu'il y menoit luy nuiſoit d'autant moins, qu'il ne vivoit pas avec plus de regularité dans la paix en ce qui regardoit le manger, le boire, le dormir, & les longues traites. Son eſprit ne ſecondoit pas mal la force de ſon corps. Il étoit fin, delicat, aiſé, penetrant ; mais il n'étoit point exempt du défaut ordinaire à ceux qui remuëñt des machines extraordinairement difficiles à mouvoir ; c'eſt à-dire qu'il n'étoit point aſſez flexible : & qu'il agiſſoit plus ſouvent, & plus volontiers par emportement qu'aprés une meure deliberation ſur ce qu'il y avoit à faire. Il ſçavoit que ſi les deux Religions nouvelles ſe reünifſoient en Alemagne, elles ſeroient à peu prés égales en force à la Catholique, au lieu que demeurant diviſées & dans une antipatie plus grande entre elles, qu'elles n'en avoient avec la Catholique, il ſeroit facile à l'Empereur de les exterminer l'une aprés l'autre incontinent aprés que la querelle qu'il avoit avec les François pour le Duché de Milan ſeroit terminée. Ainſi l'ambition, l'intereſt, le zele & la crainte ſe trouvant unis dans l'ame de ce Prince : il remontra ſi efficacement à Luther & à Zuingle, que leur Sectes ne dureroient pas plus long temps que les occupations de l'Empereur hors de l'Alemagne, ſi elles ne s'affermiſſoient auparavant par une Confederation plus étroite, qu'il les fit reſoudre à ſurmonter ou pour mieux dire à ſupprimer pour quelques mois leur averſion mutuelle. Ils conſentirent de s'aſſembler, & le Langrave leur offrit pour cela la Ville de Marpourg.

1528. Luther, Melancton & Jonas s'y trouverent pour les Lutheriens. Et les plus fameux des Zuingliens Oecolampade Miniſtre de Baſle, Bucer Miniſtre de Strasbourg, & Oſiander Miniſtre de Nuremberg y ſuivirent leur Chef. Les actes de cette Conference ne ſont ny plus certains ny moins differens, que ceux des Conferences tenuës auparavant, entre les Lutheriens & les Zuingliens. On ne ſçait pas même bien qui furent ceux qui diſputerent; puiſque Sleidan ſuppoſa que Luther & Zuingle ſeuls y parlerent *: & les Auteurs Catholiques qui n'y étoient à la verité non plus que Sleidan, mais qui en étoient plus proche, ſoûtiennent que Oecolampade y propoſa contre la preſence du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie pluſiéurs Argumens. Et certes ſi la conjecture doit avoir lieu dans une matiere ſi embaraſſée, il y a plus d'apparence que les Zuingliens confierent plutoſt la défenſe de leur Dogme à Oecolampade, qui étoit ſans contredit le plus docte d'entr'eux, qu'à Bucer qui n'avoit pas lû comme luy quelques Ouvrages des Peres de l'Egliſe, ny tronqué leurs paſſages pour favoriſer la Secte où il étoit entré. * Il n'eſt pas plus conſtant ſi la Conference ne fut que pour l'Euchariſtie, parce que Luther pretend que l'on y traita du Baptême & de la parole de Dieu, & les Sacramentaires n'en font aucune mention. Ce quil y a de plus vray ſemblable eſt que Zuingle ſe vanta d'abord d'avoir inventé pluſieurs Argumens contre la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & que le Langrave le preſſa de les reduire. Il ne le fit qu'aprés de longues importunitez, & il renferma dans trois articles tout ce qu'il avoit à dire,

* *Coelée & Ekius.*

* *Dans la lettre du Preuoſt de Berne.*

Le Reſultat de la Conference fut, que les Lu-

Luthériens ne revoquerent rien, & n'offrirent pas même de se retracter: au lieu que les Sacramentaires offrirent de se rendre conformes aux Lutheriens en tout, excepté l'Eucharistie, pourvû qu'ils daignassent les recevoir dans leur Communion, & les traiter de freres. Zuingle en fit luy-même la proposition, ou pour mieux dire la priere les yeux baignez de larmes, & dans une posture humiliée: mais il trouva des gens inflexibles qui s'obstinerent à le traiter d'Heretique, & à n'avoir aucune liaison avec luy, que celle de la charité que l'Evangile ordonne pour les ennemis les plus declarez. Le Langrave ne se rebuta pas par le succez de sa premiere tentative si peu conforme à ses esperances: Il crut que c'étoit sa faute d'avoir entrepris plus qu'il ne faloit, & il avoüa qu'il n'appartenoit pas à un Prince de reconcilier à l'amiable deux Sectes opposées sur le fait de la Religion. Mais il s'imagina de mieux réüssir en ne se mêlant que de la Politique: & il supposa que les interests reciproques des Lutheriens & des Sacramentaires étoient assez grands pour les contraindre de vivre en parfaite intelligence quoy qu'ils fussent divisez de sentimens, pourvû qu'on ne parlast d'en changer ny aux uns ny aux autres. * Il les assembla pour la seconde fois à Sulzbac, & la troisiéme à Smalchalde: mais la plus difficile à surmonter des antipaties humaines est celle qui s'est formée sur des préjugés faux ou veritables en matiere de conscience. 1528.

* *Dans les Actes de ces deux Conferences.*

Le Langrave trouva que les Lutheriens aimoient mieux se laisser opprimer par les Catholiques que de recevoir les Sacramentaires à leur Communion, & que les Sacramentaires d'Alemagne, fortifiez par la Ligue offensive qu'ils venoient de contracter avec ceux des Cantons

1528. Suiſſes, ne vouloient plus ſe relâcher ſur les articles qu'ils avoient abandonnez à Marpourg, bien loin d'avoüer la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Ainſi le projet du Langrave ſe ſeroit dés lors évanouy, s'il ne luy fut venu en penſée, que peut-être n'avoit-il pas pas bien pris ſes meſures, & que ſi avant la Conference de Marpourg, il ſe fuſt amuſé à convaincre les Electeurs, les Princes; les Etats & les Villes libres entrez dans les deux Sectes de la neceſſité où ils ſe trouvoient d'oppoſer à l'Empereur des forces égales aux ſiennes, où de ſe laiſſer accabler, il auroit obtenu d'eux des ordres exprés à leurs Députez, de s'accommoder en quelque maniere que ce fuſt. Le Langrave s'ingera là deſſus de ſuppléer à ce manquement, & fit repreſenter à toutes les Communautez d'Alemagne, Lutheriennes & Sacramentaires par des Emiſſaires appoſtez, que Charles-Quint ne devoit pas être conſideré comme les Empereurs qui l'avoient précedé depuis Charlemagne; puiſque ces Princes ſans en excepter aucun avoient ſuccombé ſous l'un de ces trois inconveniens: c'eſt-à-dire qu'ils n'avoient point eu d'autres Etats que celuy de l'Empire: Que s'ils en avoient eu, ces Etats étoient ſi petits que leur puiſſance n'en étoit pas beaucoup augmentée, & qu'enfin ſi leurs Etats étoient de grande étenduë, la guerre civile dans laquelle ils avoient été preſque toûjours occupez, les avoit empêchez d'en tirer les troupes neceſſaires pour faire reſpecter leur autorité dans l'Alemagne: que Charles-Quint eſtoit exempt de tout cela, puis qu'outre les Couronnes d'Eſpagne, il tenoit l'Empire comme environné par les dix ſept Provinces des Païs-bas, par les dix hereditaires de la Maiſon d'Auſtriche, par la Hongrie, par la Boheme; par la Sileſie, par la

la Moravie, & par la Luſace: Qu'il n'y avoit aucune ſedition ny guerre civile dans une ſi grande étenduë de Pais, & que ſa Majeſté Imperiale n'avoit point d'autre ennemy ſur les bras que le Roy de France: Qu'elle pouvoit aiſément ſe reconcilier avec luy en luy reſtituant le Duché de Milan, & qu'elle s'y laiſſeroit aiſément porter, lors qu'elle formeroit le deſſein de reduire l'Alemagne en une Monarchie abſoluë; parce qu'elle n'abandonneroit alors qu'un Duché pour conquerir la principale & la plus guerriere contrée de la Chrétienté: Que les Alemans ne luy reſiſteroient que foiblement tant qu'ils ſeroient deſunis en matiere de Religion, & que comme ils auroient alors affaire au Prince le plus artificieux de l'Europe, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'employaſt toute ſon adreſſe pour gaigner l'une de ces deux Sectes, afin de la faire contribuer à l'oppreſſion de l'autre: Qu'on luy en oſteroit le moyen en reüniſſant tous les Proteſtans dans une même doctrine; & que ſi les plus Sçavans des deux Sectes vouloient genereuſement ſacrifier à l'intereſt commun la haine qu'ils avoient les uns pour les autres, ils ne manqueroient pas d'expediens pour venir à bout d'une entrepriſe ſi ſalutaire. 1528.

Les Emiſſaires du Langrave le ſervirent avec autant d'induſtrie que d'affection; mais il leur fut impoſſible de ſurmonter un obſtacle, que le Langrave n'avoit pas prevû. L'averſion des Lutheriens pour les Sacramentaires, & des Sacramentaires pour les Lutheriens étoit paſſée dans un tel excez, que les uns & les autres aimoient mieux retourner à la Communion Catholique, que de ſe relacher reciproquement ſur aucun de leurs articles, ce n'eſt pas qu'ils euſſent de la peine à les abandonner, mais c'eſt qu'ils ne pouvoient en-

1528. durer, que leurs Adverſaires en profitaſſent, & qu'ils apprehendoient qu'ils ne ſe vantaſſent d'avoir remporté quelque avantage ſur eux. Ainſi non ſeulement les Sacramentaires ne voulurent plus renoncer aux articles qui les ſeparoient des Lutheriens, excepté celuy de la réalité du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie, quoy qu'ils l'euſſent offert à la Conference de Marpourg; mais encore les Lutheriens s'obſtinerent à demander que les Sacramentaires obſervaſſent dans toutes leurs Egliſes l'uſage que Luther avoit établi pour l'adminiſtration des Sacremens, pour la Meſſe & pour les autres ceremonies.

La Diette generale de l'Empire enſuite de ces Conferences fut convoquée à Spire: où l'on reſolut que le Pape ſeroit prié d'aſſembler au plutoſt un Concile univerſel, & que cependant on ne changeroit rien dans les lieux où l'on faiſoit profeſſion publique de la Religion Romaine, principalement en ce qui regardoit la Meſſe. Que l'on ne ſouffriroit en Alemagne aucun exercice de la Religion Sacramentaire, & que les Anabaptiſtes y ſeroient punis de mort. Mais les Heretiques qui ſe trouvoient les plus foibles à la Diette, dreſſerent au contraire une Proteſtation qui leur acquit le nom de Proteſtans: elle avoit été ſignée par l'Electeur de Saxe, par le Marquis Georges de Brandebourg, par les Ducs Erneſt & François de Lunebourg, par le Langrave de Heſſe, par le Prince d'Anhalt, & par les Villes Imperiales de Nuremberg, d'Ulme, de Conſtance, de Strasbourg, de Reutlingue, de Vinshein, de Lindau, de Memingue, de Hallbrun, de Campen, d'Ine, de Vaiſſebourg, de Nortlingue & de ſaint Gal. L'Empereur n'étoit point à la Diette, & comme elle n'avoit été convoquée que

que pour obtenir des troupes capables d'empêcher les Turcs de conquerir le reſte de la Hongrie, l'Archiduc Ferdinand ſçavoit que s'il ne donnoit ſatisfaction aux Proteſtans, ils ne contribuëroient aucune choſe contre les Infideles, & que les Catholiques ne demanderoient pas mieux que l'exemple des Proteſtans pour ſe diſpenſer à leur tour de fournir des hommes & de l'argent pour cette guerre. C'étoit pour luy que les armes Catholiques devoient agir, & l'intereſt d'une Couronne luy paroiſſant auſſi conſiderable que celuy du Duché de Milan l'avoit paru à l'Empereur ſon frere, il crut que puiſque l'Empereur, pour enlever le Milanois au Roy de France, avoit laiſſé croiſtre l'Hereſie en Alemagne, il pouvoit bien uſer pour quelque temps de la même condeſcendance; puis qu'elle luy ſembloit neceſſaire pour ſauver la Hongrie. Ainſi l'on permit aux Lutheriens & aux Sacramentaires de vivre comme il leur plairoit, & ſans être obligez de rendre compte de leurs actions qu'à Dieu, en attendant qu'on y euſt autrement pourvû, & toute la colere de la Diette ſe déchargea ſur les Anabaptiſtes; parce qu'ils avoient de nouveau publié ſept articles. Le Premier qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de porter les armes, & de reconnoiſtre les Magiſtrats, par ces paroles de Jeſus-Chriſt en ſaint Luc, *les Rois des Gentils les dominent, mais il n'en ſera pas de même à voſtre égard:* le ſecond qu'il n'étoit jamais permis de jurer, non pas même lors que les Magiſtrats obligeoient à lever la main: le troiſiéme que Dieu n'appelloit les veritables Chrétiens ny à rendre juſtice ny à veiller à la tranquilité publique: le quatriéme que quiconque n'auroit pas été Anabaptiſte, ſeroit mis au coſté gauche, & au rang des boucs au jour du Jugement: le cin-

1528.

1528. cinquiéme que la Chaire de Moyſe n'étoit que dans la Secte des Anabaptiſtes, & qu'il n'y avoit qu'eux de Predeſtinez: le ſixiéme qu'il n'y avoit qu'eux d'envoyez pour preſcher l'Evangile: & le dernier qu'il faloit tenir pour autant de Reprouvez ceux qui s'oppoſoient aux progrez de leur doctrine.

Le Theologien Catholique Coclée toûjours preſt de répondre à de ſemblables Ecrits, refuta celuy-cy d'une maniere qui fut également approuvée par ceux de ſa Religion, de la Lutherienne & des Sacramentaires. Il montra ſur le premier article que l'intention de Jeſus-Chriſt n'avoit pas été que les Fideles qui ſuiveroient ſa doctrine, changeaſſent la forme du gouvernement où Dieu les avoit fait naiſtre: mais qu'ils en obſervaſſent avec une extrême exactitude, toutes les Loix qui ne ſeroient incompatibles avec leur ſalut. Qu'il avoit confirmé par ſes exemples ce qu'il avoit enſeigné de vive voix, puis qu'il avoit fait un miracle pour payer le Tribut à l'Empereur Tibere, & qu'il avoit reconnu l'autorité du Preſident Pilate. Coclée convainquit le ſecond & le troiſiéme article d'avoir été tirez de l'Hereſie des Priſcilianiſtes, & condamnez avec elle. Il accuſa le quatriéme de nouveauté, & d'une contrarieté manifeſte à l'Ecriture Sainte, en ce qu'avant Muncer, on n'avoit point oüy parler des Anabaptiſtes, & que dans tous les endroits de l'Evangile où il étoit parlé du dernier jugement & des perſonnes qui ſeroient miſes aux coſtez de Jeſus-Chriſt en qualité de Juge; il n'étoit aucune mention de celles qui ſe ſeroient faites rebaptiſer; mais ſeulement de celles qui auroient fait de bonnes œuvres pour être placées au coſté droit du Sauveur, & des mauvaiſes pour être miſes à ſon coſté gauche. Enfin il ſoutint contre le ſixiéme &

le

le ſeptiéme articles, que les Anabaptiſtes bien loin 1528.
de montrer qu'il n'y avoit point d'autre Miſſion
que la leur dans la Religion Catholique, ne
pourroient jamais juſtifier qu'ils fuſſent verita-
blement appellez, puis qu'il n'y avoit que cinq
ans qu'ils avoient commencé, & que leur Here-
ſiarque Muncer n'avoit eu d'aucun Evêque la
Miſſion ny l'impoſition des mains: Que tous
les Anabaptiſtes étoient convaincus que cet
Hereſiarque s'étoit ingeré de luy-mëme de
monter en chaire, & qu'il avoit eu recours à
de fauſſes Revelations pour cacher aux yeux des
hommes ce qui luy manquoit du coſté de la vo-
cation.

Le ſecours que les Lutheriens donnerent à
Ferdinand fut ſi foible, & arriva ſi tard dans la
Hongrie, qu'encore que le Baſſa Hibraim Favo-
ry de Soliman qui avoit intelligence avec la
Maiſon d'Auſtriche, euſt fait perdre à ſon Mai-
ſtre plus de la moitié de la belle ſaiſon, & que
la recolte fut déja faite lors que l'avantgarde Tur-
que paſſa ſur le Pont d'Eſſec, Sepuſe qui l'avoit
jointe avec quelque Nobleſſe de ſon party ne laiſſa
pas d'attaquer l'armée de Ferdinand, & de la dé-
faire auprés de Caſſovie. Ainſi lors que Soliman
arriva avec ſon Corps de bataille & ſon arriere-gar-
de, il trouva ſi peu de reſiſtance qu'il mit d'abord
le ſiege devant Bude Ville capitale du Royaume
de Hongrie. Le Comte de Nadaſti qui en étoit
Gouverneur y commandoit une garniſon aſſez
forte, mais ſi lâche & tellement intimidée par
la perte de la bataille, qu'il ne falut pour l'exci-
ter à ſedition que luy parler de ſe bien défen-
dre. Au lieu d'écoûter ſon Gouverneur, elle
s'en prit à luy: elle le chargea de chaînes: elle
l'enferma dans un cachot: & livra Bude aux
Janiſſaires qui la punirent de ſa perfidie en
la

1528. la taillant de ſang froid en pieces. Nadaſti fut jetté dans la riviere du Danube pour y être noyé, mais il ſe ſauva à la nage. Soliman ſembla dédaigner uue Couronne conquiſe avec tant de facilité, & la rendit à Sepuſe qui devint par là ſon tributaire. L'Empereur eut un extréme deplaiſir de voir ſon frere dépoüillé d'une ſi belle Monarchie, & penſa ſerieuſement aux moyens de la recouvrer. Il n'y en avoit point d'autre, que d'accorder aux Proteſtans le Concile qu'ils demandoient, & la meilleure partie des quatre mois que l'Empereur paſſa à Boulogne, pour recevoir la Couronne Imperiale, logé avec le Pape dans un même Palais, fut employée à perſuader ſa Sainteté, que les Alemans ſuivoient preſque toûjouts la Religion de leurs Princes, & qu'infailliblement ils renonceroient aux nouvelles doctrines auſſitoſt qu'ils les verroient abandonnées par ceux dont ils avoient à ſuivre l'exemple: Qu'il ne faloit donc travailler qu'à gagner ceux-cy, & qu'enſuite un Concile general acheveroit aiſement de reunir toute l'Alemagne à la Communion de l'Egliſe Catholique.

Dans le ſujet des Conferences de Bologne.

* Mais Clement Sept n'étoit pas perſuadé, que la convocation d'un Concile fuſt avantageuſe à l'Egliſe. Il s'en expliquoit en pluſieurs occaſions, & plus l'Empereur s'efforçoit de luy remontrer que le Concile étoit l'unique remede capable de ſoulager les maux de l'Empire; plus il s'obſtinoit à répondre que le Concile non ſeulement ne convertiroit pas les Heretiques; mais encore qu'il ajoûteroit à leur crime celuy de la rebellion, en leur inſpirant d'oſter à l'Empereur leur Souverain le peu d'autorité qu'ils lui avoient laiſſée ſur eux: Que l'Empire étoit compoſé de deux ſortes de gens, du Peuple & des Princes: Que le Peuple n'auroit pas plutoſt obtenu la

per-

permiſſion de revoquer en doute les matieres de Religion & de demandet un plus grand éclairciſſement ſur un ſujet ſi delicat, qu'il pretendoit ſe mêler du gouvernement, & diminuer à ſa mode l'autorité de ſes Maiſters: Qu'il n'étoit pas impoſſible de le ramener à ſon devoir en s'oppoſant à ſa premiere demande; mais qu'aprés luy avoir accordé une partie de ce qu'il deſiroit, il ſeroit ridicule de luy refuſer le reſte: Que les Princes n'avoient reçu l'Hereſie que pour poſſeder les biens Eccleſiaſtiques qu'elle leur offroit, & pour devenir tout-à-fait abſolus en ne dépendant plus de l'Empire, & qu'il étoit à craindre que les Princes Catholiques reſtez dans la Communion de l'Egliſe ne ſe ſcandaliſaſſent de la condeſcendance que l'on auroit pour les Princes, & pour les Villes libres qui l'avoient quittée, ſi on leur accordoit la plus importante de leurs Requeſtes: Qu'il faloit mettre ordre pour les retenir dans le bon chemin qu'ils ne fuſſent pas corrompus par la frequentation des autres, comme il arriveroit infailliblement s'ils conferoient avec eux à l'occaſion du Concile: Que la Maiſon d'Auſtriche y avoit plus d'intereſt que le ſaint Siege qui retiendroit toûjors ſa préeminence dans l'Egliſe Catholique, quoy que l'Alemagne ſe ſeparaſt de ſa Communion: au lieu que l'Empereur & ſon frere y perdroient les dignitez & les Etats qu'ils poſſedoient, & ſeroient bientoſt dépoüillez des autres; parce qu'ils n'auroient plus les gens de guerre dont ils avoient beſoin pour les conſerver. D'où le Pape conclut que l'Empereur devoit ſe haſter de reduire les Proteſtans d'Alemagne pendant qu'ils étoient en plus petit nombre, & par conſequent plus foibles que les Catholiques, & convoquer au plutoſt une Diette où ſa Majeſté Imperiale aſſiſteroit, & em- 1528.

1528. employeroit toute l'autorité & les forces que Dieu luy avoit données pour faire executer la Bulle de Leon Dix, & l'Edit de Vormes dans tous les Cercles indifferemment, & par tous les membres de l'Empire: Qu'il ne faloit avoir égard à aucune excuſe des Proteſtans, ny aux demandes qu'ils pourroient faire d'une inſtruction plus ample ou d'un Concile: Mais avoir recours à la force qui ne manqueroit point de reüſſir dans un Païs où tous les Princes Eccleſiaſtiques, & la pluſpart des Seculiers étoient encore Catholiques.

L'Empereur perſuadé par la force de ces raiſons, & ſur tout par le deſir de témoigner qu'il avoit plus de credit en Alemagne que n'en avoient eu ſes Predeceſſeurs, convoqua une Diette generale à Ausbourg ſur la fin de l'année mil cinq cent vingt-neuf. Il y arriva le treize de Juin veille de la Feſte-Dieu mil cinq cent trente accompagné du Cardinal Campege qui y devoit aſſiſter en qualité de Legat, & de Pierre Pol Verger deſtiné pour Nonce auprés du Roy Ferdinand, à qui il portoit une permiſſion en bonne forme de lever des contributions ſur tout le Clergé d'Alemagne pour la guerre contre les Turcs. La preſence de l'Empereur y attira tous les Electeurs, & la plûpart des Princes de l'Empire. Mais ſi l'intention de ce Prince étoit cachée, celle des Proteſtans ne l'étoit pas moins. Il avoit reſolu d'obliger en toute maniere les Proteſtans à retourner dans la Communion du ſaint Siege, & de défendre ſous peine de leze-Majeſté divine & humaine, les predications & les Livres des nouvelles doctrines; & les Proteſtans au contraire ne ſe promettoient pas ſeulement d'obtenir la liberté de conſcience qu'ils avoient juſqueslà ſollicitée en vain; mais ils eſperoient de plus d'attirer dans leurs ſentimens preſque

preſque tous les Princes & les Deputez Catholiques ; parce qu'ils étoient prevenus de la penſée, que ce qui retenoit ces Princes & ces Députez dans l'union avec le ſaint Siege étoit l'ignorance de la nouvelle doctrine, & les ſoins que prenoient les Evêques Catholiques, d'empêcher que le Peuple de leur Dioceſe n'en fuſt inſtruit : Ils tiroient de là cette pernicieuſe conſequence que ſi le moyen leur étoit ouvert d'expoſer d'un coſté en pleine Diette leurs veritables ſentimens, & de mettre de l'autre dans tout leur jour les abus pretendus de l'Egliſe Romaine, il ne reſteroit dans la Communion Catholique, que ceux qui prefereroient les conſiderations de l'intereſt à celles du ſalut. Ils ſuppoſoient encore que le nombre de ceux-cy ſeroit tres-petit ; parce qu'il ne ſeroit compoſé que des Souverains qui n'avoient point à leur bienſéance de biens Eccleſiaſtiques dans leurs Etats, & des Députez qui ſoupçonneroient leurs Superieurs d'être tellement attachez à l'Egliſe de Rome, que rien ne fuſt capable de les en détacher. 1530.

Sur un prejugé ſi ridicule, ils penſerent à faire dreſſer une Confeſſion de Foy ſi nette & ſi éloquante, qu'elle attiraſt à ſa lecture par la beauté du ſtile, ceux dont la curioſité ne ſeroit pas aſſez émuë par la nouveauté des matieres qu'elle contiendroit. Il faloit encore qu'elle purgeaſt les Proteſtans du crime qu'on leur imputoit d'être autant d'athées & de libertins, en expliquant leur créance ſur les articles définis pas les premiers Conciles : Qu'elle y ajoûtaſt les points qu'ils conteſtoient contre l'Egliſe Catholique : & qu'enfin elle exageraſt les principaux abus qui leur avoient ſervi de pretexte pour ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine. Les Lutheriens ne chercherent pas long-temps un homme capable de

1530. de travailler à un ouvrage de cette nature, & Luther qui étoit aſſez convaincu de la rudeſſe de de ſa plume en Latin, & des emportemens dont il ne pouvoit s'empêcher d'inſerer des marques trop frequentes dans ſes Ecrits, propoſa luy-même Melancton, dont il avoit fait ſon premier Diſciple & ſon meilleur amy, quoy qu'il n'y ait jamais eu de genies plus oppoſez l'un à l'autre.

Et de fait Melancton avoit une douceur & une tranquilité d'ame incapables de repouſſer les injures par d'autres injures : il ne faiſoit que ſuivre ſon inclination, en obſervant les regles de la morale les plus ſeveres, & la baſſeſſe de ſa naiſſance ne luy avoit pas oſté le deſir de faire ſans empreſſement, tout ce qu'il y avoit à ſa portée dans l'étenduë de la generoſité, aucun Alemand n'écrivoit en Latin avec tant de facilité que luy, & ne ſe faiſoit mieux entendre : il n'étoit ny attaché aux productions de ſon eſprit ne prevenu pour elles, & il ne refuſoit pas de les corriger au moment que ſes amis y trouvoient à redire : Enfin perſonne n'étoit mieux inſtruit que luy de la doctrine de Luther ; puis qu'il avoit été ſon premier adorateur, qu'il étoit abaiſſé de Profeſſeur Electoral qu'il étoit en Philoſophie dans l'Univerſité de Vittemberg juſqu'à devenir Secretaire de Luther, qu'il avoit étudié jour & nuit avec luy, & que l'un & l'autre avoient eu même logis, même table & même lit durant ſept ans & juſqu'au mariage de Luther. Toutes ces raiſons enſemble firent déferer à Melancton la commiſſion de mettre par écrit la Confeſſion de Foy Lutherienne, & il s'en acquita avec tant de diligence & de ſecret, que les Catholiques n'en penetrerent rien. Il la compoſa en Latin ; * parce que cette Langue avoit plus de rapport que les autres avec l'Em-

* *Dans la Vie de Melancton.*

l'Empire Romain, que les Alemans pretendent avoir été transporté dans leur Païs ; & Luther qui sçavoit toutes les delicatesses du Langage de son Païs la traduisit en Alemand. 1530.

L'Electeur de Saxe craignant qu'on ne luy fist un mauvais tour à Augsborg, l'avoit laissé en passant dans la forteresse de Cobourg ; mais il mena à Augsbourg les quatre principaux Disciples de Luther, Melancton, Jonas, Agricola & Spalatin. Il y fit son entrée huit jours avant celle de l'Empereur, & le premier refus qu'il fit à sa Majesté Imperiale fut d'assister avec elle à la procession du saint Sacrement. Mais il avoit affaire à un Prince qui ne se rebutoit pas aisément, & qui trouvoit plus d'une voye pour arriver à sa fin. L'ouverture de la Diette se fit huit jours aprés par une Messe solemnelle du Saint Esprit, & l'Empereur commanda à l'Electeur de Saxe d'y porter l'épée Imperiale. L'Electeur y étoit obligé en qualité de grand Mareschal hereditaire de la Couronne Imperiale, & il n'y avoit point d'exemple qu'aucun de ses Predecesseurs en eust été dispensé. Il n'y avoit pas non plus de temperament à garder ; parce que l'Electeur n'étoit pas moins obligé de tenir l'épée haute durant toute la Messe, que de la porter en y allant & au retour. Il s'agissoit de contrevenir à l'un des principaux articles du Lutheranisme qui condamnoit la Messe, lors qu'elle n'étoit point celebrée tout-à-fait à la mode qu'il l'avoit introduite, ou de perdre la dignité de Grand Mareschal de l'Empire ; parce qu'il étoit dit dans les Constitutions Imperiales, que quiconque refuseroit de faire sa Charge aux jours des grandes ceremonies seroit condamné à la perdre : & d'ailleurs les Emissaires des Lutheriens à la Cour Imperiale, avoient sçu que si l'Electeur de Saxe n'obeïssoit

1530. n'obeïſſoit au commandement de l'Empereur, ſa Charge de Grand Mareſchal avoit été promiſe, & ſeroit auſſi-toſt donnée au Duc George de Saxe fervent Catholique, s'il en fuſt jamais, qui ayant deux fils mariez l'un à la ſœur du Langrave, & l'autre à une Comteſſe de Manfeld, conſerveroit la Maréchauſſée dans ſa branche qui étoit la derniere de la Maiſon de Saxe au prejudice de l'Electorale qui étoit la premiere. Ce qui formeroit une haine irreconciliable dans cette Maiſon la plus puiſſante d'Alemagne, & la diviſeroit de ſorte qu'elle demeureroit impunement expoſée aux inſultes de celle d'Auſtriche.

Ces conſiderations étoient aſſez fortes pour toucher des eſprits mediocrement informez des affaires de l'Empire: & l'Electeur de Saxe ne les eut pas plutoſt propoſées aux quatre Theologiens que l'on vient de nommer, qu'ils luy témoignerent par un ſilence profond l'embaras où elles les reduiſoient. Car d'un coſté c'étoit donner une atteinte trop publique à leur creance, s'ils décidoient au contraire un fameux cas de conſcience dés le commencement de la Diette: & de l'autre coſté ils n'avoient pas le loiſir de conſulter l'Oracle, c'eſt-à dire d'écrire à Luther, & d'en attendre la réponſe. Mais il y avoit peu de difficulté en fait de conſcience capable d'embaraſſer les quatre Theologiens dans une conjoncture où il y alloit de leur ſureté auſſi bien que de leurs intereſts. Melancton & ſes Collegues qui vouloient répondre favorablement, & ne le pouvoient ſans ſubtiliſer la queſtion, eurent recours à un artifice qui a depuis été ſuivy par la plûpart des Miniſtres Lutheriens & Calviniſtes. Ils diſtinguerent entre les ceremonies civiles & les religieuſes, & ils pretendirent qu'encore que celle dont il s'agiſſoit pour l'ouverture de la Diette

Diette fuſt tout enſemble religieuſe & civile, elle l'étoit neanmoins de ſorte qu'on la pouvoit pour ainſi dire diſtinguer d'elle même, ſi on la conſideroit ſous ces deux diverſes manieres : d'où ils conclurent que l'Electeur de Saxe pouvoit regarder la Meſſe, où l'on luy commandoit de porter l'épée Imperiale, comme une ceremonie civile où ſon devoir l'appelloit, & dont il n'étoit pas plus obligé de s'abſenter que de la convocation de la Diette dont elle faiſoit partie. Ils fonderent leur déciſion ſur l'exemple du Prophete Eliſée qui n'avoit pas deſaprouvé que le General des armées de Syre aprés s'être converty à la veritable Religion, accompagnaſt au Temple de la Déeſſe Aſtarte le Roy ſon Maiſtre tout Idolatre qu'il étoit, & s'abaiſſaſt même devant l'Idole, lors que le Roy qui avoit accoutumé de s'appuyer ſur luy acheveroit ſa priere par les inclinations qui faiſoient partie du culte de cette Déeſſe. Ils ajouterent que puis qu'il étoit permis dans l'Ecriture d'aſſiſter & même de contribuer à une action que l'on ne regardoit que comme civile, quoyque les autres la regardaſſent comme religieuſe, lors qu'il ne s'agiſſoit que de ſe maintenir en faveur auprés de ſon Souverain, il étoit beaucoup plus permis ſans comparaiſon à l'Electeur de Saxe de porter l'épée devant l'Empereur à la Meſſe ; puis qu'il s'agiſſoit non ſeulement de conſerver avec ſa Charge les bonnes graces de ſa Majeſté Imperiale, mais encore d'éviter la guerre civile. 1530.

Mais ces Lutheriens ne prenoient pas garde que leur conſeil donnoit permiſſion à toutes ſortes de perſonnes d'aſſiſter & d'intervenir indifferemment à tous les cultes pour abominables, ſuperſtitieux, impies & ridicules qu'ils fuſſent, & que l'on condamnoit par là ſans y penſer le

1530. le procedé de la plûpart des Martyrs qui euſſent par une ouverture ſemblable pû ſauver leur vie en s'agenoüillant devant les Idoles, ſauf à pretendre qu'ils ne l'avoient fait que pour s'acquiter d'une ceremonie civile.

Cette conteſtation ne fut pas plutoſt appaiſée, qu'il en ſurvint une autre, ou les Lutheriens eurent encore du pire. Ils avoient introduit dans Augsbourg les plus éloquens de leurs Predicateurs, & les faiſoient haranguer dans les Places les plus vaſtes, où la nouveauté de la doctrine leur attiroit toûjours un aſſez grand nombre d'Auditeurs. L'Empereur préſuppoſa que cela ne devoit plus être permis aprés ſon arrivée dans la Ville où il pretendoit que le reſpect dû à ſa perſonne étoit incompatible avec l'exercice d'une autre Religion que la ſienne. Il fit afficher ſur ce principe des placars qui défendoient ſur peine de la vie d'annoncer au Peuple de nouvelles doctrines.

L'Electeur de Saxe perſuadé que cette Ordonnance contrevenoit à la liberté de la Diette délibera s'il ſe retireroit ou s'il obeïroit. Son Conſeil renvoya l'affaire à Luther qui ne jugea pas, que l'Electeur duſt par une abſence à contretemps corrompre le fruit que la nouvelle Religion attendoit de la Diette, en faiſant une profeſſion publique de ſes dogmes. Mais comme cette raiſon n'étoit pas ſi bienſeante en la plume de Luther, que d'autres qui pouvoient être tirées d'une conſcience tendre, il ne perſuada l'Electeur d'executer les ordres qu'il avoit reçus qu'en luy repreſentant, qu'il n'y avoit rien en eux de contraire à l'Evangile, & qu'encore que l'Empereur fit mal, en empêchant d'annoncer ſa nouvelle Religion, il avoit pourtant droit de le faire dans la ville d'Augsbourg, où nul des Princes Proteſtans

tans n'avoit aucune autorité ny juriſdiction par- 1530.
ticuliere.

Ainſi la bouche fut fermée aux Predicateurs des nouvellles Sectes. Mais l'Empereur ne garda pas long temps l'avantage qu'il avoit obtenu, & ſa troiſiéme démarche fut d'autant plus préjudiciable à l'Egliſe, que les deux precedentes ſembloient l'avoir miſe en état de recouvrer ſon premier luſtre en Alemagne. Aprés les harangues ſa Majeſté Imperiale fit propoſer par l'Electeur Palatin dans un diſcours qui luy avoit été donné par écrit, que la Diette étoit convoquée à deux fins; l'une de reſiſter aux Turcs, l'autre d'appaiſer les troubles en matiere de Religion. Quant à la premiere, ſa Majeſté Imperiale pour témoigner ſon zele offroit de ſe mettre à la teſte des troupes que les dix Cercles luy fourniroient, & d'y joindre celles de ſes autres Etats. Pour la ſeconde, elle ſuppoſoit qu'avant que d'approuver ou deſapprouver une doctrine, il la faloit parfaitement connoiſtre, d'où elle concluoit que ceux qui en avoient de nouvelles les miſſent par écrit, & les preſentaſſent pour être examinées,

Il ne s'étoit point encore commis dans l'Empire de faute ſi conſiderable que celle-là en matiere de Religion, & ce ne fut pas ſans raiſon, que Luther en l'apprenant s'écria dans le tranſport de joye dont il étoit poſſedé qu'il faloit que Dieu euſt frappé d'aveuglement Charles-Quint. Les Sectes nouvelles n'avoient été juſques-là ſoûtenuës que dans les lieux qui en étoient infectez, & l'on ne les connoiſſoit point du tout dans les Cercles demeurez Catholiques, ou ſi on les y connoiſſoit, ce n'étoit que parce qu'elles avoient de capable d'inſpirer de l'horreur ou du mépris, c'eſt-à-dire

1530. par ce qu'elles contenoient d'impie & de ridicule ; mais on ſouffroit preſentement qu'elles paruſſent ſur le theatre le plus fameux d'Alemagne, avec ce qu'elles avoient de plus charmant, avec la licence qu'elles accordoient aux Princes d'uſurper les domaines Eccleſiaſtiques, & aux particuliers de ſatisfaire ſous pretexte de reforme la plûpart de leurs paſſions. Les Proteſtans n'avoient point eüs juſques-là d'autre but, que d'être ſoufferts par le Magiſtrat politique, & toute leur ambition s'étoit reduite à vivre dans les endroits, où ils ne ſeroient point les Maiſtres avec auſſi peu de liberté qu'en avoient les Juifs dans Rome & dans Avignon ; mais on leur rehauſſoit le courage en leur demandant ſi publiquement leur Confeſſion de foy, & on leur ouvroit une voye pour pretendre une entiere liberté de conſcience par tout l'Empire. On avoit pû auparavant ignorer dans les Aſſemblées generales qu'il y euſt difference de Religion, ou du moins il y avoit eü occaſion de ne conferer les principales Charges, & les comiſſions les plus importantes qu'à ceux de l'ancienne. Mais ceux des nouvelles crûrent deſormais avoir lieu de pretendre qu'elles fuſſent my-parties. Enfin les Proteſtans avoient ignoré juſques-là leurs propres forces, parce qu'ils n'avoient eü ny la hardieſſe ny la commodité de s'aſſembler ; mais on les reconnoiſſoit maintenant pour un Corps politique, & l'on ſe mettoit inconſiderement dans la neceſſité de leur accorder la faculté de s'aſſembler auſſi-toſt qu'ils la demanderoient, & de former entre eux une Confederation qui établiroit un Etat nouveau au milieu de l'Alemagne, & qui par conſequent toſt ou tard ruineroit l'ancien.

L'Ele-

L'Electeur de Saxe ravi que l'Empereur fist naistre une occasion, que les Protestans auroient inutilement recherchée, presenta en Latin & en Alemand la Confession de foy qui tira de cette conjoncture singuliere, le nom de Confession d'Augsbourg. * Elle étoit divisée en deux parties, dans le dessein qu'avoit eu celuy qui en étoit Auteur d'exposer aux yeux de toute l'Alemagne le fort de sa doctrine, & le foible pretendu de celle des Catholiques. La premiere consistoit en vingt & un article dont le premier avoüoit de bonne foy ce que les quatre premiers Conciles generaux avoient decidé du Mystere de la Trinité, & le second demeuroit aussi d'accord du peché originel avec les Catholiques, mais il leur étoit contraire dans la définition de ce peché, qu'il disoit être tout entier dans la concupiscence, & dans le défaut de crainte de Dieu, & de la confiance en sa divine bonté, au lieu que les Catholiques ne reconnoissent la concupiscence, que comme l'effet & la suite du peché d'origine. Le troisiéme ne contenoit que ce qu'il y a dans le Symbole des Apostres pour l'Incarnation, la Vie, la Mort, la Passion, la Resurrection, & l'Ascension de Jesus-Christ. Le quatriéme établissoit contre les Pelagiens, que l'homme ne pouvoit être justifié par ses propres forces; mais il soûtenoit contre les Catholiques, que la justification se faisoit par la foy à l'exclusion des bonnes œuvres. Le cinquiéme convenoit avec les Catholiques, en ce que le Saint Esprit est donné par la parole de Dieu, & par les Sacremens de la Loy de grace, comme par autant d'instrumens; mais il disconvenoit avec eux en reconnoissant dans la seule Foy l'operation de ce Divin Esprit. Le

1530.

* *Dans la Confession d'Augsbourg.*

1530. ſixiéme avoüoit que la Foy devoit produire de bonnes œuvres; mais il inſiſtoit contre les Catholiques, que ces bonnes œuvres ne ſervoient que pour obëir à Dieu, & non pas pour meriter en aucune maniere d'être juſtifié devant luy. Le ſeptiéme ne compoſoit l'Egliſe veritable que de Perſonnes ſaintes, au lieu que les Catholiques y admettent indifferemment les bonnes & les mauvaiſes. Le huitiéme ne laiſſoit pas de reconnoiſtre la parole de Dieu, & les Sacremens pour efficaces, quoyque ceux qui les adminiſtrent ſoient méchans ou hypocrites. Le neuviéme qui montroit contre les Anabaptiſtes la neceſſité de baptiſer les enfans n'avoit rien d'oppoſé à la foy Catholique. Le dixiéme aſſuroit la preſence du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces de l'Euchariſtie; mais il ajoûtoit contre la doctrine Catholique, que le ſaint Sacrement ne conſiſtoit que dans l'uſage, & ne ſe donnoit que ſous les deux eſpeces. L'onziéme accordoit avec les Catholiques la neceſſité de l'abſolution dans le Sacrement de Penitence; mais il nioit celle du dénombrement des pechez. Le douziéme condamnoit avec la foy Catholique les Anabaptiſtes, qui diſoient que quiconque avoit une fois été juſtifié ne pouvoit perdre le ſaint Eſprit. Les Novatiens qui ne vouloient point abſoudre les pechez commis aprés le Baptême, & les nouveaux Heretiques qui ſoûtenoient, que l'on ne pouvoit arriver dés cette vie à un dégré de perfection qui exclut la puiſſance de pecher; mais il denioit contre la Foy Catholique au veritable repentir, le pouvoir de meriter par des actions penitentes la remiſſion des pechez. Le treiziéme exigeoit la foy actuelle dans l'uſage des Sacremens. Le quarorziéme défendoit d'enſeigner publiquement dans l'Egliſe,

gliſe, ou d'y adminiſtrer les Sacremens ſans une vocation legitime. Le quinziéme commandoit d'obſerver les ceremonies, & de garder les feſtes & les feries. Le ſeiziéme tenoit les Ordonnances civiles pour legitimes, approuvoit les Magiſtrats, les Loix, les Sentences, les peines, la guerre, la proprieté des biens, les ſermens ſolemnels & le mariage. Le dixſeptiéme attendoit la Reſurrection nouvelle, le Jugement general, le Paradis pour les bons, & l'Enfer pour les méchans, & condamnoit ces deux erreurs des Anabaptiſtes, que les peines des demons & des damnez finiroient, & que mille ans avant la Reſurrection les Juſtes aprés avoir exterminé les Impies regneroient dans le monde avec Jeſus-Chriſt. Le dixhuitiéme pretendoit; que le libre arbitre ſuffiſoit bien pour les affaires civiles, mais non pas pour celles du ſalut. Le dixneuviéme qu'encore que Dieu euſt créé l'homme & qu'il le conſervaſt, il n'étoit & ne pouvoit être la cauſe de ſon peché. Et le vingtiéme que les bonnes œuvres n'étoient pat tout à fait inutiles. Quelques-uns de ſes articles auroient été ſignez en partie par les Catholiques; mais non pas le vingtuniéme qui défendoit d'invoquer les Saints ſous pretexte que l'Ecriture Sainte ne propoſoit pour Mediateur que Jeſus-Chriſt qui s'offrant en ſacrifice avoit appaiſé la colere de Dieu irriteé contre nous, qui avoit promis d'exaucer nos prieres, & qui vouloit ſur tout que l'on s'adreſſaſt à luy dans le temps de l'affliction, comme au ſeul capable de la faire ceſſer. La ſeconde partie de la Confeſſion d'Augsbourg étoit directement contraire aux Catholiques, parce qu'elle contenoit les ſept principaux abus qu'elle diſoit avoir obligé les Lutheriens à ſe ſeparer d'eux. Elle étoit diſtribuée en autant d'ar- 1530.

1530. ticles, dont le premier pretendoit que la Communion ſous les deux eſpeces fuſt abſolument neceſſaire, & que l'uſage introduit au contraire fut contre le Commandement exprés de Dieu, contre les ſaintes Lettres, contre les anciens Canons & contre la diſcipline des premiers ſiecles de l'Egliſe. Il défendoit auſſi la Proceſſion du ſaint Sacrement, & ſoûtenoit qu'elle étoit contraire au deſſein de Jeſus-Chriſt dans l'Inſtitution de cet auguſte Myſtere, & aux paroles par leſquelles ce divin Sauveur s'étoit expliqué. Le ſecond ſoûtenoit que l'homme avoit été créé pour ſe multiplier, & que par conſequent tous ceux qui en compoſoient l'eſpece n'étoient pas propres au Celibat, qu'il n'y avoit point d'autorité ſur la terre qui puſt changer l'ordre de la creation, & que les Prêtres n'en étoient pas plus exempts que les autres, à moins que Dieu ne les en euſt diſpenſez par une vocation ou par un don extraordinaire dont il ne leur fut pas permis de douter. Qu'il n'y avoit ny Vœux ny Loix humaines capables de changer cette diſpoſition Divine, & que quiconque ne ſe ſentoit point aſſez continent pour garder le Celibat devoit en conſcience ſe marier. Le troiſieme excuſoit l'abolition des Meſſes baſſes ſur quelques abus qu'il pretendoit s'y être gliſſez & ſur le ſentiment que Jeſus-Chriſt avoit bien ſatisfait pour le peché d'origine; mais qu'il avoit ordonné que l'on offriſt à tout moment le ſacrifice de la Meſſe pour les pechez actuels, tant mortels que veniels, pour les morts auſſi bien que pour les vivans. Il ajouſtoit que la liberté que l'on s'étoit donnée d'y inſerer quelques prieres Alemandes n'étoit que pour inſtruire les ignorans; & que l'on ne croyoit pas.

pas que la Meſſe duſt être celebrée ſans que quelque partie au moins des aſſiſtans communiaſt avec le Preſtre. Le quatriéme vouloit qu'il ne fuſt pas neceſſaire de faire une Confeſſion exacte de chaque peché au Sacrement de Penitence, ny de charger les conſciences du ſoin d'en faire le dénombrement, parce qu'il y en avoit une partie que les eſprits les plus deliez ne découvroient point, & que les memoires les plus heureuſes avoient oubliez. Le cinquiéme ne reconnoiſſoit la diſtinction des viandes, que pour une Tradition purement humaine, & luy imputoit d'avoir engagé les hommes dans l'erreur ſur la doctrine la plus importante de l'Evangile qui étoit celle de la grace, de la juſtice & de la foy, ſe perſuadant que cette grace & cette juſtice ſe meritoient par la difference des viandes: & d'avoir décredité le Decalogue en faiſant accroire que la perfection Chrétienne ou la vie ſpirituelle, comme ils parloient, ne conſiſtoit principalement qu'en cela. Que l'état du mariage, la Magiſtrature, & les autres charges civiles n'étoient rien en comparaiſon, & que la vie Monaſtique étoit plus agreable à Dieu que celle des familles Chrétiennes: Que le nombre des traditions ayant multiplié preſque à l'infiny, on s'étoit tellement occupé dans les Ecoles à en faire des Recuëils & à les examiner, qu'il n'étoit plus reſté de temps pour chercher dans l'Ecriture Sainte la veritable doctrine qui étoit celle de la Foy & de la Juſtice: Que l'on pouvoit neanmoins garder certaines Traditions dans l'Egliſe, pourvû que l'on y avertiſt le Peuple qu'elles ne juſtifioient point devant Dieu, & que l'on ne pechoit point en ne les obſervant pas pourvû que ce fuſt ſans ſcan- 1530.

1530. dale. Le sixiéme supposoit que les Monasteres du temps de saint Augustin, étoient des Congregations dont l'entrée & la sortie eussent été également libres, & que la discipline s'y étant corrompuë, on y avoit introduit les Vœux afin de les empêcher de devenir deserts. Que l'on y avoit depuis assujetty les enfans avant qu'ils eussent l'usage de la raison, & le Sexe le plus foible, quoy qu'il s'y fust engagé faute de jugement, ou de bien connoître ses forces: Que pour y retenir ceux qui n'y étoient pas bien appellez, on les avoit trompez en leur enseignant, que les Vœux qu'ils avoient faits étoient de même valeur que le Baptême, & qu'en les accomplissant on meritoit la remission des pechez & la justification devant Dieu: Que l'on n'y gardoit pas seulement les Commandemens, mais de plus les conseils de l'Evangile, & que la vie que l'on y menoit étoit beaucoup au dessus de celle des Pasteurs & des Magistrats. Le septiéme distinguoit la puissance Ecclesiastique de la Seculiere, en ce que l'Ecclesiastique consistoit dans le Commandement de Dieu aux Apostres, & à leurs Successeurs de prescher l'Evangile, de pardonner & de retenir les pechez, & d'administrer les Sacremens: Qu'elle ne regardoit que les choses éternelles, & qu'elle ne s'exerçoit que par le ministere de la parole: Que la Seculiere au contraire se mêloit uniquement de proteger les corps & les biens contre les injures visibles, & d'arrester la malice humaine par des peines proportionnées afin d'entretenir la justice & le repos public. D'où l'on concluoit que la puissance Ecclesiastique n'usurpoit pas la puissance d'autruy: Qu'elle ne transportoit point les Royaumes du monde: Qu'elle n'abolissoit ny les Loix ny les Ma-

Magiſtrats : Qu'elle n'ôtoit point la ſujettion legitime : Qu'elle ne s'oppoſoit à l'execution ny des Ordonnances, ny des Contrats civils : Qu'elle ne preſcrivoit point de Loy au Magiſtrat, pour élever par là ſon Tribunal au deſſus du leur. Le reſte de cet article étoit une ſatyre contre les Evêques, & l'on ne ſçauroit obſerver plus diſtinctement en aucun autre lieu, que le genie des dernieres Hereſies a toûjours été d'augmenter la puiſſance Seculiere au prejudice de l'Eccleſiaſtique On a déja remarqué que l'Electeur de Saxe s'étoit accommodé de preſque tout le Temporel de ſix Evêchez enfermez dans ſes Etats, & qu'il n'en avoit laiſſé qu'une bien petite partie aux Titulaires. Il étoit aiſé de prevoir que les autres Princes Proteſtans imiteroient ſon exemple, & ç'avoit été principalement dans cette veuë, que Melancton s'étoit ingeré d'attaquer la juriſdiction Epiſcopale ſur la préſuppoſition qu'aprés que les Evêques en ſeroient privez, ils deviendroient mépriſables aux Peuples, & par conſequent, il ſeroit plus aiſé aux Proteſtans d'achever de les dépoüiller. Quoy qu'il en ſoit l'Empereur ne laiſſa pas d'être ſurpris, lorſque les Lutheriens luy preſenterent leur Confeſſion de foy, quoy qu'il euſt une extraordinaire preſence d'eſprit, & qu'il fuſt d'ailleurs le plus experimenté non ſeulement des Princes, mais encore de tous les hommes. Elle étoit ſignée de l'Electeur de Saxe & de ſon fils aiſné, du Marquis Georges de Brandebourg, des Ducs Erneſt & François de Lunebourg, du Langrave de Heſſe, du Prince d'Anhalt, & des Republiques de Nuremberg & de Rutlingue. Les quatre Villes Imperiales de Strasbourg, de Conſtance, de Memingue & de Lindo trouvant la conjoncture favorable, preſenterent auſſi leur 1530.

1530. Confeſſion de foy qui n'étoit en rien differente de la Lutherienne ſinon qu'elle parloit de l'Euchariſtie à la mode de Zuingle, c'eſt-à-dire, qu'elle ne reconnoiſſoit dans le Sacrement que les figures toutes nuës du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. Comme ſa Majeſté Imperiale avoit ordonné aux Lutheriens & aux Zuingliens par l'organe de l'Electeur de Brandebourg, de luy preſenter par écrit ce qu'ils jugeroient neceſſaire pour rétablir la tranquilité dans l'Empire, afin d'en oppoſer enſuite avec plus de concert les forces à celles des Turcs, & que d'ailleurs on ne pouvoit nier que la diverſité de Religion ne fuſt la ſeule ou du moins la principale cauſe des diviſions qui regnoient dans l'Empire, les deux Confeſſions de foy ne purent être rebutées, & l'Empereur crut être obligé de les recevoir de la main de ceux qui les preſentoient; mais il ne leur accorda pas la demande qu'ils luy firent, qu'elles fuſſent luës ſur le champ. Il vouloit avoir du temps pour deliberer ſur ce qu'il avoit à faire, & il gagna vingt-quatre heures en répondant qu'il en faloit remettre la lecture au lendemain, parce qu'il étoit déja tard, & que les cahiers étoient trop amples. L'Aſſemblée finit plutoſt qu'à l'ordinaire, & l'Empereur & le Legat aprés s'être fait lire les Confeſſions en preſence des Theologiens qui les accompagnoient tinrent un Conſeil extraordinairement ſecret, où l'on dit que le Legat declara d'abord à l'Empereur, qu'il ne pouvoit aſſiſter à la lecture des cahiers ſans prejudicier à ſon caractere. & qu'il ne ſe trouveroit point le lendemain à la Diette. Il ajouſta qu'encore que les Theologiens fuſſent d'avis qu'il fiſt publier une cenſure des Confeſſions dans le même temps qu'elles ſeroient luës, afin d'op-

d'oppoſer à point nommé l'antidote au poiſon ; il s'en abſtiendroit naanmoins de peur d'exciter du tumulte, & parce que la plûpart de la doctrine contenuë dans les mêmes Confeſſions, ne luy paroiſſoit differente que de mots d'avec la Catholique : Qu'il n'étoit ny de la gravité ny de la dignité du ſaint Siege d'intervenir dans les chicanes de l'Ecole dont les deux Confeſſions étoient pleines, & que ſi la Diette s'arreſtoit à les examiner elle donneroit pretexte à une infinité de perſonnes inquietes & ſubtiles dont l'Alemagne abondoit alors plus que tout le reſte du Chriſtianiſme, de propoſer d'autres nouveautez non moins vray-ſemblables, qui ne ſeroient pas écoutées avec moins de curioſité, que les abus dont on demandoit la correction, étoient de telle nature, qu'on ne les pouvoit deſormais oſter ſans en cauſer de plus grands, & que ſa Majeſté Imperiale devoit attendre à permettre la lecture des Confeſſions de foy, juſqu'à ce que les Theologiens Catholiques en euſſent fait une refutation qui ſeroit prononcée immediatement aprés. 1530.

L'Empereur ne pût ſuivre qu'une partie de l'avis du Legat, parce qu'il avoit donné ſa parole, que les Confeſſions ſeroient luës le lendemain ; mais il luy promit d'employer de ſi puiſſans offices auprés des Proteſtans, qu'il les obligeroit non ſeulement à revoquer leurs cahiers, mais encore à retourner à la Communion de l'Egliſe. Le Legat en fut ſatisfait, ſoit qu'il ne cruſt pas qu'il y euſt alors à prendre de meilleures meſures, ou qu'il fuſt perſuadé que ſa Majeſté Imperiale ne promettoit rien au deſſus de ſes forces. Le lendemain Ceper Secretaire d'Etat lut diſtinctement & à haute voix les deux Confeſſions ; mais les Proteſtans

1530. n'avoient pas attendu jusques-là à les rendre publiques. Comme ils en avoient fait imprimer en cachette un tres-grand nombre d'Exemplaires qu'ils tenoient prests à tous évenemens, la Diette du jour precedent n'avoit pas plutost été terminée, qu'ils avoient chargé des Couriers dépêchez en France, en Angleterre, & par toutes les Contrées de l'Europe * pour y donner avis que la nouvelle doctrine avoit été reçuë dans l'Assemblée la plus solemnelle, & la plus auguste du Corps Germanique, & que rien n'empêchoit desormais les Princes qui l'avoient soûscrite de traiter pour leur propre conservation avec les Etrangers, en cas que l'Empereur ou les Catholiques leur fissent querelle sur le fait de la Religion. Ainsi lors que sa Majesté Imperiale se mit en devoir de travailler à la desunion des Lutheriens & des Zuingliens, elle trouva les deux Partis également inflexibles à cause des réponses favorables qu'ils attendoient par les Couriers qu'ils avoient dépêchez, de l'esperance qu'ils avoient conçuë, que les Rois & les Republiques voisines ne demanderoient pas mieux que de se lier avec eux, quand ce ne seroit que pour affoiblir d'autant la puissance de Charles-Quint devenuë redoutable non seulement à un chacun d'eux en particulier, mais encore à tous en general. Il falut donc employer les Theologiens à refuter les deux Confessions, & aussi-tost que l'ouvrage eut été finy, l'Empereur le fit lire en pleine Diette. Il découvroit avec beaucoup de netteté dans la premiere partie les erreurs des Protestans. Mais sa Majesté Imperiale avoüoit dans la seconde, que la discipline de l'Eglise s'étoit relâchée, & que quelques abus s'y étant introduits, il étoit necessaire de travailler à des articles de reformation, & qu'il con-

* *Dans l'Histoire de cette Confeience.*

contribueroit tout ce qui dépéndroit de luy, afin que la même Egliſe fiſt là-deſſus des Reglemens convenables, pourvû que ceux qui s'étoient ſeparez de ſa Communion y retournaſſent; mais que s'ils perſiſtoient dans leur Schiſme, ils ne devoient pas trouver mauvais qu'il les y contragniſt par les voyes que Dieu luy avoit miſes en main. 1530.

Fin du Septième Livre.

ARGUMENT
DU HUITIE'ME LIVRE.

L'Empereur convaincu par sa propre experience qu'il luy seroit impossible d'executer la promesse qu'il avoit faite au Pape de ramener par son autorité les Protestans à la Communion de l'Eglise, a recours à l'intrigue. Il offre de satisfaire l'Electeur de Saxe, le Langrave de Hesse, & le Marquis George de Brandebourg dans les plus pressans de leurs interests. Mais ces trois Princes aiment mieux exposer leurs Maisons à une ruïne inévitable, que de changer de Religion. Luther corrige sa doctrine en vingt Articles, pour la rendre plus plausible aux Zuingliens. Mais ils n'en font pas plus d'état pour cela. Ils se divisent dans la Suisse, & se reünissent enfin contre les Catholiques. Ils perdent cinq batailles rangées, & sont nonobstant assez heureux pour obtenir une Paix aussi avantageuse, que s'ils n'avoient point esté battus. Les Lutheriens se liguent à Smalchalde. L'Empereur veut se vanger des affronts qu'ils luy font, mais il en est détourné par la crainte, que les François ne reprennent sur luy le Duché de Milan. Le Langrave de Hesse le voyant occupé hors de l'Empire tâche encore une fois d'unir les Zuingliens avec les Lutheriens : mais il y perd sa peine, & les deux nouvelles Religions sont sur le point d'être ruinées : On les épargne neanmoins, moyennant un secours qu'el-

qu'elles donnent contre Soliman entré dans l'Auſtri- 1530.
che avec une armée de cinq cent mille hommes. Ser-
vet écrit contre la Trinité & ſe refugie en Pologne.
Luther par une hardieſſe ſans exemple donne au
Public les particularitez d'un Entretien qu'il avoit
eu avec le demon, & s'expoſe par là au mépris des
ſiens, & à l'abomination des Catholiques. La Li-
gue de Smalchalde n'ayant point d'argent pour ré-
tablir le Duc de Virtemberg en tire des François à
condition de les aider à recouvrer le Duché de Mi-
lan: & leur manque de parole. On condamne à
Paris les Lutheriens au feu.

1530.

HISTOIRE
Des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit les commencemens de la Ligue de Smalchalde & ce qui s'est passé de plus remarquable entre les Heretiques du Septentrion, durant le reste de l'année 1530. *& pendant les années* 1531. 1532. *&* 1533.

LES Protestans s'étant assemblez pour examiner la proposition de l'Empereur Charles-Quint, la trouverent captieuse en ce qu'on les vouloit obliger à une démarche aussi importante qu'étoit celle de les reünir avec les Catholiques sans leur donner par avance la moindre sureté d'être satisfaits dans aucune de leurs pretentions. C'est ce qui leur fit dire a sa Majesté Imperiale pour toute réponse, qu'ils ne retourneroient à la Communion Romaine, que lors qu'on les convaincroit par les seules Ecritures Saintes, qu'ils avoient eu tort de s'en separer.

Ils crurent que cette repartie les tireroit d'affaire, & leur intention avoit été d'en sortir en la faisant; puis qu'ils supposoient sans fondement, qu'aprés que les Catholiques l'auroient entenduë, ils ne leur parleroient plus de Religion. Mais la réponse contenoit de plus un offre, & par consequent un engagement tacite à conferer avec les personnes de Religion contraire, & l'Empereur qui

qui l'avoit aperçu ne manqua pas de s'en prevaloir. Il preſſa l'entreveuë de ſept Docteurs Catholiques & d'autant de Theologiens Proteſtans, & l'obtint. Les Catholiques qui furent l'Evêque d'Augsbourg, le Duc Henry de Brunſvic, deux Juriſconſultes, l'un de Cologne & l'autre de Baſle & les Docteurs Vimpiu, Ekius & Coclée; & les Proteſtans furent Jean Federic Prince Electoral de Saxe, le Marquis Georges de Brandebourg, deux Juriſconſultes & les trois Theologiens, Melancton, Brence & Schenep. * 1530.

Leurs entretiens ne reüſſirent pas au gré de l'Empereur, & la politique de ce Prince n'avoit jamais été trompée ſi dangereuſement pour la Foy Catholique qu'elle le fut dans cette occaſion. Il avoit remarqué que ce qui choquoit le plus les Lutheriens étoit les articles de la Meſſe & des Vœux; parce que Luther & la plûpart de ceux qu'il avoit établi Miniſtres de ſa nouvelle Secte n'avoient quitté leurs Cloiſtres que par le ſeul motif de ſe marier. Ils avoient tous pris des femmes, & la plûpart d'entre eux avoient épouſé des filles de qualité; ils en avoient des enfans qui paſſeroient pour bâtards ſi les Vœux ſubſiſtoient, & leurs femmes ne pouvoient ſouffrir qu'ils diſent encore la Meſſe a la maniere de l'Egliſe Romaine; parce qu'elles apprehendoient, que s'ils retenoient ce qu'il y avoit de plus auguſte dans la Foy Catholique qui étoit le Sacrifice non ſanglant, ils ne retournaſſent à la Religion qu'ils avoient quittée aprés que l'âge auroit amorty la paſſion dominante qui les en avoit arrachez.

L'Empereur s'étoit imaginé ſur ce principe, qu'il luy ſeroit aiſé de reünir les nouvelles Sectes à l'ancienne Religion, s'il pouvoit obtenir des Catholiques, qu'ils laiſſaſſent les Heretiques dans la liberté

* *Dans les Actes de la Conference.*

1530. liberté de leurs ſentimens, juſqu'à ce que le Concile ſe fuſt expliqué ſur l'un & ſur l'autre; parce qu'il ſe couleroit beaucoup de temps juſques-là, & qu'en attendant les Moines mariez ou leurs femmes mourroient. Mais cet expedient étoit de la nature de ceux qui nuiſent plus qu'ils ne ſervent, lors qu'ils ne ſont pas appliquez en temps & lieu. On convint bien dans la Conference de quelques articles de part & d'autre, mais cette condeſcendance n'alla pas juſqu'à l'accommodement. On fut contraint de ſe remettre pour le tout à ce que détermineroit le Concile, & la Conference ſe rompit là-deſſus. L'Empereur en menagea quelque temps aprés une autre; où il n'y eut que trois perſonnes de chaque coſté, Ekius & deux Juriſconſultes furent choiſis pour les Catholiques, & Melancton avec deux Juriſconſultes de Saxe pour les Proteſtans.

Mais le pouvoir que les Proteſtans donnerent à leurs Députez fut ſi limité, qu'il ne leur étoit permis de rien accorder aux Catholiques, de plus que ce qui leur avoit été cedé dans la Conference precedente. Les Catholiques ayant reconnu la mauvaiſe foy de leurs Averſaires, inſiſterent que le nombre des Députez fuſt augmenté de part & d'autre juſqu'à ſept, comme il étoit auparavant, afin de la rendre inutile en la déconcertant, ou d'obliger les Proteſtans à augmenter le pouvoir de leurs Députez. Mais ceux-cy aimerent mieux rompre la Conference que d'en mulriplier les Acteurs. Ainſi l'Empereur n'ayant rien avancé par cette voye retourna à celle de la negotiation qui luy paroiſſoit toûjours la plus courte & la plus aiſée. Il ne s'amuſa point à traiter avec les Princes Proteſtans en general; parce qu'il prevoyoit une plus grande oppoſition de leur part, s'il leur

leur donnoit lieu de rehauſſer leurs preten- 1530.
tions en leur permettant de joindre leurs in-
tereſts. Il les entreprit donc l'un aprés l'au-
tre, & commença par le Duc de Saxe qui é-
toit de plus difficile convention, dans la pen-
ſée que s'il en venoit à bout les autres ne re-
ſiſteroient enſuite que foiblement, & ſeroient
enfin reduits à ſe relâcher par l'exemple de
leur Chef. Ceux qui furent choiſis pour ne-
gotier avec ce Prince étoient l'Electeur Pala-
tin, le Comte Regent de Naſſau, & Georges
Truchez, & voicy l'abregé de l'inſtruction qui
leur fut donnée. L'Electeur de Saxe avoit be-
ſoin de l'Empereur pour deux affaires d'extrê-
me importance. La premiere étoit l'Inveſtiture
de ſon Electorat, & la ſeconde la confirmation
du mariage du Prince Electoral ſon fils. Quant
à la premiere, encore que les Loix les plus an-
ciennes du Corps Germanique obligeaſſent l'Em-
pereur en des termes évidens d'accorder au plu-
toſt & ſans reſerve les Inveſtitures des fiefs Im-
periaux à quiconque deſcendoit en droite ligne
de ceux qui les poſſedoient : * Elle ne parloit
neanmoins ny ſi nettement ny ſi poſitivement
de ceux qui ſuccedoient en ligne collaterale ;
& de cette obſcurité affectée ou arrivée par ha-
zard étoient procedées en divers temps les dif-
ficultez qu'avoient fait les Empereurs de re-
nouveller les Inveſtitures en faveur des freres,
des neveux, & des couſins des derniers in-
veſtis, nonobſtant qu'ils fuſſent d'une même
Maiſon. Ce n'eſt pas que les Empereurs ne
ſe fuſſent enfin relâchez ; mais on l'imputoit
à leur foibleſſe & à la crainte de ſe faire des
ennemis. Et de fait Charles-Quint qui n'a-
voit ny l'une ny l'autre de ſes conſiderations,
n'avoit pas plutoſt vû mourir ſans enfans l'E-
lecteur

* *Dans la Lettre de l'Electeur à l'Empereur ſur ce ſujet.*

1530. lecteur de Saxe Frederic en mil cinq cent vingt-cinq, qu'il n'avoit accordé à Jean frere & ſucceſſeur de Frederic défunt une Inveſtiture que pour deux ans. Jean s'en étoit plaint hautement mais ſans effet, & tout ce qu'il avoit pû obtenir, étoit que lorſque les deux années expireroient, on luy accorderoit une prolongation d'Inveſtiture pour deux autres années. Surquoy il y avoit à ſoupçonner que l'Empereur n'en uſoit de la ſorte qu'en attendant qu'il ſe preſentaſt un Prince cadet de la Maiſon de Saxe aſſez ambitieux pour aſpirer à l'Electorat, & aſſez puiſſant pour mettre & pour entretenir long temps la diviſion dans ſa Maiſon : Que l'on donneroit auſſitoſt à ce Prince l'Inveſtiture ſi long temps refuſée à celuy à qui on la devoit, & que la Maiſon de Saxe s'affoibliroit par là de ſorte qu'elle ceſſeroit d'être la plus redoutable de l'Empire. La Conjoncture n'étoit pas venuë & n'arriva que vingt-ſept ans aprés dans les mêmes circonſtances que l'on vient de remarquer. Ainſi les Mediateurs eurent ordre de menacer d'un coſté l'Electeur, & de l'autre de luy offrir une Inveſtiture pour toûjours & en bonne forme, en cas qu'il redevint Catholique, & qu'il promiſt de bonne foy de rétablir dans ſes Etats l'ancienne Religion. La ſeconde affaire importante de l'Electeur de Saxe avec l'Empereur regardoit le Prince Electoral de Saxe. L'Empereur l'avoit long temps empêché de ſe marier en luy promettant une de ſes ſœurs, ſans exiger d'autre condition que celle de ſon retour à l'Egliſe Catholique. Le Prince avoit crû qu'à force d'offices la Princeſſe luy ſeroit donnée ſans cela : mais il s'étoit trompé ; & le Duc de Cleves luy ayant enſuite accordé ſa ſœur avec une dot

tres

tres considerable, il l'avoit épousée. Le party étoit principalement avantageux en ce que le Duc consentoit en contemplation des nôces, qu'au cas que les mâles de sa branche qui étoit demeurée en Alemagne vinssent à manquer, la Maison de Saxe succedast aux Duchez de Cleves & de Juliers. * L'article ne pouvoit être plus utile à la Maison de Saxe; parce qu'il n'y avoit que deux Princes dans la branche Alemande de Cleves, & l'un des deux étoit si mal sain, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il dust avoir des enfans. Et de fait cette branche ne dura pas long temps. Il y en avoit une autre assez nombreuse qui s'étoit habituée en France, où elle possedoit les belles Terres d'Eu & de Nevers; mais la Maison de Saxe pretendoit que s'étant transplantée hors de l'Empire, elle avoit perdu son droit de succeder aux fiefs Imperiaux, & qu'ainsi rien ne manquoit à la validité du Contrat du Prince Electoral que la confirmation de l'Empereur; & les Mediateurs avoient ordre de l'offrir à l'Electeur pourvû qu'il s'en rendist digne avec son fils par un prompt & sincere retour à la Communion des Catholiques. Mais il répondit que sa conscience luy étoit plus chere que l'agrandissement de sa Maison, & ce refus qui coûta depuis l'Electorat à son fils, & qui frustra sa Maison des riches Duchez de Cleves & de Juliers, comme l'on verra dans la suite de cette Histoire, ne fut recompensé que par une * lettre de compliment de Luther qui mettoit l'obstination de l'Electeur au dessus de tout ce que les Macchabées avoient fait de plus heroïque. L'Empereur n'ayant pû gagner l'Electeur de Saxe s'addressa au Langrave de Hesse, & l'attaqua par les endroits par où il prevoyoit que ce Prince seroit plus

1530.

* *Il y en avoit en France une autre branche qui possedoit le Duché de Nevers.*

* *Elle est imprimée.*

1530. plus ſenſible. On a vû dans le ſixiéme Livre que ſa paſſion dominante étoit le rétabliſſement du Duc de Virtemberg, & l'on doit ajoûter icy, que c'étoit à cauſe du Traité de Maiſon à Maiſon entre celle de Heſſe & de Virtemberg, qui les aſſuroit & les rendoit capables de ſe ſucceder l'une à l'autre en cas que l'une vint à manquer de mâle. Le cas ſembloit être ſur le point d'arriver en faveur des Princes de Heſſe; puiſque d'un coſté le Duc de Virtemberg étoit ſeparé de ſa femme ſans eſpoir de reconciliation, & de l'autre il n'avoit qu'un fils qui n'étoit pas encore hors des infirmitez de l'enfance. Cependant la Maiſon de Virtemberg pouvoit manquer dans la conjoncture preſente ſans que celle de Heſſe profitaſt des Etats qu'elle laiſſeroit; puiſque le Roy des Romains qui les poſſedoit actuellement pretendoit que l'Empereur ſon frere luy euſt donnez pour le dédommager de la ſucceſſion de l'heritiere d'Eſpagne leur commune mere, & les tenant de cette ſorte à titre onereux, il ne les relâcheroit jamais, s'il ny étoit contraint à forces d'armes: ce qui ne ſe pouvoit faire ſans allumer la guerre civile dans l'Empire. Il étoit donc à deſirer qu'il s'y diſpoſaſt par une voye amiable, & l'Empereur offroit de l'y porter, & même de le recompenſer d'ailleurs, pourvû que le Duc de Virtemberg & le Langrave abandonnaſſent la nouvelle doctrine. Le plus preſſant intereſt du Langrave conſiſtoit dans le Comté de Catelbogue, que l'on dit avoir été la Patrie des anciens Cattes. La Race des Seigneurs qui l'avoient tenu durant pluſieurs ſiecles en qualité de Fief direct de l'Empire étant venuë à manquer, la Maiſon de Naſſau & celle de Heſſe s'étoient toutes deux portées pour heritieres; &

comme

comme il étoit aſſez difficile de decider laquelle des deux y avoit plus de droit ſuivant les Loix des Fiefs en general & celles de l'Empire en particulier, l'Empereur croyoit qu'il luy étoit permis d'en gratifier celle des deux parties qu'il luy plairoit ſans faire tort à l'autre. Et de fait il offrit au Langrave de prononcer en ſa faveur pourvû qu'il luy donnaſt une parole poſitive de renoncer aux opinions de Luther & de Zuingle. Il ajouta même à une promeſſe ſi conſiderable la plus ſubtile des menaces, en témoignant que ſi le Langrave refuſoit de donner la ſatisfaction qu'on ſouhaitoit de luy pour le bien de l'Empire en general & pour celuy de la Maiſon d'Auſtriche en particulier, l'Empereur ſeroit obligé d'ajuger le Comté litigieux à la Maiſon de Naſſau qui étant moins puiſſante que celle de Heſſe ne donneroit pas tant d'ombrage par ſon agrandiſſement. Le Langrave étoit aſſez perſuadé de la force de ces raiſons; mais l'obſtination l'emporta ſur l'intereſt, & les Emiſſaires de l'Empereur ne tirerent point de luy d'autre réponſe ſinon qu'il avoit une opinion ſi haute de ſa Majeſté Imperiale, qu'il croyoit que la diverſité de Religion ne l'empêcheroit pas de rendre juſtice au Duc de Virtemberg en le rétabliſſant dans ſes Etats, & à la Maiſon de Heſſe en luy conſervant ſes droits ſur le Comté de Catelbogue. 1530.

Il ne reſtoit que le Marquis Georges de Brandebourg que l'on eſperoit de gagner, & la maniere dont on l'attaqua ne pouvoit être plus preſſante. Comme il étoit né cadet d'un cadet de ſa Maiſon il n'avoit preſque point de bien, & le party Lutherien ne le conſiderant qu'à cauſe qu'il étoit Tuteur du jeune Marquis Albert fils de ſon frere ainé, on luy fit entendre que s'il ne renonçoit

1530. çoit aux nouvelles erreurs, on le reduiroit à la vie privée en luy faiſant un procez ſur la tutelle de ſon neveu. Ce qui ſeroit d'autant plus facile, que l'on n'auroit qu'à ſuggerer à l'Electeur de Brandebourg Catholique des plus zelez, que la tutelle du jeune Albert luy étoit deuë par deux raiſons, l'une qu'il étoit Chef de ſa Maiſon & par conſequent plus intereſſé que les Puis-nez à en conſerver les biens : l'autre qu'il étoit dangereux de laiſſer plus long temps la tutelle d'un enfant à un homme qui en étoit heritier preſomptif.

**Dans la negotiation pour deſunir les Proteſtans.*

*Le Marquis Georges voyoit aſſez que la crainte qu'on luy vouloit donner n'étoit pas vaine, & il ne l'apprit que trop depuis à ſes dépens ; mais il ſe piqua de ſouffrir pour l'Evangile nouveau ; c'eſt ainſi qu'il appelloit la doctrine de Luther. Il repartit aux Envoyez de l'Empereur en leur refuſant tout ce qu'ils demandoient, & les congedia avec autant de fierté que s'il ne ſe fuſt point agy de toute ſa fortune.

L'Empereur qui avoit trouvé ſi fermes les Princes Proteſtans, apprehenda que les menaces dont on avoit uſé à leur égard ne les obligeaſt à penſer à leur ſureté par une retraite d'où s'enſuivroit la rupture de la Diette. Il n'étoit pas aiſé de remedier à cet inconvenient ; parce qu'il n'y avoit aucune Loy qui les obligeaſt à demeurer aſſemblez plus long temps qu'il ne leur plairoit. Mais il ne ſeroit guere moins ſurprenant de voir un grand politique manquer de pretexte pour executer ſous couleur de juſtice ce qu'il a reſolu, qu'il le ſeroit de trouver les plus grandes Rivieres ſans une goute d'eau Il ſurvint une occaſion où l'on ſuſcita une querelle entre les Gardes de l'Empereur & la Bourgeoiſie d'Augsbourg, dont

dont l'iſſuë fut qu'il y eut un ſoldat de tué. Les Bourgeois cacherent le Meurtrier avec tant de ſecret & d'exactitude qu'il fut impoſſible de le trouver ; & les compagnons du ſoldat s'étant ſoûlevez menacerent de piller la Ville ſi on ne leur livroit l'aſſaſſin. 1530.

L'Empereur intervint là-deſſus comme le plus intereſſé à la ſeureté publique, & mit des gardes aux portes d'Ausbourg ſous prétexte d'empêcher le meurtrier de ſe ſauver ; mais en effet pour éviter que les Princes Proteſtans ne ſe retiraſſent de la Diette ſans ſa participation. Les Princes n'eurent pas plûtôt vû les gardes poſées qu'ils en devinerent la veritable cauſe. Ils délibererent ſur ce qu'il y avoit à faire ; & jugeant d'abord qu'il ne faloit pas s'amuſer à ſe plaindre que la liberté de la Diette eût été violée, ils prévirent que s'ils s'en retiroient tous ils donneroient aux Catholiques occaſion de leur reprocher qu'ils avoient quitté la partie. L'expedient qu'ils trouverent pour ſe tirer du piége qu'on leur avoit dreſſé, fut de faire évader ſurement celui d'entr'eux qui avoit le plus de qualitez pour la guerre, afin qu'il levât & menât des troupes capables de les dégager en cas que l'on voulût s'aſſurer de leurs perſonnes.

On jetta les yeux ſur le Langrave de Heſſe pour cette execution hardie, & il l'accepta d'un air où l'on voyoit ſa joye d'être le Liberateur de ſon parti, mêlée avec le chagrin de ne pas courir une même fortune avec ſes amis. L'artifice dont on uſa pour faciliter ſon évaſion ne peut être omis ſans ôter à l'Hiſtoire une de ſes plus curieuſes circonſtances. Le Roy des Romains devoit faire hommage à l'Empereur ſon frere, pour les Terres de l'ancien Patrimoine de la Maiſon d'Autriche qui relevoient de l'Empire, & l'on n'oublioit rien de ce qui ſervoit à en rendre la ceremonie plus magnifique. Des fêtes de pluſieurs maniéres en devoient faire l'ouverture & la concluſion ; * & comme les Alemans ſe piquoient d'être les premiers Inventeurs des Tournois, il y en avoit où les me-

* Cabeſtui dans ſon troiſiéme Tome

1530. plus leſtes Cavaliers du Septentrion s'attendoient à ſignaler leur force & leur adreſſe. Le Langrave paſſoit ſans contredit en cette ſorte d'exercice pour le plus parfait, & les courſes n'auroient pas été belles au gré des Spectateurs, s'il n'eût été des Tenans.

Il y parut dans un équipage des plus ſomptueux; mais lors qu'on y penſoit le moins il eſquiva ſans être apperçû, & arriva par des ruës détournées à une fauſſe porte, dont l'Empereur avoit laiſſé la clef aux Magiſtrats; parce qu'elle ne s'ouvroit que la nuit, & dans les rencontres extraordinaires, où il falloit dépêcher des Couriers ſans bruit. Elle fut ouverte par des gens du Magiſtrat, que les Proteſtans avoient corrompus, & le Langrave peu accompagné arriva dans ſes Etats.

L'Empereur n'apprit ſa ſortie que lors qu'il n'étoit plus temps de le faire ſuivre, & s'en plaignit inutilement aux autres Princes Proteſtans. Ils lui repartirent que le Langrave ayant appris que ſa femme étoit à l'extrêmité avoit crû être obligé de la viſiter, & qu'il n'avoit oſé prendre congé de ſa Majeſté Imperiale, de peur de l'interrompre dans le divertiſſement du Tournoy qu'elle alloit prendre. L'Empereur ne feignit d'être ſatisfait de cette réponſe qu'aprés que les Proteſtans lui eurent donné parole de ne point partir ſans lui en donner avis. Il recommença de négocier avec eux à deſſein de les diſpoſer à rentrer pour ſix mois dans la Communion Romaine; c'eſt à dire juſqu'au Concile dont il promettoit la convocation dans ce temps.

Mais les Proteſtans témoignerent alors plus d'obſtination que ſa Majeſté Imperiale n'avoit crû. Elle n'étoit point armée & ils l'étoient. Le meilleur Officier d'entr'eux étoit prêt de ſe mettre à la tête de leurs troupes, & de les conduire par tout où ils lui manderoient de venir; & ce fut là-deſſus qu'ils oſerent repartir, qu'encore qu'ils fuſſent dans la diſpoſition d'accorder toutes les choſes poſſibles en contempla-

tion

tion de la Paix, leur conſcience ne permettoit pas qu'ils diſſimulaſſent pour un moment en matiére de Religion, bien loin de feindre pour ſix mois comme on ſouhaitoit d'eux. 1530.

Ainſi l'Empereur fut obligé de réduire la négociation au dernier temperament qui reſtoit ouvert pour la réconciliation. Il conſiſtoit à tirer au moins promeſſe des Princes Proteſtans qu'ils permettroient l'exercice de la Religion Catholique à ceux de leurs Sujets qui avoient perſeveré dans la créance de leurs peres : & les Princes Proteſtans y auroient volontiers conſenti, s'ils ne ſe fuſſent défiez qu'on ne leur demandoit la liberté de conſcience juſqu'au Concile, que pour exciter dans leurs Etats une diviſion qui les rendroit incapables de ſe défendre, lors qu'ils y ſeroient attaquez. Ils répondirent donc ſur ce ſoupçon, que la charité qu'ils devoient avoir pour leurs Peuples les empêchoit de permettre que l'on continuât de leur enſeigner une mauvaiſe doctrine ; & comme ils prirent en même temps congé de l'Empereur, ſa Majeſté de qui la réputation étoit deſormais trop engagée, pour conſentir que la Diette ſe terminât ſans en tirer aucun avantage, les pria de differer leur départ de quatre jours, & fit dreſſer durant ce temps, par les Archevêques de Mayence & de Salsbourg, par les Evêques de Strasbourg & de Spire, & par les Ducs Georges de Saxe, Guillaume de Baviére, & Henry de Brunſvic un Decret Imperial qui fut publié en pleine Diette le vingt-deux de Septembre mil cinq cens trente.*

Sa Majeſté expoſoit amplement que les Proteſtans luy avoient preſenté leur Confeſſion de foi qui avoit été réfutée par des témoignages authentiques de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Peres : Qu'il y avoit eu en ſuite diverſes Conferences entre les mêmes Proteſtans & les Catholiques, dont le Réſultat avoit été que les Proteſtans s'étoient retractez en certains points contraires à l'ancienne Egliſe & s'étoient

* Dans les Actes de la Conference d'Ausbourg.

1530. obſtinez à nier les autres. Sur quoi ſa Majeſté Imperiale qui aimoit la paix, & avoit de l'horreur pour les Conſeils violens leur accordoit juſques au quinze d'Avril de l'année ſuivante, pour examiner s'il ne leur ſeroit pas plus ſalutaire de retourner à la Communion Catholique, que de perſeverer dans le Schiſme qu'ils avoient formé ; mais qu'elle entendoit cependant qu'ils ne donnaſſent au Public rien de nouveau en matiére de Religion : Qu'ils n'innovaſſent rien ſur ce ſujet, & qu'ils n'attiraſſent à leur parti & ne contraigniſſent perſonne de ſuivre leurs ſentimens : Qu'ils laiſſaſſent agir dans une entiére liberté quiconque voudroit exercer dans leurs Etats l'ancienne Religion : Qu'ils réprimaſſent les Anabaptiſtes, & qu'ils ſe preparaſſent pour preſenter leurs griefs au Concile qui ſeroit convoqué dans ſix mois. Les Proteſtans refuſerent de ſe ſoûmettre à ce Decret, & preſenterent à l'Empereur l'Apologie de leur Confeſſion ſous prétexte que les motifs de leurs refus y étoient amplement repreſentez. L'Empereur les rebuta en menaçant que ſi ſon Decret n'étoit reçû, il ſçavoit bien les voyes de le faire executer ; & l'Electeur de Brandebourg qui continuoit à ſe porter pour Médiateur, ajoûta dans un entretien à part, que s'ils n'acquieſcoient à ce que l'on deſiroit, ou pour mieux dire s'ils ne s'accommodoient au temps, ils alloient jetter l'Alemagne dans une diviſion qui y cauſeroit dans peu de mois la guerre civile : Que les Princes & les Etats Catholiques étoient plus forts qu'eux ſans comparaiſon ; & que néanmoins ces Princes & ces Etats qui avoient dreſſé le Decret l'avoient accepté, & avoient offert à l'Empereur leurs biens & juſqu'à la derniére goutte de leur ſang pour le faire univerſellement obſerver : Qu'il leur avoit promis à ſon tour de joindre à leurs armées celles de ſes autres Etats, & d'accabler ainſi tout d'un coup les Réfractaires par un excés de puiſſance : Qu'il avoit engagé ſa parole de ne pas ſortir d'Alemagne, qu'il ne la vît réünie

réünie ſous une même Religion ; & qu'il ſe faiſoit 1530.
fort non ſeulement de n'être pas traverſé, mais encore d'être ſecondé par les autres Princes Chrêtiens dans une ſi ſainte entrepriſe. Il y a beaucoup d'apparence que ces derniéres paroles auroient été plus efficaces que tout ce qui avoit ſervi juſques-là pour réconcilier les eſprits, ſi les Catholiques euſſent vécu dans une union auſſi étroite qu'étoit alors celle des Proteſtans ; mais la bonne intelligence ne dure pas long-temps entre des petits Souverains, quoy qu'ils en ayent un trés-grand à leur tête, lors que le danger dont la cauſe commune eſt menacée ne regarde pas auſſi-bien les uns que les autres.

Les Electeurs de Mayence, de Tréves & le Palatin étoient aſſurez de ſupporter les premiéres & les principales incommoditez de la guerre civile qui arriveroit dans l'Empire à cauſe de la Religion ; parce que leurs Etats étoient les plus proches des lieux où l'Hereſie s'étoit inſinuée, & n'avoient alors aucune Place forte pour en arrêter l'impetuoſité, en attendant que les forces des autres Princes Catholiques marchaſſent à leur ſecours. Il n'en falut pas davantage pour rendre vaine la derniére menace de l'Empereur en achevant de perſuader les Proteſtans que tous les Catholiques ne joindroient point leurs armées à celle de ſa Majeſté Imperiale pour les opprimer ; ou s'ils le faiſoient ce ſeroit ſi foiblement, que les Religions nouvelles en ſeroient plûtôt affermies qu'ébranlées. Les trois Electeurs qu'on vient de nommer firent dire par des perſonnes interpoſées aux Proteſtans, qu'ils deſavoüoient tout ce que l'Electeur de Brandebourg leur avoit dit du ſecours qu'ils devoient donner contr'eux : Qu'ils n'avoient rien promis de ſemblable, & qu'ils n'étoient pas gens à ſe liguer pour tuër leur Compatriotes. Les Proteſtans qui n'avoient ainſi plus rien à craindre, s'obſtinerent à ne rien relâcher des deux Confeſſions de foy qu'ils avoient preſentées, & partirent de la Diette à la fin d'Octobre.

1530. Leur abſence facilita la publication de l'Edit de l'Empereur, qui ſe fit peu de jours aprés; mais ils en prétendirent cauſe d'ignorance, & prirent les précautions dont ils avoient beſoin pour éviter d'être ſurpris. Le Decret fut preſque tout à fait inutile, & la fameuſe Diette d'Ausbourg eut le ſuccés de toutes les réconciliations entrepriſes à contre-temps; puiſque l'Empereur aprés y avoir épuiſé ſa plus fine politique, ne ſatisfit point les Catholiques & irrita les Proteſtans, juſques-là qu'ils aimerent mieux s'appliquer à cimenter leur liaiſon qu'à ſe réünir avec les Catholiques.

Luther commença luy-même un Ouvrage ſi néceſſaire dans cette veuë, & quoy qu'il y eût de la honte à ſe rétracter, il l'eſſuya dans le deſtin & dans la veuë d'attirer plus de gens à ſon parti: car en premier lieu dans ſes précédens Livres il avoit parlé contre la Penitence, & il avoüa dans le Livre pour la diſcipline des Egliſes de Saxe, * que les Paſteurs inſpiroient aux Peuples une vaine confiance, lors qu'ils leur parloient de la rémiſſion des pechez ſans faire aucune mention de ſatisfaire à la juſtice de Dieu par des fruits dignes de penitence. En ſecond lieu il avoit animé les Seculiers à piller les Eccleſiaſtiques, & il exhorta tout le monde à leur faire du bien. En troiſiéme lieu il avoit nié le libre arbitre, & il aſſura que les hommes en avoient aſſez pour s'acquiter des commandemens & des défenſes qui leur étoient faites dans toute l'étenduë des actions civiles. En quatriéme lieu il avoit eu l'audace dans ſa Traduction Alemande de la Bible d'en alterer tous les paſſages qui pouvoient ſervir à favoriſer ſa doctrine; & en attendant qu'il fit réimprimer ſa Traduction plus correcte, il défendit de rien ajoüter, diminuer ou changer à la même Ecriture. En cinquiéme lieu il avoit écrit en répondant au Roy d'Angleterre, qu'il ſçavoit ſi certainement que Dieu luy avoit inſpiré la doctrine qu'il enſeignoit, qu'il n'en pouvoit douter, & il déclara en réfutant les Sacramentaires que l'on

* Melanchton la dreſſa par ordre de Luther

l'on ne devoit avoir égard qu'aux Livres qu'il avoit 1530.
composez depuis quatre ou cinq ans. En sixiéme lieu il avoit accusé d'inutilité les priéres sous prétexte que celles de Jesus Christ avoient obtenu tout ce qu'il faloit, & il exhorta ceux de sa Secte à les employer pour toutes sortes de sujets. En septiéme lieu il avoit aboli les fêtes sur ce qu'à son dire on dérogeoit par là à l'observation des Dimanches, & il les rétablit solemnellement. En huitiéme lieu il avoit rejetté les bonnes œuvres, & il prétendit qu'elles étoient aussi nécessaires au salut que le Décalogue où elles étoient compriſes. En neuviéme lieu il avoit osé prêcher qu'une fille qui avoit douze ans accomplis n'étoit plus en état de se passer du mariage, & il voulut que l'on exhortât à la continence toutes les filles en général sans distinction d'âge ni de temperament. En dixiéme lieu il avoit autorisé la licence en dispensant les Peuples d'obéir à leur Seigneur, & en faisant consister la liberté Chrêtienne à ne leur pas payer les entrées, à ne se pas confesser, & à manger de toutes sortes de viandes, & il soûtint que ces quatre privileges prétendus étoient de veritables corruptions. En onziéme lieu il avoit défendu d'aller à la guerre contre les Turcs sous prétexte que la vangeance n'étoit pas permise aux Chrêtiens, & il condamna de témérité quiconque oseroit enseigner à l'avenir une semblable doctrine. En douziéme lieu il avoit prêché dans ses Sermons contre la mortification de la chair, & il déclara que l'Ecriture l'avoit ordonnée en cent expressions differentes, afin de mieux graver dans les esprits un commandement si nécessaire. En treiziéme lieu il avoit abaissé les Magistrats, & il les releva en obligeant d'observer les Loix contenuës dans le Droit civil, & sur tout les Constitutions de l'Empire contre le larcin. En quatorziéme lieu il avoit comparé les Colleges aux Villes de Sodome & de Gomorre, & il eut soin de les rétablir, & d'en faire bâtir dans les Villes où il n'y en avoit pas. En

1530. quinziéme lieu il avoit enſeigné à aimer davantage les excommunications qu'à les craindre ; & il voulut qu'elles fuſſent deſormais employées contre les péchez d'habitude dont on ne ſe ſeroit point corrigé aprés un ou deux avertiſſemens. En ſeiziéme lieu il s'étoit mocqué des Loix de l'Egliſe, & les avoit fait brûler publiquement, & il exhorta ceux de Saxe à avoir de la reverence pour elles. En dix-ſeptiéme lieu il avoit retranché les ceremonies & le Canon de la Meſſe, & il les remit en partie : en dix-huitiéme lieu il n'avoit pas voulu que l'on ſe confeſſât avant que de recevoir l'Euchariſtie, & il le jugea néceſſaire. En dix-neuviéme lieu il avoit attribué le Sacerdoce indifferemment à tous les Chrêtiens, & il le réduiſit à ceux qui ſeroient legitimement ordonnez. En vingtiéme lieu il avoit négligé les témoignages des ſaints Peres, & il obligea ceux de ſa Secte à y avoir recours.

Mais l'union ſi deſirée entre les Proteſtans fut refroidie par la guerre qui ſurvint inopinément entre les Suiſſes des treize Cantons dont leur République eſt compoſée. Il n'en étoit reſté de Catholiques que les cinq plus petits, * de Lucerne, de Suis, de Zug, d'Uri & d'Underval, c'eſt à dire environ le quart du Païs, encore le Capitaine de ſaint Gal, & le Prevoſt de la Vallée du Rhin qui leur étoient Sujets, avoient-ils voulu faire profeſſion de la doctrine de Zuingle. Les Cantons Catholiques ne l'avoient pas plûtôt ſçû qu'ils avoient dépoſé ces deux Officiers ; mais ils trouverent plus de difficulté qu'ils ne penſoient à executer leur Sentence. Les deux Officiers dépoſez refuſerent d'y acquieſcer & ne doutant point qu'on ne les y contraignît à vive force, ils s'adreſſerent aux huit Cantons Zuingliens, dont ils demanderent la protection à cauſe qu'on les dépoüilloit en haine de la Religion.

* Dans le Manifeſte des Suiſſes Catholiques.

Les Zuingliens qui ſe ſentoient les plus forts furent ravis de trouver le prétexte de rupture qu'ils cherchoient.

choient il y avoit long-temps ; mais quelques préve- 1539.
nus & paſſionnez qu'ils fuſſent, il leur parut y avoir une injuſtice ſi viſible, & de ſi mauvais exemple à favoriſer la révolte des Sujets de leurs Alliez, qu'ils n'oſerent l'entreprendre directement comme ils en étoient ſolicitez. Ils ſe contenterent donc de recevoir dans leurs Etats le Capitaine & le Prevoſt lors qu'ils furent pouſſez, & de leur y donner des emplois auſſi conſiderables que ceux qu'ils avoient perdus.

Mais voici les voyes indirectes par où ils chercherent à ſe vanger. Le Terroir des Cantons Catholiques étoit ſi ſterile, que d'un côté ils ne recueilloient point aſſez de bled pour leur ſubſiſtance, & de l'autre il faloit que ce qu'ils en tiroient des Païs voiſins paſſât par celuy des Cantons Zuingliens. Il en étoit preſque de même à l'égard du peu de trafic qui ſe faiſoit dans les Cantons Catholiques. Car les Marchands qui y entroient & en ſortoient, ne le faiſoient qu'avec la permiſſion des Cantons Zuingliens, qui n'eurent ainſi qu'à fermer les paſſages pour fruſtrer les Catholiques des deux principales commoditez de la vie qui ſont le pain & le commerce.

Les Catholiques s'en plaignirent hautement comme d'une contravention manifeſte à la Société des treize Cantons ; mais on leur dit pour toute réponſe, qu'ils étoient indignes de la condeſcendance que l'on avoit euë juſques-là pour eux, puis qu'ils maltraitoient d'honnêtes gens pour le fait de la Religion, & qu'ils empêchoient qu'on ne prêchât chez eux l'Evangile dans toute ſa pureté, & que l'on y lût l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire.

Les Catholiques jugerent ſagement par ce refus, qu'ils n'obtiendroient rien que par la force : & comme l'inégalité de leur nombre en comparaiſon de celuy de leurs Adverſaires ne pouvoit être ſuppléée que par une extrême diligence, *ils laiſſerent

* Dans la Relation du combat de Zuric.

1530. leur artillerie pour aller plus vite, & arriverent au nombre d'environ huit mille auprés de la montagne de Zuric, avant que leurs ennemis euſſent rien appris de leur marche. Ils chargerent avec tant d'impetuoſité quinze cens Zuingliens, qui s'étoient retranchez au bas du Mont, qu'ils les mirent en fuite. Mais le peu de diſtance qu'il y avoit de là juſqu'à la Ville de Zuric, attira bien-tôt ſur les Catholiques Vainqueurs juſqu'à vingt mille ennemis. Zuingle qui n'avoit encore que quarante-quatre ans, & reſſentoit alors par conſequent l'ardeur militaire, par laquelle il avoit autrefois commencé à ſe ſignaler, voulut en toute maniére commander ceux qui combattoient pour ſa querelle, & ne put être perſuadé de s'en abtenir par ſes amis qui avoient plus de ſujet d'apprehender pour ſa perſonne que pour celles des autres.

On ne s'amuſe point ici à examiner les excuſes qu'apporterent depuis ſes Diſciples pour excuſer ſa conduite, & l'on employe plus utilement le temps à marquer la plus vray-ſemblable raiſon qu'il eut de vouloir finir ſa vie en exerçant la fonction de Général d'armée. Il ſe ſouvenoit d'avoir autrefois compoſé des Livres à deſſein de prouver que les veritables Chrêtiens ne devoient pas porter les armes contre les Turcs, & que les treize Cantons avoient offenſé Dieu, lors qu'ils avoient ſigné les Traitez qui les obligeoient à fournir pour de l'argent des ſoldats aux Rois de France. S'il eût encore évité de ſe trouver à la bataille qui s'alloit donner pour ſa querelle, ſes Compatriotes l'auroient ſoupçonné d'être devenu lâche, & de chercher toûjours de nouveaux prétextes pour s'exempter de combattre.

Il ſe mit donc à la tête de vingt mille hommes, & marcha tout armé au ſecours de ceux de ſon party qui avoient été batus. Les Catholiques qui avoient eu le loiſir de reprendre haleine, le voyant venir & ne doutant point d'être vaincus s'ils oſoient l'at-

l'attendre en raſe campagne, ſe mirent en bataille derriére un défilé par où il ne pouvoit paſſer que peu d'ennemis à la fois. Les Zuingliens s'arrêterent, & ceux du Conſeil de Zuric qui avoient tous ſuivy Zuingle s'imaginerent que leurs gens faiſoient halte faute de courage. Ils entrerent avec luy dans le défilé pour les animer; mais ils trouverent à l'iſſuë les Catholiques qui les tuérent tous excepté ſept qui ſe ſauverent plus par hazard que par valeur. 1531.

Les curieux obſerverent que ce malheur leur arriva le même jour ſix ans aprés qu'ils s'étoient rendus Juges de la Religion, & qu'ils avoient aboli la Catholique dans leur Canton. Leurs gens moins retenus qu'irritez d'une perte ſi conſiderable, n'oublierent rien de ce qui ſervoit à la réparer. Ils ſe rendirent maîtres du défilé, & ils gagnerent aſſez de terrain au delà pour s'y ranger en bataille. Ils combattirent obſtinément, & mirent plus d'une fois la victoire en balance; mais enfin la mort de Zuingle l'acquit entiérement aux Catholiques. Cet homme intrépide aprés s'être acquité des fonctions ſi peu compatibles de Général d'armée & de Predicateur, reçût un coup qui le renverſa. Ses troupes le croyant mort en furent ſi épouventées qu'elles lâcherent le pied, & les Vainqueurs aprés les avoir pourſuivis revinrent au lieu où il étoit tombé: ils luy trouverent encore des marques de vie, & luy promirent de le ſauver s'il vouloit renoncer à ſa doctrine. Il avoit perdu l'uſage de la parole; mais il fit tant de démonſtrations exterieures de perſiſter dans ſes opinions, que les Catholiques effarouchez par ſon obſtination acheverent de le tuër. Les Auteurs ne conviennent pas du nombre des morts. Carion & les autres Lutheriens les font monter juſqu'à cinq mille: les Catholiques n'en mettent que trois mille: Hoſpinien & les autres Sacramentaires les réduiſent à cinq cens, & celuy qui a fait la Preface des Ouvrages de Zuingle n'en met que

1530. quatre cens. Mais ils conviennent pour la plûpart que les Catholiques ne perdirent que quinze ſoldats. Ecolampade ne voulut ou ne pût ſurvivre à ſon intime ami Zuingle. Il avoit été ſi laborieux durant ſa vie, que la maladie ne l'obligea point à diſcontinuer ſon travail. Il lût & écrivit à l'ordinaire, & lors que ſes amis le venoient viſiter il diſputoit avec eux ſur les matiéres les plus épineuſes & les plus abſtraites de la Theologie. Perſonne ne l'ouït ſe plaindre & il ne parla de ſon mal qu'aux Médecins. Comme il n'avoit point d'autre bien que les appointemens qu'il tiroit de ſa charge de Profeſſeur, il railla ceux qui lui parlerent de faire un teſtament. Lors qu'il ſentit approcher ſa derniére heure, il prit congé des Miniſtres de Bâle ſes Collegues en leur diſant qu'il alloit gayement ſoûtenir devant le Tribunal de Dieu la verité qu'il leur avoit annoncée, mais ce furent les Sacramentaires ſes Diſciples qui rapporterent ainſi ſa fin. Car les autres Hiſtoriens publiérent qu'il s'étoit empoiſonné aprés avoir tâché plus d'une fois de ſe tuer.

Les Suiſſes Proteſtans lui firent de ſuperbes funerailles & marcherent avec un nouveau Corps d'armée de trente mille hommes pour vanger la mort de leurs deux Theologiens ; mais au lieu d'aller unis contre les Vainqueurs, & de les accabler par un excés de puiſſance, il ſe diviſerent en deux parties à peu prés égales dont l'une prit la route de Zug, & l'autre celle de Lucerne. Les Catholiques informez de leur multitude avoient d'abord réſolu de ſe tenir ſeulement ſur la défenſive. Mais au premier avis de leur ſeparation, ils ſe hâterent de combattre les deux Corps Zuingliens l'un aprés l'autre. Ils allerent au nombre de dix-huit mille au devant de celui qui s'avançoit contre Lucerne, & l'attaquerent avec tant de furie qu'ils le mirent en déroute. Sept ou huit cens Zuingliens demeurerent ſur la place, & il s'en noya preſque autant dans la Riviere voiſine, ceux qui ſe cache-

cacherent dans les brouſſailles paſſerent à la verité une mauvaiſe nuit ; mais en récompenſe ils eurent le bonheur d'éviter la premiére impetuoſité des Catholiques : ce qui ſauva la vie à la plûpart : car le lendemain on donna quartier à tous ceux qui promirent de retourner à la Communion de l'Egliſe Romaine. Les Zuingliens ſe preparerent avec tant de diligence pour tirer leur revanche des deux pertes qu'ils venoient de faire, qu'ils mirent ſur pied trois armées le ſeptiéme jour d'aprés qui fut le vingt-quatre d'Octobre. On n'a pas ſçû préciſément de combien de gens elle étoit compoſée ; mais il eſt conſtant que pour être plus aſſurée de la victoire qu'elle vouloit remporter en toutes maniéres, elle prit deux précautions dont la moindre lui donnoit de grands avantages ſur ſes ennemis. L'une fut de les attaquer la nuit lors qu'ils y penſeroient le moins, l'autre de choiſir la conjoncture que les forces Catholiques s'étoient diviſées, celles du Canton de Lucerne qui étoient les plus conſiderables s'étant ſeparées des autres ſur un faux bruit, que les Zuingliens avoient fait courir à deſſein, que les Bernois s'étoient détachez de leur gros pour ravager le Territoire de Lucerne. Mais il n'y a preſque point de ſecret qui ſoit inviolablement gardé dans les guerres civiles.

Les Suiſſes Proteſtans ne trouverent à la verité que les forces des quatre Cantons Catholiques ; mais ils les trouverent ſi préciſément informées de l'attaque qu'on leur alloit livrer, que les ſoldats pour ſe reconnoître à la foible lueur des tenebres, & pour s'entre-aider à la défenſive avoient chacun une chemiſe blanche ſur ſes armes. * Le choc commença un peu aprés la minuit du vingt-quatre d'Octobre, & fut ſi ſanglant que les plus experimentez des deux partis avoüerent que la valeur des Suiſſes ne s'étoit jamais ſi obſtinément éprouvée à ſon propre dommage. Les cinq premiers bataillons que les Catholiques oppoſerent aux Zuingliens furent entiérement défaits, mais les

* Dans les Relations des cinq bataillons.

1530. les autres qui prirent leur place défirent à leur tour les Zuingliens, & les contraignirent de lâcher le pied aprés leur avoir tué ſix mille hommes.

Les Vaincus imputerent leur perte à la hâte qu'ils avoient eu de combattre ſans attendre le ſecours que les Villes Imperiales de leur alliance leur envoyoient qui n'étoit éloigné de leur camp que d'environ une journée de marche en Corps d'armée. Ils allerent au devant, & la jonction ſe fit ſans que l'on ſe mît en devoir de l'empêcher. Ils retournerent contre les Catholiques & les inviterent à une quatriéme bataille, elle fût acceptée le dernier d'Octobre, ſix jours aprés la troiſiéme ; mais le mauvais temps ne permit ni aux Zuingliens ni aux Catholiques d'en venir aux mains. Ils camperent néanmoins aſſez prés les uns des autres, & les Catholiques au lieu de ſe repoſer la nuit attaquerent & forcerent le Camp des Zuingliens. Ils leur tuérent cinq mille hommes, & en prirent trois mille priſonniers. On les croyoit tellement affoiblis par quatre pertes conſecutives ſi proches l'une de l'autre, qu'ils n'oſeroient pas en haſarder une cinquiéme ; mais la honte & le deſir de vangeance l'emporterent à ce coup ſur la raiſon d'Etat.

Les Catholiques avoient réſolu d'aller en proceſſion à Nôtre-Dame de l'Hermitage pour y rendre graces à Dieu de leurs victoires. Et les Zuingliens perſuadez qu'ils les trouveroient en deſordre réünirent ce qui leur reſtoit de gens de guerre à deſſein de les tailler en piéces, & de ruïner la Chapelle, les quatre Banniéres de Berne, de Schafouſe, de Bâle, & de Mulhauſe qui ſervoient à convoquer le Ban & l'arriéreban furent portées, & l'on choiſit le champ de bataille ſur une montagne par où il faloit que les Catholiques paſſaſſent pour aller à l'Hermitage ; mais ceux-cy avoient pris des précautions dont on eût eu de la peine à les juger capables. Tous les hommes en état de porter les armes marchoient en bataille ; & faiſoient en cette poſture comme l'avant-garde de la

Pro-

Proceſſion, les vieux, les infirmes, les femmes & les enfans ſuivoient ; & le Clergé alloit le dernier à ſon ordinaire. Ainſi les Zuingliens qui s'étoient attendus à ſurprendre leurs Adverſaires furent réduits à les combattre réguliérement, & comme il n'étoit pas poſſible que cette mépriſe ne cauſât du changement dans leurs rangs, les Catholiques y penetrerent à la troiſiéme charge & les défirent pour la cinquiéme fois. Le nombre des Zuingliens morts ſur le champ, ou précipitez du haut de la montagne ſur les rochers qui l'eſcarpoient à droit & à gauche fût encore de cinq mille, & les quatre Banniéres reſterent au pouvoir des Vainqueurs. Les Zuingliens incapables de lever une ſixiéme armée, & trop fiers pour demander la paix uſerent de cet artifice pour l'obtenir. Ils eurent recours à l'entremiſe des Villes Imperiales de leur parti qui fût ſi puiſſante, que l'Evêque de Veruli Nonce du Pape ſe mit inutilement en devoir de la traverſer. Tant de victoires qui devoient avoir élevé le cœur des cinq Cantons l'abaiſſerent d'une maniére ſi pitoyable qu'ils voulurent bien n'en tirer aucun avantage. *Ils ſe contenterent de traiter d'égaux des gens que le ſort des armes avoit ſi ſouvent rendu leurs inferieurs, & ils s'arrêterent lors qu'il ne s'agiſſoit plus que d'entrer dans les Villes Zuingliennes dont aucune ne leur conteſtoit plus l'entrée, & d'y rétablir la Religion Catholique. Ils conclurent un accommodement qui dure encore depuis plus de ſept vingt ans, à ces deux ſeules conditions que les treize Cantons perſiſteroient à l'avenir dans la Religion dont ils faiſoient alors profeſſion ſans ſe troubler les uns les autres à cette occaſion, & qu'ils renonceroient reciproquement aux Ligues formées dans cette conſideration, ſçavoir les Catholiques à celle du Roi de Hongrie, & les Zuingliens à celle du Langrave de Heſſe & de la Ville de Strasbourg. Tout le monde en fût tellement étonné que les Cantons Catholiques crurent être obligez à rendre un compte public de leurs

1530.

* Dans la Lettre du Nonce au Pape.

1530. leurs actions. Ils dreſſerent un eſpece de Manifeſte qui ſe réduiſoit à deux excuſes, l'une que n'étant pas assurez de vaincre toûjours, & leur perte étant infaillible, s'il leur arrivoit une ſeule fois d'être vaincus, ils avoient dû prévenir le malheur en s'accommodant au plutôt. L'autre que les Cantons Zuingliens venant de perdre les trois perſonnes qui leur avoient fait changer de Religion, & qui les entretenoient dans le Schiſme, il y avoit apparence qu'ils retourneroient à la Communion de l'Egliſe Catholique, pourvû qu'on les laiſſât en tel état, qu'ils ne ſemblaſſent point y avoir été contraints par la voye des armes. Les trois perſonnes dont ils vouloient parler étoient Zuingle, Ecolampade, & Carloſtad, celui-ci venoit en effet de mourir à Bâle où la perſecution de Luther l'avoit obligé à ſe réfugier. Il s'y repoſoit des fatigues qu'il avoit ſouffertes à labourer la terre durant tant d'années pour gagner ſa vie, lorſqu'il fut ſurpris d'apoplexie au ſortir de la Chaire, où il avoit ſoûtenu avec une vigueur extraordinaire la doctrine Sacramentaire, qu'il ſe vantoit d'avoir enſeigné avant Zuingle. L'Hiſtorien Mehou dit avoir lû dans les Regiſtres publics de Bâle, que le même Carloſtad trois jours avant ſa mort apperçût en haranguant au peuple un homme défiguré extraordinaire au côté du Magiſtrat ſans qu'aucun autre le vit, qu'étant retourné dans ſa maiſon ſon fils tout effrayé lui raconta que le même homme y étoit venu, l'avoit pris par les cheveux, avoit menacé de lui rompre la tête contre les murailles, & ne l'avoit laiſſé en diſparoiſſant qu'à condition d'avertir ſon pere qu'il reviendroit dans trois jours, & qu'il lui en feroit autant. La diſcorde pour la Religion n'étoit pas moindre en Alemagne que dans la Suiſſe quoi qu'elle n'y fût pas ſi ſanguinaire, & cela procedoit ſans doute du temperament des Alemans qui tout réſolus qu'ils étoient à la guerre civile la differoient néanmoins juſqu'à ce que les précautions pour la faire durer plus

long-

long-temps eussent été prises de part & d'autre. 1530

Les Protestans assurez que l'Empereur n'avoit pas fait dresser avec tant de soin, & publier à la Diette d'Ausbourg son Decret pour le laisser sans execution, s'assemblerent à Smalchalde pour déliberer sur les moyens de l'en empêcher. Il n'y en avoit point de plus prompt ni de plus efficace que celui de se liguer, & il vint d'abord en pensée à tous les Princes & les Députez de l'Assemblée ; mais les plus éclairez y trouverent une difficulté que la prudence ne pouvoit ni éviter ni surmonter. Elle consistoit en ce que les plus anciennes Constitutions de l'Empire défendoient en termes exprés toutes sortes d'associations qui s'y feroient autrement que par l'ordre, ou du moins par le consentement de l'Empereur, & vouloient que si l'une ou l'autre de ces conditions leur manquoient, elles demeurassent nulles, & que l'on procedât de plus contre ceux qui les auroient formées avec toute la severité juridique jusqu'à les mettre au ban de l'Empire inclusivement. Il y avoit donc à craindre que sa Majesté Imperiale n'usât de cette extrême rigueur, & ne s'enrichît sous un prétexte si plausible, des dépoüilles des Protestans dont il lui suffiroit de faire la moindre part aux Catholiques, pour les engager à le seconder dans une si belle occasion de piller. Cependant on jugea que l'obstacle n'étoit pas si dangereux que la Ligue étoit nécessaire: on espera que le hasard ou la bonne fortune des Protestans l'éluderoit au moins si elle ne le pouvoit surmonter, & pourtant on ne négligea rien de ce qui servoit à moins irriter l'Empereur. On fit à la verité une Ligue ; mais on la fit purement défensive, & l'on ne s'y proposa point d'autre fin que de se maintenir dans la Religion Lutherienne. * Elle fut signée par tous les Princes Protestans qui s'étoient trouvez à la Diette d'Ausbourg, & de plus par les Comtes Albert, & Gerard de Mansfeld, & par les Députez des Villes de Magdebourg & de Brême : On prescrivit

* Dans les Articles de Smalchalde.

1530. vit le terme de ſix ſemaines à quiconque y voudroit entrer, & l'on ordonna que les Ducs de Holſtein, de Seleſvic & de Meclebourg, les Villes de Hambourg, de Lubek, & de Northein, de Francfort, de Brunſvic, de Gottingue, de Minden, de Hannover, de Hildeshein, d'Embec, & de Stetin y ſeroient invitées par des Emiſſaires ſecrets. L'Aſſemblée de Smalchalde avoit été ſi publique, que l'Empereur n'en pouvoit ignorer les intrigues ni le Réſultat. Il y alloit de ſa gloire auſſi bien que de celle de Dieu de réprimer l'inſolence des Proteſtans, & ſa réputation y étoit tellement engagée, qu'il ne pouvoit ſans la perdre ni ſupporter ni diſſimuler l'injure qu'il recevoit. Rien ne l'empêchoit de s'en reſſentir, au contraire tout conſpiroit à lui en faciliter la vangeance. Il étoit beaucoup plus puiſſant en toute maniére que ſes Prédéceſſeurs ne l'avoient été. Et ſes Etats hereditaires quoyque trés-éloignez les uns des autres joüiſſoient pourtant tous d'une tranquillité profonde. Il étoit en paix avec la France, & cette Couronne avoit acheté trop cher le Traité de Cambray pour le rompre à la conſideration des Proteſtans dont elle n'avoit pas d'ailleurs ſujet d'être ſatisfaite; puiſque c'étoient eux qui avoient principalement rempli les armées Imperiales; qui l'avoient vaincuë devant Pavie, & lui avoient enlevé le Royaume de Naples lors qu'il ne lui en reſtoit plus qu'une Ville à recouvrer. La ruine entiére des Proteſtans devoit apparemment être l'ouvrage d'une ſeule Campagne: car outre qu'ils n'avoient point de Places, ils manquoient également d'argent & de crédit. Ainſi le plus grand effort dont ils étoient capables conſiſtoit à lever des troupes à la hâte qui ſe diſſiperoient d'elles-mêmes ou ſeroient infailliblement défaites par l'armée aguerrie de l'Empereur. Il n'y avoit aucune apparence qu'aprés qu'il les auroient perduës, ils en puſſent mettre ſur pied de nouvelles: car outre la conſternation dont ils ſeroient preſque tous ſaiſis, leur union qui ne faiſoit

soit que de commencer n'étoit point encore à l'é- 1530.
preuve de la perte d'une bataille. Il ne manquoit donc à l'Empereur pour exterminer l'Heresie que la volonté & la promptitude de l'executer, & il voyoit que s'il étoit assez heureux pour en venir à bout, il s'éleveroit infiniment au dessus de tous les Empereurs qui l'avoient précédé depuis Charlemagne. Mais il est peu de Princes qui ayent conservé leur zele lors qu'il est également contraire à leur passion dominante & à leur intérêt. On sçait que le Duché de Milan avoit toûjours été l'inclination de Charles-Quint aussi bien que de François Premier : Que Charles l'avoit ôté à François il y avoit dix ans : Que François avoit inutilement tâché de le recouvrer durant un si long-temps, & qu'encore que sa mauvaise fortune l'eût contraint d'y renoncer par les deux Traitez consecutifs de Madrid & de Cambrai; il n'avoit néanmoins perdu ni le dessein de le r'avoir ni le prétexte d'y rentrer en sureté de conscience. Charles en étoit averti & quand il ne l'auroit pas été, il jugeoit de l'intention de François par la sienne propre, & il supposoit que le Roy Trés-Chrêtien n'attendoit qu'une occasion favorable de lui enlever le Milanez ; parce que s'il eût été en la place du Roy Trés-Chrêtien il en auroit usé de même.

C'étoit-là le principe de l'effroyable jalousie qui régnoit dans l'esprit de l'Empereur. Il ne pouvoit opprimer les Protestans d'Alemagne qu'avec l'armée aguerrie qu'il entretenoit dans le Milanez, & il étoit persuadé que s'il l'en tiroit, le Roy de France se saisiroit aussi-tôt de ce Duché. Il ne pouvoit se résoudre ni à perdre ni à hasarder un Etat si florissant, & il aimoit mieux le voir en toutes autres mains qu'en celles de son Adversaire. Cette jalousie qui le posseda toute sa vie, étoit secondée par le plus puissant des intérêts civils. L'Empereur n'avoit pas plûtôt été couronné, qu'il s'étoit mis en peine de conserver l'Empire dans sa Maison : & comme il appre-

hen-

1530. hendoit de mourir bien-tôt à cauſe qu'il reſſentoit déja des incommodltez de la goutte & de la gravelle quoi qu'il n'eût encore que trente-un an, il vouloit en toute maniére s'aſſurer d'un Succeſſeur. Il ne pouvoit jetter les yeux ſur ſon fils qui n'avoit que trois ans, & il croyoit dédommager ſon frere de la trop grande lezion que ce Prince avoit ſoufferte dans leur partage en lui procurant le moyen de parvenir un jour à l'Empire. Toute la difficulté conſiſtoit à diſpoſer les Alemans à l'élection d'un Roy des Romains à quoi ils avoient une répugnance invincible fondée ſur la crainte de perpetuer l'Empire dans une même Maiſon, & certes il faut avoüer qu'ils ne s'y fuſſent jamais portez dans une autre conjoncture que celle où ils étoient alors. Car encore que les Loix fondamentales de l'Empire ne le défendiſſent pas en termes exprés, elles y avoient néanmoins apporté des conditions ſi difficiles qu'elles paſſoient pour moralement impoſſibles. *

* Dans le Recüeil de ces Conſtitutions.

Les deux principales étoient le conſentement exprés de tous les Electeurs, & l'approbation au moins tacite de la plûpart des Princes, des Etats & des Villes libres d'Alemagne. Si la Diette d'Ausbourg ſe fût terminée à la ſatisfaction des deux partis, l'Empire auroit demeuré tranquile, & n'eût par conſequent pas eu beſoin d'un Roy des Romains. Si les Proteſtans ne ſe fuſſent pas liguez à Smalchalde, l'Empereur n'eût pas eu le prétexte d'en demander un, puis qu'il n'y auroit point encore eu dans l'Alemagne de diſpoſition prochaine à la guerre civile. Mais les Catholiques s'étant engagez à l'execution du Decret fait aprés le départ des Proteſtans, & ceux-cy s'étant aſſociez pour l'empêcher, l'Empereur ſe vit en état de profiter ſeul du malheur de l'Empire, & ſollicita la Royauté des Romains pour ſon frere, ſuppoſant qu'il lui ſeroit facile d'y porter les Catholiques dans la néceſſité où ils étoient d'avoir un Chef fixe qui ſe mît à leur tête, s'ils étoient attaquez en l'abſence

ſence de l'Empereur : & que les Proteſtans n'ayant qu'une voye élective * y conſentiroient dans le premier accommodement que ſa Majeſté Imperiale feroit avec eux. Il brigua dans cette veuë les ſuffrages des trois Electeurs Eccleſiaſtiques, du Comte Palatin & du Marquis de Brandebourg, & lors qu'il en fut aſſuré, il fit convoquer par l'Archevêque de Mayence une Aſſemblée extraordinaire à Cologne pour le deux de Janvier mil cinq cens trente-un. 1531.

* Celle de l'Electeur de Saxe.

L'Electeur de Saxe qui n'en ignoroit ni les motifs ni les intrigues s'excuſa d'y aſſiſter ſous prétexte d'indiſpoſition ; mais en effet pour ne pas recevoir l'affront d'être ſeul de ſon avis, en un lieu où il s'agiroit de maintenir la Loy fondamentale de la liberté Germanique. Il y envoya néanmoins ſon fils qui n'ayant point de ſuffrage à donner n'y ſervit que de parade. Comme on n'étoit allé à Cologne que pour y prendre des meſures déja concertées, l'Election du Roy des Romains s'y fit avec auſſi peu de peine que de ceremonie. * L'Empereur y harangua en Alemand à la premiére Seance, & dit que la Providence l'avoit appellé au gouvernement d'un trés-grand nombre d'Etats détachez les uns des autres, qui ayant tous ſucceſſivement beſoin de ſa preſence l'empéchoient de demeurer toûjours en Alemagne : Que l'Empire s'étoit paſſé de la preſence continuelle de ſon Chef pendant qu'il avoit vécu dans l'union ; mais que cette Conjoncture avoit dégénéré en une néceſſité indiſpenſable d'un ſejour perpetuel pour quatre raiſons : la premiére étoit la diſcorde en matiére de Religion : la ſeconde la perte de la Hongrie qui rendoit l'Alemagne Frontiére des Turcs : la troiſiéme les confederations particuliéres : & la derniére la deſobéïſſance de pluſieurs Membres du Corps Germanique à leur Souverain Magiſtrat. Que ſa Majeſté Imperiale à ſon premier départ d'Alemagne avoit jugé à propos de créer un Conſeil Suprême qui réglât toutes les affaires politiques en ſon abſence, & que

* Dans le Recueil de Hortleider.

1531. que les Electeurs, les Princes, les Etats; & les Villes libres y avoient donné leur consentement; cependant les moindres Feudataires Imperiaux s'étoient ingerez aussi bien que les plus puissans de mépriser les ordres & les Sentences de ce Conseiller: Qu'il faloit donc chercher un remède plus efficace, & qu'il n'y en avoit point d'autre que de donner à l'Empire une espece de Coadjuteur qui eût le plus d'intérest à sa conservation: Qui fût obligé d'y établir une demeure fixe: Qui eût de l'esprit, de l'industrie, de l'habileté, & de l'experience: Qui eut assez de bien pour soûtenir hautement l'état de sa dignité: Qui fût dans la plus étroite confiance de sa Majesté Imperiale: Qu'il n'y avoit que son frere Ferdinand Roy de Hongrie & de Boheme en qui se rencontrassent tant de qualitez differentes, & qu'il étoit d'extrême importance de l'élire Roy des Romains.

Les Electeurs feignirent de le conjurer de demeurer en Alemagne, & sur le refus qu'il en fit, donnerent le septiéme de Janvier leurs cinq suffrages au Roy de Hongrie, qui se donna le sixiéme à luy-même en qualité de Roy de Boheme. Le Prince de Saxe qui étoit venu preparé à cet évenement; & tenoit une protestation prête au nom de l'Electeur son pere & des autres Protestans, la fit en bonne forme, & se retira sans que l'Empereur eût témoigné d'y avoir aucun égard. Le nouveau Roy des Romains fut conduit à Aix la Chapelle & couronné sept jours aprés son élection. Il commença dés le même jour à faire sa Charge sans y trouver d'opposition, & les Protestans qui en apprehendoient les consequences travaillerent de nouveau à l'union des Lutheriens avec les Zuingliens. Les plus Sages des deux partis n'en avoient pas bonne esperance; mais ils la jugerent si nécessaire pour résister aux Catholiques, que ni l'inutilité des tentatives précedentes, ni l'apparence que les suivantes ne réüssiroient pas mieux ne les rebuterent pas. Le Langrave de Hesse fut prié de s'en mêler

méler une seconde fois & il l'accepta par l'une de ces quatre raisons, & peut-être par toutes les quatre ensemble: Qu'il avoit une liaison particuliére avec le Duc de Virtemberg dont les Protestans devoient entreprendre le rétablissement aussi-tôt qu'ils seroient unis: Qu'il avoit le plus de zele, & le plus d'ambition de ceux qui s'étoient separez de la Communion Catholique: Qu'il se promettoit le commandement de l'armée des Protestans pour récompense de les avoir réconciliez; & qu'il avoit le premier à craindre le ressentiment de l'Empereur, puis qu'il avoit été le premier à rompre la Diette d'Ausbourg en se retirant sans congé. Aprés donc qu'il eut pris les mesures nécessaires pour éviter les inconveniens qui n'avoient pû être surmontez dans l'Assemblée de Marpourg dont on a parlé dans le Livre précedent. Il entreprit d'en former une nouvelle, & l'instrument donc qu'il choisit pour ménager la réünion dans son parti n'y pouvoit être ni plus propre ni plus commode. C'étoit Martin Bucer premier Ministre de Strasbourg. Il étoit né dans cette Ville, & le Juif qui luy avoit donné la vie étoit mort sans laisser aucun bien. Il s'étoit ainsi trouvé orphelin & pauvre à l'âge de sept ans, & les Religieux de saint Dominique touchez de sa double misere s'étoient chargez de son éducation, l'avoient baptisé, s'en étoient long-temps servis pour répondre à la Messe dans leur Eglise: & l'avoient enfin revêtu de leur habit. Il s'étoit attaché à l'étude de la Theologie aussi bien que Luther, & n'y avoit pas moins réüssi que luy; mais il s'étoit de plus adonné aux belles Lettres & aux Sciences capables de civiliser l'étude de l'Ecole. Et étoit ainsi devenu un des plus habiles hommes dont l'Heresie du siécle passé puisse se vanter, lors que Luther aprés avoir combatu les Indulgences attaqua le Celibat. L'impossibilité prétenduë de se passer plus long-temps de femme engagea dans son parti Bucer qui se trouva si bien de la premiére 1531.

1531. miére qu'il épouſa, qu'il paſſa ſucceſſivement à de ſecondes & de troiſiémes nôces. Auſſi ajoûta-t-il à la doctrine de ſon Maître ; que puiſque le divorce étoit permis aux Juifs pour la dureté de leur cœur, il le devoit être à ceux des Chrêtiens dont le temperament étoit incompatible avec la continence. * On ne ſçait ſi ce fut par là qu'il ſe broüilla avec Luther, ou ſi ce fut à l'occaſion des fautes commiſes dans ſa Traduction de la Bible ; mais il eſt conſtant qu'il les découvrit le premier, & qu'il les reprit avec une liberté que Luther trouva d'abord inſuportable. Le chagrin qu'eut celui-ci de ſe voir corrigé par ſon Diſciple éclata inutilement, & Bucer ſans rien diminuer de ſa Critique ſe contenta de repartir, que ſi ſon Maître ne vouloit point être contredit, il faloit qu'il prouvât qu'il étoit Dieu. Quoi qu'il en ſoit il paſſa de l'Hereſie Lutherienne à la Sacramentaire. Il écrivit un Dialogue intitulé Arbogaſte pour la défenſe de ſa nouvelle Secte, & il en devint le plus conſiderable protecteur aprés Zuingle, Ecolampade, & Carloſtad, & il parut en cette qualité à la Conference de Marpourg, où Luther l'ayant fréquenté l'eſtima plus qu'il ne faiſoit auparavant, & forma le deſſein de le regagner en toute maniére. Il ſe fondoit ſur la même raiſon qui avoit obligé le Langrave à choiſir Bucer pour Médiateur de l'accommodement : elle conſiſtoit en ce que Bucer ayant été des deux partis en connoiſſoit tous les ſecrets : Qu'il ne diſſimuloit pas ce que l'un & l'autre avoit de fort & de foible : Qu'il avoit l'eſprit également pénétrant pour découvrir la chicane, & preſent pour l'éluder : & que la connoiſſance profonde des Langues qu'il avoit l'empêcheroit d'être ſurpris ou arrêté par les diverſes interpretations qui ſe donnoient aux paſſages de l'Ecriture Sainte. Il n'eut donc pas beaucoup de peine à s'acquiter de la commiſſion que le Langrave lui donna de dreſſer une eſpece de Requête ſous le nom des Zuingliens aux Lutheriens à deux fins, l'une d'être

* Dans ſon Commentaire ſur le 18 Chapitre de ſaint Mathieu.

d'être reçûs par eux dans leur Communion, l'autre de pouvoir entrer dans la Ligue de Smalchalde. 1531

Pour comprendre plus aisément ce qu'il y avoit de subtil dans ce projet, il faut présupposer que les Lutheriens n'avoient pas tant de besoin de l'union des Zuingliens, que les Zuingliens avoient besoin de l'union des Lutheriens. Car encore que les Zuingliens se glorifiassent d'avoir traité d'égaux avec leurs Vainqueurs aprés & nonobstant la perte de cinq batailles, * il est néanmoins certain que toute leur puissance étoit alors enfermée dans quatre Cantons de la Suisse, & dans autant de Villes Imperiales, au lieu que les Lutheriens avoient déja le tiers de l'Alemagne & les trois Royaumes du Septentrion comme l'on verra dans le Livre suivant. Ainsi les Lutheriens n'avoient pas à tirer un grand avantage de leur jonction avec les Zuingliens; puisque les Cantons de cette Secte épuisez d'hommes n'en pouvoient de long temps fournir, & les quatre Villes Imperiales n'offroient que dix mille écus par an de contribution pour les frais de la cause commune. Cependant elles s'attendoient à être les premiéres exposées aux incommoditez de la guerre. Les Catholiques avoient demandé qu'elles fussent mises au ban de l'Empire, & Charles-Quint étoit trop habile aprés qu'il les auroit forcées pour ne pas renouveller les anciennes prétentions de la Maison d'Autriche, sur les quatre Cantons Zuingliens & pour ne pas animer les Alemans à les recouvrer sous prétexte que la Suisse avoit autrefois été du Corps Germanique. Et de fait les Lutheriens qui étoient alors assez informez de leurs veritables intérêts répondirent par la plume de Melancton & de Brence, qu'ils ne pouvoient en conscience recevoir en qualité de freres des gens qui ne se contentoient pas d'introduire dans l'Eglise une doctrine pernicieuse sur le Sacrement de l'Eucharistie; mais qui la défendoient opiniâtrement quoi qu'ils eussent été plus que suffisamment instruits dans la

* Miconius dans le Commencement de son Histoire.

1531. Conference de Marpourg. On ajoûta que les Zuingliens ne laiſſoient pas d'enſeigner comme auparavant, qu'il n'y avoit point de peché d'origine, & que le Baptême n'étoit pas abſolument néceſſaire, quoi qu'ils euſſent dans la même Conference renoncé à ces deux erreurs. Le Langrave repliqua en ſon propre nom, que l'obſtination des Zuingliens ne les devoit pas empêcher d'être reçûs à la Communion des Lutheriens; puis qu'ils croyoient de l'Euchariſtie tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe ſauver. Car ils étoient perſuadez en premier lieu, que Jeſus Chriſt étoit veritablement dans l'Euchariſtie: & en ſecond lieu qu'il y étoit veritablement mangé: Que le differend n'étoit que ſur la maniére dont cela ſe faiſoit, & que ſi les Zuingliens étoient blâmables en l'atribuant à la ſeule foi; ils ne l'étoient pas au point d'être traitez en Infideles & en Publicains: Que Luther avoit appellé les Vaudois ſes freres, quoy que leur ſentiment fût conforme ſur l'Euchariſtie à celui de Zuingle, & que ſi les Miniſtres Zuingliens avoient contrevenu à la parole donnée à Marpourg, leurs Peuples ne devoient pas être abandonnez pour cela à la diſcretion des Catholiques.

Melancton & Brence repartirent que les liaiſons qui ne ſe pouvoient faire ſans ſcandale devoient être évitées, & que celle que l'on projettoit des Evangeliques avec les Zuingliens étoit de cette nature; parce que quiconque verroit faire aux mêmes Evangeliques une démarche ſi dangereuſe auroit ſujet de s'imaginer qu'ils approuvoient leur doctrine, quoi qu'ils ſe fuſſent tant de fois expliquez de ne la pouvoir ni approuver en conſcience ni concevoir ſans horreur: Que les Peuples ne devoient point être exempts des ſuites d'une pernicieuſe doctrine, lors qu'aprés avoir été ſuffiſament avertis du venin qu'elle contenoit, ils ne laiſſoient pas de la ſuivre, & de reconnoître ceux qui les enſeignoient pour les ſeuls & vrais Predicateurs de la parole Divine: & que l'Em-

l'Empereur n'avoit déja que trop de prétextes pour déclarer la guerre aux Lutheriens, sans lui en fournir un nouveau aussi plausible que seroit celui de dire, que les Lutheriens se seroient liguez contre lui avec des gens qu'il traitoit de Sacramentaires. 1537.

Le Langrave n'ayant pas réüssi par les voyes de la civilité se servit de celle de la chicane, & fit écrire une lettre par Bucer au Docteur Gregoire Dupont Chancelier de l'Electeur de Saxe à dessein de montrer que la doctrine des Lutheriens sur le Mystere de l'Eucharistie ne differoit de celle des Zuingliens, que dans les mots que les deux partis expliquoient diversement, & qu'ils étoient d'accord pour la chose. *Il se mit en devoir de le prouver en réduisant toute la contestation à trois articles, qui furent discutez entr'eux de part & d'autre; mais ce fut avec si peu de succés, que le Langrave se vit contraint de recourir au dernier remède. Il representa naïvement à l'Assemblée que les Lutheriens, les Sacramentaires & les Anabaptistes étoient également perdus s'ils ne se joignoient dans la conjoncture presente à dessein de conserver la liberté du Corps Germanique, que l'Empereur venoit de violer dans le plus considerable de ses articles: qu'il n'y avoit personne dans l'Alemagne qui ne sçût bien, que cette liberté consistoit principalement dans l'élection de l'Empereur, & que les Electeurs, les Princes, les Etats & les Villes libres avoient été si convaincus de cette verité qu'ils n'avoient jamais laissé échaper aucune occasion de transporter l'Empire de Maison en Maison sans en avoir profité: Qu'ils s'étoient prévalus de la décadence de la Maison de Charlemagne pour le faire passer dans celle de Saxe, & que celle-ci avoit bien-tôt fait place à celles de Suabe, de Luxembourg & d'Autriche: Qu'il n'y avoit pas eu lieu de se repentir de ce que les enfans avoient quelquefois succedé aux peres, & les cadets à leurs freres aînez, tant que ces Princes n'avoient

* Dans la Lettre de Bucer à Pontanus.

1531. point eu de forces hors de l'Empire. Mais preſentement que Charles-Quint étoit le plus grand Monarque de la Chrêtienté, il auroit falu en toute maniére lui donner pour ſucceſſeur un homme qui ne fût pas de la Maiſon d'Autriche: cependant on avoit jetté les yeux ſur ſon frere, c'eſt à dire que l'on s'étoit fait un plaiſir de ſe donner un Maître, puiſque la Maiſon d'Autriche qui tenoit l'Alemagne enfermée par tant d'endroits acheveroit de la conquerir auſſi-tôt qu'elle ſe ſeroit accommodée avec les Turcs pour la Hongrie: Que les Catholiques ne couroient pas moins de riſque que les Proteſtans; mais que le mal qu'ils avoient à craindre n'étoit pas ſi preſent: Que Charles-Quint avoit trop d'eſprit pour les attaquer d'abord, & qu'il aimeroit mieux les traiter favorablement de crainte que s'ils ſe joignoient pour la cauſe commune avec ceux qu'ils traitoient d'Heretiques, ils ne donnaſſent plus de peine à les vaincre: qu'ainſi l'on ſe ſerviroit de leurs forces pour aſſujettir les Proteſtans, bien entendu qu'aprés cela on les dompteroit à leur tour: Que les Proteſtans n'étoient pas ſi forts qu'ils le paroiſſoient, & qu'aprés tout leurs troupes n'étoient comparables à celles de l'Empereur ni pour le nombre ni pour l'experience: Qu'ils n'avoient point de Places fortes, & qu'il s'enſuivoit de là qu'en perdant une bataille ils perdroient la Religion & la liberté tout enſemble: Que les Princes Lutheriens pouvoient à la verité mettre en campagne beaucoup de Cavalerie, mais qu'ils manquoient d'Infanterie; puis que la meilleure qui ſe levoit dans l'Empire étoit tirée des Etats demeurez Catholiques: Qu'il s'agiſſoit ſur tout de pourvoir à cet inconvenient, & que le ſeul moyen pour y parvenir étoit la réconciliation des Zuingliens & des Lutheriens: Que le ſeul Canton de Berne qui avoit reçû la doctrine des Sacramentaires fourniroit en un beſoin quarante-cinq mille fantaſſins, & que l'on en tireroit au-

autant des Cantons de Bâle, de Zurich & de Schafou- 1531.
ſe : Que ſi les armées Alemandes avoient paru ſi terribles, lors qu'elles n'étoient compoſées que des gens du Païs, elles deviendroient bien plus formidables aprés que l'on auroit trouvé, & mis en pratique le ſecret de joindre la Cavalerie d'Alemagne avec l'Infanterie de Suiſſe: Que le progrés des nouvelles Sectes n'étoit pas encore ſi grand, qu'elles fuſſent capables de réſiſter aux Royaumes & aux Républiques qui reconnoiſſoient l'Egliſe Romaine, & que toutes les fois qu'il plairoit au Pape, il les détruiroit inſenſiblement l'une aprés l'autre s'il les trouvoit diviſées. Mais que ſuppoſé qu'elles vouluſſent bien ſe relâcher reciproquement en quelques articles pour le bien de la paix, il ne ſeroit pas impoſſible de les réünir, & de les rendre par là ſi puiſſantes que les Catholiques n'oſeroient rien entreprendre contre elles: Qu'enfin les Turcs ſerroient la Chrêtienté de ſi prés qu'elle ne pourroit deſormais entrer en aucune guerre civile qu'ils n'en profitaſſent & qu'auſſi-tôt que les Alemans auroient armé les uns contre les autres, la Hongrie ſe perdroit ſans reſſource : Que la perte de la Hongrie attireroit inévitablement celle de l'Autriche, & qu'alors les Etats Lutheriens ſeroient en proye aux Infideles auſſi bien que les Catholiques.

Mais le diſcours du Langrave n'eut pas plus d'effet qu'en avoient eu les moyens d'accommodement, & le Chancelier de Saxe ayant propoſé aux Lutheriens une ſeconde Conference ils ne la voulurent point accepter, quoi que les Zuingliens s'en promiſſent un ſuccés favorable, & qu'ils rejettaſſent l'inutilité de celle de Marpourg ſur l'humeur trop violente & ſur la maniére emportée des Diſciples de Luther & de Zuingle qui en avoient été les principaux Auteurs. Au lieu que s'il s'en faiſoit une nouvelle entre Melancton d'un côté & Bucer de l'autre; ces deux Theologiens qui paſſoient ſans contredit pour les plus moderez des Proteſtans examinant les ma-

1531. tiéres ſans aigreur trouveroient infailliblement le moyen de s'accorder. On n'a pas ſçû la veritable cauſe qui porta les Lutheriens à s'obſtiner dans leur refus, & il y a beaucoup d'apparence que celle qu'en rendit Melancton au nom de ſes Collegues n'étoit qu'un prétexte, elle conſiſtoit dans la crainte d'irriter les Peuples qui ſe ſcandaliſoient au bruit du moindre commerce de leurs Paſteurs avec les Sacramentaires. Les Lutheriens offrirent néanmoins d'entrer en Conference par écrit, & les Zuingliens la refuſerent à leur tour, ſur ce qu'il ne s'agiſſoit que d'une pure explication, & que l'écriture n'y étoit point à beaucoup prés ſi propre que la vive voix. Mais enfin comme d'un côté ils étoient les plus foibles, & que de l'autre ils ſoûtenoient le perſonnage de demandeurs, on les contraignit d'acquieſcer à la volonté des Lutheriens, à la charge que ceux-ci commenceroient. Ainſi Melancton dreſſa des articles pour montrer que le different n'étoit pas ſeulement en parole. Il mit en fait que les Zuingliens tenoient que le Corps de Jeſus Chriſt ne pouvoit être que dans une place: Qu'il ne pouvoit être ou trouvé qu'en occupant un lieu: Qu'il étoit tellement limité & enfermé dans un certain eſpace du Ciel: Qu'il ne pouvoit être en même temps ailleurs: Que dans l'Euchariſtie il étoit réellement & veritablement éloigné du pain, & par conſequent qu'il n'étoit ni dans le pain ni avec le pain. Les Lutheriens ſoûtenoient au contraire, que le Corps de Jeſus Chriſt pouvoit en même temps être en divers lieux, ſoit qu'il les remplît en la maniére que nos corps rempliſſent ceux qu'ils occupent, ou que ces divers lieux fuſſent tous enſemble preſens comme un point à la Perſonne de Jeſus Chriſt. Ils admettoient la vraye & réelle preſence du Corps de Jeſus Chriſt dans le Pain, & avec le Pain ſans diſtance Géometrique, & les Zuingliens la déteſtoient: les Lutheriens expliquoient dans leur ſens naturel ces paroles de Jeſus Chriſt: *Je ſuis au milieu d'eux,*

d'eux, & les Zuingliens leur attribuoient un sens figuré, les Lutheriens par les mots de contemplation de la Foy entendoient la croyance du Corps de Jesus Christ present, & les Zuingliens n'entendoient que le souvenir du même Corps absent. Les Lutheriens reconnoissoient dans l'Eucharistie la presence effective, & les Zuingliens n'y reconnoissoient qu'une veritable absence suppléée par le même pouvoir qu'auroit la presence si elle y étoit: les Lutheriens enfin parloient un langage qu'ils prétendoient avoir reçû de l'Eglise, & les Zuingliens vouloient introduire un langage inconnu à toute la Tradition. 1531.

Le Chancelier de Saxe qui se chargea d'envoyer ces articles à Bucer, lui manda qu'il ne comprenoit pas par quelle voye il pourroit accorder tant de contradictions, & Bucer aprés y avoir profondement rêvé, répondit de la même maniére que Zuingle avoit repliqué au grand Vicaire de l'Evêque de Constance, & dit, que la presence d'un corps sans mouvement & sans place étoit une presence purement imaginaire, & que la voye d'accord la plus aisée & la plus raisonnable seroit de spiritualiser entiérement un Mystere où aussi bien les sens n'avoient aucune part. Mais les Lutheriens ne trouverent pas leur compte dans cet expedient qui donnoit gain de cause à leurs Adversaires. Melancton demanda quelque chose davantage, & les Zuingliens s'étant encore une fois renfermez dans leurs termes de contemplation de la foy qui ne signifioient rien de solide au dire de Melancton; l'accommodement fut rompu. Mais Bucer qui s'étoit proposé de le faire nonobstant & contre l'avis de ses Collegues, ne se rebuta pas par tant de mauvais succés. * Il se blâma de s'être amusé avec les Disciples, lors qu'il pouvoit conferer immédiatement avec le Maître, & il alla trouver Luther. Les Auteurs ne conviennent pas de ce qui se passa dans cette entreveuë; mais il y a apparence que Bucer n'ayant pû obliger Luther à rien relâcher en consideration

* Dans la Relation d'Emiconius.

1531. de la paix, ſe relâcha luy-même, puis qu'il écrivit à Bulinger & à Leon Jura Succeſſeur de Zuingle & d'Ecolampade, que l'opinion de Luther étoit plus probable que la leur; mais il eſt moralement impoſſible d'éviter la défiance de l'un des partis ou des deux enſemble, lors qu'on entreprend de les réconcilier en fait de doctrine.

Comme Bucer avoit été Lutherien, & que ſes Lettres ſembloient préferer les ſentimens qu'il avoit autrefois eus à ceux qu'il avoit alors, les Zuingliens le ſoupçonnerent de penſer à une ſeconde deſertion, ils ne jugerent pas néanmoins à propos de lui en faire aucun reproche, parce qu'il eût été trop dangereux d'irriter un homme qui pouvoit leur ôter les quatre Villes Imperiales qu'il avoit perſuadées d'entrer dans leur Communion. Ils ſe contenterent de le conjurer par tout ce qu'il avoit de plus venerable & de plus tendre, de n'abandonner pas leur cauſe, & il leur en donna ſa parole, ſoit qu'il apprehendât de paſſer pour inconſtant, s'il changeoit tant de fois, ou qu'il aimât mieux tenir le premier rang dans le parti Sacramentaire, que perſonne ne lui conteſtoit, que de paſſer dans le parti contraire où il auroit été contraint de ceder à cinq ou ſix, par exemple, à Luther, à Melancton, à Jonas, à Brence, à Agricola & à Butinger. Il fit un autre voyage en Saxe pour conferer avec Luther, & les Sacramentaires diſent qu'il en tira une Confeſſion de foi fort approchante de la leur. Mais ils ne la produiſent pas, & les Lutheriens ont raiſon de prétendre qu'ils n'en ſoient pas crus ſur leur parole.

Les Proteſtans furent ainſi fruſtrez de ſe réconcilier, & ils s'attendoient que l'Empereur, pour profiter de leur deſunion les attaquât les uns aprés les autres, lors qu'un évenement imprévû les tira d'affaire. Les Turcs réſolus de rétablir en toute maniére Sepuſe, que le Roy des Romains avoit détrôné, entrerent dans la Hongrie avec une armée ſi formidable, que l'Empereur jugea qu'ils en chaſſeroient entiére-

tiérement ſon frere, s'il ne l'alloit ſecourir avec les forces unies de toute l'Alemagne: cette néceſſité lui parut ſi grande, qu'il mandia pour ainſi dire le ſecours de ceux dont il avoit juré la perte, & comme ce n'étoit pas le moyen de les attirer ſous ſes Enſeignes que de les perſecuter, il ſuſpendit en leur faveur l'execution de l'Edit d'Ausbourg, & depuis à la Diette de Ratisbonne le vingt-ſept de Juillet mil cinq cens trente-deux, on leur permit le libre exercice de leur Religion juſques au Concile. 1532.

Les Proteſtans qui ne lui vouloient pas ceder en civilité, & qui cherchoient d'ailleurs l'occaſion d'aguerrir leurs gens, en envoyerent un ſi grand nombre, que l'Alemagne n'avoit point encore mis ſur pied une ſi belle armée, elle étoit compoſée de trente mille Chevaux & de quatre-vingt-dix mille hommes de pied, outre les travailleurs, les goujats, les pionniers & les domeſtiques dont la multitude n'avoit pû être ſupputée. On faiſoit monter l'armée de Soliman juſqu'à cinq cens mille hommes, mais il eſt croyable que les deux tiers de ce nombre immenſe n'étoit pas pour le combat, puiſque Soliman ne l'oſa hazarder avec un ſi prodigieux avantage. Charles ne fut pas plus hardi, & ces deux fameux Adverſaires qui ſe cherchoient depuis ſi long-temps pour vuider leur querelle, ſemblerent avoir peur l'un de l'autre. Ils ſe contenterent de s'être fait l'un à l'autre une montre ambitieuſe de leurs forces, & Soliman n'eut pas plûtôt repris le chemin de Conſtantinople que Charles retourna en Italie pour détourner le Pape de marier ſa niéce Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans qui fut depuis Henry Second, ſoit qu'il ne fût que peu touché de l'aggrandiſſement de l'Hereſie, qui s'empara cette même année de la vaſte Province de Livonie par la demangeaiſon de ſe marier qui prit à la plûpart des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, Maîtres d'un Païs ſi fertile, ou qu'il ſe piquât à ce coup de garder la promeſſe

1532. qu'il avoit faite aux nouvelles Sectes en conſideration de ce qu'elles venoient de contribuer pour conſerver le reſte de la Hongrie ſous la domination de la Maiſon d'Autriche.

L'une ou l'autre de ces raiſons inſpira l'audace de ſe découvrir à quiconque étoit aſſez impie pour forger de nouvelles Sectes. Michel Servet fut celui de tous qui porta plus loin ſon impudence. C'étoit un jeune Eſpagnol né dans le Royaume d'Arragon, recommandable par les qualitez de ſon eſprit. Il avoit la conception ſi vive, qu'il ne prioit jamais ſes Maîtres de redire une ſeconde fois ce qu'ils lui avoient enſeigné la premiére fois. Les plus grandes difficultez ne l'embaraſſoient que peu, ſa mémoire n'étoit pas ſujette aux mauvais offices que les Eſpagnols l'accuſent ſi ſouvent de leur rendre; mais il ſe gâta d'abord par un voyage qu'il fit étant encore enfant en Afrique où il apprit les principes du Mahometiſme. Il n'y demeura pas néanmoins long-temps, & il retourna dans le Royaume d'Arragon, d'où il fut conſeillé d'aller étudier en l'Univerſité de Paris. Comme il n'avoit aucun bien, & qu'il prétendoit faire fortune par la voye des belles Lettres, il jugea mal à propos qu'il s'avanceroit avec plus de facilité en ſuivant les opinions nouvelles, parce qu'elles lui fourniroient de plus éclatantes occaſions de montrer toute la beauté de ſon genie: & ſur ce principe ſes premiers ſoins furent de connoître dans Paris ceux qui étoient ſoupçonnez du Lutheraniſme. Il s'inſinua bien-tôt dans l'amitié de ces ſortes de gens qui ne refuſoient de ſe communiquer que par la crainte d'être dénoncez au Magiſtrat, & qui hors de là ne cherchoient qu'à faire des Diſciples. Ces dangereux eſprits acheverent de pervertir Servet, & aprés qu'ils l'eurent ſondé juſqu'au fonds de l'ame, ils le regarderent comme un homme propre à multiplier leur Secte plus que n'avoit fait Luther. Ils lui montrerent en trés-peu de temps les langues Latines, Grecques & Hebraïques, & l'en-

l'envoyerent en ſuite dans le Dauphiné, où ils avoient 1532.
plus de Sectateurs que dans aucune autre Province de France. Servet y demeura peu ſans être expoſé à un péril trop violent ou pour un étranger entré de nouveau dans la cabale dont ils faiſoient profeſſion. Le Connêtable de Montmorency ennemi le plus implacable que l'Hereſie ait jamais eu, informé que les Lutheriens s'aſſembloient en ſecret dans le Dauphiné, envoya un ordre précis d'arrêter tous ceux qui ſeroient ſoupçonnez du Lutheraniſme : de les exhorter à l'abjurer en public : de leur faire leur procés ſur le moindre refus, & de les brûler vifs. Les premiers qui furent interrogez dénoncerent Servet qui ſans attendre la confrontation renia la nouvelle doctrine, & ne fut ainſi condamné qu'à ſortir de la Province. Il n'alla pas loin & trouva de l'emploi dans Lyon où les Libraires avoient beſoin d'un excellent Correcteur pour la Bible qu'ils imprimoient, elle ne fut pas plûtôt achevée qu'il forma le deſſein de voyager. Il viſita tous les Sçavans hommes d'Alemagne, & ſon malheur l'introduiſit enfin dans la Pologne, où il trouva des reſtes d'Ariens, qui tous miſerables qu'ils étoient ne laiſſerent pas de l'attirer dans leur party. Il écrivit pour leur défenſe ſept Livres de la Trinité & deux de Dialogues qu'il intitula de la Regeneration. Il y ajoûta des Lettres & des Apologies qui ſe trouvent encore dans les cabinets des Curieux. Il renouvella les anciennes Hereſies condamnées dans les premiers Conciles, & tout ce qu'il y ajoûta de nouveau conſiſtoit dans des blaſphêmes & des railleries dont aucun Hereſiarque avant lui ne s'étoit aviſé. Ces Ouvrages couroient entre les mains des Députez à la Diette de Ratisbonne, lors que Quintana Confeſſeur de l'Empereur en fut averty. Il étoit Eſpagnol zelé, c'eſt à dire que la réputation de ſes Compatriotes lui étoit extraordinairement chere, & d'ailleurs il connoiſſoit Servet. La pitié qu'il eut de ſon aveuglement, & le reproche qu'il prévoyoit que l'on feroit à ſa

1532. Nation de s'être engagée plus avant qu'aucune autre dans l'Hereſie, lui firent employer tout le crédit qu'il avoit à la Cour Imperiale pour la ſuppreſſion des Ouvrages de Servet : & il y réüſſit ſi bien, que ce ſont aujourd'hui les plus rares de tous ceux qui furent compoſez en matiére de Religion dans le ſiécle paſſé.

Il eſt vrai que Servet s'étoit auſſi mis en devoir de couvrir l'honneur de la Nation Eſpagnole, & qu'il avoit changé ſon nom en celui de Revez, ſoit qu'il apprehendât d'être accuſé d'inconſtance pour avoir quitté l'Hereſie de Luther qu'il avoit profeſſée ; ou qu'il voulût imiter les gens doctes dont la plûpart renonçoit alors au nom de ſa Maiſon, ou le traveſtiſſoit à la mode Grecque & à la Latine. La perte que les Lutheriens avoient faite de Servet ne les étonna pas tant néanmoins que celle qu'ils firent immédiatement aprés de Jean Electeur de Saxe leur principal Protecteur. Ce Prince étoit allé de Torgau à Suavenits pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe lors qu'il fut frapé d'une apoplexie d'autant plus extraordinaire qu'elle étoit accompagnée d'horribles convulſions. Luther & Melanćton accourus en poſte de Vittemberg pour l'exhorter à la mort, ne purent ni le faire connoître, ni lui arracher un mot. Il avoit déja tout à fait perdu l'uſage des ſens & de la raiſon lors qu'ils arriverent, & leur preſence ne ſervit qu'à pouvoir rendre témoignage de l'agonie la plus rude, & la plus longue tout enſemble qui fût jamais. L'agitation des parties du corps étoit continuelle, & néanmoins rien d'extrêmement violent n'avoit encore duré ſi long-temps. Le friſſon de la fiévre étoit mêlé avec ce qu'il y a de plus irrégulier dans la colique, & les reſſentimens du malade étoient exprimez par des cris qui tenoient du rugiſſement des Lions les plus farouches. Il expira de cette ſorte ſans être revenu à lui, & le jugement qu'en firent les Catholiques & les Proteſtans ne pouvoit être plus oppoſé. Les Catholiques l'eſtimerent indigne de la dignité où la Providen-

vidence Divine l'avoit élevé, & des loüanges qu'E- 1532.
raſme & les autres beaux eſprits de ſon temps lui avoient données. Ils publierent qu'il y avoit en lui une baſſeſſe d'ame inſuportable, en ce qu'il n'avoit pû ſouffrir qu'un cadet de la Maiſon de Brandebourg poſſedât dans ſes Etats l'Archevêché de Magdebourg, au lieu que s'il eût eu le courage de ſes Ancêtres, il auroit réduit ce cadet à de telles extrêmitez, que bien loin de tirer avantage de cet Archevêché, il lui auroit été à charge. Enfin ils l'accuſerent d'avoir trahy ſa Patrie en donnant ſa voye pour l'élection de Charles-Quint, puiſque d'un côté l'excluſion de ce Prince dépendoit uniquement de lui: Et d'un autre côté ſes Panegiriſtes avoüent de bonne foi, qu'il étoit perſuadé, qu'en élevant le même Charles à l'Empire, il ruineroit la liberté de l'Alemagne. Mais les Proteſtans au contraire ſans en excepter les Sacramentaires ni les Anabaptiſtes firent paſſer cet Electeur pour le plus grand Prince qu'il y eût eu dans le Chriſtianiſme, depuis ſon établiſſement, & le comparerent aux perſonnes les plus illuſtres & les plus ſaintes de l'ancien Teſtament.

La mort de l'Electeur de Saxe fut ſur le point de rendre la paix à l'Alemagne, & de prévenir tous les maux dont dont elle étoit menacée. Jean Frederic ſon frere lui ſucceda, & remplit d'une courte joye les gens de bien. Il avoit toutes les belles qualitez de ſon aîné ſans en avoir les défauts. Il ne s'étoit juſques-là laiſſé prévenir d'aucune paſſion violente: Il étoit le plus ſçavant des Princes d'Alemagne, quoyque ces Princes ſe piquaſſent alors de ſçavoir beaucoup, & il entendoit aſſez les langues Originales de l'Ecriture Sainte pour la lire dans ſa ſource ſans le ſecours d'autruy. Il connoiſſoit parfaitement ſes veritables intérêts, & l'on croyoit qu'il les ſuivroit avec d'autant plus d'exactitude, que rien ne paroiſſoit capable de l'en détourner. L'Empereur ſe fonda là-deſſus pour lui envoyer le même Perenot de Granvelle qui fut

1532. fut depuis Chancelier de l'Empire. Granvelle fit pour ſon coup d'eſſay tout ce qui ſe devoit attendre de l'homme d'Etat le plus conſommé en matiére de négociation. Il feignit de n'être allé à la Cour de Saxe, que pour y conſoler de la part de ſon Maître, l'Electeur nouveau, & pour luy témoigner la ſatisfaction qu'avoit la Maiſon d'Autriche de voir l'Electorat de Saxe ſi dignement remply. Il ne parla que de cela dans toutes les Audiences publiques qui lui furent données. Mais il en demanda & en obtint de ſecrettes dans leſquelles il repreſenta à l'Electeur, avec toute la force qui étoit permiſe ſans violer les Loix de la civilité: que la Saxe avoit autrefois été l'Etat le plus floriſſant d'Alemagne, & qu'il étoit devenu le plus malheureux par la faute de deux perſonnes, qui étoient Luther & le précédent Electeur, que Luther pour des querelles particuliéres s'étoit engagé dans l'Hereſie, & qu'il l'auroit abjurée ſi ſon Souverain au lieu de l'y exhorter ne l'en eût détourné: Qu'il n'étoit pas difficile de deviner qu'elle en avoit été la veritable cauſe, & qu'il faloit l'imputer au deſir ou pour mieux dire à la demangeaiſon que le précédent Electeur avoit euë de s'accommoder des biens Eccleſiaſtiques enfermez dans la Saxe: Qu'il ſe les étoit appropriez; mais qu'il n'avoit pas prévû que ces mêmes biens au lieu d'augmenter ſon domaine le luy feroient infailliblement perdre: Qu'il s'étoit déclaré Chef de la Ligue de Smalchalde, & qu'il n'en faloit pas davantage pour donner à la Maiſon d'Autriche l'occaſion de le dépoüiller: Que le principal intéreſt de cette Maiſon conſiſtoit à ruïner celle de Saxe; parce qu'elle ne ſçavoit que trop que comme Charles-Quint étoit redevable aux Prédéceſſeurs de l'Electeur de l'Empire où il s'étoit élevé, il ne le garderoit qu'autant qu'il plairoit à la Maiſon de Saxe, tant qu'elle demeureroit auſſi puiſſante qu'elle l'étoit: comme au contraire aprés qu'elle ſeroit abaiſſée, la Maiſon d'Autriche ne trouveroit plus d'obſtacle à faire

faire paſſer l'Empire ſucceſſivement aux deux branches d'Eſpagne & d'Alemagne dans leſquelles elle étoit diviſée : Qu'encore que ce fût là la choſe qu'elle devoit la plus ſouhaiter en ce monde ; elle avoit pourtant une inclination ſi forte pour l'Electeur nouveau, qu'elle vouloit bien maintenant négliger ſon propre bien pour luy faire plaiſir : Qu'elle étoit prête de luy en donner des marques indubitables, & qu'elle demandoit ſeulement de luy, qu'il éloignât les deux obſtacles qui l'empêchoient de le gratifier. 1532.

Le premier de ces obſtacles étoit au ſens de Granvelle, la qualité de Chef de la Ligue, que le précédent Electeur avoit acceptée, & que ſon Succeſſeur devoit refuſer ; parce que les Loix de l'Empire défendoient cette ſorte de ſociétez ſans le conſentement de l'Empereur. Cependant elle s'étoit faite ſans la participation de Charles-Quint, bien loin qu'il y eût conſenty. L'injure étoit de telle nature que ſa Majeſté Imperiale ne pouvoit la ſuporter à moins que de ſe couvrir d'une éternelle infamie ; & ſi les guerres entre les François & les Eſpagnols en differoient la vangeance pour quelque temps, il ſe trouveroit enfin une conjoncture où Charles-Quint ayant conclu la paix avec tous ſes voiſins feroit paſſer dans l'Empire toutes les troupes aguerries qu'il avoit dans l'Eſpagne, dans l'Italie & dans les Païs-Bas, & ſurprendroit ſi bien les Confederez de Smalchalde, qu'ils ſeroient plûtôt accablez qu'ils n'auroient penſé à ſe défendre contre tant d'ennemis.

L'autre obſtacle étoit la nouvelle Secte de Luther, que le précédent Electeur avoit introduite dans ſes Etats. Sur quoy Granvelle ajoûta qu'il y avoit une autre Conſtitution de l'Empire qui défendoit de changer de Religion pour quelque cauſe que ce fût, & que plus de trente mille perſonnes qui avoient aſſiſté à la ceremonie du ſacre de Charles-Quint ſçavoient qu'on ne luy avoit mis ſur la tête la Couronne Imperiale qu'après le ſerment ſolemnel qu'il avoit prêté

1532. prêté de ne ſouffrir dans l'Empire aucune autre Religion que la Catholique, & de répandre plûtôt juſqu'à la derniére goute de ſon ſang, que de permettre que l'Hereſie s'y établiſſe. Il s'enſuivoit de là, que ſi ſa Majeſté Imperiale avoit contracté cette obligation, le Duc de Saxe en qualité d'Electeur n'y étoit pas moins obligé qu'elle, & que s'il ne rétabliſſoit le culte Divin dans le même état, qu'il avoit été avant l'année mil cinq cens dix-ſept, il ſe feroit mettre au ban de l'Empire, & Charles-Quint auroit droit de donner ſa Dignité & ſes Etats à celuy des Princes d'Alemagne qu'il jugeroit à propos d'en gratifier.

Granvelle aprés avoir touché finement une matiére ſi delicate ſe mit en devoir de gagner l'Electeur par les intérêts de ſa femme. On a remarqué cy-deſſus qu'elle étoit de la Maiſon de Cleves, & que cette Maiſon étoit réduite dans l'Alemagne à deux perſonnes incapables de la continuer. Ces deux Princes avoient une haine irréconciliable pour la Maiſon de Gueldre, quoyque cette haine ne fût fondée que ſur ce qu'elle leur devoit un jour ſucceder. Ils aimoient mieux laiſſer leur Duché à celle de Saxe, & ils le pouvoient en paſſant avec elle un contrat dans cette unique veuë. Mais il faloit que l'autorité Imperiale intervint dans le Contrat & Charles-Quint n'avoit garde d'y conſentir tant que le preſent Electeur ſeroit Lutherien. Granvelle luy déclara nettement, que par le même motif qu'on avoit refuſé cette grace à ſon frere, on la refuſeroit encore à luy; mais que s'il vouloit retourner à la Communion de l'Egliſe, Charles-Quint mettroit gayement ſon ſein & ſon ſceau au bas du Contrat dont il s'agiſſoit & donneroit par là à la Maiſon de Saxe plus qu'elle ne perdroit en reſtituant les biens Eccleſiaſtiques dont elle s'étoit ſaiſie.

Enfin Granvelle remontra que la Maiſon d'Autriche n'étoit pas ſi unie qu'elle paroiſſoit, & qu'il

s'y

s'y trouvoit des semenses de division qui produiroient bien-tôt leur effet: Que les cadets de cette Maison possedoient la Misnie, & que l'aîné d'entr'eux appellé Maurice avoit plus d'ambition qu'il n'en faloit pour le bien de sa Patrie: Qu'il aspiroit à devenir Electeur, & que ne le pouvant pas par les voyes ordinaires il auroit recours aux extraordinaires: Que la Religion Lutherienne dont il faisoit profession ne l'avoit point empêché d'offrir son service à l'Empereur, en quoy que sa Majesté voulut l'employer sans distinction & sans réserve, & qu'on n'avoit qu'à luy promettre l'Electorat, pour l'engager dans le parti contraire à celuy de son aîné: Que la Misnie & la Turinge prendroient les armes en sa faveur, & que l'Electeur ainsi réduit à la moitié de ses forces n'en auroit plus assez pour résister aux Catholiques. 1532.

Mais Charles-Quint s'étoit trompé dans sa conjecture, & Granvelle n'avoit pû s'adresser plus mal qu'à l'Electeur de Saxe. Ce Prince étoit encore plus zelé Lutherien que n'avoit été son frere, quoy qu'il le dissimulât d'une maniére plus profonde, & s'il ne recevoit pas si souvent Luther à sa Cour, c'étoit par la seule crainte de s'attirer de fâcheuses affaires. Mais au reste il étoit si persuadé de tout ce que cet Heresiarque avoit enseigné, sur tout dans ses derniers Livres, qu'il tenoit à gloire de souffrir le martyre pour un si pitoyable sujet. La suite de cette Histoire n'en donnera que trop de preuves, & il suffit pour l'éclaircissement de cet endroit, de remarquer que s'il ne renvoya pas d'abord Granvelle, & s'il l'écouta paisiblement ce fut parce qu'il ne venoit que d'entrer en possession de la haute Saxe, & qu'il ne s'y croyoit pas assez bien établi pour découvrir impunément ce qu'il avoit dans l'ame à l'un des principaux Ministres de l'Empereur.

Il repartit donc en ce sens à Granvelle, qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir donner à sa Majesté Imperiale la satisfaction qu'elle desiroit de luy, mais

1532. mais qu'il en avoit de ſi fortes raiſons qu'il s'aſſuroit qu'elle en ſeroit convaincuë, auſſi-tôt qu'elle ſe donneroit la peine d'y faire toutes les réflexions qu'elles méritoient: Que le Lutheraniſme étoit deſormais ſi generalement reçû dans la Saxe, que s'il y reſtoit des Catholiques, ils y étoient cachez, & ne faiſoient aucune profeſſion extérieure de leur Religion: Qu'en ſuite d'une ſi grande révolution, l'Electeur précédent avoit aſſemblé dans Virtemberg les Etats du Païs, & leur avoit propoſé de faire de la nouvelle Secte un point fondamental de leur gouvernement: Qu'ils y avoient conſenty avec joye, & que la choſe s'étoit paſſée dans toutes les formalitez du droit Germanique: Qu'il s'en ſuivoit de là, que ſi l'on retouchoit d'abord à ce Réſultat, on exciteroit dans la haute Saxe un ſoûlevement ſi terrible que la vie de l'Electeur nouveau ne ſeroit point en ſeureté; puis qu'il ſe trouveroit tout d'un coup ſeul de ſon party, & qu'il n'oſeroit ſe fier à aucun de ſes domeſtiques: Qu'il valoit donc mieux attendre que ſa Majeſté Imperiale eût diſſipé la Ligue de Smalchalde par la voye de la négociation ou par celle de la force, & qu'en l'un ou l'autre cas les Lutheriens étant humiliez & l'autorité de l'Empereur ſuffiſament reſpectée, on pourroit travailler inſenſiblement à deſabuſer les Saxons des erreurs que Luther leur avoit inſpirées & à les ramener à la Communion de l'Egliſe. L'Electeur ajoûta que preſentement les Princes Proteſtans étoient armez & que les Catholiques ne l'étoient pas: & que ſi la Saxe donnoit lieu de croire qu'elle prétendoit renoncer à la Ligue de Smalchalde, tous les Confederez joindroient leurs forces contre elle, & la deſoleroient avant que les forces que l'Empereur entretenoit dans ſes autres Etats fuſſent accouruës à ſa défenſe. Au lieu que ſi l'on attendoit, que le Roy des Romains eût introduit ces mêmes forces dans la Boheme ſous prétexte d'exterminer dans ce Royaume les reſtes de la Secte Huſſite, leur voiſinage empêche-

pêcheroit les Saxons de ſe révolter contre leur Souverain, lors qu'il les ſolliciteroit de retourner à l'ancienne Religion : ou s'ils ne laiſſoient pas de prendre les armes & d'appeller à leur ſecours les Confederez de Smalchalde, ils ſe trouveroient encore les plus foibles & leur réſiſtance ne ſerviroit qu'à rendre à l'avenir leur ſujettion plus rude qu'elle n'avoit été juſques-là. Granvelle apperçût bien que l'Electeur ne cherchoit qu'à gagner du temps ; mais comme il n'y avoit rien de meilleur à faire pour lors que de l'imiter dans ſa diſſimulation, il feignit d'avoir égard aux raiſons de ce Prince & prit congé de luy pour les aller expliquer à l'Empereur. 1532.

Ainſi finit l'année mil cinq cens trente-deux & Luther publia au commencement de mil cinq cens trente-trois par une audace qui ne ſera jamais aſſez admirée, les actes de la Conference qu'il ſe vantoit d'avoir euë avec le Demon douze ans auparavant, c'eſt à dire en l'année mil cinq cens vingt-un. Il adreſſe aux Evêques une relation ſi étrange. Il dit qu'il leur oſe faire ſa Confeſſion, & il leur en demande l'abſolution par avance. Il ajoûte qu'il ſe réveilla environ l'heure de minuit, & il ne ſpecifie ni en quelle maniére l'eſprit malin luy apparut, ni à quelles enſeignes il le reconnut. Il y explique en ſuite fort au long la converſation qu'il dit avoir euë avec le Demon, dont il prétend avoir appris à condamner les Meſſes privées, & il avouë qu'ayant en vain tâché de répondre aux raiſonnemens qui luy avoient été propoſez, il fut enfin obligé de recourir à la ſolution des Catholiques qui conſiſtoit en ce qu'il n'avoit rien fait que dans l'intention & ſelon la Foy de l'Egliſe, & que ce fut ſeulement par là qu'il ſe tira d'affaire. On n'a point encore bien démêlé le motif qui le porta à rendre public un entretien ſi bizarre ; mais il eſt conſtant que les Catholiques en tirerent un grand avantage ; puiſqu'ils ſçûrent de leur propre Adverſaire ſous quel Maître il avoit appris à déclamer contre le

Sacrifice

1533. Sacrifice, que le Prophete aſſuroit devoir continuer juſqu'à la fin du monde, & qu'ils adorerent la Providence particuliére qui préſidoit au gouvernement de l'Egliſe, en ce qu'elle avertiſſoit les Fideles par la plume de celuy qui les prétendoit ſéduire: Qu'ils ſe défiaſſent d'un Docteur dont les inſtructions étoient tirées de l'Enfer, qui reveloit un ſecret d'extrême importance qu'il avoit le plus d'intéreſt de cacher, & que perſonne n'eût pû ſçavoir ſans luy.

* Dans l'Hiſtoire des révolutions de Virtemberg.

* Les Lutheriens s'en ſcandaliſerent aſſez, mais Luther les appaiſa par une Apologie imprimée l'année ſuivante; & comme l'abſence de l'Empereur leur offroit une occaſion favorable pour affermir la Ligue de Smalchalde en luy donnant de la réputation, ils en profiterent de cette ſorte. On a rapporté dans le ſixiéme Livre les motifs qu'avoit euë la Maiſon d'Autriche de dépoüiller Ulric Duc de Virtemberg, & la ſuite de l'Hiſtoire veut qu'on ajoûte ici que ce Prince qui durant les premiéres années de ſon adverſité étoit regardé par tout où il ſe réfugioit comme un illuſtre exemple de la vangeance publique que Dieu prenoit de ſes méchancetez, & qui par conſequent s'attiroit la malediction de tout le monde; devint par un changement bizarre de l'inclination humaine, un objet de pitié, ſans avoir rien perdu de ſa malice; ſoit que cela ſe fit par un ſimple mouvement de l'inconſtance Alemande, ou que l'on ſe figurât qu'il étoit devenu meilleur, ſur ce que les occaſions d'exercer ſa cruauté luy manquoient dans la condition privée où il étoit réduit. On s'accoûtuma inſenſiblement à le plaindre, quoy que ceux qui devenoient ſenſibles à ſon égard n'euſſent encore oublié ni ſes crimes ni ſa mauvaiſe humeur, & l'on aida à ſe tromper juſqu'à croire qu'il étoit innocent, quoy qu'il y eût autant de témoins de ſes vices qu'il y avoit de gens qui le connoiſſoient. Toutes les Maiſons Souveraines de l'Empire qui luy étoient parentes ou alliées, preſenterent en particulier des

Re-

Requêtes en ſa faveur ; & aprés qu'elles eurent vû 1533.
que l'Empereur éludoit cette ſorte d'offices, elles attendirent la conjoncture de la Diette d'Ausbourg pour faire un dernier effort en commun ſur la clemence de ſa Majeſté. Les Princes & les Députez la conjurerent de pardonner au malheureux Ulric, & de conſiderer qu'il expioit depuis onze ans les crimes qu'il avoit commis en accompliſſant la penitence qui avoit été ordonnée à Caïn qui étoit celle du banniſſement. L'Empereur auroit volontiers pardonné, ſi on n'eût point exigé, que la reſtitution du Virtemberg fit partie de ſa clemence, mais comme il n'étoit pas d'humeur de relâcher un Duché autrement que par la force, il répondit qu'à ſon avenement à l'Empire, il avoit trouvé Ulric dépoüillé par la Ligue de Suabe qui ſubſiſtoit alors depuis cinquante ans avec l'approbation de tous les Etats de l'Empire : Que perſonne ne s'étoit plaint du procedé de ſa Majeſté Imperiale en cet article ; au contraire tout le monde l'avoit loüée d'avoir ôté à un Barbare l'occaſion d'exercer plus long-temps ſa tyrannie en Alemagne : Que ceux-même qui parloient maintenant pour Ulric, l'avoient alors accuſée de trop de modération, en ce qu'elle ne l'avoit point abandonné à la vangeance de ſes Sujets : & qu'elle s'étoit contentée de luy ôter les moyens de les maltraiter à l'avenir en le réduiſant à la condition privée : Que ſur ces principes la Ligue de Suabe avoit pû vendre legitimement le Duché de Virtemberg, & ſa Majeſté Imperiale l'acheter ſur la bonne foy : Qu'elle l'avoit depuis donné à ſon frere en partage, & qu'il n'y avoit aucune apparence de le tirer de ſes mains ſans luy donner un Etat de même valeur qui fût à ſa bien-ſéance, * ce qui n'étoit point au pouvoir de ſa Majeſté Imperiale, puis qu'elle n'avoit plus aucun domaine dans la haute Alemagne. La Diette ne fut pas ſatisfaite de ce refus, & l'Empereur pour s'exempter d'une plus longue importunité, donna à ſon frere une inveſtiture abſoluë

* Dans le partage entre Charles & Ferdinand.

1533. abſoluë du Duché de Virtemberg, & luy en fit prêter le ſerment. Mais il eſt également dangereux pour le ſuccés des affaires delicates d'y apporter trop de précautions, & de n'y en pas apporter aſſez. Les amis d'Ulric plus irritez de la ceremonie qu'ils ne l'avoient été du refus, ne ſortirent point de tout le jour afin de prétendre cauſe d'ignorance de ce qui ſe paſſoit, & l'on a déja remarqué l'artifice du Langrave de Heſſe le plus zelé d'entr'eux pour s'exempter d'y aſſiſter en ſortant d'Ausbourg.

La premiére propoſition qui ſe fit à la Ligue de Smalchalde aprés qu'elle eût été formée à l'exemple, & ſur les débris de celle de Suabe fut de rétablir Ulric; & les Lutheriens dont il ſuivoit la doctrine firent leur affaire de la ſienne. Ils avoient aſſez de forces pour la pouſſer vigoureuſement; mais l'argent leur manquoit, & l'Empereur étoit devenu ſi formidable que perſonne n'en oſoit prêter pour luy faire la guerre. Il n'y avoit que François Premier, que ſes malheurs paſſez avoient rendu ſi bon ménager, qu'il avoit dans les quatre derniéres années payé ſes dettes & remply ſon Epargne, quoy qu'il eût été contraint de débourſer deux millions d'or pour la rançon de ſes enfans. Le Langrave convaincu de la néceſſité d'engager d'autant plus ce Prince à proteger la Ligue de Smalchalde qu'elle luy devroit davantage, fit un voyage à la Cour de France, & y fut magnifiquement reçû. Il propoſa au Roy l'importance qu'il y avoit de recouvrer le Duché de Virtemberg, pour empêcher la Maiſon d'Autriche d'attenter deſormais à la liberté Germanique, & fut plus favorablement écouté qu'il ne penſoit. On ne reconnoît jamais ſi parfaitement l'avantage de poſſeder des biens legitimes & commodes, que lors qu'aprés les avoir perdus, on eſt encore réduit à ceder à celuy qui les avoit uſurpez, les prétentions que l'on a deſſus, c'étoit-là la diſpoſition du Roy Trés-Chrêtien à l'égard du Duché de Milan. Et certes on ne ſçauroit

nier

nier qu'elle ne fût naturelle. Le Duché de Milan étoit l'héritage de Valentine Viſconti ſa biſayeule: il l'avoit recouvré à ſon avenement à la Couronne ſur les Sforces qui en étoient uſurpateurs. Il l'avoit poſſedé paiſiblement durant pluſieurs années, & ne l'avoit perdu que par une longue ſuite de malheurs redoublez. Les forces nouvelles que la Maiſon d'Autriche avoit toûjours tirées à point nommé de l'Alemagne avoient ſeules empêché qu'on ne le tirât de ſes mains, & ſi on prétendoit l'en chaſſer, il faloit luy ſuſciter une affaire qui luy otât la commodité de lever aucun ſoldat dans l'Empire: elle ſe preſentoit d'elle-même cette favorable affaire, & le Roy n'avoit qu'à donner de l'argent au Langrave de Heſſe pour l'engager dans une guerre contre l'Empereur qui réduiroit ſa Majeſté Imperiale à l'impoſſibilité de conſerver le Milanez. 1533.

Mais l'execution d'un projet ſi avantageux étoit traverſée par un obſtacle conſiderable en luy-même, & plus encore par le genie de François Premier diſpoſé à garder inviolablement ſes promeſſes. * Ce Prince s'étoit engagé par le Traité de Cambray à n'aſſiſter ni directement ni indirectement les ennemis de l'Empereur. L'article étoit exprimé en des termes qui ne pouvoient être détournez en aucun autre ſens; mais le Conſeil de ſa Majeſté Trés-Chrêtienne avoit trop d'intéreſt à maintenir les ennemis de l'Empereur, & le Langrave avoit trop d'eſprit pour ne pas trouver le ſecret de fortifier le Roy dans une inclination favorable aux Alemans.

* Dans la négociation du Langrave avec le Roy.

La Maiſon de Virtemberg poſſedoit ſur la frontiére du Comté de Bourgogne un Etat détaché, qui ſe nommoit le Comté de Montbeliard: elle l'engagea à la France pour cent mille écus, à condition que ſi la ſomme n'étoit renduë dans trois ans à compter du jour du contrat, la Maiſon de Virtemberg perdroit le droit de retirer le Comté qui demeureroit par conſequent à la Monarchie Françoiſe. Le Traité & le Con-

1533. Contrat ne contenoient rien davantage ; mais on y avoit ajoûté par deux articles à part : Que le Roy en contemplation de ce que les cent mille écus ne ſuffiſoient pas pour recouvrer le Virtemberg, en prêteroit cent mille autres ; qu'il ne redemanderoit point ; & que ſi le Langrave recouvroit promptemeut le Virtemberg, il attaqueroit les autres Etats du Roy des Romains, ou porteroit ſes armes victorieuſes juſques dans l'Italie, pour y favoriſer le Roy Très-Chrêtien dans le recouvrement du Duché de Milan. Les deux ſommes furent tirées du Treſor Royal, & le Langrave aprés avoir donné l'ordre de les tranſporter en Alemagne y retourna. Il leva à petit bruit une armée plus conſiderable par l'experience des Officiers & par la valeur des ſoldats que par le nombre, puis qu'elle n'étoit que de quinze mille hommes. Il ſe mit à la tête aprés avoir publié un Manifeſte fondé ſur l'innocence du jeune Prince de Virtemberg qui n'avoit que quatre ans, lors que ſon pere avoit été dépoüillé, & ſur les anciennes Conſtitutions de l'Empire qui ne comprenoient pas les mâles des Maiſons Souveraines dans la punition de leur Chef, lors qu'ils n'avoient point eu de part à ſon crime. Le deſſein n'avoit pas été ſi ſecret que la Maiſon d'Autriche n'en fût avertie aſſez à temps pour ſe mettre en défenſe, & le Roy des Romains tenoit prête une Apologie qui parut auſſi-tôt que le Manifeſte des Confederez. Il y ſuppoſoit que le droit des gens, & la foy publique étoient de ſon côté, & il appuyoit ſur ces deux raiſons prétenduës invincibles, la poſſeſſion d'onze ans où il étoit du Duché de Virtemberg. Il ſoûtenoit que l'attentat du Duc Ulric ſur la Ville de Reutlingue avoit juſtement attiré contre ſes Etats les armes de la Ligue de Suabe : Qu'on l'avoit dépoüillé dans les formes, & que par la même raiſon, que s'il eût vaincu, il auroit retenu cette Ville pour les frais de la guerre, la Ligue avoit retenu & depuis aliené ſon Duché ; Que ſa Majeſté

Impe-

Imperiale qui le tenoit d'elle par acquiſition l'avoit pû donner en partage à ſon frere, & qu'elle mettoit au ban de l'Empire quiconque entreprendroit de lui faire changer de maître ſous prétexte d'y rétablir l'ancien Duc. Mais la menace contenuë dans ce dernier article fut tellement négligée qu'elle n'obligea pas un ſoldat de l'armée Confederée à deſerter. Auſſi la Maiſon d'Autriche ne s'y étoit attenduë que de bonne ſorte; puis qu'elle n'avoit pas laiſſé de lever des troupes à peu prés égales en nombre à celle de la Ligue. Il eſt vray qu'elles leur cedoient en tout le reſte. 1533.

Le Comte Philippe Palatin du Rhin qui les commandoit s'étoit campé ſi avantageuſement avec elles à Auffen petite Ville du Duché de Virtemberg prés de la riviére de Necre, qu'il étoit impoſſible de pénétrer plus avant dans le Païs à moins que de leur paſſer ſur le ventre. Auſſi le Langrave perſuadé de cette néceſſité par la connoiſſance qu'il avoit des lieux alla droit à elles. La bataille fut d'abord obſtinée de part & d'autre; parce que la ſcituation du camp des Catholiques balançoit l'experience & la valeur des Lutheriens; mais un boulet d'artillerie ayant emporté le talon du Palatin, ce Général réduit à ſe retirer pour ſe faire penſer donna par ſon abſence la victoire aux ennemis. Les Catholiques reculerent auſſi-tôt, & ſe mirent peu de temps aprés en fuite, la frayeur en porta la plûpart à ſe jetter dans la riviére où ils ſe noyerent & le reſte fut traité par les Vainqueurs avec aſſez d'humanité. Ulric n'eût qu'à ſe preſenter devant les Villes foibles de ſon Duché pour en recevoir les clefs: & les quatre les plus fortes d'entre elles qui étoient Aſperg, Varac, Nymphe, & Tubengues ne ſe laiſſerent point aſſiéger long-temps ſans capituler. L'entier rétabliſſement d'Ulric fut l'ouvrage d'une ſeule campagne, & la Maiſon d'Autriche au lieu de tirer une vangeance proportionnée à l'affront qu'elle venoit de recevoir, comme elle s'en étoit

1533. ſi publiquement vantée, apprehenda que la facilité que les Lutheriens avoient trouvée à recouvrer le Virtemberg, ne leur ſervit d'amorce pour entreprendre ſur ſes autres Etats. Elle porta même plus loin ſa défiance, en voyant les François entrer dans le Comté de Montbeliard & en prendre poſſeſſion: car elle ſe figura que l'engagement de ce Comté n'étoit qu'une feinte inventée pour endormir les Alemands qui n'étoient point d'humeur à ſouffrir que les Etrangers s'établiſſent chez eux contre les Loix fondamentales de l'Empire, qui défendoient d'aliener les Fiefs d'importance ſans la permiſſion de l'Empereur. Que le Montbeliard avoit été veritablement acheté, mais que la vente n'en paroîtroit que lors que les François s'y ſeroient aſſez avantageuſement fortifiez pour n'avoir plus rien à craindre. Qu'ils leveroient alors le maſque; mais que ce ne ſeroit que pour ſe joindre ouvertement à la Ligue de Smalchalde, & pour prendre l'Alſace pour leur part de la dépoüille du Roy des Romains. Aucune de ces conjectures n'étoit bien fondée comme il parut par l'évenement; mais elles étoient toutes ſi vray-ſemblables, que la Maiſon d'Autriche ſuſpendit à ce coup toute ſa fierté pour rechercher indirectement d'accord les Lutheriens qui venoient de luy ravir ſa réputation dans l'Alemagne en luy enlevant une trés-belle Province.

L'Electeur de Mayence étoit de ſes plus intimes amis, depuis qu'il avoit trahy la France à ſa conſideration, & le Duc Georges de Saxe l'étoit devenu par la meſintelligence que le Lutheraniſme avoit formé entre l'Electeur Chef de ſa branche & luy. Il avoit beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Langrave ſon gendre & il ſe chargea de le réconcilier avec la Maiſon d'Autriche dans le même temps que l'Electeur de Mayence négocioit avec celuy de Saxe pour le même ſujet.

Les deux Chefs de la Ligue de Smalchalde traiterent ainſi ſeparément de ſes intérêts, & le beau-pere

&

& le gendre convinrent, que le Duché de Virtemberg seroit à l'avenir un Fief masculin de l'Archiduché d'Autriche, & que le Duc Ulric, & ses décendans ne le tiendroient qu'en cette qualité à l'égard du Roy des Romains & de ses heritiers: Qu'au moment que la Posterité d'Ulric qui consistoit toute dans la personne du Duc Christofle son fils unique viendroit à manquer, * le Duché de Virtemberg seroit uni avec l'Autriche & possedé par les Archiducs aux mêmes conditions que le tenoit Ulric avant qu'il en eût été dépoüillé, c'est à dire en qualité de Fief relevant immédiatement de l'Empire: Qu'Ulric reconnoîtroit Ferdinand pour Roy des Romains, & n'entreroit dans aucun Traité directement ou indirectement contraire à ce Prince: Que les biens occupez durant la derniére campagne seroient restituez à ceux à qui on les avoit ôtez: Que personne ne seroit contraint de changer de Religion: Que les Ecclesiastiques Catholiques ne seroient troublez ni dans l'exercice de leurs fonctions ni dans la possession de leurs biens de quelque nature qu'ils fussent: Que les Habitans du Duché qui s'étoient réfugiez ailleurs rentreroient, en y retournant, dans la joüissance de ce qu'ils avoient laissé; & qu'il seroit permis généralement à quiconque en voudroit sortir pour aller demeurer ailleurs, de vendre & de transporter tout ce qu'il possedoit: Que l'artillerie envoyée par Ferdinand dans ce Duché luy seroit renduë, & les dettes contractées par ce Prince pour la décoration du même Duché seroient acquittées par Ulric: Qu'il n'y auroit rien de changé dans les Fiefs du Virtemberg qui relevoient de la Couronne de Boheme: Que le Comte Philippes Palatin & les autres prisonniers seroient mis en liberté sans payer de rançon: Que le Langrave & Ulric feroient des soûmissions en personne ou par Procureur à Ferdinand, avant que le même Ulric fût investi du Virtemberg: Que Ferdinand feroit agréer à l'Empereur la presente transaction: 1533

* Dans le traité d'Ulric & de Ferdinand.

1533. Qu'il ne seroit rien exigé de part & d'autre pour les frais de la guerre, & que le Langrave & Ulric fourniroient à l'Empereur cinq cens chevaux, & trois mille hommes de pied des troupes qu'ils avoient alors, & les entretiendroient pour trois mois. Les Electeurs de Mayence & de Saxe demeurerent aussi d'accord qu'il ne se feroit aucune violence à qui que ce fût dans l'Empire à cause ou sous prétexte des deux Religions Catholique & Lutherienne : Qu'il n'y auroit desormais aucun procés dans l'Empire pour ce regard : Que les actions intentées là-dessus dont la Chambre de Spire étoit saisie, cesseroient absolument : Que les Lutheriens accorderoient à Ferdinand l'effet & la qualité de Roy des Romains, à condition néanmoins qu'il seroit fait un nouveau Decret, qui portât en termes exprés, que lors qu'il s'agiroit à l'avenir d'en créer un du vivant de celuy qui seroit Empereur, il y auroit avant toute autre chose une Assemblée de tout le College Electoral pour cet unique sujet : Qu'il y seroit meurement déliberé ; si la nécessité étoit indispensable de proceder à l'élection, & qu'en cas que les sept Electeurs ne la jugeassent pas telle, il ne seroit point passé outre. Mais s'ils étoient d'avis contraire ; l'Electeur de Mayence auroit droit d'agir conformément à la Bulle d'or : Que ce Decret seroit expedié dans dix mois au plus tard, & que pour quelque raison ou prétexte que ce terme fût prolongé, le present Traité seroit tenu pour nul : Que l'Empereur dans ce temps accorderoit à l'Electeur de Saxe l'investiture absoluë de ses Terres, qu'il luy avoit si long-temps refusé, & que le Roy des Romains employeroit tout son crédit pour la confirmation du pacte mutuel, entre les Maisons de Saxe & de Cléves, qui appelloit à la succession celle des deux qui survivroit à l'autre.

L'ingratitude des Alemans parut d'autant plus grande dans les Traitez que l'on vient d'abreger, qu'ils ne se souvinrent de la France ni dans l'un ni dans

dans l'autre, quoy que ſans l'agent qu'elle leur avoit fourni, ils n'en euſſent tiré aucun avantage, & que le Duc de Virtemberg en ſon particulier luy fût redevable de ce que ſa Maiſon ne ceſſeroit point en ſa perſonne. Car il faut ſuppoſer ici, qu'en perdant ſes Etats il auroit auſſi perdu ſon fils unique, que la Maiſon d'Autriche faiſoit élever dans le Tirol à deſſein de l'engager dans les Ordres ſacrez, ſi Langey Ambaſſadeur de France en Alemagne n'eût facilité ſon évaſion, & ſi le Roy Trés-Chrêtien ne luy eût donné retraite, & ne l'eût fait ſubſiſter en Prince de ſa qualité juſqu'à ce que le Duc ſon pere recouvrât le païs de Virtemberg. 1533.

Mais le Pape entra dans une extrême colere, en apprenant que la Maiſon d'Autriche abandonnoit aux Lutheriens une Province extraordinairement riche, & peuplée dans le centre de l'Alemagne, d'où il leur ſeroit facile d'inſinuer leur doctrine dans les autres Cercles de l'Empire ſans que cette Maiſon eût eu d'autres motifs que celuy de conſerver ſes Etats hereditaires, où l'armée du Langrave de Heſſe pouvoit entrer, aprés avoir vaincu en bataille rangée celle du Comte Palatin Philippe. Sa Sainteté en fit de grandes plaintes par ſon Nonce Verger au Roy des Romains, *qui prétendit au contraire avoir ſervy la Religion Catholique en s'accommodant au temps, parce que s'il n'eût cedé aux Lutheriens ce qu'ils avoient déja recouvré, ils en auroient uſurpé davantage, & peut-être pris l'entier patrimoine de la Maiſon d'Autriche.

*Dans la négociation de Verger.

La réponſe ſe trouva vraye par l'évenement, mais ce ne fut pas par la raiſon qui en avoit été renduë. Dieu qui ſe plaît à maintenir ſon Egliſe par les voyes les plus éloignées de la prudence humaine, permit que le Roy François Premier fut ſi vivement touché de la conduite des Lutheriens à ſon égard, que le reſſentiment qu'il en eut luy fit négliger les ſollicitations de Henry Huit Roy d'Angleterre,

1533. qui le preſſoit d'intervenir avec luy dans les querelles des Alemans. Il n'eût plus de commerce particulier avec le Langrave de Heſſe, ni avec le Duc de Virtemberg, & ces Princes ne reçûrent plus de luy durant les douze années qu'il régna aucune aſſiſtance directe ni indirecte, quoy que l'intéreſt le plus preſſant de ſa Couronne fût d'empêcher l'Empereur & le Roy des Romains de s'agrandir aux dépens de ces deux Princes. Il redoubla même la recherche des Lutheriens ſur une occaſion qui ne luy en donnoit que trop de ſujet. Ils avoient fait imprimer à Neuf-Châtel en Suiſſe des propoſitions ſcandaleuſes contre la Meſſe, & leur audace alla juſqu'à les afficher aux portes du Château de Blois où la Cour étoit alors. Le Roy en fut ſi irrité qu'il ſe propoſa de les exterminer. Il en donna de nouveaux ordres à tous les Magiſtrats de ſon Royaume, & comme il étoit informé que la Ligue de Smalchalde avoit des Emiſſaires dans toutes les Univerſitez de France, & principalement dans la plus célébre qui étoit celle de Paris, pour en corrompre la Jeuneſſe; il changea le deſſein qu'il avoit pris d'attirer en France le fameux Melancton, & de luy donner quatre cens écus de gage pour enſeigner les belles Lettres à Paris dans le College de Cambray, de peur que la réputation de cet homme ne contribuât à l'avancement de la Secte qu'il profeſſoit. En ſuite ſa Majeſté ſuſcita aux Lutheriens cachez dans Paris le plus dangereux Adverſaire qu'ils pouvoient avoir en la perſonne de Jean Morin Lieutenant Criminel, infatigable à découvrir ceux qui ſe mêloient d'enſeigner en ſecret les nouvelles erreurs, & trés-ſubtile pour ſe ſaiſir de leur perſonne en quelque endroit qu'ils ſe cachaſſent. Le premier ſoin de ce Juge fut de ſurprendre un Artiſan Guainier de Profeſſion qui alloit avertir les perſonnes de la cabale, du temps & des lieux où ſe feroient les Prêches ſecrets. Il le trouva dans l'exercice de cette fonction, il l'arrêta luy fit ſon procés en deux heures, & le condamna à être

à être brûlé vif en la maniére qui étoit alors en uſage, 1533.
c'eſt à dire, que l'on allumoit un braſier autour d'un poteau où il y avoit une eſpece de gruë attachée. Le patient étoit ſuſpendu à cette machine, & aprés qu'on l'avoit inutilement invité à abjurer ſon Hereſie, on le deſcendoit par une poulie ſur ces braſiers ardens pour commencer à luy faire éprouver la ſeverité du ſupplice. On ne le laiſſoit pas long-temps en cette poſture ſans l'élever en haut, apparemment pour luy donner le loiſir de reſpirer, mais en effet pour obſerver, s'il ne ſeroit pas plus ébranlé par le ſentiment des flammes, qu'il n'avoit été par leur veuë. S'il demeuroit inflexible, le boureau coupoit la corde & laiſſoit tomber le malheureux ſur des charbons embraſez, où il étoit conſumé à petit feu. La conſtance du Guainier n'alla pas juſqu'à cette derniére extrêmité, elle fut ébranlée par le ſeul appareil du ſupplice, & il ne ſe contenta pas de renoncer à la doctrine de Luther; mais il devint l'inſtrument le plus propre à découvrir ceux qui la profeſſoient. Il en décela la plûpart, il les déſigna par de certaines marques: il conduiſit luy-même aux lieux où ils habitoient les Sergens du Lieutenant Criminel, & leur ſervit de Records. Ceux qui tomberent entre ſes mains furent traitez comme il avoit été ſur le point de l'être, * & les autres s'étant ſauvez allerent aprés avoir changé de noms chercher des Diſciples dans les Univerſitez moins célébres. Ils firent imprimer une Satyre contre les Catholiques qui ne pouvoit être ni plus aigre ni plus offençante, elle étoit écrite en François, & intitulée la marchandiſe du Pape. Le ſoin que ceux qui l'avoient compoſée prenoient de l'envoyer dans toutes les Provinces du Royaume, ne la rendit pas ſi publique que fit le démêlé qui ſurvint en même temps entre Eraſme & Luther. Eraſme étoit l'homme de Lettres qui avoit le plus de réputation dans l'Europe. Il l'avoit preſque toute parcouruë. Il s'étoit fait des amis dans tous les Royaumes,

* Dans les procés verbaux de Morin.

1533. mes, & dans toutes les Républiques de la Chrêtienté : & dés que Luther s'étoit déclaré contre l'Egliſe Catholique, ſon plus grand ſoin avoit été d'engager dans ſes intérêts les perſonnes excellentes dans les humanitez, & ſur tout Eraſme. L'opinion qu'il avoit euë de le gagner étoit principalement fondée ſur ce que Eraſme dans tous ſes Livres & ſur tout dans celuy des Colloques, s'étoit pluſieurs fois emporté contre les Eccleſiaſtiques & contre les Moines. Mais on ne juge pas toûjours ſincerement des grands Hommes quand on les examine par les paſſions extraordinaires auſquelles ils ſont ſujets. Quoy que Eraſme eût d'abord ſemblé ſe déclarer pour Luther, & qu'il ſe fût mêlé de le réconcilier avec les Catholiques, il ne délibera point quand il fut queſtion de prendre party. Il proteſta qu'il avoit toûjours vécu dans l'ancienne Religion, & qu'il y mourroit. Luther en eut tant de dépit, ſoit qu'il ne voulut pas perdre ſon crédit, ou qu'il apprehendât que la conſtance d'Eraſme ne diminuât le nombre de ſes Diſciples ; qu'il crut qu'il y alloit de ſon intéreſt de rompre publiquement avec luy. Il l'accuſa de mépriſer la Religion Chrêtienne dans le Livre du libre arbitre qu'il avoit compoſé & de le révoquer en doute. Il luy reprocha ſon inconſtance & ſa préſomption. Il luy marqua combien de fois il avoit changé d'opinion, & n'oublia aucune des maniéres ridicules dont il prétendoit qu'il ſe fût mêlé d'interpreter l'Ecriture Sainte.

Fin du Huitiéme Livre.

ARGU-

ARGUMENT
DU NEUVIE'ME LIVRE.

HEnry Huit Roy d'Angleterre épouſe la veuve du Prince Artus ſon frere aîné ſur une diſpenſe en bonne forme accordée par le Pape Jules Second. Il fait d'abord aſſez bon ménage avec ſa femme dont il a cinq enfans : mais Volſey Cardinal d'Yorc ſon principal Miniſtre fait deſſein de ſe vanger de ce que l'Empereur neveu de la Reine ne l'avoit pas fait élire Pape, & tâche de perſuader le Roy de répudier la Reine. Le Roy n'y veut point entendre juſqu'à ce qu'il devient amoureux d'Anne de Boulen. La réſiſtance qu'il trouve en cette fille luy fait promettre de l'épouſer : Il excite Volſey à pourſuivre la diſſolution de ſon mariage avec la Reine, & Volſey donne dans le piege en la ſollicitant autant qu'il peut, dans l'eſperance que le Roy d'Angleterre épouſeroit en ſuite la ſœur du Roy Trés-Chrêtien François Premier. Mais le Roy d'Angleterre leve trop tôt le maſque, & s'attire autant d'ennemis qu'il y avoit de perſonnes vertueuſes, en témoignant de vouloir répudier une honnête femme pour épouſer une Courtiſane. Sa brigue eſt néanmoins ſi puiſſante en Cour de Rome, qu'on prétend que le Pape Clement Sept envoya en Angleterre le Cardinal Campege avec la Bulle de la diſſolution du mariage. Que Campege la montra au Roy : Que ſa Majeſté contente de l'avoir veuë paſſa outre à ſon mariage avec Anne de Boulen : & que le Pape écrivit à Campege de ſupprimer la Bulle. Henry ſe ſepare de la Communion de l'Egliſe Romaine & forme un Schiſme en Angleterre. La Reine meurt de regret, & ſa rivale ſurpriſe en adultere avec ſon propre frere, a la tête tranchée.

HISTOIRE

Des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans le Schiſme d'Angleterre ſur la fin de 1533. durant toute l'année 1534. & partie de 1535.

1533. L'Heresie qui venoit d'être abatuë en France s'inſinua dans l'Angleterre par la même voye qu'elle étoit entrée dans le Dannemarc, dans la Suede, dans la Norvegue, dans la Pruſſe & dans la Livonie; c'eſt à dire, par la voye de l'amour. Les erreurs de Viclef y avoient été ſi abſolument éteintes ou ſupprimées qu'il n'en paroiſſoit plus rien que dans ſes Livres, & ſoit que ceux qui en étoient prévenus fuſſent retournez à la Communion de l'Egliſe Catholique, ou qu'ils euſſent pery dans les longues diviſions des Maiſons d'Yorc & de Lancaſtre, tous les Anglois ſans en excepter un ſeul profeſſoient une même Religion ſous le Régne de Henry Sept. Ce Prince que l'on avoit vû dans un exil de dix-ſept ans courir à pied aprés le caroſſe du Duc de Bourgogne, étoit monté ſur le Trône par le gain

gain d'une ſeule bataille, & s'y étoit maintenu avec une ſageſſe qui l'avoit fait nommer le Salomon de la Grande Bretagne. * C'étoit de ſon temps que la petite Bretagne avoit été réünie à la Couronne de France, & il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit crû pouvoir ſervir à détourner l'heritiére de ce Duché d'épouſer le Roy Trés-Chrêtien Charles Huit. Il avoit d'abord eſſayé d'empêcher le dernier Duc de Bretagne de donner retraite dans ſes Etats au Duc d'Orleans mécontent, & n'ayant pû en venir à bout, il avoit négocié le mariage de l'heritiére de Bretagne avec le fils aîné de la Maiſon d'Albret. Il avoit voulu s'oppoſer à l'irruption des François dans ce Duché. Et pour y parvenir il avoit aſſemblé ſon Parlement. Il y avoit fait une trés-belle Harangue, que le meilleur des Hiſtoriens Anglois a tranſcrite mot à mot. * Pour montrer les inconveniens qui arriveroient à l'Angleterre ſi les François conqueroient la Bretagne; & le plus ſenſible de ſes déplaiſirs avoit été que le Parlement d'Angleterre ne luy avoit fourni ni argent ni troupes pour ce ſujet. Il n'avoit pas néanmoins laiſſé d'y faire paſſer à ſes propres dépens des ſecours aſſez conſiderables pour empêcher les Bretons de ſuccomber entiérement, & ç'avoit été par là qu'il s'étoit rendu l'arbitre du mariage de leur Princeſſe avec Maximilien Roy des Romains, aprés que l'aîné de la Maiſon d'Albret avoit été rebuté par les Bretons qui ne l'eſtimoient pas aſſez puiſſant pour les proteger.

1533.

* Dans Philippe de Comines.

* Le Chancelier Baccon dans la Vie de Henry Sept.

Mais la fortune de la France avoit triomphé de la prudence du Roy d'Angleterre: le Roy des Romains n'avoit épouſé la Princeſſe de Bretagne que par Procureur, & le ſecond Comte de Dunois qui fut depuis le premier Duc de Longueville s'étoit inſinué avec tant d'adreſſe premiérement dans les eſprits des Bretons, & en ſuite à la Cour de la nouvelle mariée, qu'il avoit inſenſiblement diſpoſée à préferer un jeune Roy de France capable de la proteger hautement à un Prince tellement éloigné qu'il luy ſeroit impoſſible de la ſ[illegible]ourir

1533. secourir assez tôt. Le Roy des Romains étoit ainsi demeuré sans femme, & la France s'étoit renduë si considerable par la réünion de la Bretagne, que les Anglois se tenant desormais incapables de lui résister en cas qu'elle voulût à son tour porter chez eux la guerre pour se vanger de celle qu'ils lui avoient faite durant plus de deux siécles, chercherent à se fortifier du secours des Espagnols qui commençoient seulement à devenir considerables, parce qu'ils venoient de chasser de leur Païs les Mores & de les renvoyer en Afrique. L'intelligence commença pas de pures civilitez de part & d'autre, d'où elle passa à des Conferences où les intérêts des deux Nations furent examinez en ce qu'ils avoient de commun contre la France. On y convint d'une Ligue défensive, & l'on s'apperçût depuis qu'elle avoit besoin d'un lien plus étroit pour subsister long-temps.

Artus Tither Prince de Galles fils aîné du Roy d'Angleterre étoit âgé de seize ans, & Catherine d'Arragon derniére fille des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle en avoit quinze. Il y avoit assez de proportion entre les parties; mais ni l'un ni l'autre n'étoit propre au mariage. Le Prince de Galles étoit extraordinairement mal-sain, quoi qu'il fût d'ailleurs assez bien fait, & l'Infante d'Espagne n'étoit ni belle ni enjoüée. La conversation du grand monde lui déplaisoit: elle avoit toutes les qualitez nécessaires pour le Cloître & son inclination l'y portoit: mais ceux qui lui avoient donné la vie s'étoient accoûtumez à tirer profit de toutes choses sans en excepter leurs enfans. Ils n'avoient consulté que leur intérest pour marier leur fille aînée avec le Prince de Portugal, & leur puînée avec l'Archiduc des Païs Bas, & il n'y avoit aucune apparence qu'ils changeassent d'humeur à l'égard de la cadette. Ainsi le Roy d'Angleterre persuadé que les François acheveroient de le renvoyer de là la mer en lui ôtant Calais & le Comté d'Oye, s'il n'engageoit plus étroitement les

Rois

Rois Catholiques à sa défense, demanda l'Infante 1533.
d'Espagne pour son fils aîné sans avoir égard à la disposition de ce Prince, & les Rois Catholiques qui venoient de partager avec le Roi Louïs XII. le Royaume de Naples, & qui pensoient déja à l'en chasser, accorderent leur fille sans sçavoir si elle vouloit être mariée. Ils hâterent même les ceremonies des nôces, quoy qu'on leur eût écrit d'Angleterre, que le Prince de Galles étoit malade, parce qu'il leur étoit souverainement important, que les Anglois fissent passer un Corps d'armée dans le Comté d'Oye, afin d'obliger les François à lui en opposer un autre, & de les empêcher par consequent d'envoyer un renfort à leurs troupes qui étoient dans les Provinces de Labour & de l'Abbruze, pendant que les Espagnols les tailleroient en piéces. L'Infante aprés avoir été épousée par Procureur dans la Ville de Burgos passa dans l'Angleterre où le Prince de Galles qui bien loin de jouïr d'une parfaite santé, n'étoit pas encore remis dans son état ordinaire, ratifia le quatorze de Novembre mil cinq cens un dans l'Eglise de saint Paul le mariage que le Comte de Northumbelland avoit contracté pour lui, & il est certain que les deux époux se mirent dans le même lit : toute la difficulté consista depuis à sçavoir si le mariage fut consommé, & l'on éviteroit ici d'en parler comme l'on a fait par tout ailleurs où l'occasion s'en étoit offerte, si ce n'étoit-là le point essenciel du Schisme d'Angleterre.

* Le fameux Chancelier Baccon & quelques Histo- * Bacriens du siécle passé, sont de l'opinion affirmative, & con vers la
la prouvent par des circonstances que la bien-séance fin de
& la pureté de la langue ne permettent pas de rappor- son
ter. Certes les trois mots Latins inserez dans la Dis- Henry
pense dont on parlera bien-tôt, que la mariée ob- Sept.
tint depuis pour épouser le frere du Prince de Galles semblent favoriser le sentiment de Baccon, en donnant lieu de soupçonner que la chose s'étoit passée com-

1533. comme il la raconte. Les autres Hiſtoriens tiennent l'opinion contraire, & ſe fondent ſur les maladies, & les infirmitez de ce Prince qui étoient ſi viſibles, qu'il mourut cinq mois aprés ſon mariage.

La Cour d'Angleterre portoit encore le deüil de ce Prince lorſque les Rois Catholiques envoyerent en Angleterre un Ambaſſadeur extraordinaire ſous prétexte de faire leurs condoleances au Roy Henry Sept ſur la mort du Prince de Galles; mais en effet pour redemander leur fille avec le doüaire qui lui étoit acquis. Ils n'avoient plus tant de meſures à garder avec le Roy d'Angleterre; parce qu'ils n'avoient plus beſoin de ſon aſſiſtance. Leur General Gonſalve qui fut depuis ſurnommé le grand Capitaine, étoit ſorty de la Ville de Barlette dans la Poüille, où il avoit ſoûtenu un ſiége de ſept mois, & ſans autre renfort que de deux mille Alemans, avoit preſenté le combat au Duc de Nemours ſur la Campagne de Cerignole. La bataille qui s'y étoit donnée avoit abouty à la déroute des François plûtôt qu'à leur défaite; cependant Gonſalve en avoit profité avec tant d'adreſſe & de bonheur, qu'il s'étoit rendu maître de tout le Royaume de Naples. Et de fait la puiſſance des Eſpagnols augmenta de ſorte par ce bonheur ineſperé, que les autres Peuples de l'Europe qui bien loin de les craindre, avoient cru pratiquer des actions de charité, en les ſecourant d'hommes & d'argent contre les Mores, commencerent à les conſiderer plus que les Anglois, & même à faire paſſer leur Monarchie pour la ſeconde de la Chrêtienté. Henri Sept en fut informé par le Chevalier Flakſter ſon Ambaſſadeur ordinaire à la Cour de Rome, & le ſupporta avec d'autant plus d'impatience, qu'il étoit le plus éclairé des Princes de ſon temps dans ſes veritables intérêts. L'Angleterre étoit en poſſeſſion de tenir le ſecond rang dans les Aſſemblées du Chriſtianiſme, & l'on ne conteſtoit point à ſes Ambaſſadeurs de marcher immédiatement aprés ceux de France.

France. Les Conciles de Conſtance & de Bâle en avoient conſtamment uſé de cette ſorte, & l'on ne trouvoit point dans les actes de l'un & l'autre de ces Conciles, que les Ambaſſadenrs de Caſtille & d'Arragon s'y fuſſent oppoſez. Néanmoins ces deux Couronnes l'emportoient preſentement dans l'opinion publique ſur celle d'Angleterre, ſans qu'il leur fût arrivé d'autre choſe ſinon qu'elles s'étoient unies. Le dépit de Henry Sept croiſſoit encore à proportion de la felicité des Eſpagnols, parce que le plus grand avantage de ſa Majeſté Angloiſe conſiſtoit à tenir pour ainſi dire la balance ſi juſte entre les François & les Eſpagnols, que l'un des deux Peuples ne s'aggrandît en aucune maniére au préjudice de l'autre. Les Prédéceſſeurs de Henry Sept qui ne le valoient pas à beaucoup prés, y avoient pourtant réüſſi, & lui avec toute la ſageſſe qu'on lui attribuoit approchante de celle de Salomon, n'avoit pû empêcher les Rois Catholiques d'ôter à la France une Couronne qui les rendoient preſque Maîtres de l'Italie, ni de la joindre à celle de Sicile: ce qui leur donneroit deſormais tant d'autorité à la Cour de Rome, que celles de France & d'Angleterre n'en approcheroient pas. 1533.

Mais la même raiſon qui venoit de rendre inutile aux Eſpagnols l'amitié des Anglois, faiſoit que les Anglois ne pouvoient plus ſe paſſer de l'amitié des Eſpagnols. Il n'étoit pas à préſumer que Louïs Douze Roi de France aprés avoir ſi facilement & ſi abſolument perdu un Royaume ſcitué à l'extrêmité de l'Italie la plus éloignée de ſes Etats penſât ſi-tôt à le recouvrer; puiſque d'un côté il ne lui reſtoit aucune Place frontiére qui pût ſervir de retraite aux troupes qu'il y envoyeroit, & de l'autre côté il n'étoit pas aſſuré du paſſage de ſes troupes par l'Etat Eccleſiaſtique, le Pape Alexandre Six n'étant pas ſatisfait de ſa Majeſté à cauſe qu'elle avoit empêché le Duc de Valentinois d'uſurper l'Etat de Sienne. Il y avoit donc plus d'apparence que le Roy Trés-Chrêtien attendroit

1531 droit que ſon Ambaſſadeur à la Cour de Rome l'eût réconciliée avec ſa Sainteté en dédommageant le Duc de Valentinois de la conquête dont il avoit été fruſtré, & que cependant l'armée que la Trimoüille avoit levée en France pour ne pas demeurer oiſive marcheroit contre Calais, & prendroit pour prétexte de la rupture, que les Angrois s'étant liguez avec les Eſpagnols pouvoient être legitimement attaquez & renvoyez de là la mer. Il y avoit encore plus d'apparence que les Eſpagnols contents de leur bonne fortune s'occuperoient entiérement à ſe fortifier dans le Royanme de Naples, pendant qu'ils en avoient le loiſir, & que bien loin de traverſer les François dans leur entrepriſe ſur Calais, ils ſeroient ravis de les voir tourner leurs armes de ce côté là, & qu'ils ſe vangeaſſent ſur leurs anciens ennemis de l'affront qu'ils venoient de recevoir dans l'Italie. Il faloit donc intéreſſer encore une fois les Rois Catholiques à perſévérer dans la Ligue défenſive qu'ils avoient faite avec l'Angleterre, ce qui ne ſe pouvoit qu'en renouvellant l'alliance, que la mort du Prince de Galles avoit rompuë. Les Rois Catholiques n'avoient plus d'autres enfans à marier que la veuve de ce Prince, & il ne reſtoit plus d'autre fils à Henri Sept que le Duc d'Yorc qui n'avoit que douze ans. Il étoit mieux fait ſans comparaiſon que n'avoit été ſon aîné, & la nature lui avoit donné beaucoup plus d'eſprit il paroiſſoit propre à renouveller les guerres civiles, & c'étoit pour l'en empêcher qu'on l'avoit deſtiné à l'Etat Eccleſiaſtique; mais lors qu'il fut devenu fils unique, il vint en penſée à Henry Sept de lui donner pour épouſe la veuve de ſon frere, & le Conſeil d'Angleterre en approuva le deſſein avec d'autant plus de facilité, qu'aprés la précaution priſe pour empêcher la conſommation du mariage de l'Infante d'Eſpagne avec le feu Prince de Galles, il ne jugeoit pas qu'il y eût d'autre obſtacle aux nôces de cette Infante avec le Duc d'Yorc,

d'Yorc, que celui qui s'appelle de l'honnêteté publique, qui ne permettoit pas qu'une femme aprés avoir ſtipulé ſolemnellement une promeſſe de mariage par paroles de preſent avec un homme ſans avoir néanmoins paſſé plus outre, épouſât en ſuite le frere du même homme.* 1533

L'on amuſa ſur cette ſuppoſition les Eſpagnols venus à Londre pour emmener l'Infante, pendant que le Roy d'Angleterre dépêcha une Ambaſſade extraordinaire aux Rois Catholiques, dans la ſeule veuë de demander l'Infante pour ſon fils unique. Les Ambaſſadeurs trouverent heureuſement les Rois Catholiques embaraſſez par un avis ſecret, qu'ils venoient de recevoir d'Italie. Il portoit que la France négocioit avec le Duc de Valentinois, & qu'elle offroit de lui abandonner les Républiques de Piſe & de Luques au lieu de celle de Sienne, pourvû qu'il obtint du Pape le paſſage par l'Etat Eccleſiaſtique dont l'armée Françoiſe avoit beſoin pour recouvrer le Royaume de Naples. L'avis venoit de bonne part, & s'il étoit veritable, il réduiſoit l'Eſpagne dans la même diſpoſition à l'égard de l'Angleterre, où l'Angleterre avoit été à la mort du Prince de Galles. Car la France qui n'avoit jamais été mieux fournie de ſoldats ayant le paſſage libre juſqu'au Royaume qu'elle venoit de perdre; penſeroit à le recouvrer tout d'un coup en y envoyant une telle multitude de gens de guerre, que les Eſpagnols qui n'en avoient que dix ou douze mille, ne ſuffiſant pas pour réſiſter par tout en même temps, perdroient auſſi facilement leur conquête qu'ils l'avoient faite. Il faloit donc que les Rois Catholiques pour éviter ce coup, obligeaſſent la France à retenir la moitié de ſes forces dans les Provinces les plus éloignées de l'Italie, & comme l'Archiduc des Pais-Bas leur gendre s'étoit aſſez expliqué de vive voix & par écrit, qu'il ne vouloit point rompre avec le Roy Trés-Chrêtien à leur conſidera-

* Dans la Requête du Parlement d'Angleterre à Alexandre VI.

1533. sideration, il ne restoit que le Roy d'Angleterre qui faisant passer une armée dans le Comté d'Oye, pût donner aux François une jalousie assez forte pour les contraindre de laisser dans la Picardie une autre armée pour observer les Anglois.

Ainsi la conjoncture étant devenuë toute autre qu'elle n'avoit été, les Rois Catholiques changerent de sentiment; mais ils n'en changerent qu'à demy, parce que leur dessein étant, pour punir l'Archiduc leur gendre, de lui ôter une partie de leur succession, en restituant au Duc de Calabre la Couronne de Naples, à condition qu'il épousât l'Infante d'Espagne, ils vouloient bien la promettre au Duc d'Yorc, afin de disposer les Anglois à faire diversion dans la Picardie, lorsque le Roy Trés-Chrêtien aprés s'être ajusté avec le saint Siége repasseroit les Alpes. Mais ils prétendoient alonger l'execution de leur promesse jusques au succés de l'entrepriſe, afin que si le Roy Trés-Chrêtien recouvroit le Royaume de Naples, ils l'empêchassent d'ajoûter à sa conquête celle de la Sicile par les secours extraordinaires qu'ils tireroient des Anglois en achevant le mariage de l'Infante avec le Duc d'Yorc: Et si le Roy Trés-Chrêtien ne recouvroit pas ce Royaume, ils fussent en état de le restituer au Duc de Calabre en lui faisant épouser l'Infante. L'expedient qu'ils inventerent pour en venir à bout ne pouvoit être plus ingenieux, mais en récompense il ressembloit aux remédes des Empyriques dont le soulagement est d'ordinaire moindre sans comparaison à l'égard de la partie affligée, que l'incommodité qu'en reçoivent les parties voisines, ou celles qui ont le malheur de se trouver au passage. Et certes quoy que les Rois Catholiques fussent les deux personnes les plus éclairées de leur siécle, & que leur prudence eût été rafinée par la longue experience, que l'un & l'autre avoient acquise, * Ferdinand en gouvernant seul durant trente ans les Royaumes d'Arragon, de Valence,

* Dans les lettres de Pierre Martyr.

lence, de Catalogne & de Sicile, & Iſabelle en réglant 1533.
auſſi ſeule toutes les affaires de la Couronne de Caſtille, & des autres huit qui lui étoient unies depuis un eſpace de temps encore plus étendu; il eſt néanmoins à préſumer de la foibleſſe humaine dont ils n'étoient point exempts, qu'il ne prévirent pas le funeſte contre-coup de l'artifice dont ils alloient uſer; comme il eſt à préſumer de la haute piété dont ils faiſoient une profeſſion ſi publique, que s'ils euſſent prévû entiérement ou en partie les ſuites de la réponſe qu'ils alloient faire, elle n'auroit jamais ſorty de leur bouche. Ils écrivirent au Roy d'Angleterre, que la ſeconde alliance qu'il prétendoit faire avec eux étoit infinimentplus difficile que n'avoit été la premiére, parce que l'Infante Catherine leur fille avoit joüi de toute la liberté permiſe par les ſacrez Canons, lors qu'elle avoit épouſé le Prince de Galles; mais qu'elle ne ſe trouvoit plus dans le même état à l'égard du Duc d'Yorc: car outre l'honnêteté publique qui ne ſouffroit pas même qu'un fiancé ſe mariât ſans diſpenſe dans la parenté de l'autre fiancé: il y avoit un inconvenient ſans comparaiſon plus à craindre. Il conſiſtoit en ce qu'il pouvoit arriver dans la ſuite des temps, que le Duc d'Yorc plus jeune de quatre ans que l'Infante, tombât dans le déréglement qui n'eſt que trop ordinaire aux jeunes gens qui ont épouſé des femmes plus âgées qu'eux, c'eſt à dire qu'il ne s'ennuyât inſenſiblement, & qu'il n'eût enfin du dégoût pour elle: Que ſi cette diviſion domeſtique paſſoit juſqu'à rechercher l'actuelle ſeparation, le Duc d'Yorc ſeroit invité à ſolliciter ſon divorce avec l'Infante en Cour de Rome, & ſe ſerviroit de cet artifice pour y parvenir. Il prétendroit avoir toûjours eu une horreur invincible de ſes nôces, & que néanmoins il n'avoit pas laiſſé de les contracter, parce que le Roy ſon pere à qui il devoit plus de ſoûmiſſion qu'aucun autre des Anglois à cauſe qu'il avoit alors l'honneur d'être le premier de ſes Sujets,

1533. jets, lui avoit abſolument ordonné de le faire: Que ce Prince l'avoit en ce cas menacé de ſa haine irréconciliable, & qu'il n'avoit pas jugé à propos de lui réſiſter: Que par la même raiſon que ſa Majeſté Angloiſe avoit conquis la Couronne qu'elle portoit, elle en pouvoit diſpoſer comme il lui plairoit, & que ſi elle perſiſtoit dans la réſolution d'en fruſtrer ſon fils unique, elle ne manqueroit pas de trouver un Sujet propre à recevoir le preſent qu'elle lui feroit: Qu'encore qu'elle eût uni les Maiſons d'Yorc & de Lancaſtre par ſon mariage avec la Reine Catherine, il ne laiſſoit pas d'y avoir encore pluſieurs perſonnes des deux Maiſons qui ne demanderoient pas mieux que de monter ſur le Trône: Que le Duc de Suffolc demeuroit à Bruxelles à la Cour de l'Archiduc des Païs-Bas: Qu'il s'apprêtoit pour faire la guerre à Henri Sept, & que Henri pourroit bien l'appaiſer en le deſtinant pour ſon Succeſſeur: Que ſi les choſes arrivoient comme on vient de les repreſenter, l'Infante demeureroit deshonorée & que leurs Majeſtez Catholiques n'étoient pas moins obligez en conſcience de pourvoir à l'honneur de leur fille qu'à la ſureté de ſes conventions, & qu'il y alloit de la réputation de l'Eſpagne de ne ſe pas mettre en état de recevoir un jour un mépris de cette nature. Les raiſons des Rois Catholiques étoient ſi plauſibles, que le Roy d'Angleterre tout défiant qu'il étoit, ne s'aviſa jamais de les prendre pour des excuſes inventées à deſſein de differer l'alliance dont il s'agiſſoit. Elles paſſerent dans ſon eſprit pour un effet de la circonſpection Eſpagnole qui ne vouloit traiter qu'aprés avoir apporté toutes les précautions imaginables, au lieu que les autres Nations ſe contentoient des néceſſaires. Il ſe confirma dans ſa réſolution bien loin de ſe rebuter par l'obſtacle qui la traverſoit, & quoy qu'il le trouvât invincible à raiſonner ſur le ſtile preſent de la Cour de Rome, &

ſur

sur celui dont elle avoit toûjours usé, il espera qu'elle auroit pour lui une indulgence extraordinaire, soit qu'il se tint asſuré de l'amitié du Pape Alexandre Six, soit qu'on lui eût persuadé que le crédit des Anglois à Rome étoit assez grand pour obtenir toutes les graces qu'il demanderoit, pourvû qu'ils representassent qu'elles leur étoient absolument nécessaires pour ne plus retomber dans les divisions qui depuis deux cens ans avoient allumé la guerre civile dans le Royaume, & confondu un nombre presque infini d'innocens avec les coupables, ou que sa Majesté Angloise s'appuyât trop sur un homme qui avoit trahi tous les Princes qui s'étoient fiez en lui. Le Duc de Valentinois avoit besoin d'argent pour ajoûter la conquête de la Toscane à celle de la Romagne, & il n'y avoit dans l'Europe que le Roy d'Angleterre capable de lui en prêter. Il s'étoit adressé à sa Majesté, & pour éviter qu'elle ne le refusât il s'étoit vanté de lui faire accorder des choses que le saint Siége avoit jusques-là refusées. On ne sçait pas par laquelle de ces considerations la Cour de Rome fut sollicitée de donner au Roy d'Angleterre la satisfaction qu'il souhaitoit avec tant d'empressement; mais il est constant qu'elle trouva dans l'affaire des difficultez qui n'avoient point été préveuës. Elle examina la Requête du Roy d'Angleterre, avec toute la froideur & l'indifference où l'on entre quand on a dessein de rendre une exacte justice: * & elle observa qu'elle tendoit à une fin qui n'avoit point d'exemple depuis l'établissement de l'Eglise. On visita les Archives du Vatican, & l'on y trouva bien que les Papes s'étoient autrefois relâchez en faveur du Cardinal d'Armagnac, jusqu'à permettre au neveu d'épouser sa tante sur ce qu'on leur avoit remontré, que les supplians avoient commis un inceste: Que les mêmes Papes avoient en suite eu l'indulgence d'autoriser le mariage du jeune Ferdinand Roy de Naples avec sa tante sœur du Roy 1533.

* Dans les avis des Theologiens sur cette matiére.

1533. Roy Catholique, nonobſtant qu'il n'y eût point eu d'inceſte précédent. Mais qu'ils n'avoient jamais diſpenſé aucune femme d'épouſer ſucceſſivement les deux freres, pour quelque bien qu'il en pût arriver à la Chrêtienté. Ce n'eſt pas que les Théologiens & les Canoniſtes qui furent conſultez ſur une occaſion ſi delicate, ne convinſſent tous ou du moins en partie, que la Diſpenſe, à la conſiderer en elle-même, n'excedoit pas le pouvoir du Saint Siége; mais Alexandre Six ne vouloit pas l'accorder ni donner ſujet qu'on lui reprochât d'avoir contrevenu à la Diſcipline Eccleſiaſtique dans une affaire de ſi grande importance. Il ne vouloit pas non plus refuſer abſolument le Roy d'Angleterre; mais il fit tout ce qu'il pût pour déférer & pour éluder la demande de ce Prince, en cas que la France & l'Eſpagne qui poſſedoient alors les deux plus beaux Etats d'Italie, s'accordaſſent entre elles pour des fins qui n'auroient pas été favorables aux intérêts particuliers de la Maiſon de Borgia. * Cette Maiſon étoit ſujette du Roy Catholique, & il y avoit pluſieurs ſiécles qu'elle poſſedoit de belles terres dans le Royaume de Valence. Elle s'ennuyoit de ſa condition depuis que Caliſte Trois & Alexandre Six étoient montez ſur le Trône de Saint Pierre, & elle avoit honte de n'être pas Souveraine aprés avoir donné à l'Egliſe deux Papes ſi proche l'un de l'autre. Mais Alexandre ne vécut pas aſſez long-temps pour lui procurer autre choſe que le Duché de Gandie, & mourut avant que d'avoir terminé l'affaire d'Angleterre.

* Dans la Vie du Duc Valentinois.

Jules Second Succeſſeur d'Alexandre agit par d'autres maximes, à cauſe du changement prodigieux qui ſe fit en ſa perſonne. Il avoit été le Cardinal le plus zelé pour la France qui fût jamais, & il devint en un moment, le Pape le plus contraire, & l'ennemi le plus à craindre que cette Couronne eût eu depuis qu'elle avoit penſé à s'établir dans l'Italie. Il ſe déclara ouvertement contre le Roy Louïs Douze, &

& ne cacha pas même d'abord le deſſein qu'il avoit de reſſerrer la domination de ſa Majeſté delà les Alpes. 1533.

Il crût que pour executer plûtôt & plus infailliblement ce projet plus difficile qu'il ne ſe figuroit, il ſuffiſoit d'unir auſſi fortement les Eſpagnols & les Anglois qu'ils l'avoient été à la mort du Prince de Galles, & fit expedier au commencement de ſon Pontificat, c'eſt à dire en mil cinq cens trois une Bulle en faveur du Duc d'Yorc & de l'Infante, * plus ample & dans une forme plus favorable ſans comparaiſon qu'elle n'avoit été demandée. Sa Sainteté ne ſe contentoit pas de diſpenſer en général de l'honnêteté, & de toutes les autres circonſtances défenduës par les Canons qui pourroient intervenir dans l'alliance dont il s'agiſſoit; mais elle portoit de plus que le Duc & l'Infante ne ſeroient pas moins habiles à s'épouſer quoy que le mariage de la même Infante avec le Prince de Galles eût été conſommé; * & de peur que ceux qui verroient la Diſpenſe ne s'imaginaſſent qu'elle eût été uniquement accordée pour lever les ſoupçons & pour mettre entiérement en repos les Rois Catholiques ſur la crainte que leur fille ne fût un jour répudiée, le Pape avoit ajoûté que la Diſpence preſente ſerviroit au Duc d'Yorc & à l'Infante, quoy qu'avant que de l'avoir obtenuë ils euſſent contracté entre eux un mariage clandeſtin, qu'ils l'euſſent conſommé, & qu'ils euſſent encouru pour cette cauſe ou pour quelque autre une excommunication de droit ou de fait.

* Dans le troiſiéme Tome du Bullaire.

* *Etiam ſi matrimonium fuerit per carnalem copulam conſummatum.*

Le Roy d'Angleterre eût ainſi plus qu'il ne prétendoit, & ſon bonheur ne s'arrêta pas là, puis que la grace de la Cour de Rome ſurvint dans une conjoncture ſi favorable pour lui, que les Rois Catholiques n'avoient jamais été moins en état de la refuſer. La France avoit profité de la vacance du ſaint Siége pour faire traverſer l'Etat Eccleſiaſtique à une armée de cinquante mille hommes ſous la conduite de Louïs de la Trimoüille le plus experimenté de ſes Généraux

1533. raux ſans qu'elle eût trouvé d'oppoſition à ſon paſſage, & il n'y avoit plus que le fleuve de Garillan entre elle & le Royaume de Naples qu'elle prétendoit recouvrer. Elle n'étoit en peine que de paſſer ce Fleuve, parce qu'elle n'avoit que cela à faire pour réüſſir dans ſon entrepriſe. Les Eſpagnols n'avoient pû mettre que douze mille hommes à l'autre bord de la riviére pour en empêcher le trajet, & ce petit nombre ſembloit ne devoir pas ſuffire vû principalement que les Villes mécontentes de leur domination, n'attendoient autre choſe pour ſe révolter, ſinon que les François fuſſent entrez plus avant dans le Royaume. La Nobleſſe du Païs preſque toute de la faction d'Anjou étoit à cheval pour les joindre auſſi tôt qu'ils auroient paſſé, & le même Peuple qui avoit deux ans auparavant contribué le plus à les chaſſer, les deſiroit avec un empreſſement trop public pour être inconnu à leurs ennemis. Ces circonſtances qui formoient une néceſſité abſoluë du ſecours des Anglois obligerent les Rois Catholiques de ſacrifier l'intérêt de leur famille à la ſatisfaction du Roy d'Angleterre. Ils conſentirent que l'Infante épouſât le Duc d'Yorc: Ils laiſſerent à la liberté du pere de ce Prince de faire celebrer les nôces quand il lui plairoit: Ils lui permirent de retenir cependant l'Infante en Angleterre: Et l'infortuné Duc de Calabre à la veille de recouvrer le Royaume qui lui appartenoit ſe vit confiné dans une priſon perpetuelle, quoy que ſon droit fût inconteſtable, & qu'il fut d'ailleurs le premier Prince du Sang d'Arragon, d'où ſortoient les Rois Catholiques en ligne maſculine.

Henri Sept aſſûré d'une maniére ſi autentique, que l'Infante ne lui échaperoit pas, ſe contenta qu'elle fût fiancée au Duc d'Yorc, & differa le mariage ſix ans entiers. La mort de ſon fils aîné lui faiſoit apprehender de perdre encore le cadet s'il le marioit ſi jeune. Et comme il ne lui en reſtoit point d'autre, ſi la crainte n'étoit tout à fait juſte, au moins

moins n'étoit-elle pas tout à fait déraiſonnable. Il attendit que le Duc d'Yorc eût dix-huit ans accomplis, & il fut aſſez heureux pour le voir arriver à cet âge; mais il ne le fut pas aſſez pour lui voir donner la main à l'Infante. La maladie dont il mourut en l'an mil cinq cens neuf, le ſurprit lors qu'il faiſoit travailler à l'appareil des nôces, & cet accident funebre ne les differa que de quelques ſemaines. 1533

Le nouveau Roy d'Angleterre étoit ſans le flatter le plus accompli de ceux qui régnoient alors dans le monde, & l'Hiſtoire lui doit ce témoignage: Que les trois premiers Edoüars qui l'avoient précédé n'étoient pas montez ſur le Trône avec tant de belles qualitez que lui. Il n'y avoit pas de mémoire qu'aucun Prince ni même aucun homme l'eût jamais égalé en bonne mine, & la Majeſté ébloüiſſante qui rejalliſſoit de toutes les parties de ſon corps, le faiſoit ſi promptement connoître pour ce qu'il étoit, qu'encore qu'il ne portât pas ſouvent les marques exterieures qui ſervoient à le diſtinguer d'avec ſes Courtiſans, perſonne ne s'aviſa jamais de demander en ſa preſence où étoit le Roy. Il avoit fait un progrés inconcevable dans les Sciences les plus élevées ſans en excepter la Theologie, & il avoit tiré cet avantage d'être né cadet, parce que ce n'étoit point alors la mode de faire étudier les aînez des Maiſons Souveraines. Son pere qui l'avoit deſtiné à l'Archevêché de Cantorberi avoit apporté de ſa part tout ce qui pouvoit contribuer à l'en rendre digne, & ce vieux Prince ſe glorifioit quelquefois d'avoir réüſſi au delà de ſes eſperances. Ce n'étoit pas ſans cauſe qu'il conſideroit avec plaiſir le ſuccés de ſes peines, & qu'il admiroit en un autre lui-même la doctrine qui lui manquoit, elle étoit ſi nette & ſi contraire aux expreſſions envelopées dont les Docteurs & les Ecrivains d'Angleterre avoient accoûtumé d'uſer, que le Duc d'Yorc ſe faiſoit d'abord entendre & n'en étoit néanmoins devenu ni plus préſomptueux ni moins traitable. La

1533. ſubtilité de ſon eſprit pénétroit les choſes les plus élevées ſans s'y amuſer trop long-temps, & il avoit un rafinement de prudence qui ſuppléoit abondament à ce que l'experience la plus conſommée fourniſſoit aux ames ordinaires, la familiarité qu'il affectoit avec les petits auſſi bien qu'avec les Grands, ne diminuoit rien du profond reſpect que les uns & les autres avoient également pour lui, & il n'avoit pas beſoin comme ce Roy de Dannemarc dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de ſon Païs de les avertir de ne ſe pas trop familiariſer dans les divertiſſemens qu'ils prenoient enſemble. Son éducation pour l'Etat Eccleſiaſtique ne l'empêchoit pas d'être tout à fait propre pour les armes, & quoy qu'il eût plus d'inclination pour la vie tranquille, que pour celle qui ſe paſſoit dans le tumulte, il ne perdoit rien de ſa gayeté ordinaire en ſupportant les fatigues militaires. Il étoit plus heureux à la guerre qu'aucun autre de ſes Prédéceſſeurs ne l'avoit été, & la derniére victoire qu'il remporta ſur les Ecoſſois les affoiblit de ſorte, qu'ils ne furent plus en état de s'oppoſer à l'union de leur Couronne avec celle d'Angleterre. Il n'attaqua jamais la France qu'à ſon avantage. Il y fit des conquêtes toutes les fois qu'il y entra. Il réduiſit par cette illuſtre voye Louïs Douze & François Premier à rechercher ſon amitié, & démentit le Proverbe qui condamnoit les Anglois à perdre toûjours dans leurs Traitez avec les François; mais c'eſt le foible des qualitez éminentes que d'être obſcurcies par un ſeul défaut.

Le Duc d'Yorc ne fut pas long-temps Roy ſous le nom de Henry Huit ſans donner des marques qu'il y avoit en luy des vices qui obſcurciroient tôt ou tard l'éclat de ſes principales vertus. Le moindre de ſes regards jetté négligemment & ſans deſſein ſur un objet aimable ſuffiſoit pour allumer dans ſon cœur un feu illegitime, & ce feu n'y étoit pas plûtôt qu'il devenoit incapable de retenuë. Les obſtacles qu'il

y

y trouvoit ſervoient à augmenter ſa paſſion au lieu de l'éteindre. Il cherchoit à ſe ſatisfaire ſans diſtinction & ſans réſerve, & la pudeur la plus auſtere ne contribuoit que trop ſouvent à l'irriter. Ces défauts ne parurent néanmoins pas dans toutes leur étenduë au commencement de ſon Régne, parce que la multitude des affaires dont il fut alors preſque accablé le détournoit de penſer ailleurs. La principale étoit d'achever ſon mariage avec l'Infante, mais ſes intérêts n'y étoient pas conformes; & d'ailleurs ceux qui avoient plus d'aſcendant ſur ſon eſprit tâchoient à l'envi de l'en diſſuader. 1533.

* Les raiſons que Piennes Ambaſſadeur de France en Angleterre lui repreſentoit conſiſtoient en ce que l'Eſpagne étoit devenuë abſolument inutile aux Anglois depuis qu'elle s'étoit accommodée avec la France pour le Royaume de Naples, à condition que cette Couronne lui demeureroit pendant la vie de Ferdinand, & qu'elle retourneroit aprés ſa mort au Roy Trés-Chrêtien. Elle n'avoit pas compris l'Angleterre dans ſon Traité, & cet affront ſembloit exiger pour s'en vanger qu'on lui renvoyât ſon Infante. La France au contraire étoit dans un luſtre qui vray-ſemblablement devoit obliger les autres Couronnes Chrêtiennes à rechercher ſon alliance. Elle paroiſſoit ſi bien établie dans le Duché de Milan par l'alliance qu'elle venoit de renouveller avec les Suiſſes, qu'il ſeroit deſormais impoſſible aux Italiens de l'en chaſſer: elle avoit ſi hautement puni la révolte des Genois, qu'il ne reſtoit plus dans ces Peuples qu'elle avoit ſoûmis aucune diſpoſition à ſe ſoûlever: elle avoit ruiné toutes les forces terreſtres des Venitiens en défaiſant ſur le bord de la riviére d'Adde leur armée la mieux aguerrie qui fût dans l'Europe, & en prenant priſonnier l'Alviane leur Général: le ſaint Siége n'oſoit plus ſe déclarer contre elle, de peur d'être expoſé à la premiére impetuoſité des troupes qu'elle tenoit prêtes en Lombardie, & les Eſpa-

* Dans la négociation de Piennes.

1533. gnois ne paſſant plus que pour uſufruitiers dans le Royaume de Naples n'y avoient preſque plus de crédit. Les ſoldats qui n'avoient point paſſé les Alpes pouvoient être utilement employez à recouvrer Calais : & la conjoncture de la mort de Henry Sept étoit ſi favorable à ce deſſein, qu'apparamment les François n'avoient garde de la perdre, s'ils n'étoient retenus par une nouvelle alliance. Il s'en preſentoit une plus avantageuſe aux Anglois que celle d'Eſpagne, & ſi proportionnée à Henry Huit qu'elle ſembloit n'être faite que pour lui.

Le Roy Trés-Chrêtien n'avoit point d'enfans mâles, & la Loy fondamentale de la Monarchie lui deſtinoit pour Succeſſeur François Comte d'Angoulême ſon couſin paternel iſſu de Germain. Ce Prince avoit une ſœur en la perſonne de la Princeſſe Marguerite que les vœux de tout le monde élevoient déja ſur le Trône d'Angleterre. Elle étoit à peine nubile, mais elle ne laiſſoit pas d'être la plus belle & la plus ſpirituelle Princeſſe de l'Europe, & c'étoit là ce qu'il faloit pour arrêter l'humeur volage d'un jeune mari. Elle aimoit le grand monde : elle réüſſiſſoit admirablement à s'y faire conſiderer, & comme elle étoit en cela du goût de Henry, elle étoit auſſi l'Antipode de l'Infante d'Eſpagne. Si elle eût été Reine d'Angleterre, il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle n'eût formé & entretenu une union trés-étroite entre cette Couronne & celle de France, par l'aſcendant qu'elle avoit ſur ſon frere, & par celui qu'elle auroit pris ſur ſon mari : & certes à raiſonner dans toute l'étenduë de la prévoyance humaine à l'égard des choſes purement poſſibles, il y a lieu de juger que le nouveau Roy d'Angleterre, & la Princeſſe Marguerite étoient nez l'un pour l'autre ; puiſque d'un côté il y avoit entre eux une conformité ſinguliére, & de l'autre côté ils étoient ſi peu propres à ſe ſeparer, que l'un & l'autre ayant depuis été mariez plus d'une fois, ils ne tirerent pourtant ni avantage

ni

ni satisfaction de leur mariage ; tant les Souverains sont malheureux dans les rencontres où ils ne regardent que leur intérêt en matiére d'alliance. 1533.

Celui du nouveau Roy d'Angleterre consistoit à ne pas mécontenter le Parlement qu'il avoit convoqué à l'entrée de son Régne suivant l'usage de ces Prédécesseurs, & le Parlement se piqua d'honneur de faire executer la derniére volonté de Henry Sept dans toutes ses circonstances. * Ce Prince avoit ordonné que le mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne s'accomplît immédiatement aprés sa mort. Il ne s'étoit pas contenté d'en faire le principal article de son Testament. Il l'avoit encore commandé à ce même fils en lui donnant sa benediction, & comme s'il ne se fût pas entiérement fié à l'autorité paternelle sur un point si delicat, il en avoit recommandé l'execution aux personnes les plus qualifiées d'Angleterre en leur disant le dernier adieu. Ainsi le Parlement jaloux d'exercer le pouvoir qu'il prétendoit sur son Maître l'obligea par des remontrances réïterées à épouser l'Infante, & la solemnité des nôces se fit le troisiéme de Juin mil cinq cens neuf. La Dispense de Jules Second fut leuë à haute voix dans l'Eglise en presence de leurs Majestez, & de la plus importante Noblesse du Païs. Elle fut universellement applaudie, & le Roy bien loin d'y trouver à redire jouït durant six ans entiers du privilege qu'elle lui donnoit. Il eut cinq enfans de l'Infante, les trois premiers furent mâles & les deux derniers femelles. Mais l'aîné des fils ne vécut que neuf mois, & les deux suivans moururent incontinent aprés leur naissance. L'aînée des filles ne fut pas plus heureuse, & laissa toute l'esperance de la succession d'Angleterre à sa cadette qui vint au monde le huit de Février mil cinq cens quinze pour éprouver mieux que personne qui fût jamais, la bonne & la mauvaise fortune, la Reine d'Angleterre ne conçût plus aprés sa cinquiéme grossesse, & les Anglois en furent d'autant plus tristes, qu'ils apprehendoient que leurs guerres

* Dans les articles de ce Parlement en 1590.

1533. civiles ne recommençaſſent ſi leur Couronne tomboit en quenoüille. Le Roy dont la paſſion dominante étoit d'avoir un fils capable de lui ſucceder, n'en eſperant plus de ſa femme commença à avoir du dégoût pour elle. Le dégoût dégénéra inſenſiblement en froideur, la froideur en mépris, & le mépris en une ſeparation de lit. Le Roy ne pouvoit vivre ſans aimer & les affections criminelles occuperent bien-tôt dans ſon cœur la place des legitimes; parce qu'il n'y en pouvoit avoir d'étrangeres qui fuſſent permiſes. Il s'attacha d'abord à Iſabelle Blente fille d'un Chevalier Anglois, & en eut un fils à qui il donna le nom de Duc de Richemont. Il paſſa de cette amourette à d'autres d'autant moins ſupportables qu'elles étoient plus vagues, & la tranquillité profonde dont il joüiſſoit achevant de corrompre ſes mœurs, il s'émancipa juſques aux voluptez les plus honteuſes. L'excés en devint ſi grand que ſa Majeſté ne reſpectoit ni les qualitez les plus relevées ni les plus ſolides vertus. Il attenta à la pudeur des femmes mariées aprés s'être laſſé des filles, & les inceſtes les plus abominables paſſerent dans ſon eſprit dépravé pour un rafinement de plaiſir. La Reine au lieu de rechercher à le gagner par les attraits innocens que le mariage fournit aux habiles femmes, contribuoit indirectement & ſans y penſer aux déréglemens de ſon mari, en lui donnant toutes les occaſions, de les continuer, qu'il eût ſçû deſirer. * Et c'eſt peut-être de là que quelques Hiſtoriens Eſpagnols ont pris occaſion d'écrire, que les Rois Catholiques lui avoient fait une eſpece de violence pour la diſpoſer au mariage, & que s'ils l'euſſent laiſſée dans une entiére liberté, elle ſe ſeroit enfermée dans le Monaſtere des Religieuſes Cordeliéres de Burgos. Elle vivoit ſur le Trône de même que ſi elle eût fait profeſſion de la Régle de ſainte Claire dans la plus étroite obſervance. Elle s'enfermoit le plus ſouvent dans les Monaſteres de ſon ſexe, & dés qu'elle y étoit entrée, il ſembloit

* Sander dans l'Hiſtoire de ce ſchiſme

bloit qu'elle eût oublié tout à fait ce qu'elle étoit, & 1533.
l'attachement qu'elle avoit au dehors. Elle ſe levoit à minuit pour aſſiſter à Matines. Elle s'habilloit à cinq heures en ſimple femmelette, & ſans aucune des parures convenables à la Royauté. Elle portoit l'habit de ſaint François ſous une robe ſi modeſte, & elle s'étoit miſe du Tiers-Ordre de ce Saint. Elle jeûnoit les Vendredis & les Samedis, & le ſeul repas qu'elle prenoit les veilles des fêtes de la ſainte Vierge, n'étoit que de pain & d'eau. Elle ſe confeſſoit deux fois la Semaine & communioit tous les Dimanches. Elle recitoit tous les jours l'Office de la Vierge: elle donnoit à la priére ſix heures du matin: elle ſe faiſoit lire aprés dîner durant deux heures des Livres ſpirituels: elle en conferoit avec ſes Dames d'honneur à deſſein de les inſtruire; en ſuite elle retournoit à l'Egliſe pour y employer le reſte du jour. Le Roy la laiſſoit faire, parce qu'il s'imaginoit que cette exceſſive piété qu'il n'approuvoit pas, procedoit de l'éducation qu'elle avoit euë à la Cour d'Eſpagne. Il ſe mettoit ſeulement en peine d'élever d'une autre maniére leur commune fille, qu'il reconnoiſſoit alors pour ſa legitime héritiére. Il prit un ſoin tout particulier qu'elle fût nourrie en cette qualité, & lui donna pour Gouvernante la plus vertueuſe & la plus habile femme d'Angleterre. C'étoit Marguerite d'Yorc derniére Princeſſe de cette branche Royale infortunée & niéce du Roy Edoüard Quatre, ſon mérite l'avoit renduë celebre; mais elle le fut beaucoup davantage par le dernier de ſes enfans dont il ſera parlé dans cette Hiſtoire ſous le nom du Cardinal Paulus; Elle ne travailla pas en vain à l'éducation de la Princeſſe d'Angleterre, & celle-ci donna bien-tôt des marques infaillibles qu'elle deviendroit un jour plus conſiderable par ſa vertu que par la Couronne qui la regardoit en qualité d'héritiére préſomptive d'Angleterre & d'Irlande. Le Roy ſon pere qui l'obſervoit de plus prés que les autres, s'en apperçût le premier,

1533. & le mépris qu'il faiſoit de ſa femme lui donnant lieu de craindre qu'elle ne communicât à ſa fille quelque choſe de ſon humeur. Il envoya la Princeſſe dans le Païs de Galles à deſſein qu'on achevât de l'élever dans cette agréable Province qui ſervoit de Frontiére à l'Angleterre du côté de l'Occident. Il doutoit alors ſi peu de la validité de ſon mariage avec la Reine, ou pour mieux dire, il étoit ſi perſuadé que la Princeſſe étoit ſon héritiére néceſſaire, que n'eſperant plus d'avoir d'enfans de la Reine, & deſirant néanmoins de conſerver en toute maniére la Couronne d'Angleterre dans ſa Maiſon, il conſulta les plus habiles de ſes Sujets pour ſçavoir ce qu'il auroit à faire pour empêcher qu'elle ne paſſât dans une famille étrangere. La difficulté n'étoit pas petite: car d'un côté comme la Loy fondamentale d'Angleterre appelloit indifferemment à la ſucceſſion de la Monarchie tous ceux de la Maiſon Royale, qui ſortiroient d'un legitime mariage ſans diſtinction de mâles & de femelles; elle excluoit auſſi de la même ſucceſſion tous les illegitimes de quelque ſexe qu'ils fuſſent. D'un autre côté il n'y avoit pas d'autres mâles legitimes que le Roy dans la Maiſon des Tither qui régnoit alors en Angleterre. Ainſi le ſeul expedient qu'il y avoit à prendre en cette matiére conſiſtoit à marier la Princeſſe avec le Duc de Richemont ſon frere bâtard, parce qu'il ſatisfaiſoit également à la volonté du Roy & à la Loy fondamentale du Païs. La ſucceſſion de la Couronne demeuroit ouverte à l'héritiére legitime qui régneroit ſeule aprés la mort de ſon pere; puis que le Duc de Richemont ne ſeroit que mary de la Reine, & les enfans de cette Princeſſe ſeroient habiles à lui ſucceder, parce qu'ils naîtroient d'un mariage legitime. Le Duc de Richemont quoy que bâtard ne laiſſeroit pas de porter le nom & les armes des Tither, & de les faire paſſer à ſa Poſterité de même que Henry de Tranſtamare tout

ille-

illegitime qu'il étoit n'avoit pas laiſſé de continuer en Eſpagne le nom & les armes de la Maiſon de Caſtille. 1533.

Il ne s'agiſſoit donc plus que de demander au Pape Clement Sept la Diſpenſe de marier le frere avec la ſœur, * c'eſt à dire dans le premier degré de la ligne collaterale. Les plus Sçavans d'Angleterre furent employez pour appuyer les intérêts de Henry Huit, dans l'eſperance qu'ils avoient d'en tirer une extraordinaire récompenſe : car outre que ce Prince étoit né liberal, comme on a remarqué cy-deſſus, il avoit des raiſons pour ſouhaiter l'union de ſes deux enfans, qui n'étoient que trop connuës. Il avoit couru par toute l'Europe des ſatyres qui luy reprochoient que ſon biſayeul n'étoit pas noble, & que ç'avoit ſeulement été par ſon crédit à la Cour, & par les immenſes richeſſes qu'il avoit acquiſes, qu'il avoit obtenu la permiſſion d'épouſer une fille de la Maiſon des Plantagenets, qui n'approchoit de la Couronne qu'au ſeiziéme degré, & qui pourtant avoit laiſſé à ſon petit-fils le droit de régner. Henry n'avoit pas jugé à propos de répondre à ces ſatyres, parce qu'il apprehendoit de ſe commettre avec des gens trop au deſſous de ſa condition. Il avoit crû qu'elles tomberoient d'elles-mêmes pourvû qu'on les mépriſât, & il avoit ſuſpendu là-deſſus la demangeaiſon d'écrire, qui l'engagea depuis dans une fameuſe querelle avec Luther. Il ſe ſouvenoit d'avoir lû qu'Arbaze Roy de Perſe pour n'avoir été que fils d'un Serrurier, n'avoit pas laiſſé de commencer une Maiſon Royale, d'autant plus illuſtre qu'elle avoit duré depuis luy juſqu'à Uſſon-Caſſan. Sa Majeſté Angloiſe étoit perſuadée, qu'il en arriveroit de même à la Maiſon des Tithers que Henry Sept ſon pere avoit élevée ſur le Trône, ſi ne la pouvant continuer de mâle en mâle par les voyes legitimes, il obtenoit du ſaint Siége que le Duc de Richemont ſon fils naturel épouſât ſa fille unique legitime.

* Dans le Regiſtre de Clement Sept.

1533. La paſſion de ſa Majeſté pour ſa Maiſon étoit fortifiée par ſon averſion pour les Ecoſſois. Et de fait l'antipathie des deux Nations reſtée dans l'Iſle de la Grande Bretagne, n'avoit jamais été ſi grande qu'elle l'étoit dans le cœur de Henry Huit. Il n'avoit pû ſouffrir que Henry Sept ſon pere donnât en mariage ſa ſœur aînée au Roy d'Ecoſſe, & la violence qu'il s'étoit faite pour n'en pas témoigner de reſſentiment avoit été ſi grande qu'il en avoit eu pluſieurs accés de fiévre. Il étoit ſorty de cette alliance un jeune Prince ſi bien fait, qu'il n'y en avoit point dans l'Europe qui le fût mieux, & la raiſon d'Etat vouloit qu'on luy accordât la Princeſſe d'Angleterre ſa couſine germaine. Le Roy ſon pere & luy la demandoient avec toutes les ſoûmiſſions compatibles avec la Souveraineté, & Henry Huit n'avoit ni raiſon ni prétexte de la refuſer ouvertement. S'il l'eût fait, le Roy & la Princeſſe d'Ecoſſe ſe ſeroient adreſſez au Parlement d'Angleterre, qui auroit plûtôt excité un ſoûlevement general que de la rejetter; puiſque le plus grand de ſes intérêts étoit de réünir l'Iſle de la Grande Bretagne ſous une même Monarchie: Que l'occaſion s'en preſentoit d'elle-même: & que ſi on la négligeoit, elle ne retourneroit peut-être jamais. Il faloit donc que Henry Huit pour ſe garantir d'une telle importunité, réveillât l'averſion des Anglois pour les Ecoſſois: Qu'il leur remontrât la honte qu'il y auroit pour eux à recevoir pour Souverain le Prince d'Ecoſſe, & qu'il leur offrit au lieu de luy le Comte de Richemont, qui tout bâtard qu'il étoit avoit au moins l'avantage d'être né dans l'Angleterre.

Le Pape de ſon côté avoit un intéreſt particulier d'être bien avec l'Angleterre; parce que ſon deſſein étoit de ravir la liberté des Florentins ſes Compatriotes, & de les aſſujettir à la Maiſon de Medicis dont il étoit ſorty. Il prévoyoit que la France & l'Eſpagne le traverſeroient, parce qu'il étoit également important

tant à ces deux Couronnes de maintenir les Florentins en République, de peur que les Papes Succeſſeurs de Clement ne s'emparaſſent de l'Etat de Florence ſur les Medicis par la même raiſon que Jules II. s'étoit emparé de la Romagne ſur le Duc de Valentinois qui l'avoit uſurpée par les moyens qu'Alexandre Six Prédéceſſeur de Jules luy en avoit fournis. La ſeule conſideration de Henry Huit qui tenoit l'équilibre entre la France & l'Eſpagne les pouvoit empêcher de ſe mêler des affaires des Florentins, & l'Ambaſſadeur Anglois à Rome en donnoit aſſurance à ſa Sainteté, pourvû qu'elle expediât la Diſpenſe pour la Princeſſe d'Angleterre & le Duc de Richemont. 1533.

Cependant Clement Sept conçût tant d'horreur pour la propoſition qu'on luy faiſoit, qu'il n'y voulut jamais entendre, & ni les ſollicitations du Roy d'Angleterre ni celles de ſes amis, ni tous les avantages que ſa Majeſté Angloiſe promettoit au ſaint Siége en general, & à la Maiſon de Medicis en particulier, ni les terribles menaces qui ſuccederent à tant de promeſſes ne le purent fléchir. Il témoigna tantôt du mépris, tantôt de la pitié pour la condeſcendance, que les Docteurs d'Angleterre avoient euë pour leur Roy. Il refuſa ſolemnellement d'accorder la Diſpenſe, & prévint de cette ſorte non ſeulement les importunitez des Anglois; mais encore celles des Princes Chrêtiens leurs alliez qu'ils avoient prié de les aider de leurs Offices en Cour de Rome.

Henry Huit réduit ainſi à mariet ſa fille dans une Maiſon étrangere eut au moins cette conſolation de voir rechercher cette Princeſſe par tous les Souverains de l'Europe. Les plus conſiderables étoient l'Empereur, & les Rois de France, d'Eſpagne & d'Ecoſſe, & certes il n'étoit ni ſeur de les rebuter tous enſemble, ni facile de préferer l'un d'entre eux aux deux autres. Ils ſe ſurpaſſoient tous en quelque choſe par des avantages mutuels: & le bien qui revenoit à l'Angleterre de chacune de ces alliances étoit ſi grand, que toute

1533. la politique humaine ne pouvoit décider à laquelle des trois Couronnes elle feroit mieux de donner ſa Princeſſe. Le mariage d'Ecoſſe la delivroit à l'avenir de toutes les guerres étrangeres en réüniſſant toute l'Iſle de la grande Bretagne ſous une ſeule domination. Le mariage d'Eſpagne rendoit l'Angleterre plus puiſſante ſur mer par la jonction des Païs-Bas que le reſte du Monde, quand même il agiroit de concert contre elle; le mariage de France appaiſoit une guerre de quatre cens ans qui avoit déja fait mourir plus de dix millions d'hommes des deux Nations, & qui dans toutes les apparences ſeroit immortelle, ſi elle n'étoit terminée par l'alliance dont il s'agiſſoit. Mais Henry Huit étoit ſi animé contre le jeune Roy d'Ecoſſe fils de ſa ſœur, à cauſe qu'il s'étoit déclaré contre luy en faveur de la France dans la derniére guerre qu'elle avoit euë contre les Anglois, qu'il ne pût jamais ſe réſoudre à luy donner ſa fille.

L'Empereur parut le ſecond ſur les rangs, & quoy qu'il fût plus âgé de quinze ans que la Princeſſe d'Angleterre, il fut ſur le point de l'obtenir par l'intrigue qui ſuit. * Il s'étoit introduit à la Cour du Roy d'Angleterre Thomas Volſey fils d'un Boucher à la verité; mais au reſte le plus capable qui fût jamais, de faire ce qu'on appelle fortune par de bonnes & de mauvaiſes voyes. Il avoit de l'eſprit, de la patience, de l'ambition, & de l'impudence: perſonne ne paroiſſoit plus ſimple & ne ſçavoit pourtant mieux tromper que luy quand il le vouloit; mais auſſi perſonne ne ſçavoit mieux paſſer d'une douceur feinte à un air imperieux qui inſpiroit de la crainte aux ames les plus hardies, lors qu'il avoit inutilement tâché de les gagner par d'autres voyes. Il réüſſiſſoit admirablement en toute ſorte de négociations, & ſon humeur enjoüée ſe changeoit tout d'un coup en gravité, lors qu'il étoit queſtion de vacquer aux affaires ſérieuſes. Quelques Hiſtoriens ont écrit qu'il s'étoit avancé en devenant le Confident, & même le Miniſtre

* Dans les Favoris de Monſieur Dupuy.

ître des amours de ſon Maître, ce qui n'eſt pas tout 1533.
à-fait vray-ſemblable ; puis qu'il ne ſe fût pas ſi lourdement trompé en cette matiére que l'on va voir qu'il fit, s'il eût ſçû juſqu'à quel point alloit l'inclination du Roy pour une Maîtreſſe ; mais il eſt certain que Volſey ne fut d'abord redevable qu'à ſon induſtrie de la Charge de Chapelain du Roy qu'il obtint par une harangue ſçavante qu'il fit à ſa Majeſté, & qu'il fut depuis Aumônier à la ſollicitation de l'Evêque de Viuton ſon amy. Ce Prelat luy procura le don des fruits de l'Evéché de Tournay, dont l'Evêque avoit mieux aimé ſe retirer en France que de prêter ſerment aux Anglois, aprés qu'ils eurent conquis ſa Ville Epiſcopale. Il amaſſa beaucoup de biens dans cet Oeconomat & l'excellence fut que s'étant auſſi chargé de faire ſubſiſter la garniſon, il le fit à beaucoup meilleur marché que le Conſeil d'Angleterre n'avoit eſperé. Les voyages ne luy coûtoient rien, & il paſſoit en trés-peu de temps de Tournay à Londres & de Londres à Tournay, lors qu'il s'agiſſoit de conferer avec le Roy ou avec ſes Miniſtres ſur la moindre difficulté, & lors que le point décidé demandoit une prompte execution. Il trouva par là le ſecret de ſe rendre important & de ſe faire nommer à l'Evêché de Lincolne. L'Evêque de Vinton ſon ami dont le benefice étoit des meilleurs d'Angleterre étant mort il luy ſucceda. Il obtint toutes les riches Abbayes qu'il demanda, & le comble de ſa faveur parut en ce que le Roy le gratifia de l'Archevêché d'Yorc, que ſa Majeſté avoit tenu avant que de monter ſur le Trône. Les Princes voiſins jugeant de ſa faveur par les graces qu'il recevoit de ſon Maître, en firent leur Penſionnaire & luy donnerent ainſi les moyens de s'élever aux premiéres Dignitez Eccleſiaſtiques & Seculieres. Il fut Chancelier d'Angleterre. La Cour de Rome crut qu'il y alloit de ſon intéreſt de luy envoyer le Chapeau de Cardinal, & comme ſi elle eût eu deſſein de pratiquer en ſa perſonne toutes

les

1533. les liberalitez dont elle étoit capable à l'égard des Etrangers, elle le créa Legat *à Latere* dans les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il ne luy reſtoit plus rien à deſirer dans ſon Païs que la dignité de premier Miniſtre, * & il l'obtint dans une étenduë ſi vaſte & ſi extraordinaire, que l'on ne déliberoit de rien ſans ſa participation dans le Conſeil du Roy, & l'on n'y réſolvoit rien ſans ſon conſentement, delà vint que la France & l'Eſpagne tâcherent à l'envy de l'engager dans leurs intérêts, & qu'elles ſuppoſerent pour fondement de leur politique, que celle des deux qui l'ôteroit à l'autre auroit l'avantage ſur elle.

* Dans le Regiſtre de Leon Dix.

Le Roy Trés-Chrêtien au commencement de ſon Régne ne prit pas moins de ſoin de le gagner pour empêcher les Anglois de traverſer la France dans le deſſein qu'elle avoit de recouvrer le Duché de Milan; mais Charles-Quint fut plus adroit ou plus heureux, ſoit qu'il en eût trouvé le ſecret ou qu'il fût plus en état de ſe l'acquerir. La Papauté étoit devenuë la paſſion dominante de Volſey, & cet homme qui avoit d'abord mis ſa felicité à exercer une des moindres Charges à la Cour d'Angleterre, ne pouvoit plus être ſatisfait qu'en s'élevant au deſſus de toutes les Puiſſances d'icy-bas. Il n'avoit pas ſi bien caché ſon ambition, que Fonſeque Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre ne l'eût penetrée, & n'eût conſeillé à l'Empereur de la flatter au moins s'il ne la pouvoit ou ne la vouloit ſatisfaire.

L'Eſpagne s'étoit maintenuë par la faute ou par le malheur de Louïs Douze en poſſeſſion du Royaume de Naples, & comme d'un côté elle étoit par là voiſine de l'Etat Eccleſiaſtique, & que de l'autre elle y avoit un grand nombre de Benefices conſiderables à donner aux Cardinaux, & beaucoup plus de Fiefs dont elle pouvoit gratifier leurs parens & ceux des Papes: elle étoit auſſi plus reſpectée à la Cour de Rome ſans comparaiſon que la France qui ne

ne pouvoit faire peur que de loin, & qui n'avoit ni tant de Benefices à conferer, ni tant de Fiefs à la bien-séance du sacré College. L'Empereur prévenu de cette sorte par son Ministre en Angleterre, luy envoya pouvoir de traiter avec Volsey, & de luy promettre de le favoriser en ce qu'il souhaitoit le plus, pourvû qu'il disposât son Maître à entrer dans une Ligue avec l'Espagne pour chasser d'Italie les François en leur ôtant le Duché de Milan. L'artifice étoit si grossier qu'une intelligence médiocre suffisoit pour le reconnoître. La société qu'on proposoit à Volsey étoit captieuse, puis qu'on prétendoit tirer de luy des effets presens & trés-solides pour des promesses éloignées dont l'execution dépendroit toûjours uniquement de la volonté de l'Empereur qui les faisoit, sans qu'il y pût être contraint en aucune maniére. Ces promesses étoient de nature à demeurer vaines, sans qu'on en pût raisonnablement imputer la faute à l'Espagne qui n'auroit en cas de contravention qu'à dire pour excuse que les personnes dont elle s'étoit promise les suffrages luy avoient manqué de parole. Mais l'office qu'on exigeoit de Volsey ne pouvoit être éludé ni differé sans que les Espagnols le sçussent, & d'ailleurs il n'étoit pas possible de ne le rendre qu'à moitié, & de suspendre son action en attendant de voir quelle en seroit la reconnoissance. Volsey s'étoit souvent garanty de prendre le change en des occasions plus subtiles; cependant l'ambition l'aveugla de sorte qu'il prit au mot Fonseque. Il se contenta de la parole de l'Empereur, & il n'exigea pas même que l'écrit où elle étoit contenuë luy demeurât. Il entreprit sur un si foible fondement la chose du monde la plus difficile qu'il y eût alors en politique, c'étoit de faire agir Henry Huit son Maître contre ses propres intérêts; & la France fut si infortunée qu'il réüssit plûtôt & plus aisément qu'il n'avoit esperé. 1533.

Henry Huit se relâcha du sage dessein qu'il avoit formé

1533. formé de mettre une eſpece d'équilibre entre les deux Couronnes, & d'empêcher l'une de s'agrandir au préjudice de l'autre. Il ſe priva luy-même ſans y penſer du crédit qu'il avoit à Rome en y ruinant celuy des François. Il réduiſit le Pape à ne plus deſormais conſiderer que les Eſpagnols; parce qu'il n'y avoit plus qu'eux à craindre. Il conſpira avec Charles-Quint de dépoüiller François Premier du Duché de Milan, & le Pape voyant ainſi les principales forces de l'Europe tournées contre le fils aîné de l'Egliſe; eût peur de ſuccomber s'il perſiſtoit plus long-temps en bonne intelligence avec luy. Sa Sainteté entra dans la Confederation des Alemans, des Eſpagnols & des Anglois, & l'armée Françoiſe qui défendoit le Milanez n'ayant point été payée à point nommé ſe débanda. L'Empereur obtint preſque ſans combattre ce qu'il prétendoit, & le Pape Leon Dix étant mort en même temps Volſey prétendit inutilement qu'on luy tint parole. Les Miniſtres d'Eſpagne à Rome ne s'employerent qu'en apparence pour le faire élire Pape, & leurs veritables efforts furent pour Adrien Six, qui avoit été Précepteur de leur Maître. Ils l'éleverent en effet ſur le ſaint Siége, & toute la démonſtration exterieure qu'ils firent pour appaiſer Volſey dont ils croyoient encore avoir beſoin, parce que la France envoyoit alors une armée de cinquante mille hommes pour recouvrer Milan, fut que l'Empereur luy écrivit de ſa propre main une Lettre où il y avoit au bas, * vôtre fils & couſin Charles. Sa Majeſté Imperiale en uſa de même long-temps aprés, & Volſey content de l'honneur chymerique qu'on luy faiſoit, ou ne pouvant encore s'imaginer que l'Empereur luy fût infidele, parce qu'il n'en avoit pas de preuve convaincante, le ſervit ſi à propos auprés du Roy d'Angleterre, que celuy-cy prêta l'argent pour lever les troupes Imperiales qui diſſiperent les cinquante mille François.

* Dans les Lettres de l'Empereur à Volſey.

Adrien Six mourut immédiatement aprés, & Volſey

Volsey persuadé que l'Empereur feroit tout pour lui aprés un office si signalé, ne douta plus d'être bientôt Pape. Mais on ne tient pas fortement un plus grand que soy, quand il n'est engagé que par un motif de reconnoissance. L'Empereur qui croyoit n'avoir plus affaire de Volsey, non seulement ne pensa plus à lui pour le Conclave; mais ne se donna plus même la peine de feindre d'y penser. Ses Ministres solliciterent ouvertement pour le Cardinal de Medicis qui de son côté étoit fort consideré par les Cardinaux de la promotion de Leon Dix son oncle, & Volsey tout convaincu qu'il étoit de leur mauvaise foi ne laissa pas de garder quelques mesures avec l'Empereur, pendant que ce Prince n'ajoûta pas la mocquerie à l'injure. Mais la tête ne tourne pas moins dans les grandes prosperitez que sur le penchant des précipices les plus affreux. L'armée Imperiale défit François Premier devant Pavie & le prit prisonnier. L'Empereur qui étoit à trois cens lieuës de là n'en eut pas plutôt reçû la nouvelle qu'il tint pour accompli le dessein de la Monarchie universelle qu'il avoit formé: Il ne crut plus avoir besoin du Roy d'Angleterre ni de Volsey: & ne mit plus au bas des Lettres qu'il écrivoit à ce Cardinal, pour toute suscription que ce seul mot, *Charles*. 1533.

Rien ne montre mieux la foiblesse de l'esprit humain dans les plus grands Personnages que la facilité qu'ils ont, & le peu de chose qu'il faut pour les faire passer tout d'un coup & sans milieu de l'extrêmité d'une passion à l'extrêmité d'une passion contraire. Volsey s'étoit retenu durant qu'on lui faisoit de veritables injures, & il n'en pût supporter une qui n'étoit qu'imaginaire. L'affection qu'il avoit pour l'Empereur dégenera dans une haine irréconciliable, & il porta sa vangeance aussi loin qu'alloit sa fureur. *Il arrêta la Garde Gentilhomme d'Auvergne, que la Régente de France envoyoit en Ecosse. Il conclut avec cette Princesse une Ligue pour mettre en liberté

* Dans la négociade la Garde.

1533. berté le Roy ſon fils. Il y fit entrer tous les Princes d'Italie, que la trop grande proſperité de l'Empereur avoit alarmez & réduiſit par là le Vainqueur à delivrer ſon Priſonnier. François Premier ne fut pas plûtôt ſorty d'Eſpagne que Volſey le preſſa de demander pour le Dauphin de France la Princeſſe d'Angleterre, elle fut accordée, & la ceremonie des fiançailles ſe fit avec beaucoup de magnificence. Il ſembloit que Volſey dût alors être ſatisfait ou du moins, qu'il eût occaſion de l'être: mais il n'avoit point encore fait à l'Empereur tout le mal qu'il lui pouvoit faire, & ce Prince étoit en état de recevoir en Angleterre un affront trés-ſenſible. La Reine Catherine ſa tante y pouvoit être répudiée, & Volſey en forma le deſſein preſqu'auſſi-tôt que la penſée lui en vint. Il ſe mit en devoir de l'executer, quoi qu'il prévît aſſez les étranges difficultez qui en viendroient, & la haine qu'il s'attireroit des Anglois Adorateurs de la piété de leur Reine, & de la plûpart des Princes Chrêtiens intéreſſez dans ſa querelle par la raiſon ou par la proximité du ſang. Il épuiſa tout ce qu'il avoit d'induſtrie pour réüſſir dans un point ſi delicat: & pour commencer l'intrigue par l'endroit qui paroiſſoit le plus facile, il eut un entretien ſecret avec Jean Longlans Evêque de Lincolne qu'il avoit fait Confeſſeur du Roy. Il repreſenta à ce Prelat qu'ayant entre ſes mains la conſcience de ſa Majeſté, la ſienne propre l'obligeoit à prendre ſoin d'une choſe qui regardoit preſque également le bien public & le ſalut de ce Prince: Que ſon mariage avec la Reine étoit défendu par trois articles formels de la Loi divine, & que par conſequent la Diſpenſe de le contracter avoit été nulle: Qu'ainſi leurs Majeſtez Angloiſes avoient déja paſſé plus de ſeize ans dans un inceſte continuel, & que leur état étoit dans ce point d'autant plus déplorable qu'elles en avoient moins de connoiſſance. Volſey s'étendit en ſuite ſur les motifs de nullité marquez cy-deſſus, & l'Evêque de Lin-

Lincolne qui n'oſoit ni le refuſer ni faire au Roy la 1533.
permiére ouverture d'une affaire ſi delicate, repartit qu'elle étoit de nature à ne ſe propoſer d'abord, que par celui qui étoit tout enſemble Favory & premier Miniſtre; mais que pour lui il étoit perſuadé de toucher plus efficacement l'eſprit du Roy, s'il ne lui parloit que lors qu'il le trouveroit ébranlé par une précédente remontrance. L'Evêque demeura ſi ferme dans ſon avis, que Volſey fut enfin contraint d'y acquieſcer. Le Roy témoigna d'être extrêmement ſurpris en apprenant qu'il y avoit à douter de ſon mariage, ſoit qu'il y eut encore dans ſon cœur quelques reſtes d'inclination pour la Reine, ou qu'il apprehendât les fâcheuſes ſuites d'un divorce qu'il prévoyoit devoir être odieux à ſes Sujets & aux Etrangers. Il repartit à Volſey, que la cas dont il s'agiſſoit étoit de telle conſequence qu'il le faloit examiner long-temps avant que de le divulguer. Il s'en expliqua à ſon Confeſſeur preſque dans les mêmes termes, & ces deux Prelats croyant avoir aſſez obtenu de lui pour la premiére fois, ne le preſſerent point alors davantage. Ils employerent une année entiére à conſulter les Theologiens les plus habiles d'Angleterre, & leurs Réſolutions n'eurent rien que de conforme à l'intention de ceux qui les avoient demandez & qui ſe trouvoient dans la plus haute faveur. Les Docteurs deſintereſſez & les gens de probité connuë furent tous pour la validité du mariage; mais ceux qui avoient de l'ambition ou qui n'étoient point à l'épreuve de l'argent qu'on leur offrit, traiterent la queſtion d'une maniére problematique: ou prononcerent hardiment que le mariage étoit nul. Le nombre des derniers ne fut pas néanmoins le plus grand, & le Roy n'oſa pas s'y fier tant qu'il lui reſta quelque autorité ſur lui-même, c'eſt à dire pendant qu'il ne fut poſſedé que par des amours volages. Mais il ne demeura pas aſſez long-temps en cet état pour le bonheur d'Angleterre, & il s'accoûtuma

ſans

1533. ſans y penſer à aimer conſtamment une de ſes Sujettes appellée Anne de Boulen.

Cette Fille ſembloit n'être née que pour montrer que l'agrément a quelquefois autant de charmes que les beautez les plus achevées. Sa Taille étoit des plus grandes de ſon Sexe; mais non pas des plus aiſées. Elle avoit le Viſage long, les Yeux battus, les Cheveux noirs, le Teint jaunâtre, & la Bouche difforme à cauſe d'une dent extraordinairement avancée en la gencive d'enhaut. Elle avoit en la Main droite une forme de ſixiéme doigt, & ſous le menton une enflure qu'elle cachoit en portant des robes qui n'étoient point échancrées. Elle ne laiſſoit pas néanmoins avec tous ces defauts d'avoir un Air majeſtueux, & d'être au goût des plus rafinez en matiére d'amour. Il y avoit des charmes dans ſon entretien dont il étoit difficile de ſe garantir. Elle avoit un Fond d'eſprit inépuiſable pour les belles choſes. Elle les diſoit agréablement. Elle s'exprimoit avec toute la delicateſſe de ſa Langue, & les choſes les plus vulgaires paroiſſoient ingenieuſes au ſortir de ſa Bouche. Elle danſoit admirablement, & perſonne ne touchoit mieux qu'elle toute ſorte d'inſtrumens, & ſur tout le Luth le plus difficile de tous & le plus conforme à ſon Humeur chagrine. Elle avoit de la Soupleſſe, de la Docilité, de la Complaiſance, & des Reſpects qui ne ſe relâchoient jamais pour ceux que la Nature ou la Fortune avoient élevez au deſſus d'elle. Mais il n'y avoit au contraire que de la Fierté, du Mépris, de la Dureté & de la Mauvaiſe humeur à eſſuyer auprés d'elle pour les perſonnes qui lui étoient égales ou inferieures. Elle avoit demeuré aſſez long-temps à la Cour de France pour en prendre l'Air dégagé & la maniére d'agir ſans contrainte, & ce fut principalement par là qu'elle s'inſinua dans le cœur du Roy ſon Maître.

* Sander, Ribadeneira, Raymond.

* Les Ecrivains d'Angleterre & quelques autres Catholiques conviennent aſſez du portrait que l'on vient de faire; mais ils diferent preſque en tout le reſte.

reſte. Quelques-uns ajoûtent qu'elle avoit pour mere la femme du Chevalier Thomas Boulen, & que ſon pere étoit incertain: Qu'elle étoit née en Angleterre durant l'Ambaſſade de ce Chevalier en France, & que Henri Huit étant devenu amoureux de ſa mere en avoit joüi aprés avoir envoyé le mari delà la mer, ſous prétexte de négocier avec le Roy Loüis Douze des affaires de longue diſcution & de trés-grande importance: Qu'Anne de Boulen avoit été conçûë durant cette amourette: Que le Roy dégoûté de la femme de ſon Ambaſſadeur en France s'étoit attaché à ſervir Marie de Boulen leur fille aînée dont il avoit encore abuſé: Que Thomas de Boulen à ſon retour à Londres trouvant ſa femme groſſe l'avoit miſe en juſtice; mais que le Roy l'avoit contraint de la reprendre, & de faire baptiſer ſous ſon nom la fille dont elle accoucha qui fut Anne de Boulen: Que cette fille à l'âge de quinze ans s'étoit proſtituée au Sommelier & depuis à l'Aumônier de celui qui paſſoit pour ſon pere: Que l'on avoit crû ſauver ſa réputation en la dépaïſant ſous prétexte de l'envoyer à la Cour de France. Mais qu'on l'avoit noircie davantage en la produiſant ſur un theatre plus fameux: Qu'Anne de Boulen y avoit été traitée d'haquenée d'Angleterre à cauſe de ſon impudicité, & du peu de rapport qu'elle avoit avec la gentilleſſe des Courtiſanes Françoiſes: Qu'on s'en étoit quelque temps diverti à la Cour, & qu'en ſuite on en avoit fait des railleries les plus ſatyriques: Qu'elle étoit dés-lors devenuë Lutherienne; mais qu'elle n'avoit pas laiſſé de s'acquiter de tous les devoirs exterieurs de la profeſſion Catholique. 1533.

Les autres Ecrivains au contraire la font paſſer pour une Heroïne & pour un modele de chaſteté, & ne trouvent point de loüanges exceſſives à ſon égard. Mais comme il ne reſte plus de titres aſſez authentiques pour les convaincre d'impoſture à l'égard de la cadette des deux ſœurs, il y en a un ſuffiſant contre l'aînée.

1533. l'aînée. *Il conſiſte dans la Requête de Henri Huit au Pape Clement Sept pour épouſer Anne de Boulen incontinent aprés que le mariage de ce Prince avec Catherine d'Arragon auroit été déclaré nul. Henri qui l'avoit ſignée y découvrit un empêchement que la Cour de Rome ne ſçavoit pas, en avoüant d'avoir couché avec Marie de Boulen ſœur de celle qu'il vouloit prendre à femme. Il en demandoit pardon, il offroit d'en faire penitence, & il ſe ſoûmettoit aux peines que le droit avoit ordonnées pour de ſemblables crimes.

* Dans l'expoſé de la Requête.

Anne de Boulen fit plus de conquêtes à ſon retour en Angleterre qu'elle n'y en avoit faites lors qu'elle en étoit partie, & le Roy fut des plus paſſionnez pour elle. Il n'alla pas néanmoins ſi loin qu'il ſe l'étoit promis d'abord; parce qu'il la trouva réſoluë de ménager ſes avantages. Elle le connoiſſoit pour le plus inconſtant des hommes en matiére d'amour, & elle lui reprochoit même quelquefois ce defaut afin qu'il la preſſât moins, & qu'il trouvât moins mauvais qu'elle demeurât exactement ſur la défenſive. Elle fondoit ſur ce principe le dédain & la dureté dont elle uſoit à ſon égard; mais elle temperoit de telle ſorte cette feinte âpreté, qu'elle ne rebutoit jamais d'un côté ſes Amans ſans les attirer de l'autre. Elle mépriſoit les careſſes du Roy ſous couleur d'un plus profond reſpect. Elle négligeoit ſes flateries & n'ajoûtoit aucune foy à ſes promeſſes. Le Roy avoit le caractere d'inconſtant dans toute ſon étenduë. C'eſt à dire qu'il n'étoit capable d'un long attachement que pour les Dames les plus fiéres. Les conquêtes faciles ne l'arrêtoient qu'un moment & la réſiſtance obſtinée le retenoit pour ainſi dire par la haute opinion qu'elle lui donnoit de la Perſonne aimée. Il avoit alors un plaiſir tout particulier à ſe tromper lui-même, & prenoit pour le dernier degré de la vertu, ce qui n'en étoit que l'ombre. On eût beau lui repreſenter ce que l'on ſçavoit de la conduite d'Anne

d'Anne de Boulen en Angleterre, & en France; il prit pour de pures calomnies les avis les plus certains qu'on lui en donna, & menaça de faire mourir le pere vray ou supposé de sa Maîtresse qui crut devoir lui demander une audience secrette pour le détourner de l'épouser. 1533.

C'étoit-là la conjoncture de la Cour d'Angleterre, lorsque Volsey qui la devoit plus parfaitement connoître que les autres, entreprit à contre-temps de la changer. Il sçavoit que son Maître avoit eu de l'inclination pour la sœur de François Premier, & que cette Princesse venoit de perdre le Duc d'Alençon son mary. Elle n'avoit pas d'enfans, & comme elle n'avoit jamais paru si belle que dans les habits de veuvage qui relevoient admirablement son extrême blancheur, il n'y avoit presque plus lieu de douter qu'un de ses portraits ne rendît Henri Huit plus amoureux d'elle qu'il ne l'avoit été. C'étoit-là le dessein de Volsey; mais il ne réüssit pas. Le Roy vit sans émotion la Peinture de son ancienne Maîtresse & n'en témoigna néanmoins rien à Volsey. Il vouloit tromper ce Favori, & ne le pouvoit en découvrant son indifference pour la Duchesse d'Alençon; parce que si Volsey n'eût pas été prévenu de la pensée, que sa Majesté prétendoit épouser la Duchesse, il n'auroit plus travaillé pour le divorce de leurs Majestez Angloises, & le Roy manquant du crédit de ce Cardinal à la Cour de Rome, ne se seroit jamais vû en liberté d'épouser Anne de Boulen. Il faloit donc feindre au moins pour un temps d'aimer la Duchesse, & rien ne coûte moins aux Grands que la dissimulation pour peu qu'elle leur soit utile.

Le Traité conclu pour le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Dauphin, portoit en termes exprés qu'incontinent aprés les fiançailles, la Princesse seroit menée en France pour être élevée à la Cour du Roy Trés-Chrêtien. * Les François qui avoient le plus d'intérest à l'execution de cet article la

* Dans le recueil des Traitez de France & d'Angleterre.

1533. la preſſoient extraordinairement, & avoient envoyé pour ce ſeul effet à Londres une Ambaſſade magnifique dont étoit Chef l'Evêque de Tarbes dernier de l'ancienne Maiſon de Grandmont. Henri Huit n'avoit plus deſſein de livrer ſa fille ; parce qu'il prévoyoit que les François s'oppoſeroient enſuite à la diſſolution de ſon mariage avec la Reine, quand ce ne ſeroit que pour l'empêcher d'avoir des enfans mâles, & que leur brigue ſe trouvant en ce point à la Cour de Rome jointe à celle des Eſpagnols jaloux que leur Infante ne fût pas répudiée ; il lui ſeroit impoſſible d'épouſer Anne de Boulen.

Cependant la bien-ſéance ne permettoit pas de rompre directement & ſans cauſe avec le Roy Très-Chrêtien, ni de le réduire par un affront ſi peu ſupportable à s'unir avec l'Empereur contre l'Angleterre. Il y avoit moins de mal à l'amuſer, & cela ne ſe pouvoit qu'en donnant le change à l'Evêque de Tarbes. Volſey y étoit d'autant plus propre qu'il étoit le premier trompé ; & ce fut par cette raiſon que le Roy ſon Maître lui dit que les Anglois étoient trop ſuperbes pour endurer que leur Princeſſe fût tranſportée en France, avant que d'être en état de conſommer ſon mariage avec le Dauphin ; parce qu'ils apprehendoient qu'on ne leur reprochât de l'avoir donnée en ôtage, & que la France ne prétendît par là quelque prééminence ſur eux : Qu'il y avoit à craindre en ce cas une fâcheuſe ſedition, & que pour la prévenir, il étoit à propos de ſuſpendre inſenſiblement le voyage de la Princeſſe en France, juſqu'à ce qu'elle & ſon époux fuſſent en état d'accomplir leur mariage : Que l'expedient le plus honnête & le plus propre à ce delai conſiſtoit à propoſer ou à négocier le mariage de ſa Majeſté avec la Ducheſſe d'Alençon, parce que le procés pour la diſſolution de ſon mariage avec la Reine dureroit infailliblement juſqu'à ce terme. Il n'eſt pas étonnant que Volſey donnât dans le piége qu'on lui tendoit, puis qu'on le prenoit

noit par ſon foible ; mais il y a lieu d'admirer qu'aprés avoir été trompé, il trompa l'Evêque de Tarbes, puiſque ce Prelat étoit aſſez éclairé pour voir que le mariage du Roy d'Angleterre avec la Ducheſſe d'Alençon n'étoit rien pour le Roy ſon Maître en comparaiſon de la derniére aſſurance qu'il s'agiſſoit de prendre pour la concluſion de celuy de la Princeſſe d'Angleterre avec le Dauphin, & que quand il y auroit eu de l'égalité le reſte n'étoit pas ſemblable, la prémiere des deux Alliances étant réſoluë, & la ſeconde à réſoudre. Il n'y avoit donc qu'à répondre, que l'Ambaſſade de France étoit uniquement envoyée pour recevoir la Princeſſe : Qu'elle n'avoit point d'autre ordre que de la conduire en France : & que quand elle s'en ſeroit acquittée on pourroit négocier aiſement le mariage de ſa Majeſté Angloiſe avec la Ducheſſe. 1533.

Mais l'Evêque de Tarbes imita Volſey dans ſon aveuglement, & ſoit qu'il apprehendât de choquer le Roy d'Angleterre, dont il luy étoit commandé de ménager l'eſprit, ou que ſa liaiſon particuliére avec la Ducheſſe d'Alençon luy fit preferer les intérêts de cette Princeſſe à ceux de l'Etat ; il ne parla non plus de mener la Princeſſe d'Angleterre à Paris que s'il n'en eût point eu de commiſſion. Il demanda ſeulement au Roy d'Angleterre la permiſſion de luy faire une remontrance en preſence de ſon Conſeil, & aprés qu'il l'eut obtenuë, il employa toute ſon éloquence à perſuader ſa Majeſté Angloiſe à répudier la Reine, & d'épouſer la ſœur du Roy Trés-Chrêtien. Le Roy d'Angleterre feignit d'être ſurpris & nomma pourtant des Commiſſaires pour examiner ſi la premiére de ces deux propoſitions de l'Evêque pourroit réüſſir. Les Commiſſaires qui avoient été gagnez par Volſey firent un rapport conforme à ſon intention, & le malheur qui ſurvint alors à la Cour de Rome ſembla d'abord avoir engagé le Pape dans la néceſſité de conſentir au divorce dont on l'avoit ſolli-

1535. cité. Sa Sainteté fut dépoüillée de tout l'Etat Eccleſiaſtique par les ſoldats de l'Empereur & demeura leur Priſonnier.

Les Rois de France & d'Angleterre s'unirent pour la mettre en liberté, & le dernier des deux ſuppoſant que s'il la pouvoit tirer du Château Saint Ange, où elle étoit gardée avec une exactitude trés-ſevere elle n'oſeroit lui rien refuſer, envoya Volſey en France avec trois cens mille écus, & une inſtruction diviſée en trois articles. Le premier étoit de faire employer les trois cens mille écus à payer l'armée que Lautrec commandoit en Italie, afin qu'elle marchât plus diligemment pour recouvrer la Ville de Rome & pour delivrer le Pape. Le ſecond conſiſtoit à conſulter les Univerſitez de France, & à ſçavoir le ſentiment de leurs Docteurs ſur le divorce dont il s'agiſſoit entre leurs Majeſtez Angloiſes: & le troiſiéme étoit en cas qu'il y eût lieu de proceder à ce divorce, Volſey priât le Roy Trés-Chrêtien d'ordonner à ſes Miniſtres d'Italie de le ſolliciter en Cour de Rome de concert avec ceux d'Angleterre & de convenir cependant du mariage de la Ducheſſe d'Alençon.

Volſey partit de Londres pour Paris avec un pouvoir ſi ample que jamais Favory d'Angleterre n'en avoit eu de ſemblable. Mais une conjoncture ſurvenuë plûtôt qu'on ne penſoit le fit limiter. Les Imperiaux réduits dans Rome par la peſte au nombre de dix mille de quarante mille qu'ils y étoient entrez, n'eurent pas plûtôt appris que l'argent d'Angleterre avoit été débourſé, qu'ils ne douterent point que Lautrec ne les accablât dans Rome où ils n'étoient pas en état de ſe défendre, ou du moins qu'il ne dégageât le Pape. Leur prévoyance s'étendit encore plus loin: car ils ſuppoſerent que Lautrec aprés avoir delivré la Cour de Rome paſſeroit au Royaume de Naples, & le recouvreroit avec d'autant plus de facilité qu'il n'y avoit aucunes troupes Eſpagnoles pour le défendre. Ils réſolurent donc tous de le prévenir

en

en entrant les premiers dans ce Royaume, & comme ils n'avoient point d'argent pour y subsister, ils tirerent du Pape quatre cens cinquante mille écus, & le relâcherent en feignant qu'il s'étoit sauvé. Le bruit de cette évasion prétenduë se répandit par toute l'Europe, & comme les Grands ont beaucoup d'inclination à se flatter en toutes choses, & sur tout en celle dont le succés leur coûte beaucoup, le Roy d'Angleterre crut que le Pape lui étoit uniquement redevable de sa liberté. Il alla même plus loin, puisqu'il mit cette obligation prétenduë au nombre de celles qui réduisent les hommes à une ingratitude forcée par l'impossibilité où elles les mettent d'en avoir assez de reconnoissance. Sa Majesté Angloise conclut de ce bizarre principe, qu'on ne luy oseroit plus rien refuser à Rome de ce qu'elle y demanderoit, & qu'elle n'avoit plus besoin du crédit des François pour obtenir une Sentence de divorce, & une Dispense pour épouser Anne de Boulen. Il n'en falut pas davantage pour faire révoquer Volsey & pour suspendre toute sorte de Traitez avec la France. Volsey de retour à Londres vécut dans l'étrange embaras où l'on entre quand on s'est attiré par son imprudence de trés-dangereuses affaires dont on ne peut se dispenser sans être disgracié. Il n'avoit proposé le divorce que pour se vanger de l'Empereur, & pour marier le Roy d'Angleterre avec la Duchesse d'Alençon. Il étoit arrivé à la premiére de ses deux fins en contraignant sa Majesté Imperiale de relâcher le Roy de France qu'elle tenoit prisonnier, & l'Etat Ecclesiastique dont elle s'étoit emparée, & en exposant les Espagnols au danger prochain de perdre le Royaume de Naples; mais il se voyoit entiérement frustré de la seconde, en apprenant que le Roy son Maître aimoit Anne de Boulen jusqu'à vouloir l'épouser en toute maniére. Il n'étoit plus en état de traverser indirectement la volonté de ce Prince, puis qu'il l'avoit exhorté à se démarier, & il con- 1533.

1533. noiſſoit aſſez la violence dont le Roy ſon Maître étoit capable, pour juger qu'il n'y avoit pas moyen de le choquer directement à moins que de ſe perdre. S'il ſe déclaroit pour la Reine, il paſſeroit pour un inconſtant; & s'il ne ſe déclaroit pas, il s'attireroit d'un côté la haine des Anglois & de la Maiſon d'Autriche intéreſſée à défendre le droit de la Reine Catherine d'Angleterre, & de l'autre côté le mépris du Roy Trés-Chrêtien qui l'accuſeroit de n'avoir fait réüſſir ni le mariage de la Princeſſe d'Angleterre avec le Dauphin, ni le mariage du Roy d'Angleterre avec la Ducheſſe d'Alençon. Il n'y avoit point d'autre expedient, pour ſe delivrer de ces deux fâcheuſes extrêmitez que de demeurer dans l'indifference, & Volſey s'y tint d'abord avec aſſez d'exactitude, pour un Courtiſan auſſi rafiné qu'il en fût jamais; mais il eut la honte de voir que comme le mal avoit commencé par luy, il continuoit par des perſonnes de ſon caractere. Il traitoit un jour un grand nombre d'Evêques, & le Roy l'ayant ſçû l'alla voir l'apreſdinée. Il fit lire en preſence des Conviez un écrit contre ſon mariage avec la Reine, & l'Aſſemblée ne l'approuva pas tout à fait, mais elle eut la complaiſance de dire que ſi ce qu'il contenoit étoit veritable, ſa Majeſté pouvoit bien n'être pas ſans ſcrupule. Le Conſeil d'Etat témoigna plus de fermeté, & ſe mit en devoir d'avertir le Roy que ſa Maîtreſſe n'étoit pas ſi chaſte qu'il la croyoit. Un de ceux qui le compoſoient nommé Thomas Viat avoüa à ſes Collegues, qu'il avoit reçû d'Anne de Boulen les derniéres faveurs, & conſentit qu'ils en avertiſſent le Roy. Il paſſa même plus avant, car ayant ſçû que ſa Majeſté n'en vouloit rien croire, il offrit de faire voir ce qu'il diſoit, & ſoûtint qu'Anne de Boulen l'aimoit avec tant d'excés qu'elle ne manqueroit pas de ſe trouver au rendez-vous qu'il luy donneroit, quoy qu'elle n'eût que trop de ſujet de ſe défier de luy. La propoſition ne pouvoit

être

être plus hardie, & il sembloit qu'il n'y eût qu'à 1533.
la faire au Roy pour le détromper. Toute la difficulté consistoit à l'entreprendre ou pour mieux dire de s'exposer au péril inévitable de perdre le respect; mais la nécessité l'emporta sur la bien-séance. Le Duc de Suffolc se chargea d'en parler à sa Majesté, & s'en acquitta avec tant d'adresse qu'on ne luy en sçût pas plus mauvais gré; mais il en est toûjours de ces sortes d'affaires comme des fluxions qui ne manquent jamais de tomber sur la partie la plus foible. La colere du Roy que le Duc de Suffolc avoit émuë se déchargea toute entiére sur l'imprudence de Viat. Il fut chassé de la Cour, & Anne de Boulen aprés avoir été assez heureuse pour se garantir du tort qu'il luy vouloit faire, le fut encore assez pour empêcher qu'on ne luy fit du mal, elle avoit besoin d'un habile homme pour plaider sa cause devant le Pape, & elle jetta les yeux sur Thomas Morus qui n'étoit encore que Conseiller d'Etat. C'étoit le plus grand personnage à tout prendre que l'Angleterre ait jamais porté, & le seul peut-être qui s'étoit élevé sans envie à la premiére Dignité de la Robe. Personne dans cette Isle n'avoit penetré plus avant que luy dans les secrets de la Philosophie, de la Jurisprudence, & de la Theologie, cependant personne n'avoit jamais évité que luy les écueils où échoüent la plûpart de ceux qui réüssissent dans ces trois Professions. La Philosophie ne luy avoit pas gâté le stile. La Jurisprudence ne luy avoit point inspiré de chicane: & la Theologie n'avoit pas trop subtilisé ses sentimens. Il étoit le plus serieux des hommes lors qu'il étoit revêtu de la robe de Magistrat, & le plus enjoüé aprés l'avoir quittée. Il expedioit une infinité d'affaires sans se lasser, * & il n'étoit pas moins gay en descendant du Tribunal qu'il l'avoit été en y montant, quoy qu'il eût terminé un trés-grand nombre d'affaires. Il menoit une trés-sainte vie, & la cachoit avec tant d'industrie que ses plus

* Stapleton dans sa Vie.

1533. grandes mortifications n'étoient connuës que de Dieu. Anne de Boulen s'étoit donc aſſez mal adreſſée, auſſi lui répondit-il qu'il n'étoit pas propre à défendre une cauſe lors qu'il n'étoit pas perſuadé qu'elle fût juſte. On le fit conferer avec Foce Recteur du College Royal de Cambrige qui s'étoit vanté de le convaincre, que le mariage du Roy étoit nul; mais Foce ne tint pas parole, & la ſomme conſiderable d'argent que l'on offrit en ſuite à Morus ne l'ayant pas tenté, on fût contraint de ſe ſervir du Canoniſte Guardiner que l'on fit Secretaire d'Etat à ce deſſein. On l'envoya en Ambaſſade à Rome avec le Milord Briam, c'eſt à dire qu'on le joignit dans une négociation honteuſe avec le plus diſſolu des hommes, & l'on ne ſçauroit aſſez admirer que Henry Huit & ſa Maîtreſſe euſſent jetté les yeux ſur un homme ſi peu propre à conclure l'affaire dont il s'agiſſoit, puis qu'il étoit certain que Briam ne ſeroit pas plûtôt arrivé à Rome qu'il ſcandaliſeroit tous les gens de bien par la diſſolution de ſes mœurs, bien loin d'exciter le Conſeil du Pape à le ſatisfaire ſur la négociation dont il étoit chargé.

Le prétexte de ſon Ambaſſade fut de ſe conjoüir avec le Pape de la liberté que ſa Sainteté venoit de recouvrer, & la veritable cauſe, de lui promettre que les deux Couronnes de France & d'Angleterre le rétabliroient dans les Places de l'Etat Eccleſiaſtique, que les Imperiaux avoient uſurpées, pourvû qu'il autoriſât le divorce du Roy avec la Reine d'Angleterre. Briam eût l'impudence d'aſſurer que la Reine ne demandoit pas mieux que d'être ſeparée de ſon mari, & qu'elle avoit deſſein de ſe confiner tout à fait dans le Monaſtere où elle paſſoit la meilleure partie de ſa vie. Il fit ſentir l'obligation nouvelle qu'avoit le ſaint Siége à ſon Maître, & fit eſperer que la complaiſance, ou pour mieux dire que la reconnoiſſance dont on uſeroit à ſon égard, ſeroit récompenſée par la ſubſiſtance que les Anglois fourniroient à quatre mille vieux

vieux ſoldats entretenus pour la ſûreté de Clement Sept, afin que les Imperiaux ne fuſſent plus tentez de l'enlever. 1533.

Le Pape étoit aſſez touché de ce que Henry Huit avoit fait pour lui; mais il apprehendoit de luy en devoir davantage, & il eſperoit recouvrer les Places de l'Etat Eccleſiaſtique, ſans que les deux Couronnes s'en mêlaſſent. Ainſi ſa Sainteté réſolut de ne ſatisfaire ce Prince qu'autant que la juſtice & la bienſéance le permettroient, & pour y travailler avec plus de précaution, elle ordonna au Cardinal Cajetan d'examiner la queſtion du divorce dans toute ſon étenduë. Cajetan en fit un Traité à ſa mode, c'eſt à dire qu'il y mêla beaucoup de Theologie Scholaſtique. Il dit que dans la Loy écrite le Souverain Pontife avoit toûjours eu le droit de déterminer ſi le mariage entre le frere & la belle-ſœur étoit loüable dans ſa fin & honnête dans ſes circonſtances: Que l'autorité des Souverains Pontifes n'étoit pas moindre dans la nouvelle: Que le Pape Jules Second avoit pris toutes les précautions requiſes en diſpenſant le Duc d'Yorc d'épouſer la veuve du Prince Artus, que la fin n'en avoit pû être plus loüable, puiſque ç'avoit été pour unir les deux Puiſſances de l'Europe les plus conſiderables ſur mer dans le deſſein d'envoyer leurs flottes bloquer le Port de Conſtantinople; ni les circonſtances plus avantageuſes à l'Egliſe, puis qu'il s'agiſſoit alors de donner la paix à l'Italie, & d'empêcher l'Heritier préſomptif d'Angleterre de s'allier dans des Maiſons ſuſpectes d'Hereſie, & qu'ainſi la Diſpenſe de Jules ayant été bonne, veu principalement qu'il avoit inſeré la clauſe: *Encore que le mariage eût été conſommé*; le mariage de Henry Tither avec Catherine d'Arragon étoit trés-valable, & l'autorité de Clement Sept ne s'étendoit pas en ce point juſqu'à ſeparer ce que Dieu avoit joint.

* Le Pape que cet écrit avoit fortifié dans la réſolution de ne rien accorder aux Ambaſſadeurs d'Angleter-

* Dans la conſultation de Cajetan.

1533. gleterre chercha toutes les voyes imaginables pour adoucir ſon refus, & nomma pour examiner l'affaire avec eux les plus doctes des Cardinaux, & les plus habiles de ſes Theologiens en qualité de Commiſſaires. Le Réſultat de pluſieurs Conferences tenuës ſur ce ſujet fut qu'il n'y avoit point d'ouverture ſuffiſante pour le divorce; mais les Ambaſſadeurs prétendirent, que les Cardinaux & les Theologiens de Rome étoient des perſonnes dévoüées aux intérêts de l'Eſpagne, & qu'ils avoient trahy leur conſcience pour ſauver l'honneur de la tante de l'Empereur. Ils demanderent à ſa Sainteté qu'elle en nommât d'autres & l'obtinrent à force d'importunitez. On ne ſçait ſi ceux-cy raiſonnerent ſur d'autres principes, ou s'ils furent gagnez par les voyes ſecrettes que les Ambaſſadeurs d'Angleterre mettoient en uſage; mais il eſt certain que ceux de la ſeconde conſultation ne furent pas de l'avis de la premiére, & qu'ils déciderent que l'affaire étoit litigieuſe. Les Ambaſſadeurs ne manquerent point alors de preſſer le Pape de commettre des Juges en Angleterre, & ſe ſervirent d'une conjoncture qui leur étoit tout à fait favorable. Sa Sainteté avoit à la verité recouvré ſans peine l'Etat Eccleſiaſtique; parce que les Imperiaux avoient été contraints d'en dégarnir les principales Places pour renforcer celles du Royaume de Naples qu'ils avoient plus d'intérêt de conſerver. Mais l'amitié du Roy d'Angleterre n'en étoit pas devenuë moins néceſſaire au ſaint Siége; puiſque les François s'étoient déja rendus Maîtres de tout le Royaume de Naples, excepté la Ville capitale qu'ils tenoient étroitement aſſiégée. Et de fait leur conquête avoit été plus prompte que les Italiens ne s'étoient figurez. Ils n'avoient conſenti à la venuë de Lautrec dans leur Païs, avec les cinquante mille hommes qu'il commandoit, que ſur la ſuppoſition qu'il recouvreroit entiérement le Duché de Milan avant que de paſſer l'Appennin, & ils s'étoient trompez dans leur opinion. Ce General

neral s'étoit à la verité engagé dans les siéges de Pavie & de Boſco ; mais ce n'avoit été que pour rétablir la réputation du Roy ſon Maître fait priſonnier deux ans auparavant devant la premiére de ces deux Places, & pour faire dans la ſeconde un Magazin pour la ſubſiſtance de ſes troupes. Pavie au lieu de ſe défendre trois mois comme elle avoit fait contre toutes les forces de François Premier, s'étoit laiſſé emporter d'aſſaut dés le troiſiéme jour que Lautrec l'avoit attaquée. Les François y étoient entrez l'épée à la main. Ils avoient tué trois mille Eſpagnols qu'Antoine de Leve y avoit mis en garniſon. Les Bourgeois avoient payé cent mille écus pour ſe racheter du pillage, & lors qu'on s'étoit attendu que Lautrec iroit de là devant la ville de Milan capitale du Duché, il s'étoit avancé vers l'Etat Eccleſiaſtique. Son approche avoit contraint les Imperiaux réduits à dix mille de ſortir de Rome où ils étoient entrez trois mois auparavant au nombre de quarante mille, & de ſe retirer dans le Royaume de Naples pour le défendre contre Lautrec. Mais comme ils luy étoient beaucoup inferieurs, & qu'à peine ſuffiſoient-ils pour garder la Ville de Naples, ils s'y étoient tous enfermez. Les autres Villes du Royaume ſe voyant abandonnées avoient ouvert leurs portes aux François à la premiére ſommation, & Lautrec ſans avoir combattu ni tiré un coup de canon avoit recouvré tout le Royaume de Naples, excepté la Ville capitale qu'il tenoit aſſiégée par terre avec toutes ſes forces, pendant que la flotte de Philippin Dorie en fermoit le Port. S'il la prenoit comme il y avoit apparence, les François chaſſeroient à leur tour les Eſpagnols de l'Italie, & le ſaint Siége en ce cas auroit beſoin de la protection de l'Angleterre pour n'être pas obligé de recevoir la Loy des Vainqueurs, & ce n'étoit pas le moyen de s'en aſſurer que de mécontenter Henry Huit. Ainſi le different fut partagé, c'eſt à dire que les Ambaſſadeurs qui demandoient que tous les Commiſſaires fuſſent de leur Na- 1533.

1533. tion n'en obtinrent que la moitié : car le Cardinal Campege fut donné pour Adjoint à Volſey. Beaucaire qui fut depuis Evêque de Metz, * & qui étoit alors Précepteur du Cardinal de Loraine, ajoûte une circonſtance qui n'eſt gas vray-ſemblable. Il dit que ſa Sainteté donna au même Campege une Bulle déciſive qui déclaroit *nul le mariage* du Roy & de la Reine d'Angleterre : Qu'il luy permit de la montrer au Roy & à Volſey : Qu'il luy donna un ordre ſecret d'aſſurer ſa Majeſté que la Bulle ſeroit publiée quoy que jugeaſſent les Commiſſaires : & que la fin de cette intrigue alloit à empêcher le Roy de s'impatienter lors que le Cardinal Campege executeroit l'ordre ſecret qui luy avoit été donné de prolonger par toutes les voyes poſſibles le procés du divorce, & de ne publier la Bulle que lorſque ſa Sainteté le luy manderoit.

* Vers la fin du 19. Livre.

La Reine d'Angleterre, l'Empereur & le Roy des Romains intéreſſez dans la querelle trouverent mauvais que le Pape eût ſemblé renoncer au devoir de Pere commun, en favoriſant l'une des parties au préjudice de l'autre & en nommant pour Juges ſur les lieux deux Cardinaux, dont l'un étoit premier Miniſtre & Favory d'Angleterre, & l'autre n'ayant point de bien pouvoit être plus aiſément gagné. Ils ajoûterent qu'il étoit faux que la Reine d'Angleterre conſentît au divorce, & qu'elle ne le pouvoit en conſcience dans la conjoncture où l'on ne vouloit la répudier que pour élever ſur le Trône une fille perduë. Le Pape qui n'oſoit ni ſi promptement révoquer ce qu'il avoit fait ni mécontenter abſolument la Maiſon d'Autriche, dépêcha quatre Courriers par divers chemins à Campege, & luy commanda de n'arriver que le plus tard qu'il pourroit en Angleterre : de tâcher quand il y ſeroit de perſuader la Reine d'entrer dans un Monaſtere, & s'il n'en pouvoit venir à bout d'allonger la procedure juſqu'à ce que ſa Sainteté lui écrivit de la terminer. Campege employa ſept mois à faire

re le voyage, vit le Roy & le combla de joye par ſes promeſſes. Mais il trouva la Reine plus ferme qu'il ne s'imaginoit. Cette Princeſſe luy déclara nettement que puiſque l'on penſoit à la faire entrer par force dans un lieu où ſon inclination l'auroit aſſez portée, ſi on l'eût laiſſé agir à ſa liberté, elle maintiendroit tant qu'elle auroit de vie le mariage où Dieu l'avoit appellée: Que les Juges qu'on luy avoit donnez luy étoient ſuſpects: Qu'ils avoient été obtenus ſur un faux expoſé: Qu'ils luy étoient contraires, ſur tout Volſey qui ne luy avoit attiré la perſecution qu'elle ſouffroit que parce que l'Empereur ne l'avoit pas élevé à la Papauté & qu'enfin elle les récuſoit. 1533.

Les Commiſſaires ne laiſſerent pas de paſſer outre; mais ils furent bien-tôt arrêtez par la néceſſité qui ſurvint que le ſaint Siége prononçât ſur la Diſpenſe de Jules qui ſervoit comme de fondement à tout l'ouvrage. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre à Rome conjurerent Clement Sept de la déclarer nulle, & Clement pour les amuſer leur fit eſperer qu'il en tireroit l'original des mains de l'Empereur par la voye de la négociation. Mais ils étoient trop habiles pour prendre ſi facilement le change. Ils conſentirent de ſurſeoir pourvû que ſa Sainteté déclarât que ſi elle ne pouvoit tirer de Charles-Quint la Diſpenſe dans deux mois, elle prononceroit contre elle par voye de nullité. Le Pape repartit que cela ne ſe pouvoit, & l'affaire en demeura là à Rome.

On la pourſuivoit en Angleterre avec une étrange chaleur, & les Commiſſaires s'étant aſſemblez à Londres dans la ſalle des Dominiquains le vingt-huit de Juin mil cinq cens vingt-neuf, citerent le Roy d'Angleterre qui comparut par Procureurs, & la Reine qui comparut en perſonne. Les Procureurs du Roy déclarerent en ſon nom que la ſeule conſideration du repos de ſa conſcience, le portoit à faire juger ſi ſon mariage avec la Reine qui avoit été ſa belle-ſœur étoit valable, & qu'il n'y étoit porté par

1533. aucun deſir d'en épouſer une autre. La Reine récuſa purement & ſimplement les Commiſſaires, & appella de tout ce qu'ils feroient devant ſon Juge naturel & legitime qui étoit le ſaint Siége. Les Commiſſaires repartirent que l'appel de ſa Majeſté étoit inutile, ſi elle ne faiſoit voir en même temps que leur pouvoir étoit faux, défectueux, ou révoqué; & l'Aſſemblée ſe termina par là. * Mais à l'Audience ſuivante la Reine comparut encore en perſonne, prononça de vive voix, & donna par écrit les cauſes de ſon appel, elles conſiſtoient dans le ſujet dont on a déja parlé qu'elle avoit de ſe défier de Volſey dans un lieu où elle n'avoit pas la liberté néceſſaire, & dans la qualité d'Eſpagnole & d'Etrangere qui ne luy permettoit pas d'agir fortement & ſurement en Angleterre où ſa Partie avoit l'autorité ſouveraine. Elle ajoûta depuis une cauſe de récuſation particuliére contre Campege, fondée ſur ce qu'il avoit contracté une eſpece de dépendance à l'égard du Roy d'Angleterre en acceptant de luy l'Evêché de Sarisbery. Le Roy jura de nouveau qu'il n'agiſſoit que par la ſeule conſideration de mettre ſa conſcience en ſureté, & le prouva par la facilité qu'il auroit euë de faire décider l'affaire par Volſey ſeul qui en avoit le pouvoir en qualité de Legat *à Latere* dans l'Angleterre, s'il eût eu de l'averſion pour la Reine & de l'amour pour une autre.

* Dans les actes du procés.

La Reine apprehendant que ce faux ſerment ne luy fît préjudice l'élûda par un trait d'adreſſe quel'on n'attendoit pas de ſa Majeſté, elle ſe jetta en pleine Aſſemblée aux pieds du Roy qui étoit ſous un Daix au côté droit, elle le conjura les larmes aux yeux de la regarder, ſinon comme ſa femme au moins comme une malheureuſe étrangere dont la condition étoit aſſez dure pour mériter la compaſſion des ames les plus indifferentes: Qu'il s'agiſſoit uniquement à ſon égard de ce que les honnêtes femmes ici bas devoient avoir de plus précieux, c'eſt à dire de l'honneur, & que cependant on examinoit la cauſe en un lieu

lieu où il ne se feroit que ce qui plairoit à sa partie: Qu'elle lui cedoit volontiers la Couronne qu'il lui avoit fait si long-temps porter; mais qu'elle lui demandoit pardon si elle ne pouvoit renoncer à elle-même, en consentant à la rupture d'un lien qui les avoit si saintement unis: Qu'il cherchât quelque autre supplice pour punir l'extrême affection qu'elle avoit pour lui: & qu'il connoîtroit par experience qu'il n'y avoit que la crainte de déplaire à Dieu qui la portât à desobéïr à sa Majesté. 1533.

Le Roy qui n'étoit point en garde contre une action & un discours si pathetique releva la Reine, & la regardant avec la douceur qui lui étoit naturelle, lui dit qu'il consentoit que leur different fût terminé immédiatement par le Pape. La Reine à qui l'affliction avoit rafiné l'esprit, se douta que le parole qu'elle venoit d'entendre étoit échapée au Roy, & que ce Prince la révoqueroit aussi-tôt qu'il y auroit fait tant soit peu de réflexion. Elle sortit pour ne lui en pas donner le loisir, & elle n'étoit pas loin lors qu'on lui vint dire que le Roy & les Commissaires la demandoient: elle se tourna pour lors vers les six Evêques & les quatre Theologiens qui lui avoient été donnez pour Conseil, & ces Prelats lui dirent tous qu'elle ne pouvoit retourner sans préjudicier à son droit. Un avis si universel lui servit d'excuse legitime, & elle continua sa retraite aprés avoir protesté, que c'étoit-là la premiére fois qu'elle desobéïssoit au Roi. Elle demanda toûjours depuis, l'execution de la promesse qu'il lui avoit été si solemnellemant faite, & le Roy n'y voulut jamais avoir aucun égard. Les formalitez du procés eurent leur cours. Et les Procureurs du Roy produisirent une Lettre du Cardinal Adrien de Cornetto, qui écrivoit avoir ouï dire à Jules II. lors qu'on le pressoit d'accorder la Dispense d'Angleterre qu'il ne croyoit pas le pouvoir faire. Les Procureurs de la Reine au contraire produisirent une Lettre originale du même Jules écrite au Roy d'Angleterre,

1533. gleterre, dont le ſens étoit qu'il n'avoit jamais refuſé la Diſpenſe ni donné lieu de ſoupçonner qu'il eût intention de la refuſer, quoi que l'on publiât le contraire. Mais qu'il avoit ſeulement attendu pour l'accorder, une conjoncture favorable, afin qu'on l'expediât avec une plus meure déliberation au contentement des deux Parties.

Jamais cauſe qui avoit la Cour contraire ne fut défenduë avec plus de chaleur & de perſeverance que celle de la Reine, & l'on doit ce témoignage à la ſincerité Angloiſe, qu'aucun de ceux qui avoient été donnez pour Conſeillers à cette Princeſſe ne prévariqua, & qu'il y eût entre eux une émulation generuſe à qui la défendroit le mieux.*Ficher Evêque de Rocheſter perſonnage des plus ſaints & des plus ſçavans d'Angleterre harangua les Commiſſaires en preſence du Roy pour maintenir le mariage de la Reine, & leur preſenta un Livre où ſes raiſons étoient exprimées avec plus d'étenduë. Les Evêques de Londres, de Bath, & d'Eli en firent autant. Les Theologiens compoſerent en commun un Ouvrage rempli d'érudition ſur le même ſujet, & le plus hardi d'entr'eux nommé Ridley, découvrit dans un Livre à part la ſupercherie intervenuë au commencement du procés; en ce que l'on avoit fait jurer les Avocats & les Procureurs de la Reine de n'écrire & ne dire rien qui fut contraire aux Conſtitutions de l'Egliſe, & que cependant on n'avoit rien exigé de ſemblable des Avocats ni des Procureurs du Roy. L'intéreſt de la Reine étoit de fuïr autant qu'elle pourroit, & ſon Conſeil lui ſuggera tant de défaites, qu'elles n'étoient point encore tout à fait épuiſées lorſque la Cour de Rome ſe déclara pour elle.

* Il y a un Recueil de ces Livres.

La paſſion dominante de la Maiſon de Medicis étoit de s'élever à la Souveraineté de Florence, & elle y travailloit avec toute la vigueur & toute l'induſtrie dont elle étoit capable. L'armée Imperiale avoit pris & ſaccagé Rome, cette ſurpriſe avoit fait naître

naître l'occaſion aux Florentins de ſe remettre en 1533.
République, & ils en avoient profité. L'intéreſt de la France étoit de les y maintenir, & la Maiſon de Medicis manquoit de prétexte auſſi bien que de forces pour les remettre ſous le joug. L'Angleterre étoit trop éloignée pour l'aſſiſter de troupes dans ce deſſein, & l'argent qu'elle eût pû fournir ne ſuffiſoit pas dans une conjoncture où le principal beſoin de cette Maiſon étoit de ſoldats. Il n'y avoit dans toute la Chrêtienté que l'Empereur de qui les Medicis puſſent tirer les forces & le prétexte néceſſaire pour dompter les Florentins. Les forces, parce que la peſte qui avoit ruiné devant Naples l'armée Françoiſe avoit laiſſé la ſienne ſans ennemis, & par conſequent en état d'executer en Italie tout ce qui lui plairoit: & le prétexte à cauſe que Florence ayant autrefois été Ville Imperiale, l'Empereur pouvoit prétendre qu'il y avoit eu lezion de plus de la moitié du juſte prix dans le Traité, par lequel elle avoit racheté pour ſix mille écus ſa liberté de l'Empereur Rodolphe: Que l'Empereur pouvoit encore annuller ce Traité, demander aux Florentins de le reconnoître pour Souverain, les aſſiéger ſur le refus qu'ils en feroient, & aprés qu'il les auroit pris les aſſujettir à la Maiſon de Medicis pour peine de leur rebellion. Cette conſideration valoit bien la peine que la Maiſon de Medicis recherchât l'Empereur ou qu'elle fit du moins la moitié du chemin pour y parvenir. Cependant l'Empereur qui n'avoit pour but que d'obliger les François à lui ceder le Duché de Milan par une ſeconde convention, & qui ne les y pouvoit contraindre que par un accommodement avec le ſaint Siége, fut le premier à rechercher la Maiſon de Medicis & à lui offrir de la rétablir dans Florence. Cette Maiſon le prit au mot & travailla à l'execution du Traité auſſi-tôt qu'il fut ſigné. Elle paſſa même plus outre; en ce qu'étant perſuadée qu'elle ne pouvoit à ſon tour obliger plus ſenſiblement l'Empereur qu'en faiſant rendre juſtice à la Rei-

1533. ne d'Angleterre ſa tante, on prétend que Clement Sept dépêcha au Cardinal Campege un homme de créance qui lui porta l'ordre de jetter la Bulle déciſive dans le feu, & que Campege obéït. Le Pape révoqua en ſuite la Commiſſion accordée ſur le mariage de leurs Majeſtez Angloiſes ſous couleur que le Roy y avoit donné ſon conſentement de vive voix en parlant à la Reine: rappella d'Angleterre le Cardinal Campege: ſoûmit de nouveau l'affaire au Tribunal de Rome: nomma Paul Capilucci Auditeur & Doyen des cauſes du ſacré Palais, pour examiner les raiſons des Parties, & pour en faire le rapport à ſa Sainteté, & lui donna pouvoir d'ajourner le Roy & la Reine d'Angleterre à comparoître par Procureur. La Révocation fut portée en Angleterre, & la Reine envoya Thomas Morus au Roy pour ſçavoir ſi ſa Majeſté auroit agréable qu'elle lui fut ſignifiée par un Huiſſier. Le Roy repartit qu'il n'étoit pas bien-ſéant que la dénonciation s'en fît à ſa perſonne; mais qu'il conſentoit qu'elle fût intimée aux Commiſſaires, & que le procés ſe pourſuivît à Rome. Mais ce Prince ne ſçachant à qui s'en prendre déchargea toute ſa colere ſur Volſey qui y reſtoit ſeul expoſé. Il lui reprocha que c'étoit lui qui lui avoit inſpiré le premier le doute de la validité de ſon mariage. Il l'accuſa d'avoir favoriſé les longueurs affectées de ſon Collegue. Il lui ôta la Charge de Chancelier, & l'Evêché de Vinton, & le ſuperbe Palais qu'il avoit fait bâtir à Londres, & lui donna pour priſon ſon Archevêché d'Yorc où il le relegua. La diſgrace de Volſey fut auſſi longue que ſa vie, & il languit dans ſa Ville Métropolitaine preſque réduit à la mandicité, juſqu'à ce qu'ayant été mandé pour comparoître devant les Juges qui travailloient à Londres à l'inſtruction de ſon procés, il mourut en chemin. Anne de Boulen preſenta celui qui fut élevé à la Charge de premier Miniſtre en la place de Volſey, c'étoit un Prêtre nommé Crammer l'un des plus ſcelerats & des plus dangereux hommes d'An-

d'Angleterre. Il ne conſervoit guere que l'exterieur de la Religion Chrêtienne, parce qu'il n'en pouvoit accorder l'interieur avec l'ambition, & la vie voluptueuſe qu'il menoit. Il étoit turbulent, hardy, fin & capable de toutes ſortes d'intrigues. Il avoit beaucoup étudié en Alemagne où la curioſité l'avoit attiré; mais il y avoit auſſi pris l'Hereſie de Luther, dont il ne faiſoit néanmoins aucune profeſſion. Il y avoit ſeduit une belle fille qui l'avoit ſuivi en Angleterre où il la garda en qualité de concubine, juſqu'à ce que le Roy lui permit de l'épouſer. Il avoit long-temps ſervi d'Aumônier dans la Maiſon de Boulen, lors que l'Archevêché de Cantorbery vint à vaquer. C'étoit la Primace, & par conſequent le plus important Benefice d'Angleterre, & comme le Roy s'attendoit de rompre bien-tôt avec la Cour de Rome, il ne le vouloit conferer qu'à celui qu'il trouveroit réſolu de le favoriſer en toute maniére contre elle. Anne de Boulen lui dit qu'elle lui avoit trouvé ſon homme. Elle lui preſenta Crammer & le Roy l'accepta à condition de prononcer en Angleterre la Sentence de divorce entre leurs Majeſtez Angloiſes en cas que le Pape ratifiât leur mariage. Crammer devenu Archevêque de Cantorbery par une voye ſi peu Canonique s'inſtala par une ruſe qui l'étoit encore moins. Lors qu'il fut queſtion de prêter ſerment au Pape, il appoſta un Notaire qui lui donna atteſtation que c'étoit contre ſa volonté qu'il alloit promettre à ſa Sainteté l'obéïſſance qu'elle exigeoit de lui, & qu'il ne prétendoit point garder ce ſerment au préjudice du Roy. Il ne fut pas difficile à ſa Majeſté d'intimider le Clergé de ſon Royaume aprés lui avoir donné un Chef ſi peu digne d'être à ſa tête. Il y avoit dans le Code d'Angleterre une ancienne Loy qui défendoit de recevoir & de reconnoître aucune Juriſdiction étrangere, & le Roy s'aviſa de prétendre que le Clergé d'Angleterre y avoit contrevenu en déferant à l'autorité du Pape ſur les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, 1533.

que

1533. que les Canoniſtes appelloient *Mixte*, parce qu'elle étoit mêlée du Spirituel & du Temporel. Il y avoit une infinité de preuves de l'accuſation ; mais elle étoit ſi legere que le Clergé s'en fût aiſément purgé en diſant que ce qu'il en avoit fait avoit été par le conſentement exprés ou du moins tacite des Rois, & que cette Loy ne regardoit pas le ſpirituel. Mais les réſolutions des Corps politiques ne ſont jamais vigoureuſes, lors qu'elles ne ſont ni priſes ni appuyées par les principaux membres dont ils ſont compoſez. Crammer Archevêque de Cantorbery, & Leins Archevêque d'Yorc étoient de faux freres : ils concluoient toûjours par une trés-humble ſoûmiſſion au Roy : ils déconcertoient tous les deſſeins hardis qui ſe formoient dans leur Compagnie, & ils la réduiſirent par là à s'avoüer coupable, à demander pardon au Roy & à lui offrir quatre cens mille écus pour réparer une faute qu'ils n'avoient pas faite. Sa Majeſté les accepta à condition que le Clergé reconnoîtroit par une Acte authentique qu'elle avoit une puiſſance Souveraine dans ſon Royaume ſur le Corps des Eccleſiaſtiques, auſſi peu limitée que celle qu'elle exerçoit ſur ſes autres Sujets. Ainſi le Clergé d'Angleterre fournit ſans y penſer à ſon Roy le prétexte dont il avoit beſoin pour ſe dire Chef de l'Egliſe Angloiſe, & le Roy crut qu'il ne lui reſtoit plus qu'à gagner le Chancelier pour être aſſuré de tous les Magiſtrats. Il avoit donné cette importante Charge au celebre Thomas Morus dans la penſée qu'un tel bien-fait ſeroit récompenſé par une obéïſſance aveugle ; mais Morus n'étoit pas d'humeur à témoigner de la gratitude au préjudice de ſa conſcience, & comme il étoit perſuadé que le bon droit ſe trouvoit du côté de la Reine, il ne fut pas moins pour elle aprés ſon élevation qu'il l'avoit été devant, & nulle conſideration humaine ne fut capable de l'en détourner. Il prévit qu'aprés qu'il auroit réſiſté aux promeſſes on en viendroit aux menaces, & le plus ſeur pour lui étant de ne s'y point expoſer,

poſer, il ſe démit de ſa dignité. Le Roy qui l'aimoit 1533.
encore & deſeſperoit pourtant de le gagner, en fut ravi, & mit ſes Sceaux entre les mains d'un Eccleſiaſtique qui ne lui étoit pas moins dévoüé que Crammer, ce fut Thomas Andeley qui n'avoit ni naiſſance ni bien; mais qui ne laiſſoit pas d'aſpirer aux Dignitez les plus éminentes, parce qu'il ne tenoit rien d'inacceſſible à ſon prétendu mérite.

Le Pape informé de tant de changemens préſuppoſa qu'ils ne ſe faiſoient qu'à deſſein d'éluder la Sentence qu'il prononceroit; ou pour la rendre inutile par un attentat anticipé. Cette opinion qui n'étoit que trop bien fondée obligea ſa Sainteté à écrire au Roy d'Angleterre un Bref qui le menaçoit d'excommunication en cas qu'il entreprît quelque choſe contre ſon mariage avant qu'il eût été déclaré nul. Mais les Souverains ſont d'ordinaire plus tentez que les particuliers de commettre ce qu'on leur défend, parce que l'impunité ſeule fait à leur égard ce que font dans les autres les paſſions les plus exceſſives. Le Roy d'Angleterre perſuadé que l'intention de Clement Sept avoit été d'empêcher un mariage clandeſtin de ſa Majeſté avec Anne de Boulen, réſolut par dépit de le contracter. Il créa cette fille Marquiſe de Pembrok, & l'ayant diſpoſée à l'épouſer en ſecret, la ceremonie s'en fit le vingt-deux de Novembre mil cinq cens trente-deux. Un ſimple Prêtre nommé Roland fut choiſi pour la faire aprés qu'on l'eût trompé en lui diſant que la Sentence de divorce étoit venuë de Rome. Mais lors qu'il fut revêtu des habits Sacerdotaux, au lieu de commencer la Meſſe, il ſe tourna vers le Roy, & luy dit qu'encore qu'il ajoûtât une entiére foy à ſa Majeſté qui l'aſſuroit d'avoir la Bulle du divorce, le devoir de ſa Charge l'obligeoit pourtant de la lire à haute voix, afin que perſonne n'en prétendît à l'avenir cauſe d'ignorance. Le Roy jura qu'elle étoit dans ſon cabinet, & que rien ne l'empêchoit de l'envoyer chercher que la crainte de

retarder

1533. retarder la ceremonie. Mais ce n'étoit pas là ce qui la faiſoit hâter. Sa Majeſté vouloit profiter de la querelle qui s'étoit formée entre ſa Maîtreſſe & Marie de Boulen ſa ſœur aînée. Celle-ci bien loin de ſe réjoüir de la fortune de ſa cadette en étoit devenuë envieuſe, & ne s'étoit pas ſouciée d'avoüer que le Roy avoit couché avec elle, pourvû qu'elle empêchât ſa Majeſté d'épouſer cette même ſœur La cadette au contraire irritée de voir ſa ſœur dans des tranſports dont eût été capable la plus dangereuſe Rivale, s'étoit emportée à ſon tour, & pour lui faire tout le dépit qu'elle pouvoit, s'étoit réſoluë d'accorder au Roy la faveur qu'il lui demandoit il y avoit ſi long-temps, c'eſt à dire de l'épouſer en ſecret à condition que ſa Majeſté rendroit dans deux mois le mariage public, ſoit qu'elle obtint de la Cour de Rome dans ce terme la Sentence du divorce qu'elle pourſuivoit: ou qu'elle ne l'obtint pas. Le Roy craignoit qu'elle ne changeât de volonté ſi la ceremonie des nôces étoit differée, & cette conſideration auſſi forte dans ſon eſprit que l'excés d'amour qui la ſuggeroit lui fit ſi efficacement employer les perſuaſions & les menaces que le Prêtre Roland intimidé d'un côté par le danger dont il étoit menacé, & gagné de l'autre par l'Evêché de Leichefeld, qu'on lui donna fit le mariage. Anne de Boulen devint groſſe incontinent aprés, & la néceſſité de legitimer l'enfant dont elle accoucheroit obligea le Roy de hâter ſon divorce en toute maniére, afin de l'épouſer publiquement aſſez à temps pour donner lieu de croire que l'enfant fût legitime.

L'Archevêque de Cantorbery eut ordre de ſe tranſporter avec une ſuite d'Evêques & d'Officiers de Juſtice corrompus à Domſtable prés Diamphile où la Reine Catherine étoit confinée. Il inſtruiſit en quinze jours le procés du divorce, & mit les Parties en liberté de ſe marier, nonobſtant le refus que faiſoit la Reine de le reconnoître, & les proteſtations au contraire,

traire, qu'elle renouvelloit à chaque formalité. Le mariage du Roy avec Anne de Boulen se fit en public ou pour mieux dire se renouvella le treize d'Avril, & la Reine prétenduë accoucha le sept de Septembre suivant mil cinq cens trente-trois de la fameuse Elisabeth dont il y aura tant d'occasions de parler dans la suite de cette Histoire. La France & l'Espagne regarderent cette révolution d'un œil bien different. L'Empereur Charles Quint irrité de l'injure qu'il recevoit en la personne de sa tante, pressa le Pape de fulminer la Sentence d'excommunication contre le Roy d'Angleterre & le Roy François Premier employa tout son crédit pour obtenir de sa Sainteté qu'elle n'allât pas si vite. Il ne faloit que médiocrement connoître l'humeur emportée & entreprenante de Henri Huit, pour prévoir que si sa Sainteté portoit l'affaire à l'extrêmité, il se separeroit de la Communion de l'Eglise pour n'y jamais retourner, * le mariage de ce Prince avec Anne de Boulen eût en ce cas subsisté, & celui de la Reine Catherine d'Arragon étant illegitime, la Princesse d'Angleterre promise au Dauphin de France eût été déclarée bâtarde, & auroit ainsi perdu le droit de succeder aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande. La France auroit donc été frustrée d'une si riche dot, & l'importance de la conserver méritoit bien que le Roy Trés-Chrétien fit les derniers efforts pour prévenir l'entiére rupture de Henry avec le saint Siége. La conjoncture y étoit favorable, puis que François Premier s'étoit enfin résolu de marier le Duc d'Orleans son fils puîné avec Catherine de Medicis niéce du Pape, sa Sainteté craignant que la trop grande disproportion des Parties ne donnât occasion aprés sa mort de rompre ce mariage l'avoit voulu faire elle-même, & s'étoit avancée pour cet effet à Marseille, où les nôces avoient été faites avec autant de joye que de pompe par les deux Cours de Rome & de France assemblées. Il n'y avoit aucune apparence que Clement

1535.

* Dans les négociations du Cardinal du Bellay.

1533. Clement Sept fût alors en état de rien refuſer à François Premier, & celui-ci conjurant ſa Sainteté de lui permettre de moyenner l'accommodement de Henry avec elle, l'obtint. Il dépêcha incontinent en Angleterre celui de ſes Sujets qu'il ſçavoit être le plus agréable à ſa Majeſté Angloiſe. C'étoit le Cardinal du Bellay qui l'avoit charmée par la ſolidité de ſa ſcience, & par la douceur de ſon entretien durant les deux années de ſon Ambaſſade auprés d'elle. Ce Cardinal lui repreſenta avec l'éloquence prompte & facile que le Pape avoit admirée à l'entrevûë de Marſeille: qu'il étoit plus aiſé ſans comparaiſon de conquerir des Etats que de les faire changer de Religion; parce que les hommes quelques forts ou foibles qu'ils fuſſent ſe portoient pour ſe maintenir dans leur foy, à des extrêmitez dont ils n'auroient pas été capables, s'il ne ſe fût agi que de défendre leurs biens & leurs vies: Que ſa Majeſté Angloiſe réüſſiroit, ou non dans le deſſein de ſeparer ſes Sujets de la Communion de l'Egliſe Romaine. Si elle réüſſiſſoit, outre qu'elle ſe mettroit en état de damnation, il n'y auroit plus de ſureté en aucun lieu pour ſa perſonne ſacrée contre les attentats des Catholiques zelez qui croiroient en ſe défaiſant d'elle ſauver l'ancienne Religion. Si elle ne réüſſiſſoit pas, elle étoit aſſurée de perdre dans une révolte generale la Couronne & la vie. Le Roy touché de la force de ces raiſons, & déja las d'Anne de Boulen, donna parole au Cardinal d'accepter toutes les voyes de bien-ſéance qui lui ſeroient offertes pour ſe réconcilier avec le ſaint Siége, & de ne rien innover en Angleterre contre la Cour de Rome, pourvû que cette Cour ne fit rien contre lui. Le Cardinal prit auſſi-tôt la poſte, & arriva à Rome les fêtes de Noël de l'année mil cinq cens trente-trois, nonobſtant l'extrême rigueur d'un hyver tout à fait rude. Il repreſenta à Clement Sept que de la modération de ſa Sainteté dépendoit la conſervation ou la perte pour l'Egliſe

l'Egliſe des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & même de celui d'Ecoſſe trop mêlé avec l'Angleterre pour ne pas recevoir le Schiſme par contagion. Il ajoûta que Henry Huit n'avoit été conſtant pour ſa Maîtreſſe que durant les premiéres ardeurs de ſon prétendu mariage: Qu'il étoit devenu inconſtant & peu aprés amoureux de Jeanne Seimer Fille d'honneur d'Anne de Boulen: Que l'étrange attachement du même Henry pour celle-ci ayant ainſi ceſſé & ce Prince n'étant retenu de la quitter que par la honte de la renvoyer aprés l'avoir ſi ſolemnellement épouſée, un peu de patience & de douceur le diſpoſeroit infailliblement à reprendre la Reine Catherine. 1533.

Il parut par l'évenement que ce que diſoit le Cardinal du Bellay étoit veritable, & le Pape y ajoûta tant de foy qu'il convint de ne rien faire durant un temps qui fut limité pour dépêcher un Courier en Angleterre & pour en recevoir réponſe. Si le Courier apportoit la ſatisfaction que ſa Sainteté deſiroit, l'affaire ſeroit terminée, & s'il ne l'apportoit pas, la Sainteté fulmineroit l'excommunication. Le Cardinal envoya le Courier; mais durant ſon voyage il arriva des changemens qui furent tous contraires aux veritables intérêts de l'Angleterre. Charles-Quint avoit à la verité inveſti François Sforce du Duché de Milan; mais ç'avoit été à des conditions ſi dures, que ſa Majeſté Imperiale avoit retenu d'une main ce qu'elle donnoit de l'autre. Il étoit reſté des garniſons Eſpagnoles dans les principales Forteresſes de ce Duché, & de plus on envoyoit tous les jours à Sforce des ordres qu'il étoit contraint d'executer de crainte d'être encore une fois dépoüillé. Ainſi les Miniſtres de l'Empereur à Rome ne lui eurent pas plûtôt mandé de rendre les paſſages difficiles à ceux qui iroient en Angleterre & qui en retourneroient, que les Perſonnes qui ſervoient Henry Huit à la Cour de Rome, & ſur tout le Cardinal du Bellay, ne reçûrent plus à temps aucune nouvelle de ce Prince. Le Courier

du

1533. du même Cardinal qui étoit allé porter à Londres la réſolution déciſive du Pape, & devoit rapporter à ſa Sainteté celle du Roy d'Angleterre, n'arriva pas préciſement le jour qu'il avoit promis, & comme les Miniſtres de Charles-Quint avoient eu l'adreſſe de tirer promeſſe, que les cenſures ſeroient fulminées dés le lendemain, ils preſſerent tellement l'execution de la parole qu'on leur avoit donnée, que la Cour de Rome ne crût pas s'en devoir diſpenſer. Le Conſiſtoire qui avoit été ſi diligent ne fut pas peu ſurpris de voir arriver deux jours aprés le même Courier qui portoit d'Angleterre toute ſorte de ſatisfaction. On chercha inutilement les moyens de remédier à la faute qu'on avoit commiſe par précipitation; mais il ne s'en trouva point, & le Roy Henri Huit apprenant que la Cour de Rome lui avoit fait tout le mal dont elle étoit capable, n'oublia rien de ce qui ſervoit à s'en vanger. Il aſſembla ſon Parlement le vingt-quatre d'Avril mil cinq cens trente-quatre. Il s'y fit reconnoître Chef des Egliſes d'Angleterre & d'Irlande. Son ſecond mariage y fut autoriſé, & le premier y paſſa pour non-legitime auſſi bien que la Princeſſe qui en étoit ſortie.

La Reine plus touchée de l'infortune de ſa fille que de la ſienne mourut de regret, & Anne de Boulen auroit reſſenti toute la joye dont les Dames exceſſivement ambitieuſes ſont poſſedées en recueillant le fruit du plus éclatant des crimes à leur égard, qui conſiſte à arracher des Couronnes à leurs Rivales, ſi la jalouſie qui commençoit à la punir ne l'en eût empêchée, elle voyoit le Roy devenir de jour en jour plus paſſionné pour ſa Demoiſelle Jeanne Seimer, & ſi attaché à ſa nouvelle inclination, qu'il ne ſe ſouvenoit preſque plus de celle qui lui avoit fait commettre tant de crimes. La ſeule eſperance qu'elle avoit de le ramener conſiſtoit dans le ſecond enfant dont elle étoit groſſe; mais elle fit une fauſſe couche. Ce nouveau malheur acheva de refroidir le Roy pour Anne de Boulen qui deſeſperant de ſe maintenir ſur le Trône

ne où elle s'étoit élevée à moins que d'accoucher d'un fils, réſolut d'en avoir en toute maniére : perſuadée que l'incontinence la plus ſecrette lui ſeroit plus facilement pardonnée, & ſur un préjugé ſi peu raiſonnable, elle s'abandonna d'abord à Georges de Boulen ſon propre frere ; mais comme la fecondité arrive ſouvent quand on ne le voudroit pas, elle n'arrive pas toûjours quand on le recherche. Anne de Boulen fruſtrée de ſon eſperance perdit le peu de honte qui lui reſtoit, & reçût dans le lit du Roy quatre galans de la Cour, Brueton, Norele, Veſt, & Smueton. Il eſt moralement impoſſible de cacher long-temps des infidelitez redoublées aux yeux d'un mari qui régne, quoy qu'il ne ſoit point jaloux, & Anne de Boulen s'étoit attirée trop d'ennemis pour n'avoir pas d'eſpions. Le Roy fut averti de ſon impudicité, & crut d'abord que c'étoit une calomnie. Mais la multitude des dénonciateurs lui donna depuis du ſoupçon, * & enfin le deſir d'épouſer Jeanne Seimer augmenta la curioſité qu'il avoit de s'éclaircir de la verité. Il en eût enfin des preuves qui n'étoient que trop convainquantes : il en fut effrayé : il admira la malice de ſa femme ; & il ne cherchoit plus que le prétexte d'éclater lors qu'elle le donna ſans y penſer. La Cour ſe divertiſſoit à Greenvic, & l'on y faiſoit un magnifique Tournoy. Les Dames extraordinairement parées & rangées ſur des échaffauts diſtribuoient les prix, & les Cavaliers avoient coûtume de les regarder immédiatement avant que de courir, comme ſi cette contemplation eût redoublé leurs forces. Un Seigneur Anglois qui avoit à rompre ſa lance contre celui des Tenans qu'il croyoit le plus fort, arrêta ſes yeux ſur Anne de Boulen qui le voyant tout en ſueur, parce qu'il avoit déja fourni pluſieurs carriéres, lui jetta ſon mouchoir afin qu'il s'en eſſuyât le viſage. Il n'en falut pas davantage pour mettre en furie le Roy qui l'obſervoit. Il monta à cheval & s'en retourna à Londres où Anne de Boulen

1533.

* Dans le procés d'Anne de Boulen.

1534. len le ſuivit à deſſein de l'obſerver ; mais on l'arrêta à mi-chemin & on l'enferma dans la Tour de Londres, elle ne demanda qu'une grâce qui fut celle de parler au Roy, & elle ne pût l'obtenir. Son procés fut fait dans les formes, & ſon propre pere fut de ſes Juges, elle ſe défendit en perſonne qui cherchoit à chicaner ſa vie ; mais enfin elle fut condamnée à perdre la tête avec ſon frere & ſes quatre autres adulteres. Il parut *plus de fierté* que de veritable *grandeur d'ame* dans l'air dont elle affronta la mort. Elle ne renonça point à la doctrine de Luther ; mais elle n'en fit auſſi aucune profeſſion. Elle ne ſe plaignit de perſonne. Elle ne diſpoſa de rien par teſtament, quoy qu'on le lui eût permis, & elle *mourut auſſi exactement dans les maximes Stoiques que ſi elle les eût étudiées*. Le Roy épouſa Jeanne Seimer dés le lendemain de l'execution, & ne profita pas de l'occaſion qu'il avoit de ſortir du Schiſme.

Fin du Neuviéme Livre.

ARGU-

ARGUMENT
DU DIXIE'ME LIVRE.

LEs Anabaptiſtes ſe révoltent dans la Veſphalie & s'emparent par adreſſe de la Ville de Munſter. Un Artiſan Holandois les fait paſſer inſenſiblement & par un nouveau ſtratagême, du Gouvernement populaire qu'il leur avoit d'abord fait prendre, à la Monarchie abſoluë, & ſe fait reconnoître pour Roy. Il exerce ſa tyrannie durant un an, & ne la quitte que lors qu'il eſt fait priſonnier. Il abjure ſa Religion en mourant, & ſon exemple n'eſt ſuivi par aucun de ceux qu'il avoit ſeduits. Les Dames de la Cour de France inſpirent à François Premier le deſir de voir Melancton; mais le Cardinal de Tournon l'en diſſuade. Calvin eſt perverti par le Juriſconſulte Volmar & court riſque d'être brûlé à Paris. Il jette les fondemens de ſa Secte à Poitiers, d'où il envoye dans la Guyenne & dans le Languedoc ſes Diſciples qui infectent les beaux Eſprits de ces Provinces. Il eſt pourtant contraint de ſe réfugier en Alemagne où il dreſſe ſa premiére Egliſe à Strasbourg. Il paſſe de là pour braver le Pape juſqu'à Ferrare où il gagne la Ducheſſe & quelques Seigneurs François. Mais il eſt découvert, & toute la grace qu'on lui fait eſt de lui permettre de ſe retirer traveſti.

HISTOIRE

Des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion.

LIVRE DIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans l'Alemagne pour l'Hereſie des Anabaptiſtes & dans la France pour les commencemens de celle de Calvin juſqu'à la fin de 1536.

1534. LES Anabaptiſtes plus étonnez qu'abatus par le ſupplice de leur faux Prophete, ſe fortifioient en Alemagne pendant que le Schiſme du Roy Henry Huit leur preparoit un grand établiſſement dans l'Angleterre, & l'apparence de ſainteté qu'ils affectoient en toutes choſes leur attiroit beaucoup plus de Diſciples que ne faiſoit à Luther & à Zuingle la vie molle, que l'un & l'autre avoient introduite. Ils ſoûtenoient qu'il n'étoit pas permis à un Chrêtien de plaider, pour bonne que fût ſa cauſe: Qu'il lui étoit défendu d'exercer les Magiſtratures: Qu'il ne pouvoit prêter aucun ſerment non pas même en Juſtice, & qu'il ne devoit rien poſſeder en propre.

Cette morale auſſi relâchée dans les conſequences qu'elle

qu'elle paroiſſoit auſtere dans ſes principes, s'inſinua dans la Ville de Munſter Capitale de Veſphalie par la négligence du Magiſtrat embaraſſé pour lors dans une guerre civile. Les Lutheriens s'y étoient introduits à main armée, & avoient contraint l'Evêque SeigneurSpirituel & Temporel, & le Chapitre compoſé des plus anciennes Maiſons de Veſphalie de leur ceder dans la Ville ſix Egliſes pour ſervir Dieu à leur mode. Comme ils ne travailloient qu'à ſupplanter entiérement les Catholiques, ils recevoient dans leur Communion tous ceux qui ſe déclaroient contre l'Egliſe Romaine, & les Anabaptiſtes étant des plus emportez contre elle, on avoit ſi peu de ſoin d'examiner le reſte de leur doctrine, qu'ils ſe trouverent en aſſez grand nombre dans les murailles de Munſter pour y former un troiſiéme parti, avant que l'on eût pris garde qu'ils y fuſſent. 1534.

Le plus conſiderable ou pour mieux dire le plus hardi d'entre eux étoit un Ravaudeur Holandois nommé Jean Beſolde, qui avoit quitté ſon nom pour prendre celui de la Ville de Leide d'où il etoit né. * Il ſembloit que Muncer fût reſſuſcité dans ſa perſonne, tant il lui reſſembloit dans toutes ſes ruſes, & principalement dans celle de contrefaire admirablement le Prophete. Il s'étoit acquis une autorité volontaire ſur ſes Confreres, ſoit qu'il en eût perverti la plûpart, ou qu'il paſſât entre eux pour le plus habile, parce qu'il avoit mieux retenu les paſſages de l'Ecriture Sainte, qu'ils prétendoient fauſſement favoriſer leurs erreurs. * Il n'avoit d'abord oublié aucune des précautions néceſſaires pour multiplier ſa Secte ſans qu'on s'en apperçût; mais la démangeaiſon qu'eurent ſes Diſciples d'enſeigner à leur tour découvrit trop tôt le ſecret de leur Secte. Le Magiſtrat en fut informé: & l'on bannit Jean de Leide; mais ce fanatique ne ſortit publiquement par une des portes de la Ville que pour rentrer traveſti par une autre. Il fût néanmoins bientôt reconnu, & lors que les Sergens de Ville ſe mirent

* Second Patriarche des Anabaptiſtes.

* Meſhou dans ſon troiſiéme Livre.

1534. en devoir d'executer à ſon égard la Sentence du Magiſtrat, il ſe mit en défenſe ſur une revelation particuliére qu'il diſoit avoir euë du S. Eſprit de retourner à Munſter, & de n'en pas ſortir qu'il n'eût achevé d'illuminer toute la Bourgeoiſie. Ses Diſciples s'étoient rangez en armes autour de lui, & comme il n'étoit point alors poſſible de ſe ſaiſir de ſa perſonne ſans exciter une dangereuſe ſedition, le Magiſtrat aima mieux tâcher de ſe défaire des Lutheriens, & des Anabaptiſtes en même temps en les commettant les uns contre les autres. Il manda les principaux des deux partis pour une Conference dont le ſuccés ne répondit pas à l'eſperance qu'il en avoit conçûë. C'étoit un Moine défroqué nommé Rotman qui avoit introduit le Lutheraniſme dans Munſter & qui l'y maintenoit par ſon éloquence. On ne ſçait pas par quelle avanture il étoit devenu Anabaptiſte, & la choſe étoit demeurée ſi ſecrette qu'aucun de ſa Secte ne s'en étoit apperçû. Mais il en ſoûtint les plus déteſtables maximes au moment que l'on attendoit qu'il les combatît avec plus d'ardeur, & la cauſe des Lutheriens auroit été tout à fait abandonnée, ſi l'un de ceux que Rotman avoit menez pour l'accompagner nommé Herman Buſché, ne l'eût réfuté avec tant d'applaudiſſement que le Senat de la Ville exila tous les Anabaptiſtes ſans en excepter aucun.

Ce ſecond ordre les obligea de ſe cacher juſqu'à ce que ſe ſentant les plus forts ils commencerent à ſe révolter par une voye toute extraordinaire. Un des leurs couvert d'un cilice & la cendre ſur la tête courut par les ruës, criant faites penitence & recevez le Baptême, autrement vous allez ſentir les effets de la vangeance Divine. Des Anabaptiſtes apoſtez ſe joignirent à luy à même temps qu'il paſſoit par devant les maiſons qu'ils habitoient, & les plus groſſiers du menu peuple ſe mirent à ſa ſuite par la ſeule crainte du malheur qu'il diſoit être ſur le point d'arriver; mais le pis fut que les bons Bourgeois groſſirent enfin

la

la troupe des Séditieux par le seul motif de conserver leurs biens. 1534.

Les Anabaptistes devenus par cet artifice presque égaux en nombre au reste des Citoyens s'emparerent de la Maison de Ville & de la moitié de Munster. Le Magistrat conserva l'autre moitié, & la sedition dura jusqu'à ce que les pacifiques s'entremirent pour l'accommodement. Il fut plus aisé de le conclure que l'on ne pensoit, & les Anabaptistes crurent y devoir consentir pour mieux tromper les Catholiques & les Lutheriens tous ensemble. Il ne consista qu'en un article qui fut celui de la liberté de conscience des trois Religions. Mais les Anabaptistes résolus de ne le point observer, écrivirent à ceux de leur parti qui s'étoient déja beaucoup multipliez en Vesphalie de quitter tout ce qu'ils avoient, & de venir incessamment à Munster avec assurance d'être récompensez à cent pour un. Il n'en falut pas davantage pour remplir Munster d'une infinité de gens sans aveu, & la plus riche Bourgeoisie ne doutant plus d'être pillée transporta ailleurs ses effets. Les Catholiques & les Luheriens furent alors également chassez, & les Anabaptistes créérent un Magistrat composé des plus insolens de leur Secte.

* L'Evêque de Munster dépossedé de sa Ville eût recours aux Princes & aux Républiques voisines pour être rétabli, & comme tout le monde étoit presque également intéressé à empêcher la canaille de s'emparer de l'autorité publique, la Diette assemblée à Coblens dans l'Electorat de Tréves, ordonna que les Anabaptistes seroient assiégez aux dépens de l'Empire. Chaque Souverain contribua des troupes & de l'argent, & l'Evêque de Munster qui étoit de la Maison de Valdec, se vit bien-tôt à la tête d'une puissante armée. Il mit le siége devant sa Ville & résolut de l'emporter d'assaut, quoyque les Anabaptistes l'eussent fortifiée autant qu'elle pouvoit l'être dans le peu de lumiére que fournissoit l'Architecture militaire d'alors,

* Dans les causes du siége de Munster.

1534. d'alors, pour ſe preparer à la défenſive. Les Anabaptiſtes ne ſe virent pas plûtôt inveſtis, qu'un de leurs faux Prophetes nommé Jean Mathieu, par une conduite beaucoup moins extravagante qu'elle ne paroiſſoit, dit que Dieu lui avoit revelé que tout le monde apportât dans ſa maiſon tout ce qu'il avoit d'or, d'argent, de pierreries & de bijoux, & que quiconque y manqueroit fût ſur le champ puni de mort. On ne ſçait pas ſi les Aſſiégez obéïrent par zele ou par crainte; mais il eſt conſtant qu'aucun d'eux n'y manqua: & quand ils euſſent voulu s'en diſpenſer, l'adreſſe du Prophete avoit ôté les moyens de rien mettre à couvert: car on apoſta deux filles qui faiſoient ſemblant de deviner ce qui avoit été recelé lorſque le Prophete en avoit reçû l'avis en ſecret, & les prétendus coupables étoient auſſi-tôt déchirez ſur cette ſimple delation. Mathieu qui s'étoit accrédité par une voye ſi violente, continua en déclarant que Dieu ordonnoit de brûler tous les Livres excepté l'Ecriture Sainte. Ils furent tous portez à l'inſtant ſur la Place publique, & conſumez ſi abſolument qu'aprés le Siége il ne s'en trouva aucun quelque exacte recherche qui s'en fît. Un Serrurier nommé Trutelingue avoit oſé prononcer des mots de raillerie ſur un embraſement ſi bizarre; mais il ne demeura pas long-temps impuni. Mathieu le manda & ſans l'accuſer ni le convaincre du crime prétendu lui paſſa au travers du corps la halebarde qu'il tenoit. Trutelingue tomba du coup; mais il ſe releva, & Mathieu fâché de l'avoir manqué arracha l'arquebuſe que tenoit un ſoldat Anabaptiſte, & la déchargea preſque à bout pourtant dans la tête de Trutelingue qui néanmoins n'en fut pas renverſé. Mathieu voyant alors que ſa violence inſpiroit de la colere aux aſſiſtans changea d'humeur, ou du moins feignit d'en changer, & ſe mettant en la poſture où il avoit accoûtumé d'être lors qu'il ſuppoſoit que Dieu lui parloit, rapporta un moment aprés que le même Trute-

Trutelingue qui jusques-là avoit été infidele, étoit devenu un enfant de Dieu par un trait singulier de la sagesse éternelle qui le réservoit pour être un des principaux Predicateurs de l'Evangile nouvelle. Ensuite il ordonna que l'on emportât le Serrurier, & que l'on le pensât avec soin; mais toutes les précautions que l'on prit pour allonger sa vie, ne l'empêcherent pas de mourir de ses blessures deux jours aprés. Il y avoit à craindre qu'une prophetie si manifestement fausse ne décréditât Mathieu; si le soupçon qu'il en avoit ne l'eût obligé au courir au lieu où il sçavoit que les soldats Anabaptistes étoient assemblez, & à leur annoncer de la part de Dieu qu'ils n'avoient qu'à le suivre pour tailler en piéces les Assiégeans. Il se mit sans armes défensives à la tête d'un bataillon qu'il forma, & sortit le premier par la porte saint Maurice qu'il se fit ouvrir. Mais à peine eut-il marché trois ou quatre pas, qu'une mousquetade le renversa mort. 1534.

* Jean de Leide qui s'étoit jusques-là servi de Mathieu, crut qu'il valoit mieux desormais agir par soy-même. Il assura que la fin malheureuse de son Substitut lui avoit été revelée, & que Dieu lui avoit commandé d'en épouser la veuve. Il alloit de cette sorte à la Royauté par des voyes détournées, & la politique n'en avoit point encore découvert de si bizarres qu'étoient celles qu'il mit en usage. Il apposta le plus fidele de ses Disciples nommé Kniperdolingue qu'il avoit fait premier Consul, & l'instruisit parfaitement à faire le Prophete. Il luy suggera de dire aprés qu'il se fut acquis assez de crédit en cette qualité, que l'heure étoit maintenant venuë que les humbles seroient élevez & les orgueilleux abatus: Et que les endroits de l'Ecriture Sainte qui promettoient cette élevation, devoient être expliquez dans le sens, que les principaux Magistrats cederoient leurs Dignitez à ceux de la République qui faisoient auparavant les fonctions les plus viles & le-

* Dans la relation de ce siége.

1534. mettroient en leur place. Le Peuple ne fut pas ſi ſurpris de l'entendre, qu'il le fut de le voir mander le Boureau & changer d'Office avec lui ſous prétexte de donner un entier accompliſſement à ſa Prophetie; mais en effet pour diſpoſer les Anabaptiſtes à ne s'étonner plus lors qu'ils verroient Jean de Leide parvenir à la Royauté; puis qu'ils auroient vû leur premier Conſul devenir l'Executeur de la haute juſtice, & un Executeur de la haute juſtice devenir premier Conſul. Le deſſein néanmoins en fut interrompu durant quelque temps, parce que Jean de Leide fut ſi preſſé d'ailleurs qu'il n'eût pas le loiſir de penſer à ſes propres affaires. Les Aſſiégeans aprés avoir reçû de l'artillerie du Duc de Cleves, & de l'Electeur de Cologne en battirent Munſter, & firent enfin une bréche raiſonnable. Ils monterent à l'aſſaut avec plus de courage que de conduite, & furent repouſſez avec tant de perte qu'ils ne ſe trouverent de pluſieurs jours en état de recommencer. Les Anabaptiſtes profiterent de l'occaſion, & réparerent ſi parfaitement leurs murailles qu'elles furent plus fortes aux endroits qui avoient été battus qu'aux autres. Les Aſſiégeans preſque tous mercenaires ſe relâcherent d'attaquer à proportion qu'ils voyoient les Aſſiégez s'animer davantage à la défenſive, & le ſiége de Munſter dégenera en blocus, l'Evêque s'étant contenté de bâtir des Forts à l'entour, & de les garnir de gens ſi alertes qu'il n'entroit rien dans la Ville. Jean de Leide n'en fut pas plûtôt aſſuré qu'il demeura dans une extaſe feinte qui dura trois jours. Il ne parla point en revenant à lui comme il avoit accoûtumé de faire les autres fois. Il ſe contenta de faire ſigne qu'on lui apportât du papier, une plume & de l'encre, & lors qu'il en eût, il écrivit que la volonté de Dieu étoit que ſon Peuple fût gouverné par douze Patriarches comme l'avoient été les Juifs au commencement. Il nomma ſes douze meilleurs amis: il les fit reconnoître dans la qualité qu'il leur attribuoit, & ne ſe laiſſa voir à perſonne,

sonne, que le Peuple ne les eût mis en posſeſſion de l'autorité abſoluë. Il ne les y laiſſa pas long-temps, & l'on reconnut incontinent qu'il ne les avoit élevez, que pour deſaccoûtumer le Peuple de l'Anarchie où il l'avoit jetté à deſſein de le faire révolter contre ſon Evêque, puis qu'il ne l'aſſujettiſſoit à douze perſonnes, que pour lui faire trouver moins étrange la Monarchie où il prétendoit le mener. Et de fait il propoſa peu de jours aprés aux autres Predicateurs Anabaptiſtes des articles dont le ſens étoit que le mariage n'attachoit pas ſi abſolument un homme à une ſeule femme qu'il n'en pût avoir en même temps autant qu'il lui plairoit. Il leur ordonna d'examiner, & de juſtifier en quoy ces articles étoient contraires à l'Ecriture ſainte, & leur déclara, que s'ils n'en pouvoient venir à bout, il convoqueroit les Fideles & leur en demanderoit l'approbation. *Les Predicateurs qui ne pénétroient point encore aſſez dans l'intention de Jean de Leide, rejetterent les articles & preſſerent les douze Magiſtrats de les condamner; mais les Magiſtrats mieux inſtruits refuſerent de s'en mêler, & la voye fut ouverte de cette ſorte à Jean de Leide d'en appeller au Peuple. Il l'aſſembla dans la Place: il étendit ſon manteau ſur la terre: il mit deſſus l'Ecriture Sainte: il jura ſur l'un & ſur l'autre que Dieu lui avoit revelé les articles dont il s'agiſſoit & menaça de toutes les rigueurs de la vangeance Divine en ce monde & en l'autre, quiconque s'oppoſeroit à leur execution. Ce procedé bizarre ſuffit alors pour en obtenir l'approbation generale; mais la moins mauvaiſe partie de ceux qui l'avoient donnée s'en repentit en voyant épouſer à Jean de Leide trois femmes dont la veuve de Matthieu étoit l'une. Ce ſcandale parut trop grand & de trop dangereuſe ſuite pour être ſouffert. La bonne Bourgeoiſie ſe mit en armes & ſe ſaiſit de Jean de Leide; mais elle n'étoit pas la plus forte, & ce qu'elle faiſoit avançoit d'autant le deſſein de ſon priſonnier. Le menu

1534.

* Dans les articles de Jean de Leide.

1534 Peuple devint furieux en apprenant la détention de Jean de Leide, il courut au lieu où il étoit arrêté: il le delivra & lui donna le choix du ſupplice dont il vouloit faire punir ceux qui avoient attenté ſur ſa perſonne. Jean de Leide les condamna à mourir par d'horribles ſupplices, & pour arriver à une plus prompte execution de ſa Sentence, c'eſt à dire pour avoir autant de bourreaux que d'aſſiſtans, il n'eût qu'à promettre les premiéres places dans le Ciel à ceux qui auroient le plûtôt obéï. Il étoit trop adroit pour laiſſer refroidir leur ardeur ſans en profiter dans le temps qu'elle étoit capable de tout aprés s'être échauffée dans le ſang des bons Bourgeois, & il n'eût pour achever le projet de ſon ambition qu'à faire dire par un Orfévre, que Dieu entendoit que Jean de Leide fût incontinent reconnu pour Empereur de tout le monde: Qu'il aſſemblât la plus puiſſante armée qui fût jamais: Qu'il examinât toutes les Puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculiéres ſans en réſerver une ſeule: Qu'il purgeât la terre d'Impies, & qu'aprés avoir ainſi préparé toutes choſes au ſecond avenement de Jeſus Chriſt, il paſſât gayement avec les Fideles en la compagnie du même Sauveur, les mille années qui reſteroient à s'écouler juſqu'à la fin du monde. Cette ancienne erreur des Heretiques millenaires qui étoit le fondement des nouveaux Anabaptiſtes, fut reçûë avec tant d'applaudiſſement que toute l'aſſemblée, ſans en excepter un ſeul, pria Jean de Leide de ſe ſoûmettre aux ordres du Ciel en acceptant la Couronne. Ce fourbe acheva la comedie comme il l'avoit commencée. Il ſe mit à genoux: il leva les mains en haut: il demeura quelque temps dans la ſituation d'un homme extaſié: enſuite il modera les tranſports, dont il paroiſſoit des marques ſur ſon viſage. Il feignit d'entrer dans une tranquillité profonde. Il ſe raſſit & dit qu'il y avoit déja long-temps que Dieu lui avoit découvert ce qu'ils venoient preſentement d'entendre; mais que comme

il

il n'étoit pas bien-séant qu'une verité qui lui étoit 1553.
si glorieuse sortît premiérement de sa bouche, il l'avoit supprimée en attendant qu'elle fût manifestée à quelque autre. Il accepta la Royauté en suite de ce petit discours, & la commença en dépossedant les douze Magistrats qui avoient si mal à propos pour eux-mêmes, servy à l'acheminement de son dessein. Il se fit faire deux Couronnes, un Sceptre, une Epée & un Collier magnifique. Il régla sa maison & ses Officiers, & détermina deux jours dans chaque semaine pour donner audience à toute sorte de gens indifferemment. Il ne sortoit jamais qu'avec un train proportionné à sa qualité chymerique. Il étoit precedé par ses Officiers & environné de ses Gardes. Deux jeunes Cavaliers marchoient immédiatement aprés luy, celuy qui tenoit le côté droit, avoit la Couronne & la Bible, & celuy qui avoit le gauche portoit l'Epée Royale. Sa principale femme ne sortoit jamais avec moins de ceremonis; mais tout cela n'approchoit pas de la magnificence de son Trône. Il jugeoit si Souverainement les causes de ses Sujets, que l'on voyoit là ce qui ne s'étoit jamais pratiqué, c'est à dire des gens condamnez sans murmurer, il ne s'agissoit que de mariages & de divorces; mais les occasions en étoient si fréquentes, qu'il y avoit assez d'occupation pour le Roy & pour les Ministres subalternes. Il établissoit ainsi sa domination au dedans, sans négliger néanmoins les moyens de l'augmenter au dehors en multipliant sa Secte. Il en ramassa les rêveries les moins ridicules dans un Livre qui fut imprimé sous le titre de rétablissement, comme si ç'eût été par là que la Religion Chrêtienne qu'il prétendoit avoir été durant plusieurs siécles dans une corruption generale, devoit être rétablie dans sa premiére pureté. Il y supposa pour principe que le Régne de Jesus Christ alloit commencer: Que Jean de Leide étoit un autre Jean Baptiste venu pour frayer le chemin; mais

d'une

1534. d'une maniére auſſi differente, que le ſecond avenement du Sauveur étoit different du premier, c'eſt à dire que ſaint Jean Baptiſte étoit venu pour annoncer la penitence aux pecheurs, & Jean de Leide au contraire pour les exterminer par toute la terre, afin qu'elle ne fût plus habitée que par Jeſus Chriſt & par les Prédeſtinez: Que le Peuple avoit auſſi bien le pouvoir de dégrader les Magiſtrats qu'il l'avoit eu de les créer; & qu'encore que les Apôtres n'euſſent eu aucune Juriſdiction en ce qui regardoit le temporel, les Miniſtres de l'Egliſe Anabaptiſte ne laiſſoient pas d'avoir le droit de l'Epée, & d'être obligez à s'en ſervir juſqu'à ce qu'ils euſſent achevé de réduire tous les Etats du vieux & du nouveau Monde en une ſeule République toute compoſée de veritables Chrêtiens, c'eſt à dire de gens qui vécuſſent dans une entiére communauté, & qui ne poſſedaſſent rien de propre: * Que le Pape & Luther étoient tous deux de faux Prophetes; mais que le ſecond étoit pire que le premier: Qu'il n'y avoit de vrais mariages que ceux des Anabaptiſtes, & que tous les autres n'étoient que des concubinages. Les Lutheriens qui étoient les plus maltraitez dans cet Ouvrage y firent pluſieurs réponſes, & Jean de Leide continua cependant dans le deſſein d'acquerir de nouveaux Sujets. Il fit preparer un feſtin ſolemnel devant l'Egliſe Cathedrale, & il y convia tous les Anabaptiſtes qui ne ſeroient point empêchez à la défenſe de la Ville. Il y voulut ſervir luy-même avec ſes femmes & ſes Officiers. Il prit du pain, le rompit prononça les paroles Sacramentelles, & donna la Communion à quiconque ſe preſenta pour la recevoir. Sa principale femme prit en même temps & diſtribua du vin avec la même ceremonie. Le Prophete Orfévre dont on a déja parlé, fit ſigne qu'il avoit à reveler de la part de Dieu une choſe d'extrême importance, & aprés avoir obtenu une audience favorable, il déclara qu'il faloit envoyer vers les quatre

* Dans le Livre du rétabliſſement.

quatre parties du Monde vingt-huit Evangeliſtes, 1534.
ſçavoir ſix à Oſnabrug, autant à Valendorf, huit à Suſat, & huit à Coesfeld. Il les nomma & les avertit de ſe tenir prêts de partir. Le Roy & ceux qui l'avoient aidé à ſervir ſe mirent à table à leur tour & mangerent avec une gayeté qui fut interrompuë par une action tout à fait barbare. Les Aſſiégez avoient fait priſonnier dans une ſortie un homme de qualité qui commandoit une Cornette de cavalerie dans le camp. Il offroit de payer rançon, & s'attendoit d'être traité en priſonnier de guerre, lors que Jean de Leide pour imiter le feſtin d'Herodes où ſaint Jean Baptiſte avoit été décolé, ſe leva de table, dit qu'il alloit executer l'ordre que Dieu venoit de luy donner; marcha droit à la priſon, ſe fit amener le Gentilhomme, le traitta de Judas, luy trancha la tête, revint au lieu d'où il étoit party, lava ſes mains toutes ſanglantes, ſe mit à table, & raconta ce qu'il venoit de faire en s'applaudiſſant à ſoy-même, d'un ton auſſi ſerieux que s'il eût rapporté une action heroïque. Les vingt-huit Evangeliſtes partirent la nuit ſuivante avec un écu d'or que l'on avoit donné à chacun pour le laiſſer en ſigne de reprobation aux lieux où on les envoyoit, ſuppoſé que l'on refuſât d'y recevoir leur doctrine. Comme la Ville n'étoit boquée que pour empêcher que rien n'y entrât, & que les Aſſiégeans ne ſe mettoient pas beaucoup en peine de ce qui en ſortoit, il ne fut pas difficile aux Evangeliſtes de ſe gliſſer au travers du camp, & de prendre la route de leur Miſſion. Ils y arriverent ſans obſtacle & ils criérent d'un ton ferme & lugubre dans les lieux où ils entroient que l'on fît penitence. On les arrêta par tout, & on les mena devant le Magiſtrat. Ils y comparurent ſans étonnement, & leur premiére action fut d'étendre un de leurs manteaux & de jetter deſſus leurs écus d'or. Ils expliquerent cet Enigme en diſant que c'étoit-là la marque du veritable Evangile, & de la paix

ſolide

1534. ſolide des conſciences qu'ils apportoient par tout, où l'on ſeroit aſſez heureux pour les bien recevoir. On leur demanda qu'elle étoit la marque à leur égard d'une reception favorable, & ils repliquerent que ce n'étoit ni l'accueil, ni le bon ou le mauvais traitement que l'on pourroit faire à leurs perſonnes; mais la ſoûmiſſion parfaite à leur Evangile qui ſeroit témoignée par l'entiére & ſincere communauté de biens, où entreroient ceux que Dieu toucheroit aſſez efficacement pour les rendre de veritables Chrêtiens. Mais que les écus d'or ſerviroient au jugement dernier de conviction contre ceux qui ſe ſeroient oppoſez, ou qui du moins n'auroient pas voulu déferer à leur predication: Que le terme marqué par les Prophetes où la Juſtice devoit univerſellement régner dans le monde étoit arrivé: & qu'immédiatement aprés que Jean de Leide l'auroit établie, Jeſus Chriſt viendroit commencer ici bas les mille années de régne promis dans l'Apocalypſe. On les mit à la queſtion, & on ne leur fit avoüer que de ſemblables rêveries. Ils confirmerent qu'il n'y avoit point d'autre veritable doctrine que la leur, & qu'ils ſeroient ravis d'endurer pour elle le martyre: Que la vraye Religion n'avoit pas duré plus long-temps, que les Apôtres, & que Jean de Leide étoit venu pour la rétablir. On leur reprocha qu'ils avoient chaſſé de Munſter toutes les perſonnes de contraire créance ſans diſtinction d'innocens & de coupables, & qu'ils s'étoient emparez de leurs biens, de leurs femmes & de leurs enfans. Ils en convinrent de bonne foy; mais ils ajoûterent qu'ils n'avoient fait en cela que prendre ce qui leur devoit appartenir ſur d'injuſtes Poſſeſſeurs: Que le monde & tout ce qu'il contenoit étoit l'heritage des Juſtes, & que n'y en ayant point d'autres que les Anabaptiſtes, ils avoient la même raiſon de ſe ſaiſir des biens des méchans, que les Juifs avoient eu de retenir & d'emporter en ſortant d'Egypte tout ce qu'ils avoient emprunté

des

des Peuples de ce riche Royaume. On les examina 1534.
ſur les deſſeins de Jean de Leide, & ils répondirent que ſa Majeſté n'en avoit point de cachez, & qu'elle attendoit un renfort conſiderable de Holande & de Friſe pour ſortir de Munſter, & pour purger l'Univers de Tyrans & d'hommes injuſtes. On ne les condamna pas néanmoins ſur tous ces chefs, & l'on ne s'attacha qu'au refus qu'ils faiſoient de reconnoître d'autre Magiſtrat que leur Roy prétendu. Ils perſiſterent dans cette folle négative, & perdirent tous la vie ſans donner aucunes marques de repentir à la réſerve d'un qui moins prévenu ou plus ſoigneux de la conſerver ſe ſauva.

Leur pitoyable avanture & la faim dont leurs camarades commençoient à être preſſez dans Munſter, y firent tramer une conjuration contre Jean de Leide, dont le but étoit de ſe ſaiſir de cet Impoſteur, & de le livrer aux Aſſiégeans. Mais elle fut découverte, & Jean de Leide craignant qu'il ne s'en formât d'autres, diviſa la Ville en douze quartiers, & y établit autant de Surveillans affidez qui l'avertiſſoint à point nommé de tout ce qui s'y machinoit contre luy. Cette conduite donna lieu aux Alemans de prévoir, que le ſiége de Munſter ſeroit de plus longue haleine qu'ils ne s'étoient d'abord figurez, & menacerent des derniéres extrêmitez les Aſſiégez s'ils differoient d'ouvrir leurs Portes. Les Aſſiégez repartirent avec autant de fierté que s'ils euſſent eu l'avantage des armes. Ils traiterent d'Impoſteurs & de Tyrans tous les Princes de l'Empire, excepté le Langrave de Heſſe qu'ils ménagoient, ſur ce que Jean de Leide avoit prédit que ce Prince ſeroit un jour des leurs. Ils l'exhorterent ſur cette préſuppoſition de ſe laiſſer deſſiller les yeux, & firent en ſa faveur une plus ample expoſition de leur doctrine. Ils reconnoiſſoient trois Mondes, dont ils diſoient que le premier étoit pery par les eaux du deluge. Ils étendoient le ſecond depuis Noé juſqu'à eux, & ils aſſuroient qu'il periroit par le feu.

Le

1534. Le troiſiéme à leur dire ſeroit celuy de mille années où régneroit la ſeule Juſtice, puis qu'il ne ſeroit compoſé que de Jeſus Chriſt & des Prédeſtinez : Que le ſecond ne finiroit que par l'entiére deſtruction de l'Antechriſt & de ſa Puiſſance, & qu'alors le Trône de David renverſé depuis la captivité de Babylone ſeroit rétabli, & les prédictions des Prophetes entiérement accomplies : Que l'on ne pouvoit nier que la captivité de Babylone ne durât encore, puiſque l'injuſtice régnoit, & l'innocence étoit perſecutée. Mais que cette captivité étoit arrivée à ſon dernier période, & qu'en peu de temps on la verroit finir.

* Dans ſa Lettre des Anabaptiſtes au Langrave.

* La famine des Aſſiégez augmentoit pendant qu'ils s'amuſoient à écrire, & la maigreur des viſages en étoit un ſigne évident. Une des femmes de Jean de Leide y prit garde de trop prés, & ne pût s'empêcher de dire qu'elle ne pouvoit croire que Dieu eût condamné tant de perſonnes à mourir de miſere, pendant que la Maiſon Royale ne manquoit de rien. Jean de Leide n'en fut pas plûtôt averty, qu'il mena toute ſa Famille à la Place publique, où il commanda à la prétenduë coupable de ſe mettre à genoux : il luy reprocha ſon crime : il luy trancha la tête, & il voulut que ſa mémoire fût en execration. Il y avoit déja un an que le ſiége duroit, & les moins accommodez du Peuple qui ne pouvoient ſe réſoudre à mourir de faim dans leurs maiſons, s'alloient jetter ſi décharnez dans le camp des Aſſiégeans, qu'ils les excitoient à pitié. Lors que l'Evêque de Munſter touché de la miſere de ſon troupeau fit jetter dans ſa Ville Capitale des billets dont le ſens étoit, que pourvû qu'on luy livrât Jean de Leide & deux ou trois des plus coupables, il pardonnoit au reſte ; mais la vigilance & la crainte rendirent ces billets abſolument inutiles, & tout leur effet aboutit à faire poſer des gardes pour empêcher qu'aucun ne ſe ſauvât deſormais dans le camp ennemy. Mais ceux que l'on emploioit à cette fon-

fonction, avoient beſoin dans l'extrêmité où ils 1528.
étoient de gens qui les gardaſſent eux-mêmes. Ils formerent une conſpiration ſi ſecrette qu'elle échappa à la connoiſſance de Jean de Leide, & ils firent ſortir deux de leurs complices qui promirent à l'Evêque de l'introduire dans Munſter. L'Evêque deux jours avant l'execution de l'entrepriſe, c'eſt à dire le vingt-deux de Juillet mil cinq cens trente-cinq fit ſommer pour la derniére fois les Aſſiégez, & ſur leur refus s'avança à onze heures du ſoir vers le lieu où les deux Transfuges le conduiſirent avec l'élite de ſes troupes, ſuivies d'aſſez prés du reſte de l'armée Alemande. Ces troupes ſe coulerent dans le Foſſé d'où elles monterent ſur le baſtion Maurice. Elles couperent la gorge à ceux de la garniſon qui n'étoient pas de leur intelligence, & ceux qui en étoient les introduiſirent par la fauſſe porte dont ils avoient la clef, dans la Vilie. Il y en avoit déja cinq cens d'entrez, lors que les Anabaptiſtes accourus de tous côtez les chargerent avec une obſtination qui dura prés de deux heures. Ils furent d'abord aſſez heureux pour recouvrer la fauſſe porte & pour la fermer, en ſorte que les ennemis du dedans furent long-temps ſans avoir aucune communication avec ceux du dehors. Mais enfin les ſoldats de l'Evêque renfermez firent un ſi grand effort, qu'ils ſe ſaiſirent d'une porte par où leurs Camarades entrerent. Les Anabaptiſtes repouſſez à leur tour, reculerent juſqu'à la Maiſon de Ville, où le combat recommença; mais les Aſſiégeans s'en rendirent incontinent les Maîtres. Jean de Leide & ceux qui luy avoient ſervi d'inſtrumens pour abuſer le Peuple ſe laiſſerent prendre vifs, excepté Rotman qui étant plus coupable ou plus ſuſceptible de deſeſpoir ne voulut point de quartier: il s'enfonça dans l'endroit où le combat étoit le plus rude: il fut tué, & ſon corps ſervit de joüet aux ſoldats, aprés qu'ils ſe furent laſſez du carnage. La Ville fut pillée, & Jean de Leide avec les principaux de ſa Secte fut promené de Cercle en Cercle, par toute l'Alema-

1534. lemagne pour y ſervir de riſée, ou pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui vouloient contempler à leur aiſe le perſonnage des derniers ſiécles dont l'impudence étoit montée au plus haut dégré. Les Theologiens Lutheriens du Langrave de Heſſe entrerent en Conference avec luy, & il leur abandonna d'abord avec aſſez de facilité une partie de ſa doctrine. Ils s'imaginerent de l'y avoir contraint par la force de leurs Argumens; mais ils ſe deſabuſerent au ſecond entretien, parce que Jean de Leide propoſa que ſi or vouloit luy faire grace, il feroit changer de Religion, & ameneroit à l'obeïſſance des Magiſtrats un nombre preſque infini d'Anabaptiſtes cachez dans la Friſe, dans la Holande, dans le Brabant, & dans l'Angleterre. La propoſition fut éludée, ſoit que le crime de Jean de Leide parût trop énorme, ou que les Princes d'Alemagne fuſſent perſuadez, qu'il y alloit de leur Souveraineté de punir exemplairement un homme qui l'avoit combattuë par principe de conſcience. La Diette tenuë à Vormes ſur ce ſujet ordonna de proceder dans les formes contre les coupables. On les ramena à Munſter où l'Evêque les interrogea en preſence de l'Electeur de Cologne & des Députez de Cleves.

Les Jugemens de Dieu ne parurent jamais plus terribles qu'en cette occaſion * & l'Hiſtoire ſeroit non ſeulement défectueuſe, mais auſſi criminelle, ſi elle en oublioit les plus legeres circonſtances. Jean de Leide n'avoit offert de ſe rétracter, que lors qu'il avoit eſperé de ſauver ſa vie: Mais il étoit rentré dans ſes precedentes erreurs, ou pour mieux dire il avoit ceſſé de ſe contraindre, en apprenant que ſon ſupplice avoit été réſolu en pleine Diette. Il avoit comparu avec toute la fierté dont il étoit capable devant l'Evêque de Munſter, lorſque ce Prelat avoit commandé qu'on le luy amenât à Telget Ville de ſa réſidence. & ſon impudence y avoit été autant ou plus grande, que celle dont il avoit donné des marques ſi extraordinaires à Munſter en y contrefaiſant le Roy. L'Evêque luy

* Dans les actes de cette Diette.

luy avoit demandé de quel droit & par quelle autorité il s'étoit emparé de sa Ville capitale, & Jean de Leide avoit interrogé à son tour l'Evêque de quel droit & par quelle autorité il prétendoit que la Ville de Munster luy appartint. L'Evêque avoit eu la complaisance de repartir que son Chapitre l'avoit élû & le Peuple accepté, & Jean de Leide avoit aussi-tôt repliqué, que Dieu l'avoit destiné pour commander à toute la terre & qu'il avoit été reconnu en cette qualité par tout ce qu'il y avoit de veritables Fideles. 1535.

Les Disciples de Jean de Leide au contraire avoient paru tellement ébranlez, que pour peu qu'on les eût pressez, ils auroient apparemment renoncé à leurs erreurs. Cependant il se fit en eux un changement, tout à fait étrange au moment que la Sentence de mort leur fut prononcée. Jean de Leide eut un veritable repentir, & souffrit un supplice trés-rigoureux avec toute la patience qu'auroit pû témoigner le plus résolu des hommes, persuadé qu'il en méritoit une infinité de plus rudes. Il se laissa lier à un poteau & tenailler trois fois par deux bourreaux sans se plaindre. Il ne fit qu'implorer la misericorde de Dieu durant plus d'une heure qui fut employée à luy disloquer les membres, & il reçût le coup de grace avec des transports de piété suffisans pour desabuser tous ceux qu'il avoit seduits. Mais ces transports ne purent toucher aucun des principaux de sa Secte, compagnons de son supplice. Ces miserables s'endurcirent en le voyant se repentir, & moururent sans avoüer qu'ils fussent coupables, & sans rétracter aucun des dogmes qu'il leur avoit enseignez. Ainsi perirent ceux qui avoient voulu raffiner en Alemagne l'Heresie de Luther; mais ceux qui raffinoient en même temps celle de Zuingle en France y furent plus adroits.

Le Roy François Premier étoit venu à la Couronne dans le dessein de détruire peu à peu l'ignorance dont ses Sujets faisoient profession. Il ne l'avoit point changé

1535. changé durant les longues & malheureuſes guerres qui l'avoient ſouvent contraint de l'interrompre, & il avoit toûjours employé à le faire réüſſir, les petits intervalles que la paix lui avoit quelquefois donnez. Il avoit pris des meſures pour fonder un College de cinquante mille écus de rente, où l'on devoit enſeigner toutes les Sciences & les Langues, & élever gratuitement ſix cens Ecoliers. Il prenoit un ſoin particulier de ceux-ci ; & il fit un jour une correction trés-ſevere à un grand Seigneur qui en avoit maltraité un en luy demandant qui l'avoit fait aſſez hardi pour mettre la main ſur un de ſes enfans? Il attiroit de toutes parts dans ſon Royaume des perſonnes habiles, & l'on ſçait qu'il n'avoit rien épargné pour faire revenir à Paris le fameux Eraſme de Roterdam & pour l'y retenir. * Il donnoit de groſſes penſions aux Doctes: il prenoit le ſoin de les faire reſpecter: il les recevoit ſouvent à ſa table, & leur propoſoit toûjours quelque beau ſujet à traiter. Les Courtiſans à l'exemple du Roy, ou pour s'aſſujettir à ſes inclinations, vouloient avoir chez eux des gens de Lettres, & l'exemple de Jacques Amiot Evêque d'Auxerre, Abbé de Bellozane, & grand Aumônier de France, ſi celebre par ſa Traduction de Plutarque, en eſt une preuve convaincante. Il étoit fils d'un Boucher de Melun, & l'humeur de ſon pere incompatible avec la ſienne, l'avoit contraint d'abandonner ſon Païs à l'âge de douze ans. Il avoit étudié dans l'Univerſité de Paris, comme domeſtique d'un enfant de qualité dont il portoit les livres au College, & il étoit paſſé delà dans le Berry, pour être Precepteur des fils d'un Gentilhomme de cette Province. Son bonheur voulut que la Cour de François Premier s'arrêtât durant quelques heures dans le Château où il étoit, & il en prit occaſion de preſenter à ſa Majeſté une Epigramme de quatre vers Grecs qu'il venoit de compoſer. Les Sçavans qui ſuivoient ſa Majeſté trouverent l'Epigramme ſi belle, que l'on ne jugea pas à pro-

* Dans les premiéres Lettres d'Eraſme à François I.

propos de laiſſer plus long-temps ſon Auteur dans une Province trop éloignée de Paris. Le Roy l'attacha à ſon ſervice par une penſion conſiderable, & il fut depuis Precepteur des Enfans de France. On ne ſe contentoit pas de faire la fortune de ceux qui ſe diſtinguoient en France par leur doctrine, & l'on y appelloit les étrangers de même profeſſion dans quelque Contrée de l'Europe qu'ils fuſſent nez. L'Alemagne en fourniſſoit alors un plus grand nombre que les autres; mais la plûpart d'entre eux étoient Lutheriens ou Zuingliens, & la licence qu'ils ſe donnoient incontinent aprés leur arrivée de parler de Religion dans les Univerſitez, ſous prétexte de montrer les fautss ſurvenuës dans les Traductions de l'Ecriture Sainte, dont on uſoit alors beaucoup, leur donnoit de la facilité pour inſinuer leurs Hereſies dans les Leçons publiques, & principalement dans les converſations particulieres, ſous prétexte de montrer la delicateſſe des Langues Hebraïques & Grecques. Ils gagnerent par là un trés-grand nombre de curieux dans les Provinces, & quelques-uns à Paris, & à la Cour où les charmes de la nouveauté ſont preſque inévitables. Lors qu'ils crurent avoir aſſez d'accés auprés du Roy pour luy parler impunément de leur foy, ils firent écrire à ſa Majeſté par Luther & par Melancton, & prirent enfin la hardieſſe de luy dédier le Livre de Zuingle qui traitoit de la vraye & fauſſe Religion. Le Roy qui ne vouloit ni ſuivre la doctrine de ces Novateurs, ni les mécontenter, vécut avec eux à l'ordinaire & demeura ferme dans la déciſion que la Faculté de Theologie avoit faite au contraire. Les Doctes Alemans & ceux qu'ils avoient gagnez en France qui ne dédaignoient point alors le nom de Lutheriens, n'ayant pû attirer par là François Premier, l'attaquerent en même temps par les deux côtez qu'il étoit le plus ſenſible, c'eſt à dire par l'amour & par l'amitié. Il aimoit éperdûment Anne de Piſſeleu Ducheſſe d'Eſtampes, & ni la joüiſ- 1535.

ſance

1535. ſance ni la longueur des dix années qu'avoit duré cette inclination ne l'avoient pas tant ſoit peu ralentie. Il reſſentoit encore tout ce qu'a l'amitié de plus attachant pour ſa Sœur Marguerite Reine de Navarre. Il ne vivoit jamais en Roy mais toûjours en frere avec elle : il luy communiquoit ſes plus importantes affaires, & la preuve évidente qu'il ne luy pouvoit rien refuſer, fut la diſgrace qu'il luy accorda du Chancelier Poyet. *Ces deux Dames avoient une diſpoſition preſque égale à recevoir le Lutheraniſme, quoy qu'elle ne vint pas du même principe. La Ducheſſe d'Eſtampes menoit une vie qui lui donnoit du dégoût pour la Confeſſion, & les Lutheriens l'avoient abolie. La paſſion dominante de la Reine de Navarre étoit pour les belles Lettres, & il y avoit parmi les Lutheriens des gens qui les ſçavoient avec beaucoup de perfection & de delicateſſe. Ainſi le libertinage d'un côté & la curioſité de l'autre inſinuerent d'abord la nouvelle Religion à la Cour auſſi avant qu'elle pouvoit l'être ſans ruïner l'ancienne, & la Ducheſſe aprés avoir inſpiré ſes ſentimens à la Dame de Cany ſa ſœur, n'oublia rien de ce qui ſervoit à les donner au Roy. La Reine de Navarre preſerva du bûcher les quatre perſonnes qui avoient oſé enſeigner à Meaux quelques articles de la nouvelle doctrine, c'étoit Jacques le Févre d'Etaples, Guillaume Farel, Arnaud & Gerard Roſſel freres, le premier Picard & les trois autres Daufinois. Elle donna retraite dans ſes Terres à le Févre & à Gerard Roſſel qui ne ſe ſeparerent jamais tout à fait de la Communion de l'Egliſe Catholique, quoy que l'Hiſtoire des Calviniſtes les compte entre ſes premiers Confeſſeurs. Elle facilita à Farel ſa retraite à Geneve, où il fut l'Auteur de la révolution dont il ſera parlé dans la ſuite de cet Ouvrage : & elle aida depuis lors qu'elle ſe fut reconnuë, Arnaud Roſſel qui s'étoit avant elle détaché du Lutheraniſme à obtenir la dignité de Chanoine, & de Penitencier dans l'Egliſe de Paris. Elle fit traduire en François un

* Dans les Mémoires de la diſgrace de Poyet.

un Livre des priéres Latines qui se chantoient en public, d'où l'on avoit retranché toutes celles qui s'adressoient à la Mere de Dieu & aux Saints. Elle écrivit en même sens & fit imprimer un Livre qu'elle intitula le Miroir de l'ame pechereſſe. Elle entra en qualité de Gouvernante de Guyenne en l'abſence du Roy de Navarre ſon mari dans la Cour du Parlement de Bourdeaux ; pour tirer de la Conciergerie un couſin de Melancton qui avoit porté l'Hereſie dans le Païs d'Agenois ſous prétexte d'y régenter, & par un aveuglement dont elle ſe repentit depuis, elle empêcha ſeule que les ſemences du Lutheraniſme ne fuſſent étouffées en France dés leur commencement: elle fût à la ſollicitation de Gerard Roſſel retourné d'Alemagne où il avoit conferé avec Luther, la Bible pitoyablement traduite en François à Geneve : elle en fit un extrait des Paſſages qui ſembloient favoriſer les nouveaux ſentimens. Et elle manda les meilleurs Comediens d'Italie, pour repreſenter en public une Tragicomedie de ſa façon, où il y avoit des rondeaux & des virelais contre les Moines & contre les Eccleſiaſtiques ; mais le plus grand mal pour la Guyenne fut que cette Princeſſe communiqua ſes penſées au Roy de Navarre Henry d'Albret ſon mari, Prince facile & complaiſant s'il en fût jamais. Elle le diſpoſa à converſer familiérement avec Roſſel & avec un Carme apoſtat fugitif de Tarbes appellé Solon, fameux pour avoir depuis enterré cinq femmes qu'il épouſa l'un aprés l'autre. Ces deux Miniſtres catechiſerent à leur mode ſa Majeſté Navarroiſe, & l'inviterent en ſuite aux aſſemblées ſecrettes de leur parti, qu'ils n'oſoient encore nommer Prêches, mais ſeulement exhortations. Il y vit beaucoup d'apparence de piété, & l'oſtentation que l'on y faiſoit d'expliquer purement & à la lettre l'Ecriture ſainte, acheva de refroidir ce Prince pour l'Egliſe Catholique. Enfin s'il ne ſe déclara pas tout à fait Lutherien, il en fit au moins la derniére profeſſion ſecrette qui conſiſtoit dans la cere- 1555.

1535. monie qu'on nommoit alors *manducation*, & que l'on appella depuis la Cene. Il y aſſiſta dans la cave de la Monnoye de Pau, où les Lutheriens de Bearn ſuivoient l'exemple de ceux de Meaux qui avoient élû Miniſtre pour ce ſujet Pierre le Clere Cardeur de laine ſans autre vocation & ſans aucune impoſition des mains.

Mais il n'eſt pas moins difficile aux Grands de celer leur Religion, que de déguiſer leur paſſion dominante. Le Roy & la Reine de Navarre étoient éclairez de trop prés par les Cardinaux de Foix & de Grammont, * & ces Prelats avoient trop d'intéreſt de maintenir la Religion Catholique dans la Guyenne, pour cacher à François Premier, que ſa Sœur & ſon Beau-frere travailloient à l'y renverſer. * Ils en avertirent ce Prince, & le firent entrer dans une colere contre ſa Sœur qui ne ſçauroit être mieux exprimée que par la proportion de l'extrême amitié qu'il avoit pour elle. Il lui envoya des ordres ſi exprés de le venir trouver au plûtôt qu'elle n'oſa s'en diſpenſer. Elle eſſuya dans la premiére viſite une réprimande fâcheuſe ou pour mieux dire elle l'éluda en contrefaiſant la Catholique; & en ſuite elle parla des abus qu'on lui avoit dit que quelques Catholiques faiſoient gliſſer dans la celebration de la Meſſe. Elle ſoûtint fortement que ce ſeroit beaucoup mériter de la Religion Catholique, que de travailler à leur correction, & elle ajoûta qu'elle avoit amené avec elle trois ſçavans Hommes qui prouveroient clairement qu'on pouvoit l'entreprendre & l'executer ſans ſe ſeparer de la Communion Catholique. La propoſition étoit nouvelle, & François Premier étoit curieux. Il l'accepta & la Reine de Navarre introduiſit pour la premiére fois dans le Louvre Arnaud Roſſel dont on a déja parlé & deux Religieux Auguſtins dont l'un ſe nommoit Bertaud & l'autre Couraut. L'entretien qu'ils eurent avec le Roy fut tout entier des defauts qu'ils diſoient s'être inſenſiblement gliſſez dans le ſacrifice de la Meſſe,

* Beze dans ſon premier Livre.

* Dans le dernier Livre de Florimond de Raymond.

ſe, & qu'ils ſoûtenoient devoir être corrigez ſi on prétendoit la rétablir dans ſon ancienne pureté ; mais au lieu de perſuader François Premier, il fut tellement irrité des impiétez qu'il venoit d'entendre qu'il fit empriſonner les trois Theologiens de ſa Sœur. Mais l'amitié qu'il avoit pour elle l'emporta bien-tôt ſur ſon indignation. La Reine de Navarre rentra dans ſa premiére faveur, aprés quelques aſſûrances qu'elle donna de perſeverer dans la Communion de l'Egliſe, & les priſonniers furent élargis. Les deux Auguſtins reprirent leur habit, mais ils ne le porterent pas tous deux juſqu'à la fin. Bertaut perſevera & Couraut le quitta pour ſe ſauver à Geneve où il épouſa une femme proſtituée. Il parvint depuis au Miniſteriat dans cette Ville, & il y mourut aveugle. Roſſel retourna avec ſa Protectrice en Bearn où il devint Abbé de Clairac & Evêque d'Oleron. Sa conduite y fut tout à fait bizarre : car il faiſoit profeſſion de ſuivre preſque toutes les erreurs de Luther excepté celle de l'Euchariſtie, où il ne reconnoiſſoit point avec lui de veritable Corps de Jeſus Chriſt ; mais un corps ſpirituel qui n'avoit rien de commun avec celui qui fut tiré du ſein de la Vierge. Il proteſtoit néanmoins de demeurer toûjours inébranlable dans la Communion de l'Egliſe Catholique, & il l'executa ſi ponctuellement à ſa mode, que Beze même eſt contraint d'avoüer qu'il ne s'en ſepara jamais. Sa vie au reſte étoit approchante de celle des Philoſophes Payens qui donnoient le moins à leurs paſſions, & ſur tout de celle d'Epictete. Bien loin de ſe vanger des injures qu'il recevoit, il ne témoignit pas même d'en avoir du reſſentiment, & comme il obligeoit avec plus de ſoin ceux qui paſſoient pour ſes ennemis que les autres, il étoit paſſé en proverbe dans le Bearn, qu'il étoit plus avantageux de lui nuire que de lui ſervir. Il prêchoit même ſouvent juſqu'à deux ou trois fois le jour : il aſſiſtoit réguliérement à toutes les Heures de l'Office Divin dans ſon Egli- 1535.

1535. ſe Cathedrale : il célébroit d'ordinaire la Meſſe ſolemnelle, & lors qu'il en étoit à la Communion, il ſe tournoit, il s'adoſſoit contre l'Autel, & il faiſoit au Peuple en langue Baſque une exhortation ſur le Myſtere dont il s'agiſſoit : en ſuite il communioit avec lui ſous les deux eſpeces ceux des Aſſiſtans qu'il jugeoit les mieux diſpoſez à la participation du ſaint Sacrement. Il avoit choiſi pour Vicaire Général un Benedictin défroqué nommé Aimerici, qu'il rendit malheureux en lui permettant de ſe marier. La nouvelle doctrine que Roſſel avoit prêchée dans le Bearn y auroit été moins univerſellement reçûë, ſi l'autre Evêque du même Païs qui étoit celui de Leſcar cadet de la Maiſon d'Albret, y eût apporté toute l'oppoſition dont il étoit capable. Comme il avoit l'honneur d'être de la même Maiſon que le Roy & ſon proche parent, il avoit été élevé à la Cour de Navarre, & il en avoit contracté les defauts. Il étoit devenu excellent Courtiſan ; mais le ſoin qu'il prenoit de plaire à ſon Maître le tenoit ſi fort occupé, qu'il ne lui reſtoit point aſſez de temps pour s'acquitter dignement des fonctions de ſon Caractere. Il s'en rapportoit à ſon grand Vicaire & ſes Dioceſains jaloux de ne recevoir pas de ſa bouche la doctrine Chrêtienne comme ceux de l'autre Evêché la recevoient de la bouche de Roſſel, en concevoient plus de mépris pour lui, & plus d'eſtime pour le même Roſſel. Mais la Reine de Navarre retourna bien-tôt à la Cour de France où elle prit de nouvelles meſures avec la Ducheſſe d'Etampes pour inſpirer inſenſiblement au Roy les nouvelles Hereſies. Ces Dames avoient reconnu par experience, que l'eſprit de ce Prince ne manquoit jamais de s'irriter quand on lui parloit de changer de Religion, & qu'il témoignoit plus d'averſion pour celle de Zuingle, que pour celle de Luther, quoy qu'il en eût beaucoup pour l'une & pour l'autre. Elles réglerent leurs intrigues ſur ces deux principes, c'eſt à dire qu'elles réſo-

réſolurent de gagner le Roy, non plus en lui pro- 1535.
poſant de quitter la Foy de ces Ancêtres pour ſuivre la nouvelle doctrine ; mais en lui perſuadant de favoriſer ceux qui ſe mêloient d'accorder Luther & Zuingle entre eux, & de les réconcilier en ſuite avec l'Egliſe : & comme l'averſion particuliére du Roy pour Zuingle ne procedoit apparemment, que de ce que ce Suiſſe avoit oſé ravir tout d'un coup à la divine Euchariſtie ce qu'elle avoit de plus auguſte, en la privant de la preſence réelle de Jeſus Chriſt, au lieu que Luther moins hardy & plus moderé, bien loin de rien retrancher de la même Euchariſtie y avoit ajoûté les ſubſtances du Pain & du Vin ; le premier ſoin des Dames fut d'ôter de l'eſprit du Roy les préjugez contre Zuingle, en lui diſant qu'il n'y avoit rien que de vrai-ſemblable dans ſa doctrine. L'artifice étoit delicat dans toutes ſes circonſtances, & la maniére dont on ſe prit pour le faire réüſſir ne pouvoit être plus ſubtile. Le plus fameux Predicateur d'alors étoit Nicolas le Coq Curé de ſaint Euſtache. * Il avoit tant de réputation dans Paris & de crédit dans ſa Paroiſſe qu'il auroit été difficile d'entreprendre ſur ſa perſonne ſans exciter dans cette grande Ville une ſedition dangereuſe, & c'étoit-là ce qui le rendoit plus hardy. Il s'étoit fait une Religion particuliére à l'exemple de la plûpart des demi-Sçavans qui n'avoient ni aſſez de lumiére pour ſe débaraſſer des objections de Zuingle & de Luther contre les Catholiques, ni aſſez d'aveuglement pour recevoir de nouveaux dogmes dont ils n'étoient pas convaincus. Il blâmoit Luther dans tous les articles d'Ausbourg, & n'exceptoit de ceux de Zuingle que la maniére purement ſpirituelle & ſymbolique dont l'Euchariſtie y étoit expliquée. Il ſe déclaroit néanmoins ſans réſerve contre ces deux Novateurs, & les accuſoit du plus grand des crimes, qui étoit d'avoir diviſé l'Egliſe. La Reine de Navarre & la Ducheſſe d'Etampes auſquelles il s'étoit expliqué là-

* Dans Florimond de Raymond.

1535. deſſus, jetterent les yeux ſur lui pour l'execution de leur deſſein, & il accepta aſſez facilement une commiſſion ſi dangereuſe. Il s'en acquitta dés la premiére fois qu'il prêcha devant le Roy, & ce qu'il y eut de plus étrange dans cette conjoncture ſi bizarre dans la plûpart de ces circonſtances, fut qu'il ſe ſervit du plus foible des Argumens de Zuingle pour perſuader de ſa doctrine le Roy le plus éclairé qu'il y eût eu en France depuis Charlemagne. Il ſoûtint d'une maniére, & en des termes également ridicules: Que l'Egliſe Catholique avoit obſervé les précautions toutes particuliéres pour avertir les Fideles, que le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt ne ſe trouveroient qu'en figure ſous l'une & l'autre eſpece aprés que les paroles Sacramentelles auroient été prononcées, & fit conſiſter la principale de ces précautions dans l'inſtruction qu'elle leur donnoit dans la Préface de la Meſſe. Il conjura le Roy de faire avec lui une réflexion extraordinaire ſur les deux mots latins * dont elle uſoit pour avertir les Chrêtiens, d'élever leur cœur en haut, qui ſignifioient à ſon dire dans leur ſens naturel que pour participer au Myſtere, il ne faloit s'arrêter à rien de ce qu'il y avoit ſur l'Autel, mais porter ſes penſées vers le Ciel pour y recevoir Jeſus Chriſt d'une maniére toute ſpirituelle, c'eſt à dire par la Foy.

* *Surſumcorda.*

Ces paroles que le Curé repeta pluſieurs fois, en apoſtrophant le Roy, ne ſurprirent pas tant les Courtiſans, que l'ordre que ſa Majeſté donna en ſuite au Cardinal du Bellay de lui mener le Predicateur. On ne ſçavoit pas ſi c'étoit pour lui faire correction, ou pour être plus amplement informé de ſa doctrine, mais on ſortit bien-tôt de ce doute. Les Cardinaux de Tournon & de Lorraine crurent qu'il y alloit de leur honneur & de leur conſcience de ne pas laiſſer impunie l'audace du Curé de Saint Euſtache, & preſſerent ſi fort le Roy de permettre qu'ils fiſſent leurs pourſuites en Juſtice, que ſa Majeſté y auroit

auroit consenti si les Dames qui ne vouloient pas que le Curé portât la peine de la faute qu'elles l'avoient excité à commettre, ne lui eussent persuadé de s'en exempter en rétractant ce qu'il avoit dit d'heretique dans le Sermon qui faisoit tant de bruit. Il le fit de si bonne grace que personne ne s'avisa plus de l'en rechercher, & la Reine & la Duchesse ayant été convaincus par cette experience, qu'il ne leur seroit pas si facile de tourner l'esprit de François Premier qu'elles s'étoient imaginées, n'en abandonnerent pourtant le dessein qu'aprés avoir mis en usage cette seconde ruse. 1535.

* La conjoncture d'alors étoit favorable en ce que la Maison d'Autriche avoit tellement attiré par ses pratiques, & intimidé par ses menaces toutes les Puissances Catholiques de l'Europe, qu'il n'en restoit aucune qui ne fût pour elle contre la France, ou qui ne demeurât au moins dans une exacte neutralité. Ainsi le Roy François Premier étoit réduit à se défendre avec ses seules forces qui vrai-semblablement ne lui suffiroient pas long-temps, ou à s'allier plus étroitement avec les Lutheriens, & avec les Zuingliens, afin de les opposer avec moins d'inégalité à tant de Nations differentes conjurées à sa ruïne. Il avoit résolu par cette unique consideration de renvoyer aux Princes Protestans d'Alemagne le plus habile & le plus experimenté de ses Sujets en matiére de négociation, Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey. La meilleure instruction qu'on pouvoit donner à ce grand Personnage pour s'insinuer dans l'amitié des Lutheriens, étoit sans doute de leur témoigner que l'on faisoit en France assez d'état de leurs Theologiens pour en demander avec empressement le second, qui étoit Melancton, dans le desespoir où l'on étoit qu'ils voulussent accorder le premier qui étoit Luther. On donnoit ainsi aux Alemands, Lutheriens & Zuingliens plus d'occasion qu'il n'en faloit de s'imaginer qu'il y avoit déja beaucoup de

* Dans la seconde négociation de Langey.

1535. disposition en France à recevoir leur doctrine, puis que l'on y appelloit un homme qui ne travailloit qu'à réünir les deux nouvelles Religions ; afin de les opposer en suite à la Catholique. Les soldats de l'une & de l'autre Secte eussent couru à l'envy sur cette présupposition pour s'enroller sous les Enseignes du Roy Trés-Chrêtien sans attendre le consentement de leurs Princes : & comme les Cercles où ils eussent été levez étoient les plus guerriers de l'Empire, ils auroient infailliblément battu ceux que l'Empereur levoit dans les autres Cercles. Personne ne pénétroit mieux que la Reine de Navarre, les avantages que tireroit le Roy son frere en attachant à son service les soldats Protestans par un motif de Religion : aussi les exagera-t-elle dans toute leur étenduë. Elle remontra à ce Prince qu'il ne hazardoit rien qu'une pension, en faisant venir à Paris Melancton ; & qu'en échange il attireroit en son Royaume un esprit qui s'éloignoit également des emportemens des Lutheriens & de l'obstination des Sacramentaires, qui desiroit uniquement de réünir tous les Fideles dans la pureté de la sainte Doctrine, qui confereroit volontiers avec la Faculté de Theologie de Paris sur tous les points de doctrine & de discipline universellement reçû dans l'Eglise : qui en conviendroit de bonne foy, & qui d'ailleurs par la grande estime qu'il s'étoit acquise tant dans son parti que dans celuy des Zuingliens, étoit l'instrument le plus propre que l'on pouvoit trouver pour ramener à l'Eglise les deux nouvelles Sectes.

Un prétexte si plausible joint au desir qu'avoit le Roy de voir Melancton porta sa Majesté à ne pas refuser les expediens propres pour l'attirer en France, & certes il n'y avoit point de Sçavant dans l'Europe qui eût acquis une si belle réputation que lui, quoi qu'il eût plus de stile que de doctrine, & qu'il réüssit mieux dans les conversations que dans les disputes. La premiére démarche faite à cet égard fut l'ordre

l'ordre que reçût Langey qui avoit connu Melancton en Saxe, de le sonder s'il seroit d'humeur à changer sa Chaire de Theologie dans l'Université de Virtemberg qui ne luy rapportoit que deux cens écus par an, en une Chaire de Professeur Royal dans l'Université de Paris à douze cens écus d'appointement. L'attrait étoit charmant pour un homme sans aucun bien, & chargé de famille comme Melancton. Cependant il répondit à Langey qu'il étoit content de sa condition, & qu'il n'avoit aucun desir de la changer pour une meilleure: Que la liberalité du Roy Trés-Chrêtien ne le tentoit point; mais qu'il étoit sensiblement touché par l'honneur que sa Majesté luy faisoit de penser à luy, & plus encore par l'occasion qui luy étoit offerte de travailler plus utilement à l'execution de son grand dessein de rétablir l'unité dans l'Eglise: Qu'il étoit prêt pour cela non seulement de changer de Païs, mais encore de perdre la vie; mais qu'étant né Sujet de l'Electeur de Saxe, & luy ayant d'ailleurs l'obligation de son établissement & de sa subsistance durant tant d'années, il ne sortiroit de ses Etats que par son ordre. On ne trouva rien que d'honnête dans cette réponse, & l'on suppoſa que l'Electeur de Saxe consentiroit avec joye, que Melancton passât en France, lors qu'il apprendroit que ce seroit pour conferer avec les Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, dont la réputation étoit trés-grande en Alemagne. 1533.

Ainsi Langey fut chargé de faire des offices particuliéres à la Cour de Saxe sur ce sujet, & d'une Lettre * pour Melancton, signée de la propre main du Roy. L'Evêque de Senlis Confesseur de sa Majesté fut soupçonné d'en avoir été l'Auteur & le Secretaire. Elle étoit assez courte & contenoit en substance, que le Roy avoit sçû par les sieurs de Langey & Voceus, que Melancton vouloit bien venir en France, & conferer avec les Docteurs Catholiques de son Royaume sur la Religion & sur les motifs qui en

* Elle est imprimée entre les Lettres de Melancton.

1535. avoient détaché les Lutheriens & les Zuingliens, & que comme il n'y avoit perſonne qui ne fût obligé de contribuer à l'execution d'un ſi loüable projet, ſa Majeſté luy faiſoit ſçavoir qu'il ſeroit bien venu, ſoit qu'il vint en particulier ou en qualité de Miniſtre de ſon Souverain.

L'Electeur de Saxe n'eut pas plûtôt appris que le Roy Trés-Chrêtien luy demandoit Melancton, qu'il s'imagina qu'il ne tenoit plus qu'à cela que toute la France ne devint Lutherienne. Le zele qu'il avoit pour ſa nouvelle Religion étoit plus ardent ſans comparaiſon, que celuy d'aucun autre Prince de l'Empire, & il en donna depuis des marques aſſez évidentes en perdant pour elle ſes Etats & ſa liberté. Il ne délibera pas un inſtant ſur la demande qu'on luy faiſoit & il ne ſe contenta pas de ceder un homme dont il croyoit avoir encore beaucoup affaire. Il l'exhorta de plus à ſe mettre promptement en chemin. Mais Luther qui ne pouvoit ſe paſſer de Melancton le retint long-temps ſous prétexte de concerter, ou pour mieux dire de polir avec luy ſon dernier Ouvrage contre les Anabaptiſtes. Et Melancton perſuadé que cet obſtacle ne differoit ſon voyage que de quelques ſemaines au plus, fit une réponſe civile à François Premier; elle commençoit par les loüanges de ſa Majeſté qui nonobſtant les affaires les plus preſſantes dont un Monarque eût jamais été embaraſſé prenoit un ſoin tout particulier de celles de la Religion: elle continuoit par l'avis qu'elle donnoit à ſa Majeſté, * qu'encore qu'il ſe fût élevé depuis vingt ans un trés-grand nombre de Réformateurs en matiére de Religion; ils ne devoient être ni tous reçûs, puis qu'il y en avoit quelques-uns dont le zele indiſcret étoit paſſé juſqu'à l'impiété & à l'extravagance, ni tous rejettez puis qu'il y en avoit auſſi quelques-uns qui n'avoient preſque rien trouvé à redire dans la doctrine & dans la diſcipline de l'Egliſe qui ne méritât d'être corrigé, ſi l'on en exceptoit les emportemens blâmables des uns

* Dans la réponſe de Melancton au Roy.

uns & des autres. Il concluoit par une excuſe de ce qu'il n'étoit pas parti au moment que l'Electeur ſon Maître le luy avoit permis, & par des promeſſes de ſe mettre bien-tôt en chemin, & de ſoûmettre ſon jugement à celuy des Sçavans, & des gens de bien ſur les articles les plus conteſtez. Le même Melancton envoya peu de temps aprés au Roy, un petit Livre de ſa façon ſur la moderation qui devoit être gardée en examinant les matiéres de Religion; mais il s'attira par là ſans y penſer la colere de l'homme qu'il ménageoit avec plus de précaution. C'étoit ſon Maître Luther à qui l'âge ſembloit augmenter l'ardeur au lieu qu'il l'a diminuë aux autres. 1535.

Melancton avoit établi pour principe dans cet Ouvrage, qu'il faloit conſerver dans l'Egliſe la prééminence & l'autorité du Pape pour maintenir toutes les Nations Chrêtiennes dans l'unité de la doctrine, & ſous l'obéïſſance de la même Egliſe. Il expliquoit à peu prés cette autorité du Pape de la même maniére que les Docteurs en Droit Canon. Mais il ne prenoit pas garde qu'il détruiſoit par là la nouvelle Religion qu'il ſuivoit, & le principe de la doctrine de Luther. Car ſi le ſaint Siége avoit eu de l'autorité ſur les Egliſes de Saxe, elles avoient eu tort de ſe ſoûlever contre luy, & Luther n'étoit point excuſable d'avoir deſobeï à tant d'ordres que quatre Souverains Pontifes de ſuite, luy avoient envoyez. Il faloit retrancher dans ſes livres tout ce qu'ils contenoient d'injurieux contre la Cour de Rome, & comme il y en avoit plus des trois quarts, on auroit plûtôt fait de jetter toutes ſes œuvres dans le feu, que de prendre la peine d'en tirer ce qui ne regardoit ni directement ni indirectement le ſaint Siége. Melancton deſcendoit en ſuite dans le détail des matiéres. Il reconnoiſſoit dans le Pape les qualitez de Gardien, & de Vangeur des Loix Eccleſiaſtiques. Il trouvoit bon qu'il les interpretât lors qu'elles étoient obſcures, & le moderât en certains cas. Il le rendoit arbitre

1535. univerſel des ceremonies, & il ſoûmettoit à ſa correction tous les abus de quelque nature qu'ils fuſſent.

Il y a beaucoup d'apparence que Melancton ne montra point ce Traité à Luther avant que de l'envoyer en France, & qu'il y avoit alors quelque refroidiſſement dans l'amitié qu'ils avoient l'un pour l'autre, puiſque Luther ne témoigna ce qu'il en penſoit qu'aprés l'impreſſion, & que d'ailleurs il luy auroit été impoſſible de ſe retenir s'il en eût eu la connoiſſance. Et de fait dés qu'il en fut informé il s'emporta contre Melancton avec preſque autant de violence, qu'il avoit accoûtumé de faire contre les Catholiques. Il luy reprocha d'avoir voulu ruïner tout le fruit de ſes veilles, de ſes travaux, de ſes Predications, & de ſes Ecrits durant vingt ans; & d'avoir voulu contre l'Evangile ajuſter le gouvernement de l'Egliſe à celuy des Grands de la Terre. Il fut ſur le point de rompre ouvertement avec luy, & rien ne l'en détourna que la crainte de diviſer le party Lutherien en deux factions d'autant mieux fondée, que Melancton n'y avoit guere moins d'amis & de Diſciples que Luther.

La nouvelle de leur meſintelligence portée en France donna courage au Cardinal de Tournon de s'oppoſer à l'intrigue de la Reine de Navarre & de la Ducheſſe d'Etampes. Il parut un jour à la Cour liſant dans un Livre admirablement bien relié, & le Roy ne manqua pas de luy demander ce qu'il liſoit. Le Cardinal luy répondit qu'il en étoit ſur le troiſiéme Livre, que ſaint Irenée avoit écrit contre les Hereſies. Il fit naître au Roy la curioſité de voir l'endroit, & ſa Majeſté lût que ce Pere avoit ouï dire à ſaint Polycarpe Diſciple de l'Apôtre & Evangeliſte ſaint Jean : * Que ce même Apôtre étant entré dans le bain, & y voyant l'Heretique Cerinte en étoit incontinent ſorty, de peur d'y perir avec l'ennemy de la verité. Sur quoy le Cardinal prit occaſion de repre-

* Dans la relation de cet accident.

repreſenter à ſa Majeſté, que les premiers Chrêtiens 1535.
bien loin d'entrer en conference avec les Heretiques ne vouloient pas ſeulement être un moment avec eux: & que cependant elle prétendoit introduire Melancton dans ſon Royaume & l'y faire conferer avec ſes Docteurs. Il ajoûta au motif de Religion les raiſons d'Etat qui conſiſtoient en ce que perſonne en France n'étoit tant obligé que le Roy à éviter le changement de Religion, parce que perſonne n'y couroit tant de riſque que ſa Majeſté: Que le Duché de Milan ne ſe pouvoit recouvrer que par une étroite liaiſon avec le Pape, & que le moyen de la former n'étoit pas de recevoir en France Melancton: Que l'Europe étoit uniquement redevable de la liberté dont elle joüiſſoit, au contrepoids que mettoit le Roy Trés-Chrêtien à la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, & que ce contrepoids ceſſeroit auſſi-tôt que ſa Majeſté paroîtroit avoir trop d'intelligence avec les Proteſtans d'Alemagne, parce que le ſaint Siége & les autres Puiſſances Catholiques ſeroient alors contraintes de ſe jetter entre les bras de l'Empereur.

Le Cardinal de Tournon fut écouté avec d'autant plus d'attention, qu'il n'y avoit rien dans ſon diſcours que de trés-vray-ſemblable; mais la vertu que François Premier affectoit davantage étoit de garder ſa parole, & il préſuppoſoit que l'on trouveroit d'autant plus étrange qu'il la violât à l'égard de Melancton, que ce Theologien ne s'étoit point ingeré de luy-même de venir à Paris, & qu'il n'y avoit conſenty qu'aprés avoir été recherché par les voyes honorables. Il n'y eut donc rien pour ce coup de réſolu, & l'indifference de ſa Majeſté auroit apparemment été plus longue ſi les mêmes Lutheriens qui luy avoient adroitement fait inſpirer le deſir de voir Melancton, ne le luy euſſent ôté par une action inſolente qui les acheva de ruïner dans ſon eſprit. On a déja vû que ce Prince s'étoit offenſé des placards qu'ils avoient fait afficher à la porte de ſon cabinet, & la ſuite

des

1535. des temps veut qu'on ajoûte ici, qu'il le fut beaucoup davantage par les billets imprimez qu'ils firent couler dans la nef dont on le ſervoit à table par le moyen de Ferret Valet de ſon Apoticaire. On ſoupçonnoit qu'ils étoient de la compoſition de Farel le plus ſatyrique d'entre eux, & certes le ſaint Sacrifice de la Meſſe y étoit repreſenté d'une maniére qui faiſoit horreur. On y traitoit les Prêtres & les Evêques de Trompeurs, de faux Prophetes, d'Apoſtats, de Loups, de Paſteurs mercenaires, de Blaſphemateurs, de Traîtres, de Larrons & de Raviſſeurs de l'honneur de Dieu plus déteſtables que les Demons. La lecture de ces billets acheva de produire l'effet que le Cardinal de Tournon avoit commencé, & Melancton fut contremandé. Les Semeurs de billets furent recherchez, & l'on publia un Edit trés-ſevere que le Cardinal Chancelier Duprat avoit dreſſé contre les Lutheriens. Il y eut le vingt-neuf Janvier mil cinq cens trente-cinq une Proceſſion ſolemnelle, où le Roy aſſiſta à pied tête nuë, & le cierge à la main. Sa Majeſté au retour fit entrer dans la ſalle de l'Evêché les plus conſiderables de ſes Sujets, & les Ambaſſadeurs des Princes Etrangers, & leur fit une harangue dont la ſubſtance fut qu'elle étoit ſi réſoluë de maintenir en France la Foy Catholique, qu'elle feroit punir ſans remiſſion quiconque s'en éloigneroit, fût-ce l'un de ſes propres enfans. La ceremonie finit par le ſupplice de ſix Lutheriens qui furent brûlez à petit feu en autant de quartiers de Paris, & le Roy demeura ſi ferme le reſte de ſa vie dans ce deſſein, qu'encore qu'il vît depuis toute l'Europe conjurée à ſa ruïne, & qu'il eût par conſequent un extrême beſoin du ſecours des Proteſtans d'Alemagne: il ne voulut jamais rien relâcher de ſa ſeverité à leur priére, ni recevoir à cette condition les troupes qu'ils luy offroient.

L'exemple de ſa Majeſté fut ſuivy par les deux perſonnes de la Cour dont les Lutheriens faiſoient plus

plus d'état. La premiére fut la Reine de Navarre à qui Beze reprocha ſur ce ſujet d'avoir obſcurcy ſa gloire en ſe laiſſant tromper par des Catholiques artificieux qui abuſerent de ſa facilité. * Il ajoûte qu'elle retourna à ſes premiers ſentimens: Qu'elle abandonna Dieu, & qu'elle ſe perdit tout à fait; mais ſi les veritez les plus certaines ſont celles qui ſortent de la bouche des perſonnes mourantes, il faut avoüer que les Lutheriens s'étoient trompez en la croyant perſuadée des nouveaux ſentimens; puis qu'outre l'extrême averſion qu'elle témoigna durant le reſte de ſa vie pour ceux qui en faiſoient profeſſion, & ſur tout pour ceux qui les enſeignoient, elle proteſta en mourant qu'elle ne s'étoit jamais ſeparée de la Communion Catholique, & que ce qu'elle avoit fait en faveur des Lutheriens étoit venu de la pure compaſſion qu'elle avoit euë pour eux, & non pas d'aucun dégoût pour la Religion de ſes Ancêtres. Il ſembla même que cette Princeſſe ſe fût repentie du Roman qu'elle avoit écrit ſous le titre de nouvelles, où les Cordeliers étoient traitez d'un ſtile tout à fait ſatyrique, puis qu'elle voulut être aſſiſtée à la mort par Gilles Caillou Religieux de cet Ordre. 1535.

* Dans ſon premier Tome.

La ſeconde Perſonne qui ſe déclara contre les Lutheriens fut le même Langey qui avoit négocié aprés de l'Electeur de Saxe la permiſſion pour Melancton d'aller en France. La perte de ce grand Perſonnage nuiſit infiniment aux Lutheriens, & ce ne fut pas ſans cauſe qu'ils ſe déchaînerent depuis contre luy durant ſa vie, & l'accuſerent aprés ſa mort d'avoir préferé les ordres du Roy à ceux de Dieu: car ce fut luy qui appaiſa la colere des Proteſtans d'Alemagne contre François Premier, & qui les réduiſit à ſe contenir dans les offices de ſimple remontrance ſans oſer paſſer outre, lors qu'ils s'intereſſerent pour ceux de leur Secte que l'on brûloit en France. Mais la déclaration ouverte de la Reine de Navarre pour la Religion Catholique n'empêcha pas la plûpart des Peuples du

1535. du Languedoc & de la Guyenne de ſuivre les ſentimens de Luther & de Zuingle par un motif qui ne peut être bien conçû, qu'en repreſentant que vingt-trois ans auparavant Jean d'Albret Roy de Navarre s'étoit engagé dans les intérêts de la France, quoy qu'elle eût alors pour ennemis le Pape Jules Second, l'Empereur, les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, les Suiſſes, & la République de Veniſe. Le Roy d'Eſpagne qui étoit alors Ferdinand Cinquiéme ſurnommé le Catholique, cherchoit depuis long-temps l'occaſion d'uſurper la Navarre, ſans la trouver; parce que les François ne l'euſſent jamais permis durant qu'ils euſſent été capables de l'en empêcher. Mais lors qu'ils eurent fait paſſer les Alpes à leurs meilleures troupes pour défendre le Duché de Milan, & que le reſte fut diſtribué ſur les Frontiéres de Picardie, de Champagne, & de Bourgogne pour obſerver de plus prés l'Archiduc des Païs-Bas petit-fils & heritier de l'Empereur, & du Roy Catholique, celuy-cy au lieu d'attaquer la Guyenne comme il l'avoit promis par écrit à ſes Confederez, attaqua la Navarre avec une armée de trente mille hommes, & n'y trouvant perſonne qui luy réſiſtât l'occupa toute entiére. Jean d'Albret ſe réfugia dans la Principauté de Bearn, & y mourut aprés avoir eſſayé trois differentes fois & toûjours en vain de recouvrer ſa Couronne. Henry ſon fils mary de la Reine dont on vient de parler, avoit conſervé outre la Souveraineté de Bearn, les belles Terres de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Cominge, & le Roy François Premier pour le conſoler de la perte de la Navarre, luy avoit donné aprés la mort de Lautrec le Gouvernement de la Guyenne. La douceur de ſes mœurs, & ſon affabilité luy avoient acquis l'amitié des Gaſcons en un point qui ne pouvoit être plus extraordinaire. Ils s'imaginoient que comme le Pape Jules Second avoit ôté la Navarre à ſon Pere, le Pape Paul Trois la devoit rendre, & ſur ce

que

que ſa Sainteté ne le faiſoit pas, ils s'emportoient contre elle ſans conſiderer qu'il y avoit bien de la difference de mettre un Royaume en *interdit* & le tirer des mains de celui qui l'avoit uſurpé ſous prétexte du même *interdit*, & que ſi Jules Second avoit executé la premiére de ces deux choſes, Paul Trois ſe trouvoit dans une entiére impoſſibilité d'accomplir la ſeconde. On a toûjours obſervé que le plus grand penchant des Peuples vers l'Hereſie eſt venu de ce qu'ils n'ont pas gardé le profond reſpect qu'ils devoient avoir pour le ſaint Siége. Ceux de Bearn & des autres Terres de Henry d'Albret, convaincus, quoy que mal à propos, que Paul Trois commettoit une injuſtice à ſon égard, non ſeulement ne refuſoient pas d'entendre les nouveaux Predicateurs des Hereſies de Luther & de Zuingle; mais de plus ils les invitoient de les leur annoncer. La Nobleſſe & les Magiſtrats au lieu de s'oppoſer à cela ſecondoient l'exemple du Peuple; & il s'enſuivoit delà que les Bourgs & les Villages ſe pervertiſſoient tout d'un coup, & en entendant un ſeul Prêche. Les précautions que l'on prenoit pour cacher le changement de Religion étoient trés-grandes, & pourtant elles ne ſuffiſoient pas toûjours pour empêcher qu'on ne le découvrît. Les Curez s'en appercevoient d'eux-mêmes, ou en étoient informez par le petit nombre de ceux qui demeuroient fermes dans la Religion Catholique; mais la crainte dont ils étoient ſaiſis les détournoit de remédier au mal qu'ils croyoient déja trop grand pour être guery. Les nouveaux Lutheriens & Zuingliens menaçoient d'uſer des dernieres violences, ſi on ne les laiſſoit vivre à leur mode, & comme ils étoient les plus forts, on leur obeïſſoit au lieu d'arrêter leur inſolence. Ainſi les Hereſies ſe multiplioient dans la Guyenne & dans le Languedoc, pendant que François Premier s'occupoit principalement à les étouffer dans la Picardie, dans la Champagne, dans la Bourgogne & dans l'Iſle de France. 1535.

Sa Majeſté

1535. jeſté Trés-Chrêtienne ſe trompoit d'autant plus dangereuſement en ce point, qu'elle ſe figuroit qu'il n'y avoit que les Provinces voiſines de l'Alemagne qui fuſſent diſpoſées à recevoir les nouvelles erreurs : Que les Provinces de là la Loire en étoient d'autant plus éloignées qu'il n'y avoit pas un ſeul Heretique dans l'Eſpagne dont elles approchoient, & que le Roy Catholique y avoit mis un ſi bel ordre qu'il n'y entroit aucun Etranger qui ne fût obſervé de prés. Si l'on découvroit que ſes ſentimens ne s'accordaſſent point aſſez avec l'ancienne Religion, on le mettoit entre les mains des Inquiſiteurs qui lui faiſoient le procés. S'ils le trouvoient coupables, on le puniſſoit par les plus horribles ſupplices, avec tant de ſecret que perſonne ne s'en appercevoit. François Premier n'étoit pas plus doux à leur égard : cependant ſa ſeverité ne les détourna pas d'employer la meilleure partie de leur bien à faire imprimer la Traduction à leur mode du nouveau Teſtament : de quelques Livres de l'ancien : & du petit abregé de leur doctrine : & comme ils payoient au double les beaux caracteres & les excellens Imprimeurs, la ſeule veuë de leurs Exemplaires inſpiroit le deſir de les lire. Ils avoient ſoin d'en rendre la forme particuliére, de les faire laver, régler en rouge, & relier à la mode qui étoit alors en velin doré ſur tranche. Ils les diſtribuoient à des Colporteurs qui s'inſinuoient dans les Maiſons de la Nobleſſe, ſous prétexte d'y vendre des bijoux pour les Dames. Ces petits Marchands faiſoient preſent de leur Livre à ceux qui leur avoient acheté quelque choſe, & ne s'en abſtenoient pas même en apprenant qu'on brûloit irremiſſiblement ceux de leurs Compagnons que l'on ſurprenoit ſur le fait de ce dangereux commerce. Leur deſſein étoit de rendre les femmes Juges des points controverſez entre eux & les Catholiques, & ils y réüſſirent en ſi peu de temps, que l'on voyoit quelques Dames ſurmonter la pudeur de leur Sexe, pour ſe trouver à des heu-

heures induës dans les caves, & dans les autres lieux 1535.
écartez où se tenoient les Assemblées du Lutheranisme. Elles prenoient la Bible, elles en lisoient le texte, & elles se donnoient même la hardiesse de l'interpreter en attendant le Ministre ; mais le tout se passoit dans l'obscurité, & le progrés des nouvelles opinions n'auroit point été considerable si la France n'eût en même temps produit en la personne de Calvin l'instrument fatal qui devoit la réduire à de plus étranges extrêmitez que n'avoient fait les Sarrazins, les Alemans, les Anglois, & la Maison d'Autriche.

Jean Calvin nâquit à Noyon le dix de Juillet mil cinq cens neuf, dans le Fauxbourg du Pont-l'Evêque, ou selon quelques Auteurs dans la Ville même vis à vis du marché au bled dans une maison que le Peuple rasa depuis, & qui ayant été rebâtie par un Habitant nommé d'Artois, on le pendit à la porte. Gerard Cauvin son pere fils d'un Bourlier Flamand, avoit été Procureur Fiscal de Charles de Hangest Genlis Evêque de Noyon & Receveur du Chapitre. Il obtint pour Jean Cauvin son troisiéme fils, lors qu'il n'avoit encore que douze ans, une Chapelle dans l'Eglise Cathedrale nommée sainte Marie de la Gesine, & une Cure à une lieuë de là. Ces Benefices engagerent à étudier l'enfant qui les possedoit, & à découvrir ainsi les qualitez extraordinaires de son esprit. S'il ne changea pas de nom à l'imitation de quelques Sçavans de son temps, il en latinisa du moins la premiére syllabe, & se fit appeller Calvin. Son pere mourut en mil cinq cens trente-un, excommunié dans les formes en qualité de ravisseur des biens d'autrui, & de détenteur des gages des Officiers du Chapitre. Charles Cauvin son frere aîné obtint en répondant pour leur commun pere la permission de le faire mettre en Terre sainte ; mais il mourut à son tour en mil cinq cens trente-six hors la Communion de l'Eglise, & son corps fut porté au gibet. Sa sœur fut tuée d'un coup de coûteau en pri-

son

1533. * Dans le Livre d'Eſmay.

ſon par un homme qui l'avoit entretenuë. * Il permuta ſa Cure de Marteville pour celle de Pont-l'Evêque, & fut encore pourvû de la Chapelle de Vaïencour. Il paroît dans les Regiſtres de Noyon qu'il fut accuſé en Chapitre par Jean de la Ruë Chanoine de Rheims le vingt-quatre de Juillet, & le ſept d'Août mil cinq cens vingt-ſept, & que ſa cauſe y fut deux fois examinée; mais il n'y eſt fait aucune mention du crime, & tout ce que l'on en ſçait eſt qu'il y avoit en cet endroit un feüillet vuide à la tête duquel, on avoit écrit en groſſes lettres ces mots *la condamnation de Jean Cauvin*, ce qui vray-ſemblablement a donné lieu à Conrad de Sluſembourg Miniſtre Lutherien, d'écrire qu'il avoit eu dans ſa Patrie le foüet & la fleur de Lys, & au celebre Jeſuite Leonard Leſſius de compoſer une Apologie à deſſein de juſtifier Sluſembourg en ce point. Il acheva ſes études d'humanitez en peu de temps, & ſoit qu'il n'eût aucune inclination pour l'état Eccleſiaſtique, ou qu'il prétendît ſucceder à ſon pere en la Charge de Procureur Fiſcal, l'aîné de ſes freres en étant incapable, & le ſecond s'étant fait Prêtre, il alla à Orleans étudier la Juriſprudence ſous Melchior Volmar Lutherien caché qui n'oublioit rien de ce qui ſervoit à inſpirer adroitement les principes de ſa Secte à ceux de ſes Diſciples qu'il eſtimoit capables de la goûter, & de la communiquer aux autres ſans le déceler. Il jugea Calvin le plus propre à ſon deſſein de ceux qu'il avoit ſondez: il logea avec lui en chambre garnie: il découvrit ſon foible qui conſiſtoit dans la curioſité d'apprendre ce qu'il y avoit de nouveau en chaque Science & de le ſoûtenir obſtinement. Il lui perſuada preſque tous les ſentimens de Luther: il lui fit enſuite changer l'étude de la Juriſprudence en celle de la Theologie, & ſe donna lui-même la peine de lui apprendre la Langue Grecque.

Il n'avoit de long-temps paru un eſprit ſi propre que celui de Calvin pour les ſubtilitez de l'école, &

quoy

quoy qu'il fût extraordinairement perçant dans les matiéres de la Theologie, il se plaisoit néanmoins davantage aux subtilitez de la Logique. Il découvroit d'abord & sans peine le nœud des difficultez les plus embarrassées. Il les rapportoit plus nettement qu'on ne les lui avoit expliquées. Il lisoit avec une extrême attention, & n'oublioit rien de ce qu'il avoit lû. Il connoissoit toutes les delicatesses de la Langue Françoise, & l'écrivoit avec une pureté que l'on admire encore, quelque changement qu'il y soit depuis arrivé. L'austerité de son genie passoit jusqu'à ses mœurs, & personne ne le hantoit à moins que d'avoir affaire à lui, parce que quelque chose de trop farouche paroissoit dans sa conversation, sur tout lors qu'il n'étoit pas d'humeur à ménager ceux qui le venoient consulter, il y en a des exemples dans Vestpalus que l'on rapporteroit icy si l'on ne soupçonnoit ce Ministre Lutherien d'avoir eu plus de soin de noircir Calvin que dire la verité. Il étoit toûjours serieux & cachoit sous un corps maigre, attenué & noircy par les continuelles vapeurs de la melancolie hypocondriaque, un des esprits les plus vifs de son siécle, & la bile la plus aigre & la plus facile à échauffer. C'étoit peut-être par ces deux principes qu'il étoit insuportable dans la conversation, & que ces plus affidez amis les comparant en ce point avec la gentillesse & l'enjouëment du plus agreable de ses Disciples disoient qu'ils aimeroient mieux aller en enfer avec Beze qu'en Paradis avec Calvin. Personne n'avoit les reparties si promptes ni plus aiguës. Il ne remédioit aux dix sortes de maladies dont il y en avoit toûjours une ou deux qui le tourmentoient, que par une diette qu'il continuoit quelquefois jusqu'à s'abstenir deux jours entiers de manger, & il se vantoit de suppléer par là à la foiblesse de son estomac. Il avoit un penchant étrange à la colere, à la haine, à la jalousie, à l'envie, & à la vangeance. Il paroissoit beaucoup de fierté dans sa contenance, quoy qu'il eût le visage décharr- 1535.

1535. charné & la mine triſte. Il parloit peu, il aimoit la retraite, il n'étoit avare que de ſon temps, il ne rendoit que les viſites néceſſaires, & ne ſe communiquoit qu'à peu de gens. Sa plus grande avidité étoit pour les loüanges, & ſes Diſciples n'écrivoient jamais mieux à ſon goût, que lors qu'ils le traitoient dans leurs Livres de ſecond ſaint Paul, d'Elie, de Soleil du monde, de bouche du Seigneur, & d'homme ſans reproche. Il n'avoit ni grace ni action en parlant en public, mais il ſuppléoit à ces defauts par les emportemens & par les invectives. Il étoit laborieux juſqu'au prodige, & l'on a de la peine à concevoir qu'il ait pû compoſer tant de gros Volumes dans le peu de temps qu'il a vécu, lors qu'on ſçait d'ailleurs qu'il prêchoit tous les jours, & bien ſouvent deux fois les Dimanches: Qu'il enſeignoit la Theologie trois fois la ſemaine, il tenoit le Vendredi des Conferences, où toutes ſortes de perſonnes étoient reçûës, & la plûpart de ſes autres heures étoient employées au nombre preſque infini de conſultations que lui faiſoient le grand nombre de perſonnes de ſa Secte qui ſe trouvoient en France, en Suiſſe, en Alemagne dans les Païs-Bas, dans l'Angleterre & dans l'Ecoſſe. Ses converſations avec Volmar l'ayant rendu plus hardy dans les diſputes de la Religion par la facilité de contredire à tous momens la verſion Vulgaire du nouveau Teſtament, & de provoquer à l'Original, il s'inſinua dans la familiarité de pluſieurs Bourgeois d'Orleans qu'il rendit Lutheriens; mais il ne demeura pas long-temps dans cette Ville à cauſe qu'il avoit dérobé le Calice qui ſervoit à la Chapelle des Ecoliers du Droit. Et l'occaſion que l'on va décrire le fit paſſer ailleurs dans l'eſperance qu'on lui donna de communiquer plus abondamment ſa doctrine à un Peuple plus docile que ne lui paroiſſoit celui d'Orleans. Volmar fut invité de paſſer de l'Univerſité d'Orleans à celle de Bourges pour y enſeigner les belles Lettres & ſur tout le Grec, & il y conſentit avec

avec joye, parce qu'on lui donnoit en même temps un logis fort ſpacieux, & les autres choſes néceſſaires pour tenir en penſion les enfans des principales Familles de Berry. * Il ſe propoſa de les inſtruire des nouvelles opinions en leur enſeignant les belles Lettres, & engagea Calvin à le ſeconder dans la même intention. Il le garda quelques années à Bourges & l'envoyoit de là dans les Châteaux, & dans les Villes voiſines où il y avoit des gens de ſa Secte pour les y confirmer. Lors qu'il le crut aſſez fort pour ſoûtenir le Lutheraniſme dans Paris, il l'y fit aller, & lui donna les moyens d'y ſubſiſter en le faiſant connoître à ceux du même parti qui y demeuroient. Calvin acquit d'abord leur eſtime en faiſant imprimer un Livre de la Conſtance à deſſein de les encourager à ſouffrir pour la nouvelle doctrine qu'il nommoit la verité. Il eſt ſurprenant que ce petit Ouvrage ait fait tant de bruit dans le Monde, & que les Panegyriſtes de Calvin l'ayent mis au deſſus de toutes les piéces d'Eloquence & de Doctrine ſorties de la plume des anciens Auteurs & des modernes ſur un ſemblable ſujet. On n'a qu'à le lire ſans prévention pour en porter un autre jugement, & pour avoüer de bonne foy qu'il y a des fautes qui ne ſçauroient être pardonnées qu'à l'âge de dix-huit ans où Calvin étoit encore & à la demangeaiſon qu'il avoit déja de paſſer pour Auteur à quelque prix que ce fût. Il ne paroît rien de ſingulier dans le Livre de la Conſtance, que des emportemens continuels & des figures outrées. Les Sacramentaires brûlez à petit feu y ſont élevez dans le Ciel au deſſus des plus illuſtres Martyrs de l'ancienne Egliſe, & le Roy François Premier à qui Calvin donna depuis tant de loüanges dans l'Epître dédicatoire des quatre Livres de ſon Inſtitution, y eſt peint avec les plus noires couleurs. Le reſte de l'Ouvrage ne contient que des fragmens tirez de Seneque le Philoſophe, & couſus avec aſſez de négligence. Le plus ridicule de la piéce conſiſte en

1533

* Dans la Vie de Volmar.

ce

1535. ce que Calvin ignoroit alors qu'il y eût eu deux Seneques nez à Cordouë en Eſpagne. L'un connu ſous le nom de Rhetoricien à cauſe de l'éloquence qu'il enſeigna toute ſa vie : l'autre fils du Rhetoricien, & plus fameux que ſon pere nommé le Philoſophe qui fut Precepteur de Neron. Comme l'un & l'autre avoient long-temps vécu, quoyque le Philoſophe eût executé l'ordre de ſe faire mourir que Crevon lui avoit envoyé ; Calvin qui n'en pouvoit diſconvenir s'aviſa d'attribuer à un ſeul les années des deux, & d'écrire que ſon Seneque imaginaire avoit vécu cent quarante ans. Les Manuſcrits que l'on a conſultez ne marquent point aſſez préciſement ſi ce fut le Livre de la Conſtance ou une harangue ſatyrique qu'il avoit compoſée, qui obligea le Lieutenant Criminel Morin à le pourſuivre. Mais il eſt certain qu'il envoya des Sergens pour le prendre dans le College du Cardinal le Moine où il logeoit. Le bruit que l'on fit inconſiderément à la porte de Calvin lui donna lieu de ſe défier de ce qu'on lui vouloit faire. Il coupa les draps de ſon lit, & décendit ainſi par la fenêtre de ſa chambre dans le jardin des Bernardins, d'où il ſe ſauva dans le Fauxbourg de ſaint Victor au logis d'un Vigneron avec lequel il changea d'habit pour ſe déguiſer. Un Chanoine de Noyon le rencontra traveſti de cette ſorte, & le reconnoiſſant, quoi qu'il eût ſur les épaules une houë & une bêche, lui en demanda la cauſe. Calvin la lui découvrit, & le Chanoine l'exhortant de retourner à l'Egliſe Catholique, il répondit que puis qu'il étoit engagé dans les nouvelles maximes il y perſiſteroit juſqu'au bout ; mais que s'il étoit à recommencer il ne quitteroit jamais la Foi de ſes peres. Il fut huit ans Chapelain de la Geſine ; en ſuite il réſigna ce Benefice, il le reprit ſix mois aprés. Il permuta la Cure de Marteville pour celle du Pont-l'Evêque, & vendit celle-cy à un Eccleſiaſtique qui l'alla depuis trouver à Geneve aprés avoir corrompu ſa belle-mere.

Le

Le neveu de Calvin s'y étant auſſi retiré lui demanda 1535
un jour ſi l'on pouvoit ſe ſauver dans l'Egliſe Romaine, & il repartit, oüi. Un Catholique l'exhortant un jour à ſe rétracter, & il repartit en ſoûpirant, il eſt trop tard. Il fit apprendre à ſon frere Antoine le métier de Relieur de Livres qu'il exerça toute ſa vie.

Les amis de Calvin aprés la Sentence prononcée contre lui, ne le croyant en ſeureté que lors qu'il ſeroit éloigné de Paris, le mirent en qualité d'homme de Lettres auprés de Louïs du Tillet Chanoine d'Angoulême & Curé de Claix, perſonnage d'humeur retirée, qui à l'imitation de ſes deux freres dont l'un étoit Greffier en Chef au Parlement de Paris, & l'autre Evêque de Meaux, employoit beaucoup de temps à étudier & à aſſembler une Bibliotheque. Il avoit dans ſa galerie quatre mille bons Livres, la plûpart manuſcrits, & ce fut là que Calvin compoſa preſque toute ſon Inſtitution, & il en liſoit les chapitres à ſon Mecene à meſure qu'il les achevoit à deſſein de le gagner, & de le mener dans la Suiſſe où il eſperoit attirer dans ſon party tous les Zuingliens; mais il ne réüſſit pas dans tout ſon projet. Louïs du Tillet étoit bien d'humeur à recevoir pour un temps les nouvelles opinions, mais non pas pour toûjours, & d'ailleurs comme il avoit à ſon frere aîné l'entiére obligation de ſa fortune, il vivoit dans une telle dépendance à ſon égard qu'il n'oſoit luy donner du chagrin.

Il n'y avoit alors dans l'Angoumois où il étoit que quatre perſonnes qui ſe fuſſent diſtinguées par leur doctrine, l'Abbé de Baſſac, le Prieur de Bouteville, le Curé de Claix, & le ſieur de Torſet. La conformité de leur genie, & la néceſſité de la converſation les avoit étroitement unies, & leur rendez-vous ordinaire étoit à la maiſon de campagne du Curé de Claix qui s'appelloit Girac. Calvin y fit connoiſſance avec eux, & ne leur parla pas long-temps ſans les apprivoiſer à ſa doctrine. Il prit là toutes les

1535. meſures néceſſaires pour fonder une nouvelle Secte, & lors qu'il crut en être venu à bout, il en voulut aller conferer avec les plus habiles des partis de Luther & de Zuingle. Il fit naître à Louïs du Tillet le deſir de voyager en Alemagne, & offrit de l'y accompagner. L'un & l'autre allerent juſqu'à Geneve, où ils furent arrêtez par une avanture impréveuë. Le Greffier du Tillet avoit preſſenti l'intention de ſon frere, & l'avoit ſuivy en toute diligence pour le ramener à l'Egliſe avant que l'on ſçût dans le monde qu'il s'en étoit ſeparé. Il l'atteignit à Geneve, & lui fit là de ſi efficaces remontrances qu'il l'obligea non ſeulement à retourner ſur ſes pas, mais encore à ſe défaire de Calvin. Ainſi le Curé de Claix revint à ſa Paroiſſe plûtôt qu'il ne penſoit, & ſe défit dans la ſuite des temps ſi abſolument des impreſſions qui lui avoient été données, que comme il avoit été le premier Calviniſte, il fut auſſi le premier qui prêcha contre le Calviniſme.

Sa converſion embaraſſa Calvin; mais elle ne le détourna pas d'executer ſon deſſein. Il alla voir Bucer à Strasbourg, & il s'imagina d'abord qu'il le gagneroit avec d'autant plus de facilité, qu'il le trouva travaillant plus que jamais à la réünion des Lutheriens & des Zuingliens. Il lui propoſa pour moyen de réconciliation d'accorder à chacun des deux partis la ſubſtance de ce qu'il demandoit, c'eſt à dire le principal de ſon opinion, & de ne lui en ôter que l'acceſſoire. Mais Bucer n'étoit pas l'homme qu'il faloit à Calvin pour attirer de nouveaux Diſciples dans les Païs étrangers. Il étoit plus ſçavant que lui: il avoit acquis plus de crédit. La Ville de Strasbourg dépendoit ſi generalement des Prêches qu'il lui faiſoit, qu'il ne tenoit qu'à lui de la faire paſſer de la Secte de Luther à celle de Zuingle, avec la même facilité, qu'il l'avoit fait paſſer de la Secte de Zuingle à celle de Luther. Il étoit trop jaloux de ſa réputation pour endurer qu'un autre recueillît le fruit

fruit de ſes travaux, & cela ſeroit arrivé s'il ſe fût 1535
mis en devoir d'accorder les Lutheriens & les Zuingliens ſur le Syſteme que Calvin avoit inventé & venoit de lui communiquer. Ainſi il ne trouva pas que l'expedient ſuffit pour la fin que Calvin lui propoſoit, parce qu'il ne favoriſoit pas également les deux partis. Celui de Zuingle à la verité y trouvoit ſon compte, & il n'y avoit pas lieu de douter qu'il ne l'acceptât. Mais celui de Luther qui pourtant étoit le plus conſiderable ſans comparaiſon, n'y recevoit aucune ſatisfaction ſuffiſante, puis qu'il ne s'y faiſoit aucune mention effective ni du Corps ni du Sang de Jeſus Chriſt. Et de fait Calvin ne réüſſit pas dans le deſſein de perſuader Bucer; mais en récompenſe, il lui donna tant d'eſtime pour ſa perſonne, & tant d'admiration pour la vivacité de ſon eſprit dans un âge où les autres ne commençoient qu'à étudier qu'il lui accorda ſon amitié, & des lettres de recommandation pour tous les hommes doctes des deux Partis, & pour le celebre Eraſme qui étoit demeuré dans la Foy Catholique quelques efforts qu'euſſent fait Luther, & Zuingle pour l'attirer chacun dans ſes ſentimens.

On ne ſçait ce qui ſe paſſa dans les viſites que Calvin rendit aux principaux Docteurs Lutheriens & Zuingliens, & l'Hiſtoire n'a retenu qu'une particularité de ſon entreveuë avec Eraſme. Elle conſiſte en ce que la maniére de Calvin n'étant ni d'agir par emportement contre les Catholiques comme Luther, ni par autorité comme Zuingle; mais d'inſinuer un mépris ſecret de leurs Sectes en mépriſant leurs dogmes, Eraſme qui prévoyoit les conſequences de cette conduite, dit au ſortir de la converſation qu'il eut avec Calvin, en parlant de lui, que ce jeune homme étoit une peſte qui s'étoit formée dans le ſein de l'Egliſe pour l'infecter. La diſpoſition de l'Alemagne en ce qui regardoit la Religion, étoit alors dans un degré

1535. de conſiſtance qui ne pouvoit être ſi-tôt ébranlé, & Calvin n'y pouvoit venir dans une conjoncture moins propre à former un nouveau party. Les Lutheriens, les Zuingliens & les Anabaptiſtes étoient hors d'eſperance de ſe multiplier, & les Alemans qui ne s'étoient point déclarez pour les nouvelles opinions, étoient demeurez ſi fermes dans la Communion Romaine, que l'on ſe fût inutilement mis en devoir de les en détacher. Les Lutheriens haïſſoient plus les Zuingliens que les Catholiques, & ſoupçonnoient d'être du party Sacramentaire quiconque nioit que le Corps & le Sang fuſſent en effet avec le Pain & le Vin, lors qu'on les diſtribuoit au Peuple. Les Zuingliens n'avoient été reçûs que dans quatre Villes Imperiales, & deſeſperoient de s'étendre plus loin du côté du Septentrion. Ces raiſons obligerent Calvin à retourner dans ſa Patrie pour éprouver s'il ne lui ſeroit pas poſſible d'y établir le ſiége de ſa doctrine. Il choiſit la Ville de Poitiers pour ſon ſejour ; & ſon bel eſprit s'y fit incontinent admirer dans l'Univerſité. L'artifice dont il uſa pour avoir des diſciples fut de viſiter d'abord par une pure civilité ceux qu'il jugeoit propres à ſon deſſein, en les entendant parler dans les diſputes publiques, parce que c'étoit là principalement que ſe découvroit l'inclination, ou l'averſion des Gens de Lettres pour la nouveauté. La premiére viſite ſe paſſoit en applaudiſſement ſur la ſubtilité des perſonnes, & Calvin s'ingeroit dans les ſuivantes de leur demander leur amitié. Il ne l'avoit pas plûtôt obtenuë qu'il lioit avec eux des parties de promenade hors de la Ville ; & c'étoit-là qu'il ſe découvroit peu à peu & à proportion du plaiſir qu'on témoignoit de l'entendre. Il inſpira de cette ſorte ſes ſentimens à François Fouquet Prieur des Trois Montiers, à Charles le Sage, Docteur Régent & à quelques autres Eccleſiaſtiques.

Mais

Mais il ne suffisoit pas de s'être assuré de ceux qui pouvoient multiplier le Calvinisme, en l'enseignant aux autres. Il faloit encore attirer les Magistrats des Villes qui le protegeassent dans ses commencemens & qui lui donnassent du crédit par leur approbation ou du moins par leur complaisance jusqu'à ce qu'il fût en état de subsister par lui-même, & Calvin entreprit dans cette veuë de gagner le Lieutenant General Régnier. Il s'insinua bientôt dans sa familiarité & dans celle de ses amis, & un jour qu'il étoit entré dans le jardin avec eux au sortir du dîner, il fit insensiblement tomber le discours sur la Messe, & il prétendit que c'étoit en elle que consistoit la principale erreur de l'Eglise Romaine. Il ajoûta que Luther avoit entrevû cette verité, mais seulement de loin, & à la maniére de ceux qui marchoient par un long sentier sous terre à la faveur de la lumiére sombre d'une petite bougie: * Que Zuingle en avoit approché de plus prés; mais qu'il avoit imité ceux qui pour vouloir avec trop de précipitation atteindre au but passent beaucoup au delà. Mais que ces deux grands Personnages n'avoient point achevé de rétablir l'Eucharistie dans son entiére pureté. Calvin se servit en suite d'une ruse si grossiére qu'il est surprenant que celui à qui il s'adressoit ne l'entendît ou ne l'apperçût pas. Il avoit étudié à fond toutes les objections que les Lutheriens faisoient aux Zuingliens, & toutes celles que les Zuingliens faisoient aux Lutheriens; & il se prévalut des unes & des autres pour rendre ces deux partis également ridicules. Luther reprochoit à Zuingle qu'il avoit anéanti le seul sacrifice de la Religion Chrêtienne, & Calvin employa la même preuve pour montrer, que si Zuingle avoit prêché sa doctrine à des gens moins grossiers que les Suisses personne ne l'auroit suivie. Zuingle au contraire reprochoit à Luther qu'il s'étoit arrêté à mi-chemin: Que son

1535.

* Dans le recit de cette Conference.

1535. intention, comme il l'avoüoit luy-même, avoit été d'ôter au ſaint Siége l'autorité qu'il poſſedoit dans l'Alemagne, & que néanmoins cette autorité ſubſiſteroit auſſi long-temps que dureroit la Meſſe, puiſque ceux qui la celebreroient ne devant point s'ingerer d'eux-mêmes & ſans une vocation ſemblable à celle d'Aaron, il étoit évident qu'ils ne pourroient ni continuer de la dire, ni ſubſtituer d'autres Miniſtres en leur place ſans l'approbation des Souverains Pontifes. Ainſi la néceſſité demeureroit ſi grande aux Lutheriens de rentrer dans la Communion de l'Egliſe, qu'ils ne pourroient s'en diſpenſer, aprés que les Prêtres & les Evêques qui s'étoient ſeparez de cette Egliſe pour entrer dans leur Secte ſeroient morts. La concluſion que Calvin tira de ces deux principes fut, que comme ni Luther ni Zuingle n'avoient réüſſi dans le deſſein d'établir une veritable & ſincere réformation, il étoit juſte d'en propoſer une troiſiéme qui contint ce qu'il y avoit de bon dans l'une & dans l'autre & bannît ce qu'il y avoit de mauvais.

Ce diſcours prononcé avec toute la vigueur dont Calvin étoit capable, convainquit le Lieutenant General, & Antoine de la Dugnie Docteur Régent, Albert Babinot Lecteur des Inſtituts de Juſtinien, Philippes Veron Procureur, & Jean Vernon Poitevin. Calvin fut prié de le mettre par écrit, & il s'en acquitta avec une élegance qui lui amena autant de nouveaux Diſciples qu'il y eut de gens à qui ces cinq perſonnes que l'on vient de nommer le montrerent.

Le nombre des Calviniſtes étant ainſi crû, leur premiére Aſſemblée ſecrette ſe tint dans les caves de Benoît & de Crotelles. Calvin aprés les avoir ſuffiſamment inſtruits en choiſit deux qui furent Babinot & la Dugnie pour enſeigner ſa doctrine dans les Provinces voiſines: & pour plus de précaution il commença par les faire changer de nom, il nomma Babinot Miniſtre, à cauſe que la ſalle de l'Univerſité de Poi-

Poitiers où il liſoit les Inſtituts s'appelloit la Mini- 1535.
ſtrerie, & c'eſt de là que les Paſteurs Calviniſtes prirent depuis le Titre de Miniſtres. La Dugnie eut le nom de Ramaſſeur, à cauſe de l'eſperance qu'il donnoit à Calvin de ramener dans la bergerie de Jeſus Chriſt toutes les Brebis de Poitou, d'Angoumois, & de Xaintonge, que les erreurs de l'Egliſe Romaine en avoient à ſon avis détachées: les autres demeurerent à Poitiers, & tous enſemble s'engagerent principalement à tâcher de perſuader la jeuneſſe.

* Le Miniſtre pour ce ſujet établit ſon principal quartier à Toulouſe, & garda la même conduite à l'égard des Ecoliers de cette Ville, que Calvin avoit tenuë pour attirer les Régens de Poitiers. Il s'inſinuoit dans leur amitié, & aprés qu'il les avoit inſtruits de ſa doctrine, il s'en ſervoit comme d'inſtrumens pour rendre les Calviniſtes leurs Compagnons pendant qu'ils continuoient leurs études dans l'Univerſité.

* Dans la relation de Cayer.

Aprés qu'ils les avoient achevées, & lors qu'ils étoient ſur le point de retourner dans leur Païs, le Miniſtre donnoit des Memoires à chacun ſelon ſa portée pour y avancer autant qu'il pourroit l'œuvre du Seigneur, c'eſt ainſi que l'on nommoit alors le Calviniſme. Le Ramaſſeur parcourut toutes les petites Villes, tous les Bourgs & les Villages de ſon département, & entra même dans la Guyenne. Il s'adreſſoit toûjours d'abord aux Precepteurs publics & particuliers, & il uſoit pour les gagner d'une adreſſe proportionnée à la diſpoſition de leurs eſprits. Il perſuada ſi efficacement Vindocrin Régent d'Agen, qu'il aima mieux ſe laiſſer brûler à petit feu que d'abjurer le Calviniſme, André Melancton, Jean Carvin, & André de la Voye Régens de Tonneins, de Ville-neuve d'Agenois, & de Sainte-Foy qu'il avoit inſtruits n'auroient pas été plus favorablement traitez s'ils n'euſſent eu plus de crédit pour appaiſer, ou plus d'argent pour corrompre ceux qui les tenoient en priſon.

1535. Le Calviniſme ne s'étoit point encore étendu aux quarante articles qu'il propoſa depuis à croire, & l'on en enſeignoit que cinq ou ſix à ceux qu'on avoit deſſein de tirer de l'Egliſe Romaine. Le premier étoit l'indifference des viandes qui flattoit le plus la paſſion des Ecoliers du Droit ravis de manger de la chair les Vendredis & les Samedis au matin aprés avoir paſſé la nuit precedente à battre le pavé comme c'étoit alors la coûtume dans pluſieurs Univerſitez de France. Le ſecond étoit la permiſſion de ſe marier que les Calviniſtes accordoient à toutes ſortes de gens ſans en excepter les Eccleſiaſtiques. Ils prétendoient avoir trouvé en termes exprés dans l'Ecriture Sainte les deux fondemens de leur doctrine, & ils expliquoient des Catholiques du ſeiziéme ſiecle le paſſage de ſaint Paul, qu'il viendroit dans les derniers temps des hommes qui commanderoient de s'abſtenir des viandes que Dieu avoit créées afin que les hommes en mangeaſſent avec action de grace, & dans les Traductions nouvelles qu'ils faiſoient de la Bible, ils mettoient que le mariage étoit bon entre tous, quoyque l'Original Grec porte ſeulement qu'il eſt bon en toutes choſes. Le troiſiéme étoit les Fêtes qu'ils retranchoient ſur l'autorité de ces deux anciens Vers des Commandemens de Dieu, *ſix jours travaille & au ſeptiéme ſois du repos, obſervateur.* Le quatriéme étoit les Images dont ils prétendoient que l'abus fût trop grand pour être deſormais ſouffert. Le cinquiéme étoit l'ignorance de quelques Eccleſiaſtiques qui les empêchoit d'inſtruire les Peuples autant qu'il auroit été néceſſaire des principales veritez de l'Evangile, & ſur tout de celles ſans leſquelles il étoit impoſſible de prévenir la corruption des mœurs, & de s'oppoſer à la violence des paſſions. Le ſixiéme étoit la Meſſe, principal objet des ſatyres en Vers & en Proſe des Calviniſtes, & certes ils ſe déchaînoient contre elle d'une maniére ſi terrible qu'il n'eſt preſque pas poſſible de

lire

lire ſans horreur ce qu'ils firent alors imprimer à ſon deſavantage : & les Curieux ſeront peut-être bien aiſes d'apprendre ici qu'ils trouvoient leurs Ecrits ſi déraiſonnables, que comme ce n'étoit pas alors la coûtume de rien donner au Public ſans y mettre ſon nom, & qu'ils n'oſoient ſe découvrir, ils ſe ſervoient de noms ſuppoſez. Ils ſubſtituerent en la place de la Meſſe une cérémonie qu'ils appellerent d'abord Manducation & depuis Cene, Calvin s'en ſervit le premier dans la cave de Crotelles, & l'on raconte que Charles le Sage le plus docte des Aſſiſtans s'y étant oppoſé ſur ce que le ſacrifice de la Meſſe avoit été offert à Dieu dans tous les ſiécles, par tout où l'on avoit connu Jeſus Chriſt, * Calvin ſans s'amuſer à lui répondre jetta ſon bonnet ſur la table, prit une Bible qui étoit deſſus proteſta que c'étoit là la Meſſe & levant les yeux au Ciel s'écria, Seigneur ſi vous me reprenez au Jugement d'avoir renoncé à la Meſſe des Papiſtes, je vous répondray avec raiſon, que vous ne m'aviez pas commandé d'y aller. Voilà toute vôtre Loy, cependant il ne s'y peut trouver d'autre ſacrifice que celuy de la Croix ſur le Calvaire prédit par une infinité de paſſages du vieux Teſtament & accompli dans le nouveau. Comme il y avoit un extrême ſujet d'apprehender la rigueur des Loix, on choiſit les plus adroits des Calviniſtes, & on leur donnoit la Charge d'Avertiſſeur. Elle conſiſtoit à annoncer aux Freres le lieu de l'Aſſemblée & à leur porter le mot du guet pour y être reçû. Les heures les plus ſombres de la nuit comme les plus ſures étoient préférées aux autres, & les hommes & les femmes de toutes conditions étoient pourtant obligez d'y venir ſans ſe faire accompagner : ce qui donna lieu à des deſordres, d'où s'enſuivit enfin l'entiére abolition des Avertiſſeurs. Ils avoient profané leur miniſtere en donnant de fauſſes enſeignes à de belles & chaſtes Dames, & en les diſpoſant de cette ſorte à venir ſeules ſans le

1535.

* Dans les rêveries de Langey

1535. ſçavoir dans des lieux infames, s'expoſer elles-mêmes à la violence de leurs Amans qui les y attendoient. On ne s'aſſembloit dans aucune maiſon qui n'eût quelque fauſſe porte par où l'on pût fuïr en cas de beſoin. On vouloit auſſi que l'on y pût aller par diverſes avenuës, afin que les voiſins ne fuſſent point excitez à épier ce qui s'y faiſoit y voyant arriver un trés-grand nombre de perſonnes.

Le Miniſtre ne s'y trouvoit jamais ſans avoir ſes poches pleines de dez, & de jeux de cartes qu'il jettoit ſur la table ſi l'on étoit ſurpris, ou s'il entroit par hazard quelqu'un qui n'eût point été invité. Lorſque cet artifice avoit été découvert on le changeoit en un autre, & l'on rangeoit ſur la table des jettons & des Livres de compte. La diſcipline obſervée entre eux pour la Cene juſqu'en l'an mil cinq cens cinquante-ſept, fut aſſez ſimple, & ce qui s'y pratique de plus y fut alors ajoûté par Calvin, la même année qu'il publia ſon Catechiſme. L'Aſſemblée quand elle n'auroit été que de dix ou douze perſonnes, éliſoit celuy qu'elle tenoit pour le plus éclairé ou pour le plus vertueux: cet homme liſoit un paſſage du nouveau Teſtament, où il eſt parlé de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & s'en ſervoit comme de texte pour faire un petit diſcours qui n'étoit le plus ſouvent compoſé que d'injures contre le Pape, & d'invectives contre la Meſſe. Il faiſoit en ſuite ranger ſur la table du pain & du vin, & il ne diſoit pour toute conſecration que ces paroles. Mes freres, mangeons le pain & beuvons le vin du Seigneur en mémoire de ſa Mort & de ſa Paſſion, en ſuite il faiſoit aſſeoir la compagnie au tour de la table. Il rompoit le pain, & en donnoit à chacun un morceau qui ſe mangeoit ſans dire mot. Le vin ſe diſtribuoit de même, & celuy qui avoit commencé la Cene l'achevoit par une action de graces à Dieu de ce qu'il avoit delivré la compagnie, diſoit-il, des erreurs des Papiſtes,

ſtes, & lui avoit fait connoître la verité. Il y ajoûtoit la recitation de l'Oraiſon Dominicale & du Symbole des Apôtres, * & l'on faiſoit ſerment de ne rien reveler de ce qui venoit d'être fait. 1535.

* Dans la premiére diſcipline des Miniſtres.

Aprés que Calvin eût attiré aſſez d'Ecoliers, il s'attacha aux Monaſteres des Religieux, qu'il conſideroit comme une pepiniére de Miniſtres. Il leur fit repreſenter par des Emiſſaires, ce qu'il a depuis inſeré dans divers Chapitres de ſon Inſtitution: Que leur aveuglement étoit d'autant plus déplorable qu'ils ſe trouvoient dans une condition qui les rendoit malheureux dans ce monde, & les damnoit en l'autre: Que leur engagement dans le Cloître étoit abſolument nul, & que comme il n'étoit point au pouvoir des hommes de deſunir ce que Dieu avoit joint, il ne l'étoit point auſſi de tenir dans l'eſclavage ceux que la Loy divine mettoit en liberté: Que les vœux en général étoient de purs ouvrages de la ſuperſtition, & qu'en particulier celuy de la Pauvreté étoit à charge à l'Etat, celuy de la Virginité l'affoibliſſoit, & celuy de l'Obéïſſance établiſſoit ſur les conſciences un joug que les Loix divines & humaines n'avoient pas jugé à propos d'impoſer.

Il y avoit alors dans les Monaſteres des gens qui n'avoient pas bien été appellez, & qui néanmoins n'en fuſſent pas ſortis ſi la nouvelle Secte ne les y eût invitez. On en pourroit rapporter ici un grand nombre d'exemples; mais on ſe contentera de ceux qui ſont d'autant plus certains qu'il y en a des preuves Juridiques. Auguſtin Marlorat étoit né dans une Famille aſſez accommodée; mais il eût le malheur de perdre dans ſa premiére jeuneſſe ſon pere & ſa mere, de reſter ſeul dans ſa famille, & d'avoir pour Tuteur un homme extraordinairement avare, qui devoit hériter de luy, ſuppoſé qu'il mourut ſans enfans. Cet homme ne fut pas

1535. plûtôt dans l'exercice de la tutelle, qu'il ne penſa qu'à dépoüiller ſon pupille ſans ſe mettre au hazard d'en être repris de Juſtice. Il lui fit inſinuer de bonne heure la penſée de ſe faire Religieux Auguſtin, & voyant que Marlorat n'y avoit pas toute la diſpoſition qu'il auroit deſirée, il ne lui fournit que la moitié des choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance, & le traita ſi mal en diverſes maniéres qu'il le réduiſit enfin à prendre l'habit d'Auguſtin. Marlorat vécut d'abord comme les autres Religieux, & obſerva ſa Régle avec aſſez d'exactitude. Il avoit de l'eſprit, ſa mémoire étoit prodigieuſe, & il ſe laſſoit ſi peu d'étudier qu'il y employoit toutes les heures hors du ſervice Divin ſans en donner que trés-peu au ſommeil, & pas une à la récréation. Il devint de cette ſorte trés-docte en peu d'années; mais comme il ne ſçavoit pas aſſez de Grec pour entendre les Auteurs les plus difficiles dans cette Langue, & qu'il y avoit alors trés-peu de gens capables de la montrer, il n'eût pas plûtôt appris que Calvin lui pourroit rendre l'office qu'il ſouhaitoit de lui qu'il rechercha ſa connoiſſance. Calvin qui ne demandoit pas mieux que de ſe faire un Diſciple dans le Convent des Auguſtins, y alla volontiers & montra le Grec à Marlorat; mais il ne perdit aucune occaſion de lui inſinuer ſa doctrine, & il y réüſſit ſi bien, que non ſeulement il rendit ſon Diſciple Calviniſte, mais encore il attira par ſon moyen pluſieurs autres Auguſtins dans ſa Secte. L'artifice dont il uſoit en cette rencontre étoit de perſuader les Religieux dés la premiére leçon qu'il leur faiſoit, qu'encore que la delicateſſe de la Langue Grecque ſe trouvât principalement dans les Auteurs profanes, la ſainteté de la Profeſſion Religieuſe vouloit néanmoins qu'ils ne s'occupaſſent qu'à lire les ſaints Peres de l'Orient dans leurs Originaux. Il leur expoſoit en ſuite les endroits de ces Peres qu'il prétendoit favoriſer ſon Héréſie: il les corrompoit, il les tronquoit: il les inter-

interpretoit dans un autre ſens que le leur, & la cho- 1535.
ſe lui étoit d'autant plus facile, qu'il avoit alors affaire à des perſonnes trop peu éclairées pour ſe garantir de ſes ſubtilitez. Lors qu'il ne réüſſiſſoit pas par cette voye, il avoit recours à une autre ruſe. Il affectoit d'inſpirer à ſes Diſciples du mépris pour l'Ordre Religieux dans lequel ils étoient entrez, en leur donnant à lire les Textes des Auteurs Grecs dans leſquels il paroiſſoit que les auſteritez qui ſe pratiquoient dans quelques Monaſteres au commencement du ſiécle paſſé, n'approchoient point de celles des Anachoretes, de ſaint Antoine, de ſaint Hilarion, de ſaint Macaire & de ſaint Pachome. Dés qu'il avoit inſpiré du mépris pour la vie Religieuſe, il ne diſcontinuoit point de ſolliciter ſes Auditeurs de la quitter pour rentrer dans le monde, & s'ils s'en excuſoient en lui repreſentant que le bien leur manqueroit, il perſuadoit les plus zelez & les plus riches des Calviniſtes de leur donner des ſommes conſidérables d'argent comptant, ou leur procuroit des conditions dans leſquelles ils trouvoient non ſeulement le néceſſaire; mais encore tout ce qu'il faloit pour la douceur de la vie. Les Miniſtres Malon, de l'Epine, & Boquin qui ſe rendirent depuis ſi fameux dans le Colloque de Poiſſy, furent engagez dans le Calviniſme par le même attrait que l'avoit été Marlorat, & ſouffrirent auſſi bien que lui la mort pour le défendre.

On n'apportoit pas moins de précaution pour inſtruire du Calviniſme les Religieuſes, & quand les grilles étoient interdites à ceux qui en faiſoient profeſſion, on avoit l'adreſſe de jetter des billets dans leur jardin, & de les inviter par là à rompre leur clôture. Ceux de l'un & de l'autre ſexe que le Calviniſme qu'ils avoient reçû n'obligeoit pas à ſortir de leurs Monaſteres, n'y demeuroient pas inutiles, puis qu'ils inſinuoient plus ſurement & plus commodement tout enſemble la nouvelle doctrine. L'Abbé de Valance & l'Abbé de Bonnevaux ſon

1535. ſon frere la prêchoient ſans quitter le froc & n'avançoient pas beaucoup, parce que la ſeverité des Loix empêchoit pluſieurs de ſe découvrir, & d'autres étoient retenus par la crainte de perdre leurs Benefices.

Malon qui ſe trouva depuis au Colloque de Poiſſy s'inſinua dans la Maiſon de Montpenſier, & la troubla par la mauvaiſe intelligence dont il étoit auteur entre le Duc de ce nom, & la Princeſſe Charlotte ſa fille, qui aboutit à la ſortie de Charlotte hors du Royaume malgré ſon pere: à la profeſſion publique du Calviniſme qu'elle fit; & à ſon mariage avec le Prince d'Orange.

La correſpondance de tant de perſonnes que l'on vient de nommer avec Calvin, ne lui permit pas de demeurer auſſi long-temps caché dans Poitiers qu'il le deſiroit. Son Hôte découvrit que le Chef de la nouvelle Secte logeoit dans ſa maiſon, & comme il ne vouloit ni violer les Loix de l'hoſpitalité en le déferant au Magiſtrat, ni s'expoſer au hazard du pillage, ſi les Catholiques venoient à ſçavoir qu'il recelât le plus dangereux de leurs Adverſaires, il le pria de ſe retirer. Calvin qui ne l'avoit pû gagner prit congé de lui & alla le plus ſecretement qu'il lui fut poſſible à Nerac conferer avec le Févre, & avec Roſſel, dans la penſée que s'il pouvoit gagner ces deux ſçavans Hommes, toute la Guyenne ſe rangeroit aiſément à ſon opinion. Il leur repreſenta toute l'œconomie de ſa doctrine contenuë dans ſon Inſtitution qu'il leur lût. Mais il n'en remporta pas toute l'approbation qu'il prétendoit. *Roſſel lui repartit nettement, que l'Égliſe Catholique avoit à la verité beſoin d'être purifiée; mais qu'il n'étoit pas pour cela néceſſaire d'y mettre le feu, & que quiconque s'ingereroit de vouloir l'abattre s'enſeveliroit infailliblement ſous ſes ruïnes. Calvin fut d'autant plus ſurpris de cette repartie, qu'on l'avoit aſſuré que Roſſel avoit tant de diſpoſition à ſuivre

* Dans les Manuſcrits de Roſſel.

vre ſes erreurs, qu'il ſe déclareroit pour lui auſſi-tôt 1535.
qu'il l'auroit ouï.

Le Févre que Roſſel plus complaiſant tâcha ſeulement de perſuader Calvin de s'en tenir au Lutheraniſme, tel que Melancton l'avoit mitigé; mais l'un & l'autre trouverent en Calvin un eſprit opiniâtre qui ne vouloit rien rabattre de ſes premieres imaginations. Il les quitta mal ſatisfait de leur moderation, & retourna à Paris, où il ſe figuroit que la conjoncture ſeroit plus favorable pour augmenter le nombre de ſes Diſciples. Mais l'Edit contre toutes ſortes de Religions oppoſées à la Catholique, s'y obſervoit encore avec tant d'exactitude, que les amis de Calvin le preſſerent d'en ſortir peu de jours aprés qu'il y fut rentré. Il quitta la France dans le deſſein formé qu'il executa depuis de n'y remettre jamais le pied, & l'on ajoûte qu'étant arrivé ſur la Frontiére, il proteſta contre l'ingratitude de ſa Patrie, qui non contente de ne pas profiter des talens que Dieu lui avoit donnez, non ſeulement ne le vouloit pas ſouffrir dans ſon ſein comme ſes autres enfans; mais encore l'y vouloit étouffer. Il alla à Strasbourg trouver Bucer qui avoit eu l'adreſſe de s'ériger en Pontife de cette Ville aprés l'avoir détachée de l'Egliſe.

Il travailloit alors à la paix plâtrée des Lutheriens avec les Zuingliens qui fut depuis concluë à Virtemberg; & ne croyant pas Calvin ſi ferme dans ſes premiers ſentimens, qu'il l'étoit en effet, il ſe promit de le ramener aux ſiens, & de l'employer en ſuite pour ſecond dans les négociations commencées entre les deux partis. Il n'oſa pas néanmoins l'élever d'abord à la dignité de Paſteur: car outre qu'il étoit étranger; & que ſa trop grande jeuneſſe ne permettoit pas de le mettre en paralelle avec Hedion & Capiton qui avoient acquis beaucoup de réputation dans les Cercles du Rhin, il n'y avoit point alors de place vacante, & c'eût été charger inutilement la République de Strasbourg, qui faiſoit alors

1535. alors beaucoup de dépenſe en fortifications, que de l'obliger à l'entretien d'un Paſteur ſurnumeraire. Mais les habiles gens ne manquent jamais de moyens indirects pour arriver à leur fin, lors que les directs leur manquent.

La ſeverité que l'on exerçoit en France tant contre les Lutheriens que contre les Calviniſtes avoit réduit la plûpart d'entre eux à ſortir du Royaume, & comme le Roy d'Angleterre tout Schiſmatique qu'il étoit n'en vouloit recevoir aucun: Que la Maiſon d'Autriche faiſoit travailler aux procés de ceux qui ſe réfugioient dans ſes Etats: & que le Duc de Savoye ne les traitoit pas avec plus de pitié; il n'y avoit point pour eux d'autre azile que l'Alemagne. Le ſejour de la Suiſſe leur paroiſſoit deſagreable & d'ailleurs les Cantons Catholiques refuſoient abſolument de les recevoir, & les Proteſtans n'y conſentoient qu'à condition qu'ils vécuſſent à la Zuinglienne, à quoy ils ne ſe pouvoient réſoudre. Ils étoient menacez du même inconvenient s'ils alloient chez les Alemans Lutheriens, & des quatre Villes Imperiales qui ſeules leur ouvroient les portes ſans les obliger à changer de Religion, la plus commode pour eux étoit celle de Strasbourg à cauſe de ſon voiſinage avec la France & de ſon alliance avec le Duc de Lorraine.

Calvin l'avoit choiſie pour ſon ſejour, & cette raiſon y avoit attiré ceux de ſa Secte qui s'étoient bannis volontairement des Provinces d'Angoumois, de Poitou, de Guyenne, & de Languedoc. Il les aſſembla dans une maiſon particuliere, & les Lutheriens de même Nation ſe voyant ſans Chef, & ne pouvant faire leurs priéres avec les Alemans de Strasbourg, dont ils n'entendoient pas la Langue, aimerent mieux ſe joindre aux Calviniſtes, que de ſe priver de tout exercice de piété. Ainſi Calvin ayant aſſemblé un aſſez grand nombre de Diſciples pour former une Egliſe, preſenta par le conſeil de Bucer une Requête au Magiſtrat de Strasbourg pour obtenir

tenir la direction ſpirituelle des François qui s'étoient 1535.
tranſplantez de France dans l'Alſace à cauſe de la Religion. Ce qu'il y avoit de plus ridicule, & de plus inſolent dans la Requête, étoit qu'ils appelloient le Calviniſme la pureté de l'Evangile. Le Magiſtrat perſuadé par Stunius homme le plus accredité de la compagnie, & qui avoit une liaiſon particuliere d'intéreſt avec Bucer, accorda la Requête, & Calvin eut de cette ſorte la commodité de fonder une Egliſe à ſa mode. Il l'établit à peu prés comme celles qui prirent depuis ſous ſon autorité en France la qualité de Réformées, & prétendit qu'il n'y avoit point d'autre diſcipline que celle-là qui fût tout à fait purgée des abus de la Papauté. Le ſoin qu'il y apporta, tout extraordinaire qu'il étoit dans ce coup d'eſſay, ne fut pas néanmoins capable de l'occuper entiérement, & l'on reconnut d'abord que ce qu'il ſçavoit le moins, étoit de proportionner la grandeur & l'aſſiduité de ſon travail avec la delicateſſe de ſon temperamment. Comme ſon intention étoit de rendre celebre le College de Strasbourg, il ne ſe contenta pas d'y attirer les plus beaux eſprits, & les plus ſçavans Hommes des Univerſitez de France qu'il avoit corrompus; mais de plus il voulut que ce même College luy fût principalement redevable de ſa réputation, & il y enſeigna avec une aſſiduité plus grande que n'avoient été celles de Luther & de Melancton dans le College de Vittemberg. Auſſi le nombre de ſes Auditeurs devint-il plus grand ſans comparaiſon que n'avoit été le leur, quoy qu'aucun Prince Souverain ne s'en fût mêlé. Il enſeignoit la Theologie dans ce College & aucun des Profeſſeurs n'aſſiſtoit plus volontiers que luy aux Theſes des Etudians. Il revoyoit outre cela ſon Inſtitution & il y ajoûtoit un quatriéme & dernier Livre. Il employa deux ans entiers à ces penibles occupations, & rien n'auroit été capable de l'en tirer s'il n'eût eſperé de faire ailleurs plus de progrés; mais

1535. mais il ſe laiſſa tromper par la fauſſe opinion, qu'on luy inſpira d'étendre ſa doctrine dans l'Italie, & il s'imagina que ce ſeroit quelque choſe de ſi glorieux & de ſi agréable que de penetrer dans un Climat qui avoit été inacceſſible à Luther & à Zuingle, & de tirer de l'obéiſſance du Pape des Peuples les plus proches de ſon Siége, qu'il ne pût réſiſter à la tentation qui luy en ſurvint. Renée de France fille du Roy Louïs Douze épouſe d'Hercules d'Eſte Duc de Ferrare, l'avoit rendu pere de cinq enfans, les mieux faits de la Chrêtienté, quoy qu'elle fût la Princeſſe de ſon ſiécle la plus diſgraciée pour ce qui regardoit le corps. Il eſt vray que ce qu'il y avoit de défectueux en ſa taille & en ſa beauté, étoit ſi abondamment réparé du côté de l'eſprit, qu'à tout prendre elle avoit plus à ſe loüer qu'à ſe plaindre de la Nature. Elle avoit plus de ſubtilité & de delicateſſe d'eſprit, que l'on n'en avoit vû en aucune femme ſans en excepter celles d'Italie qui s'en piquoient le plus, & ce n'étoit qu'un jeu pour elle d'apprendre ce qu'il y avoit de difficile dans les Sciences les plus élevées. Elle avoit penetré ſans peine, & ſans effort d'eſprit dans la Philoſophie & dans la Theologie, & perſonne de ſon Sexe n'en parloit de meilleure grace, ou pour mieux dire d'une maniére moins ennuyeuſe. Elle excelloit dans toutes les Mathematiques, & ſur tout dans l'Aſtronomie, & le mépris qu'elle avoit pour l'Aſtrologie Judiciaire ne l'avoit point empêché de s'en faire montrer tous les ſecrets par le fameux Luc Gauric. L'enjoüement de ſon humeur ne la tiroit jamais de la bien-ſéance attachée aux Dames de ſa qualité, & la ſublimité de ſes lumiéres ne rendoit point ſa converſation incommode.

Ce que l'on vient de dire luy méritoit l'eſtime des honnêtes gens; mais ce que l'on va ajoûter la faiſoit univerſellement aimer. Elle avoit le cœur auſſi bien tourné que l'avoit eu le Roy ſon pere, & il ſembloit qu'elle eût herité de luy cette inclination dominante d'o-

d'obliger indifferemment tout le monde, & de ne ſe laſſer jamais de pratiquer la charité du prochain. Elle étoit exempte de l'imperfection ordinaire aux Princeſſes du Sang Royal de France, mariées à des Etrangers, qui conſiſte à perdre la tendreſſe qu'elles avoient euë étant filles pour leur Païs, & à épouſer les intérêts du lieu où elles vont. Il ne paſſoit point à Ferrare de François incommodé qui ne reçût d'elle beaucoup d'argent pour s'en retourner chez luy, lors qu'il étoit ſain, & qu'elle ne fit penſer s'il étoit bleſſé, & traiter s'il étoit malade. On compte juſqu'à dix mille Compatriotes qu'elle ſauva de cette ſorte l'année mil cinq cens cinquante-ſept, au retour du Duc de Guyſe ſon gendre de Naple en France, * & elle répondit à ſon Intendant qui murmuroit d'une liberalité ſi prodigieuſe, qu'elle ne pouvoit laiſſer périr des gens qui ſans la Loy Salique euſſent été ſes Sujets. 1535.

* Dans l'Eloge de cette Princeſſe.

Mais les injures qu'elle prétendoit que le Roy ſon Pere eût reçûës du Pape Jules Second, luy avoient inſpiré de l'averſion pour la Cour de Rome, & comme ſon mary n'auroit pas ſouffert qu'elle témoignât ouvertement ce qu'elle avoit dans le cœur, de crainte que la Cour de Rome dont il étoit Feudataire n'en prit occaſion de le dépoüiller, elle attendoit avec impatience un homme qui l'inſtruiſit à fonds des nouvelles Sectes, lors que Calvin informé de ſa diſpoſition paſſa traveſti de Strasbourg à Ferrare.

Son Païs, & la Langue Françoiſe qu'il parloit & écrivoit en perfection lui donnerent d'abord accés auprés de la Ducheſſe, & ſon bel eſprit luy en acquit en ſuite la familiarité. Il l'entretint des nouvelles Religions: il prétendit que Luther étoit demeuré à mi-chemin, & que Zuingle avoit paſſé bien loin au delà du but: Que Melancton travailloit inutilement à réconcilier ces deux Partis avec les Catholiques, puis qu'il rappelloit ſans y penſer dans l'Egliſe de Jeſus Chriſt tous les abus qui en avoient été retranchez

1535. chez en rétabliſſant l'autorité du Pape & celle des Evêques, quoy qu'il ne les reconnût que de droit humain, & qu'enfin pour arracher juſqu'aux racines de tous ces abus, & pour retourner à la pureté de la Foy & de la diſcipline des Fideles au temps des Apôtres, il faloit d'un côté ôter à l'Euchariſtie la preſence corporelle de Jeſus Chriſt, & de l'autre y ſubſtituer la verité & la ſolidité des fruits de la Rédemption.

La Ducheſſe ne fut pas convaincuë de ces maximes avec tant de facilité que Calvin ſe l'étoit promis. Elle ne vouloit changer de Religion que pour ſe vanger: elle croyoit qu'il ſuffiſoit pour cela d'attaquer l'autorité Spirituelle & Temporelle des Papes ſans toucher aux Sacremens, & ſur tout à la Profeſſion Religieuſe, qui ne manqueroit pas d'exciter de grands troubles dans les Etats les mieux établis. Mais comme on ne s'arrête pas toûjours au degré d'erreur que l'on veut quand on la ſuit de propos déliberé, la Ducheſſe ne s'empêcha pas long-temps d'être Calviniſte, & communiqua ſes ſentimens aux hommes de qualité François qui étoient alors auprés d'elle, comme le Sire de Pons & le Seigneur de Soubize, qui furent depuis deux des principaux Promoteurs & Défenſeurs de leur Secte avec une fin toute differente, puiſque le Sire de Pons retourna à l'Egliſe Catholique, & Soubize mourut dans le Calviniſme. Le Prêche ſe faiſoit dans la chambre de la Ducheſſe afin qu'il demeurât plus caché par le reſpect qui défendoit aux Domeſtiques de s'enquerir trop curieuſement de ce qui s'y paſſoit. Mais il eſt encore moins poſſible aux femmes de qualité qu'aux autres de celer long-temps à leurs maris la Religion qu'elles profeſſent. Celle de la Ducheſſe vint à la connoiſſance du Duc de Ferrare, & ce Prince en fut d'autant plus irrité, que rien ne choquoit davantage ſes intérêts humains. Il relevoit du ſaint Siége, & il ſçavoit que les Papes ne manqueroient pas de forces pour le dépoüiller s'ils

en

en avoient le prétexte. Sa terreur s'augmentoit lors qu'il faiſoit réflexion que le Duc Alfonce ſon pere avoit été long-temps exilé, vagabond, pauvre, & ſoldat appointé d'une Nation étrangere pour s'être mis mal avec le Pape; & que pour rentrer en grace il avoit été contraint de demander pardon au Pape Alexandre Six, & d'épouſer Lucrece Borgia. Ces conſiderations changerent en un inſtant le Duc qui avoit été juſques-là trés-complaiſant à l'égard de la Ducheſſe. Il la contraignit de revenir à l'exercice de la nouvelle Religion, & toute la faveur qu'elle obtint de luy pour Calvin, fut qu'il luy ſeroit permis de s'en retourner comme il étoit venu. 1535.

FIN.

11980

BR
304
.V27
1686
t.2
c.1

B.b Fiat